TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE N° 11 640 — VENDREDI 2 JUILLET 1982

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Laurens

3,50 F

Tarif des abonnements page 26

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex Paris n° 650572
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

LA GUERRE DU LIBAN

Le secrétaire général du quai d'Orsay en mission au Proche-Orient

LIRE PAGE 4

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Sursis pour M. Schmidt

Le jour J que l'on annonce depuis des mois en République fédérale n'est donc pas encore arrivé. En forçant quelque peu la main à ses partenaires libéraux au gouvernement, en leur faisant accepter le mercredi 30 juin les grandes lignes d'un budget de compromis pour 1983, le chancelier Schmidt a sauvé « in extremis » une coalition dont beaucoup croyaient la dernière heure venue. On ne fera croire à personne que la confiance est pour autant rétablie entre les deux partis au pouvoir, et les augures se demandent à présent jusqu'à quand durera le sursis : jusqu'à l'automne ou jusqu'au terme normal de la législature, en 1984 ?

L'accord est intervenu sur un budget de 250 milliards de marks, soit une augmentation de 2 % seulement sur les dépenses prévues pour l'année en cours, l'endettement nouveau de l'Etat en 1983 ne dépassant pas 29 milliards. Les libéraux souhaitaient des mesures d'austérité plus rigoureuses. Ils ont dû se satisfaire d'une réduction relativement modeste des avantages sociaux portant essentiellement sur l'assurance maladie.

Mais, parallèlement à l'affrontement de deux philosophies — celle de l'Etat-providence et celle de la rigueur budgétaire, — le problème du budget posait la question beaucoup plus immédiate des alliances de partis.

Si M. Genscher, chef de file des libéraux, a pendant si longtemps donné l'impression de ne pas savoir ce qu'il voulait et joué avec l'idée de désertion sans parvenir à s'y résoudre, c'est qu'aucune des deux options possibles ne garantissait la survie d'un parti qui se trouve aujourd'hui dans la situation la plus périlleuse qu'il ait jamais connue.

Le F.D.P. a trop vécu jusqu'à présent sur sa fonction de partenaire de coalition, faisant et défaisant les majorités. Cette fonction ne se conçoit que dans le système à trois partis qui prévalait récemment encore en R.F.A. L'émergence des « verts » et des « alternatifs » sur la scène politique depuis un peu plus d'un an bouleverse les règles du jeu et menace le rôle que peut jouer le parti libéral. Cette menace s'est précisée à Hambourg, où les libéraux, n'ayant pas atteint le score minimum de 5 % de voix, ont disparu du Parlement régional, et où un gouvernement social-démocrate minoritaire n'est plus redevable qu'aux « verts » de son maintien au pouvoir.

Fallait-il pour autant pour les libéraux précipiter les choses et changer de partenaire à Bonn, comme ils viennent de le faire en Hesse, où des élections régionales auront lieu en septembre ? Actuellement en position de faiblesse, ils n'avaient que peu de chance d'exercer une part importante du pouvoir dans une coalition de rechange dirigée par M. Helmut Kohl, et dans laquelle M. Strauss aurait eu un grand ministère. En gagnant du temps, les libéraux peuvent escompter que les rôles se répartiront dans le camp chrétien-démocrate d'une façon qui leur sera plus favorable.

A sauter le pas, M. Genscher risquait aussi de perdre non seulement des électeurs, mais de nombreux militants. Les querelles ostentatoires au sein du S.P.D. ont quelque peu éclipsé, au cours des derniers mois, celles du parti libéral. M. Genscher doit cependant affronter dans son propre parti beaucoup plus qu'une « petite minorité de gauche » : tous ceux qui estiment qu'un parti doit déterminer ses alliances en fonction de ses options politiques concrètes, et non l'inverse.

LE PROJET DE RÉFORME DÉCLENCHE LA « BATAILLE DE PARIS »

• M. Chirac demande l'« organisation d'une consultation populaire »
• M. Defferre se déclare prêt à discuter des modalités du statut

L'intention manifestée par le gouvernement de créer à Paris vingt municipalités de plein exercice et de les regrouper en une communauté urbaine, a provoqué des réactions vives et nombreuses. L'aspect politique de cette décision et les conséquences techniques et administratives qu'entraînerait la réforme du statut de Paris provoquent de nombreuses critiques.

M. Jacques Chirac a tenu, jeudi 1er juillet, une conférence de presse dans laquelle il a affirmé que le projet gouvernemental « n'obéit qu'à des arrière-pensées politiques ». Il a jugé que la réforme comporte une « liste d'absurdités » et il a demandé au gouvernement d'organiser une « consultation populaire » auprès des Parisiens.

M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur, a précisé qu'il est prêt à discuter avec les collaborateurs de M. Chirac, et ensuite avec le maire de Paris des modalités de mise en œuvre de la communauté urbaine. M. Chirac a répondu : « Je ne négocierai pas dans ces conditions. »

Cette nouvelle « bataille de Paris » a accru la crispation des relations entre la majorité et l'opposition au niveau national. La tension ainsi attisée se manifeste au Parlement. L'U.D.F. s'est solidarisée avec la protestation du président du R.P.R. Au sein de la majorité, la polémique électorale fait écran aux réserve, émises par les communistes à l'égard du programme économique et social du gouvernement.

Divertissement-diversion

Enfin du spectacle ! Voilà que s'annonce un grand combat politique dont on se délecte déjà : la gauche contre M. Jacques Chirac et *vice versa*. Les socialistes à l'assaut du bastion dans lequel le maire de Paris rêve à son destin national.

Depuis un an, la gauche était si sérieuse qu'elle en devenait ennuyeuse, n'ayant à offrir au bon peuple que des sujets de réflexion extrêmement rébarbatifs — nationalisations, décentralisation, reconquête du marché intérieur, politique industrielle — voire, depuis quinze jours, franchement déprimants — inflation, blocage des salaires et des prix.

La bonne idée qu'a eue le gouvernement d'ajouter à sa palette, au bon moment, la touche du divertissement politique qui manquait ! La nouvelle « bataille de Paris » comme on la nomme déjà fera son office sur le quotidien de la politique au même titre que le Mundial et le Tour de France remplissent le leur dans la vie de chaque jour.

Certes, l'initiative annoncée mercredi 30 juin au conseil des ministres procède d'un souci fort honorable et conforme aux options socialistes : décentraliser, gouverner au plus près des Français, rapprocher la population du pouvoir et l'inciter, par cette proximité, à y participer.

Mais cette conception, appliquée à Paris, a pour conséquence immédiate de réduire les compétences du maire et du même coup son autorité politique. M. Chirac, qui, pas plus que ses amis, n'a été consulté, l'a prise pour une provocation et une agression. Les socialistes savaient qu'il en serait ainsi. Ils savaient aussi que, compte tenu de la rapidité et de la vivacité de réaction du maire de Paris, celui-ci ne tarderait pas à répliquer et que cette riposte prendrait aussitôt l'allure de l'affrontement prévu sinon recherché.

M. Chirac, on l'a vu, n'a pas failli à sa réputation. Réaction dans l'heure, réunion sur-le-champ des adjoints à l'Hôtel de Ville, conférence de presse le lendemain matin. Bref, la mise en œuvre du plan de crise. On connaît, et les socialistes l'attendaient.

M. Chirac fonde son comportement politique sur le principe selon lequel la vérité est celle qui est perçue. L'attitude actuelle de la majorité socialiste manifeste que le nouveau pouvoir ne dédaigne pas, à l'occasion, de le reprendre à son compte. Il cherche à faire percevoir une vérité : le combat droite-gauche est plus rude qu'il n'y paraît, et une dose de politique spectaculaire concourt à mettre cette vérité en évidence. M. Chirac, que cette démarche sert, dans l'immédiat, à se poser en leader principal de l'opposition, ne peut qu'en être d'accord.

Cette cristallisation du débat politique entre les socialistes et le président du R.P.R. est perceptible depuis la discussion qui les a opposés le mercredi 23 juin à l'Assemblée nationale lors du débat sur la politique générale du gouvernement.

JEAN-YVES LHOMEAU.

(Lire la suite page 7.)

Trop vite, trop fort

Secret parfaitement gardé, surprise totale. La première appréciation sur ce projet de réforme du statut de Paris porte d'abord sur la façon dont il a été préparé et annoncé. Réussite tactique indéniable, procédé politique inacceptable.

Le bouleversement que l'on s'apprête à apporter dans la vie de la capitale n'a été précédé d'aucune consultation ouverte, a été concocté, volontairement, à l'insu des élus actuels des Parisiens et non seulement de ceux de l'opposition, majoritaire à l'Hôtel de Ville. Le style hussard.

Quelles que soient les critiques qu'elle mérite sur le fond, la loi de 1975 avait, au moins, été conçue et travaillée dans les formes ; chacun avait pu en connaître et en discuter, librement et longuement, les principes et les détails.

C'est la première fois, sans doute, dans l'histoire récente de Paris que l'on prend prétexte d'une réforme électorale pour imposer une réforme des institutions. Le précédent est dangereux.

Il rend d'autant plus difficile le jugement sur le fond. Le projet proposé par le gouvernement est-il un bon ou un mauvais projet pour Paris et — surtout — pour les Parisiens ? Il faudra attendre d'autres précisions techniques et politiques pour se prononcer avec sûreté. Mais, déjà, quelques remarques s'imposent. H—éfaoc

La création de vingt mairies dans Paris peut être, à juste titre, présentée comme allant dans le droit fil du grand mouvement de décentralisation lancé par le pouvoir socialiste.

JACQUES-FRANÇOIS SIMON.

(Lire la suite page 9.)

AU JOUR LE JOUR
Multiplication

« Magouille » anti-R.P.R. ? Machine de guerre contre le principal leader de l'opposition ? Le projet de nouveau statut de Paris est, peut-être, tout le contraire.

On connaît la capacité de M. Chirac à se multiplier, de la Seine à la Corrèze. Il est donc capable de se présenter partout et d'être élu partout.

Vingt Chirac au lieu d'un : les socialistes sont masochistes.

BRUNO FRAPPAT.

Changer quoi ou changer qui ?

La guerre de Paris aura lieu. Elle est déjà déclarée ; la première grand offensive est lancée. Et de la meilleure façon du point de vue tactique puisque ces facteurs essentiels que sont le secret et la surprise ont pleinement joué. Faut-il dire bravo ? Non.

Non, parce que cette nouvelle *bataille parisienne* ne trouve de justification évidente ni dans la manière dont elle est engagée ni sur le fond. Elle apparaît, d'abord, comme une opération politique contre l'actuel maire de la capitale, bien installé dans son hôtel de ville et qui semble ainsi bénéficier d'un pouvoir et d'un tremplin dont on ne s'accommode pas, aujourd'hui comme hier, à la tête de l'Etat.

L'argument avancé est celui *de la décentralisation démocratique* dans la logique de la réforme entreprise au profit des régions, des départements et des communes, et qui aurait donc oublié Paris. La démocratie, ou simplement le souci du dialogue, aurait exigé une consultation préalable qui n'a pas eu lieu. Si la concertation s'engage maintenant, comme le promet M. Defferre, elle prendra la forme d'une négociation sur une situation modifiée unilatéralement.

La cohérence voudrait que la division en communes à l'échelle humaine de la mégapole parisienne s'appliquât à d'autres grandes capitales régionales : Lyon, Marseille, par exemple.

Enfin, le bien-fondé d'un projet qui n'est pas, il est vrai, nouveau reste à prouver. Son coût, le fait que les Parisiens se sentent davantage « citoyens » de Paris que *de leur arrondissement*, le risque d'une division politique créant deux villes en une, l'alourdissement d'une administration qui avait surtout besoin d'une inspiration au sommet, laissent planer bien des doutes. Il aurait mieux valu s'y prendre autrement.

La volonté de changement s'est jusqu'à maintenant accomplie conformément aux engagements pris. Il est naturel qu'elle se prolonge comme il est normal que la confrontation politique se manifeste concrètement dans la lutte pour la conquête des centres de décision qui procèdent de l'élection. Tous les coups ne sont pas permis, du moins pas à tout le monde. Il serait regrettable qu'au besoin légitime de changer les choses pour amener au progrès se substitue la seule préoccupation de changer des hommes en place.

A. L.

Neuf mois de pouvoir socialiste en Grèce

Près de neuf mois après une victoire électorale qui avait surpris par son ampleur, M. Andréas Papandréou, premier ministre grec, s'apprête à procéder à un important remaniement de son gouvernement. Il s'agit pour lui de tenir compte des premiers enseignements de cette expérience. Mais il compte aussi corriger, avant le bilan qui pourra être tiré de son action à l'occasion du premier anniversaire de l'arrivée au pouvoir du PASOK (parti socialiste grec panhellénique), une « image de marque » qui a parfois souffert des excès de langage de certains de ses partisans.

Dans plusieurs domaines essentiels, il est vrai, M. Papandréou a pris ses distances avec les engagements que son parti avait formulés ou suggérés lors d'une campagne électorale particulièrement vive, notamment dans le domaine de la politique étrangère.

Les idéologues et le réalisme

De nos envoyés spéciaux

Athènes. — Une opposition de droite qui reproche amèrement au gouvernement de ne pas exécuter les engagements électoraux qu'elle présentait pourtant naguère comme autant de menaces graves pour l'avenir du pays. Une majorité socialiste qui fait valoir, pour preuve de son sérieux gestionnaire et de sa volonté d'unité nationale, la grande sagesse avec laquelle elle n'applique pas tout son programme. Tel est, aux trois quarts de sa première année de mandat, la situation paradoxale dans laquelle se trouve placé M. Papandréou. Avec, en toile de fond, un débat qui devrait atteindre son paroxysme au moment du premier anniversaire de sa victoire du 18 octobre dernier, et qui rappelle évidemment quelque chose au visiteur français, sur le double thème : *« Où est la catastrophe que vous nous prédisiez si nous gagnions ? — Où est le redressement que vous nous promettiez en cas de succès ? »*

BERNARD BRIGOULEIX et MARC MARCEAU.

(Lire la suite page 6.)

LE CENTENAIRE DE WYNDHAM LEWIS

Un écrivain inconfortable

Etrange, indéfinissable et embarrassant personnage que ce Wyndham Lewis (1882-1957), romancier, peintre et polémiste anglais, dont la Grande-Bretagne fête discrètement le centenaire après l'avoir — de son vivant, comme après sa mort — délibérément occulté.

Fervent mysogine, fervent moderniste, il avait, dès ses premières manifestations publiques, face à la société intellectuelle de son temps, décidé d'être en tout et partout « l'Ennemi » (c'est le titre d'une revue qu'il publia entre 1927 et 1929) et *de pourfendre toutes les modes* — esthétiques, philosophiques et politiques, — allant ainsi résolument à contre-courant d'une intelligentsia qui se voulait alors, dans sa majorité, « engagée » à gauche.

Ecrivain, c'est un gêneur tous azimuts qui ne peut que susciter la méfiance : pacifiste, il publie, en 1931, une apologie de Hitler qu'il *présente comme un « homme de paix »*, mais reconnaît son erreur en 1939. Fasciné par la politique, il ne cesse de braver les conformistes, et se proclame fasciste.

Considéré comme un « poète maudit », il n'avait été jusque-là que peu traduit en français, et seulement depuis les années 70, malgré l'ampleur de son œuvre.

A l'Age d'Homme, Vladimir Dimitrijevic, qui est un grand admirateur de Wyndham Lewis, vient de publier trois de ses livres les plus importants — *et les plus controversés.*

Il est temps, peut-être, de se faire une opinion sur cette œuvre inconnue parce que trop inconfortable et ricanante.

(Lire, page 17 dans « le Monde des livres », l'article d'HUBERT JUIN.)

Le Monde

idées

PHILOSOPHER

Yves Florenne consacre sa chronique mensuelle des revues à des thèmes philosophiques centrés autour de la notion de temps, ou plutôt de coexistence des temps. Jean Lacroix rend compte d'un livre de François Gachoud consacré à Maurice Clavel, « journaliste transcendantal », dont tout le but fut de « libérer la liberté ». Enfin Alain et Danièle Guillerm exposent la raison d'être du Collège international de philosophie, dont la constitution fait l'objet d'une mission confiée à Jacques Derrida.

Clavel, le transcendantal et la liberté

par JEAN LACROIX

MAURICE CLAVEL et moi-même nous échangeâmes bien des lettres. Lui ayant envoyé mon livre, *Philosophie de la culpabilité*, fin 1977, il *m'a écrit : « Une « confidence » : Oui, je suis « personnaliste » et « communautaire », oui, il peut exister un bon usage de la raison. Mais, paradoxalement, n'est-il pas à la fois trop tard pour le dire et trop tôt pour le redire ? »*. Il est resté tel jusqu'à sa mort le 23 avril 1979. François Gachoud, lui, est un penseur suisse, licencié de philosophie à l'université de Fribourg, qui a étudié Hegel et s'est ensuite donné à Clavel. Il vient de faire paraître un important volume, qu'il m'a envoyé sous le titre : *« Maurice Clavel. Du glaive à la foi »*. A la première page du volume, il m'a écrit une phrase éclairante : *« Ce « Clavel », qui proclame l'urgence écrite de la transcendance, au siècle de la « mort » de l'homme. »* En découvrant Dieu au pied de la colline de Vézelay, il a joué le même jeu jusqu'à Socrate pour obliger ses contemporains à les comprendre, en méditant par exemple la phrase de Victor Hugo : *« Libérez la liberté ! La liberté elle-même fera le reste. »* Ce qu'il faut d'abord, c'est expliquer une métaphysique qui n'est pas une œuvre de raison, qui n'est pas exactement transcendantale et qui s'élève cependant à une véritable transcendance libérée.

Ce qui commande la pensée éclairée, c'est d'abord l'essentiel de la pensée kantienne : *« J'ai limité le savoir pour faire place à la foi. »* Il existe bien la valeur relative mais certaine de la science en ce qui concerne le monde ; pour la vie humaine il y a le bonheur suprême de la foi, qui relève de l'ineffable. *Entre les deux, il* n'y a rien. Mais cela ne suffit pas : il faut percer le coffre pour trouver le fruit, c'est-à-dire dépasser le texte pour arriver sans cesse sur un témoignage. C'est un témoin de la foi. *Témoigner* par la foi, c'est *témoigner de* la transcendance, de l'amour des hommes et de Dieu, c'est se sauver spirituellement et peut-être aussi physiquement, quand on découvre *un idéal qui apporte le salut à l'être* total. *« Le jugement dernier juge l'histoire »*, déclarait Kierkegaard. La condamnation selon Clavel ne saurait résulter d'un exposé, d'une discussion de systèmes philosophiques, mais de la mise au jour de la pleine lumière, du mal parfois que nous vivons sans comprendre la conscience. Rousseau, souvent assez proche de Kant et de Clavel, a été un véritable éclairage pour eux — vivant en même temps que lui ou plus tard. Ne disait-il pas que le but de la vie humaine c'est la transparence qui consiste à s'avouer à soi-même et à autrui par la méditation, par le pouvoir de Dieu ? Ainsi arrive-t-on au « spirituel » qui est le fond de l'homme, l'ineffable, le désir fondamental, source trop méconnue des autres et qui découvre en définitive le *Désir de l'Absolu ?*

De la raison à la foi

Sa position alors s'éclaire. Clavel est bien un journaliste mais un *« journaliste transcendantal »*. L'essentiel est d'*aller au-delà de la raison jusqu'à la foi :* on peut s'ouvrir à l'être mais non pas le penser vrai-ment. Aussi on va loin dès qu'on a compris ; il faut en quelque sorte biffer *l'être de toutes les croix, sauf* celle du Christ. En lui, l'Être et le don de son être ne font qu'un. Il faut immédiatement débloquer Dieu et venir au seuil de l'abîme, nous obligeant à l'état suprêmement libre de regarder ce vide et d'oser s'y placer. L'incarnation alors nous rend au monde ; elle nous ouvre Dieu, et c'est le mystère de la foi qu'on ne peut rejeter. La foi est transcendance ou elle n'est pas. La seule vraie philosophie est celle qui établit de manière critique les limites de la raison et en vient à postuler pour la foi une place essentielle et un rôle transcendant. *Témoigner pour la foi, c'est témoigner de la* transcendance, de l'amour des hommes et de Dieu. C'est au fond se sauver spirituellement et peut-être aussi physiquement quand l'existence a un sens, quand on a un projet de vie, quand on possède un idéal qui apporte le salut de l'être total. Mon seul but, disait Clavel, est de libérer la liberté...

L'ultime source

Dans les deux siècles précédents, la liberté n'a pas *été* libre. Faute de pouvoir parler de tous, il faut s'en tenir aux deux penseurs les plus critiqués : Hegel et Marx. On a souvent cru Hegel pertinent en parlant de Dieu. C'est le contraire que montre le volume. Gachoud a toujours montré que la pensée hégélienne ne faisait que dénaturer le porte-parole du divin et de Dieu même. *« Au fond, quoi qu'il use et qu'on peut en dire, il est athée : l'Homme-Dieu, c'est lui »*. Mais l'opposé absolu, le négatif radical, c'est Marx. Certes, ses valeurs sont fortes, mais en définitive *l'essentiel n'est que fausseté et « néantisation »*. Selon Marx, la suppression de la religion et du prolétariat est la condition de tout progrès : supprimer la religion, c'est justement supprimer le prolétariat, supprimer le prolétariat, c'est supprimer la religion. Le marxisme c'est la négation de ce qu'il y a de meilleur. Il faut donc tout reprendre depuis la Révolution française. La vérité c'est le « saut qualitatif kierkegaardien » qui nous fait entrevoir l'émergence du retour de la transcendance que deux siècles de pensée occidentale ont violemment occultée.

La compréhension de la réalité, de l'opposition radicale de l'immanence et de la transcendance est l'ultime source qu'il faut saisir et comprendre. Or Marx a de plus en plus voulu donner à ses thèses une garantie de *nature scientifique* et *tourner le dos* à la philosophie. La différence entre les *Manuscrits de 1844* et le *Capital* est nette : c'est dans son dernier livre, cependant inachevé, que Marx élimine ce *qui pouvait lui rester encore* à ses propres yeux, de subjectif, d'idéaliste, d'éthique, surtout de philosophie. Marx trouve dans la science du *Capital* le moyen de justifier le marxisme en cessant d'être philosophe. Le hégélianisme, le marxisme et le capitalisme détruisent, tout en se détruisant eux-mêmes ; au contraire, *le nécessité* d'une dimension transcendantale est vue et comprise lorsqu'on découvre que son vrai rôle est de faire place à la foi.

Par là enfin on aboutit au stade le plus élevé, qu'on peut pousser à l'extrême : nul ne cherche Dieu et *Dieu seul nous cherche au-delà*. Nous ne pouvons tracer un abîme qui nous conduirait jusqu'à Dieu, mais le Dieu qui nous aime s'en charge. La solution c'est que, dans le Christ, l'homme et Dieu ne font qu'un. Jésus révèle l'homme à lui-même en lui révélant Dieu. *« Il est. Il est enfin* l'homme. *Le plus grand jeu de mot involontaire de tous les temps, c'est :* Ecce Homo ». Par le Péché originel — le Christ ici — Dieu n'est pas absolument absent, mais refoulé et secrètement il nous presse. La position chrétienne est aussi claire que fondamentale. Quand il s'est fait *homme, quand il était Dieu et* Homme, il a dit et redit que les hommes étaient ses frères. Le Christ alors est aussi Dieu mais aussi Homme, l'homme est Homme mais aussi Dieu. Toute la vie des hommes implique pour tous la fraternité du Christ et de l'Homme : c'est leur relation profonde et ultime de l'Homme et de la Divinité. Clavel alors revient fondamentalement sur l'idée d'incarnation, définie comme une concrétion de l'infini. L'être de l'homme est immergé dans sa chair, mais l'infini soubassement qui le tient dans l'être est comme d'origine omniprésente au cœur même du concret.

Il y a notamment bien des ouvrages, surtout les sept que Gachoud a analysés et utilisés. J'espère que beaucoup liront le premier livre sur Clavel, où ils trouveront les apports *de bien des écrivains qui ont multiplié* les analyses : Glucksmann, Lardreau, Jambet, Hélène Bustine, Lévy, etc. Clavel a vu alors et observé l'événement de mai 1968 et tenté de l'analyser, de le pousser, lançant un appel pour une autre vie d'un autre type sur le ton de la fête fraternelle, malgré l'incapacité de formuler un programme de plus. Mais ce que je pouvais seulement analyser, c'est ce que Gachoud a *étudié : le transcendantal.* Le transcendantal, qui est au fond des modifications, introduit au cœur *de multiples incarnations. Il nous* rend alors à notre origine et nous ouvre en elle, si bien qu'il insiste surtout et avec une sorte de parenté rendue possible avec la notion de transcendant. L'incarnation est une sorte de concrétion de l'infini. L'être de l'homme est immergé dans sa chair, mais l'infini qui tient le soubassement avant l'être est cette dimension d'origine omniprésente au cœur même du concret. L'essentiel est de découvrir un Dieu caché qui comble les lecteurs.

L'aventure de l'homme s'inscrit tout entière dans cette marge étroite où le vertige de l'infini peut naître de l'apparence la plus chamelle de notre condition terrestre. Mais les lecteurs iront au-delà et sentiront qu'en lisant le livre ils arriveront à découvrir une « pointe de feu de l'infini dans le fini ».

★ *Maurice Clavel : Du glaive à la foi*, par François Gachoud, PUF, 1 vol., 235 pages.

Pour un collège international

par ALAIN et DANIÈLE GUILLERM (*)

OCTOBRE 1981 : en ce début d'année universitaire qui s'annonce morose malgré la victoire de la gauche, J.-P. Chevènement décide de lancer un grand colloque sur la recherche... Que faire dans le domaine de la philosophie et des sciences « humaines » pour que cette consultation ne s'embourbe pas dans le marais habituel, dans le rouron syndical et mandarinal du C.N.R.S. et de l'Université ? Aussitôt nous décidons de prendre les choses en main en dehors des « commissions ». Nous convions les philosophes d'abord, tels Jacques Derrida, ceux de Vincennes — Deleuze, Chatelet, Lyotard, — ceux qui se sont lassés de l'Université, telle Catherine Clément, et ceux qui comme nous y restent, tels Jean-Pierre Faye et Françoise Lévy. Nous invitons aussi les autres sciences humaines (les sciences dures viendront plus tard), de l'archéologie, avec Roger Agache qui a révolutionné cette science par la photo aérienne, à la psychanalyse, avec Gérard Miller et ses amis lacaniens de l'« Ane ».

L'important, par-delà l'arbitraire du choix, est la qualité et l'originalité des projets. On parlera d'ontologie, mais aussi de stratégie, de psychanalyse, de physique ou de rapports sociaux. Mais avec un point de vue global, philosophique (?), sur tout cela. Comment l'exprimer sans faire à nouveau de la philosophie la science reine et la reine des sciences ? Comment maintenir le point de vue de la totalité en éradiquant celui du savoir absolu ? C'est Fernand Braudel qui, au cours d'une conversation, nous donne le concept de ce que nous voulons faire. Il s'agit de l'*Interscience*, terme qu'il traduit pour nous en français d'un texte d'Einstein : *« Dieu — la Substance — ne s'intéresse pas au destin personnel des hommes, mais il est le garant de la cohérence et de l'intercompréhension entre les différents savoirs. »* Cela signifie que le Collège de Philosophie ne sera ni *interdisciplinaire*, cas où l'on cherche le minimum dénominateur commun entre les disciplines, ni *impérialiste* au sens où l'était dans le temps la philosophie, où le sont de nos jours l'histoire ou l'ethnologie qui parlent de tout en oubliant souvent de faire progresser leur propre domaine.

Un point de convergence

Au contraire de l'interdisplinarité, le Collège de philosophie sera le point de convergence des recherches les plus avancées chacune dans leur domaine en s'efforçant de considérer d'un point de vue philosophique les diverses sciences en tant qu'elles-mêmes, alors que c'est le contraire qui *se passe actuellement : il n'est* qu'à citer le point de vue « pataphysique » de physiciens sur les grands problèmes de l'homme et du monde (*cf.* le colloque de Cordoue). Certes, notre projet, comme le groupe surréaliste ou le Collège de Sociologie de Georges Bataille, est franchement mégalomaniaque, mais c'est *le seul moyen de s'opposer à la* médiocrité héritée de l'ancien régime. Jean Duvignaud n'écrivait-il pas ici même (*le Monde* du ?? juin) que les professeurs comme lui, une fois à la retraite, se verraient sans regret remplacés par des sortes d'animateurs sociaux.

C'est contre cette résignation que nous nous élevons, car nous en pâtissons déjà chaque jour. Contre la bureaucratisation du savoir, nous prêchons à la fois l'autogestion et la qualité des projets. Le ministre de la recherche disait naguère que *« l'État devrait être le garant de l'autogestion »*. Si cette formule nous semble quelque peu optimiste, pourquoi ne pas le prendre au mot lorsqu'on sait que, vers 1530, la monarchie fut le garant de l'autonomie des groupes de pensée contre les féodalités, au premier rang desquelles venait la Sorbonne, en créant pour le public six chaires sur les matières nouvelles dont les titulaires s'administraient entre eux et sans hiérarchie.

Pourquoi l'État socialiste ne ferait-il pas au moins ce que fit l'État national naissant ? Pourquoi n'ouvrirait-il pas chaque année six ou sept axes de recherche équivalents des six lecteurs royaux d'antan, avec pour fonction de réaliser ce qui fut la mission du Collège de France : donner la parole aux générations montantes en dehors de l'*étouffement* des bureaucraties académiques et du rouleau compresseur des *mass media* ; et cela non seulement au niveau de la France mais avec un appel d'offres qui, par l'effort entrepris, sera véritablement international.

C'est Jacques Derrida que le ministre de la recherche a chargé de coordonner une mission en vue de constituer le Collège de philosophie ; parce que Derrida a bien montré par son œuvre que la philosophie, si elle voulait revivre, ne pouvait plus être impérialiste (GLAS), parce qu'il a aussi montré qu'elle n'était pas morte (le GREPH), mais qu'elle était plus que jamais nécessaire. C'est autour de lui que nous comptons mener à terme le projet en invitant tous ceux et toutes celles qui se sentent concernés par cette aventure à se joindre à nous *.

(*) Écrivains, chercheurs au C.N.R.S.

★ Mission pour le Collège international de philosophie, 5, rue Descartes, 75005 Paris, tél. : 278-30-32.

Rectificatif. — C'est par erreur que *le Monde* du 18 juin a fait naître *Lamennais à Paris. Il* est né, en réalité, comme plusieurs de nos lecteurs ont bien voulu nous le signaler, à Saint-Malo.

Vues et revues

Les trois temps

par YVES FLORENNE

SI jamais temps fut celui des contraires coexistant — plus ou moins pacifiquement, — c'est bien le nôtre. Deux questions et une affirmation surgies ensemble au hasard de la lecture nous interpellent en s'entrechoquant, non sans que le choc dégage de l'humour ! « Restaurer ou détruire ? » « *Le* passé a-t-il encore un avenir ? » « Conserver et durer. » La première question annonce le thème d'une nouvelle revue (1), où se trouve aussi la seconde que développe un philosophe contemporain. Quant à l'affirmation, dont le poids est d'autant plus grand qu'elle émane d'un grand douteur, tout le monde l'aura reconnue : on a beaucoup disserté *sur elle, non sans heurts et malentendus.*

Jean Starobinski l'interroge à son tour, dans *Diogène*(2), ce qui va de soi, *alors que tout le* monde cherche son homme : nouveau pour les uns, c'est-à-dire défait et reconstruit d'après quelque canon idéologique ; renouvelé pour les autres, retrouvé, « restauré » dans sa nature au sein de la nature conservée, l'écologie étant la forme actuelle et scientifique du vieux rêve rousseauiste. Mais cette *fois, corruption, perversion,* autodestruction, risquent d'aboutir à un résultat total et définitif ; restent enfin ceux pour qui l'homme dans sa nature est tout simplement *« éternel »* : au masculin comme au féminin.

Mais rappelons en son entier le propos fameux de Montaigne : *« Je n'avais qu'à conserver et durer (...) L'innovation est de grand lustre, mais elle est interdite en ce temps où nous sommes pressés et n'avons à nous défendre que des nouvelletés. »* Sachons d'abord que c'est ici l'homme public qui parle : le maire d'une grande cité ; et qu'à cette cité s'associe une réalité qui a pris pour nous une certaine figure : la peste. L'orthographe modernisée, et si vous remplacez — ce que je n'ai pu me résoudre à faire — le savoureux *nouvelletés* par « nouveautés », vous avez une pensée elle-même très moderne, bien faite pour « ce temps où nous sommes pressés » : selon votre penchant vous la qualifierez de réactionnaire ou de résistante. Et c'est commencer à entrer dans le malentendu que Jean Starobinski dénonce : la vertu de conservation et *de durée que* pratique Montaigne n'ont rien à voir avec notre conservatisme ; il n'avait aucune idée de notre idée de progrès ni de notre Histoire majuscule à sens unique, pour la raison qu'il était né deux bons siècles avant ces inventions-là.

Le passé ne présente à ses yeux que des histoires plurielles, courant en tous sens, et dont on ne connaît d'ailleurs que des fragments dispersés, incertains ou suspects. Dans la « nouveauté », « l'innovation », il aperçoit les germes d'un péril qu'il ne nomme pas, bien entendu, totalitaire, mais qu'il pressent bien *comme tel. Sa méfiance du futur* vient de ce qu'il tient fortement (et avec vive jouissance) à la terre ferme, qui tient elle-même au présent, alors que le futur n'est que construction mageuse ; mais aussi de ce qu'il se refuse à sacrifier un bien certain, même relatif, à un mieux qui risque d'être un pire ; pour ne rien dire d'un bien absolu auquel il ne croit nullement, destiné dans un avenir hypothétique à des hommes encore à naître, et dont nul n'a le droit de fixer d'avance les besoins, les désirs et le bonheur.

Il y aurait certes beaucoup à répondre à Montaigne. Et d'abord ceci, qu'il est un privilégié, dont les *privilèges sont les plus précieux :* ceux d'être libre et de penser. Alors que pour le grand nombre des hommes, il n'est souvent d'autre ressource, d'autre espoir, d'autre raison de vivre que de se jeter dans l'avenir informe, dût-il ne se former qu'au-delà du terme de leur propre vie. De même que d'autres, qui en ont loisir et moyens, se rejettent dans le passé de leur choix.

Choisir son passé

Car, *longtemps, chacun a pu* choisir son temps et le conjuguer comme il lui plaisait. Aujourd'hui, on tendrait plutôt à conjuguer les trois temps en même temps, en proie à une fièvre tierce, symptôme d'évidente inquiétude. *Vecteurs,* dont je parlais en commençant, se meut aussi dans une triple direction, et Pierre Aubenque inaugure la revue par un propos sur le *« bon usage de la mode rétro en philosophie »*. Il y note ces paradoxes du monde contemporain où le délire du futur rivalise avec la passion pour l'histoire la plus retournée vers le passé humain ; où science et technologie semblent inscrire sous nos yeux un avenir dont nous n'allons pas moins chercher les chiffres au seizième siècle, non pas chez Montaigne : chez Nostradamus.

Dans sa réflexion sur passé-avenir, le philosophe a tôt fait de rencontrer Marx, puis Heidegger, celui-ci étiquetté « réactionnaire » pour avoir constaté que celui-là avait pris et fait prendre pour le but ce qui n'est qu'un départ : changer les rapports de production, et c'est tout. Donc, garder la production comme fin. Ce qui est changer l'homme en ce qu'il a toujours été, mais au pis seulement pour partie, et parfois pas du tout : un « animal productif », une « bête de labeur » ; voué désormais à rien d'autre que tourner sans fin et sans issue la roue production-consommation. C'est contre ce nouvel esclavage que se sont dressées les révolutions juvéniles des années 60, qu'après avoir tremblé sous elles on s'est hâté de déconsidérer parce qu'elles avaient osé rompre avec les révolutions des ancêtres.

Restaurer ou détruire

Mais qu'en est-il du thème développé autour de la question : « Restaurer ou détruire ? » Le premier terme désigne non le conservatisme, mais l'instinct ou l'*esprit de conservation* ; le second, moins encore peut-être les révolutions culturelles que les « libres entreprises » de destruction à grand profit, dans l'indifférence, la connivence ou l'impuissance des Etats. La restauration est abordée ici sous toutes ses formes, y compris la plus nourrissante ; un cuisinier dénonce l'imposture alternative de la « nouvelle cuisine » : ou bien ça n'est pas de la cuisine, ou bien elle a deux siècles d'ancienneté. Quant à la restauration des œuvres témoins de civilisation, il est remarquable que les civilisations, quand elles étaient sûres d'elles-mêmes, ne s'en préoccupaient guère, tout occupées à construire ; détruisant peu, par respect religieux non des œuvres mêmes mais de leur destination. C'est justement à l'aube des temps contemporains qu'est apparu le souci de conserver le passé, et jusqu'à ses ruines, objet de belles méditations : dès l'Empire, et dans le même temps où se préparaient Viollet-le-Duc et Mérimée — déjà les paradoxes — qu'on laissait détruire Cluny, debout, vaste et intacte depuis neuf siècles.

A un autre philosophe, René Girandon, revient de clore cette réflexion par l'autre question : « *Le* passé a-t-il encore un avenir ? » Ce qui est sûr, c'est que pour l'homme, son avenir, espéré ou inespéré — l'âge d'or, l'Arcadie, le paradis terrestre, — avait toujours appartenu à un passé mythique et nostalgique, le plus immédiat étant l'enfance. Mais il en va pareillement des grandes révolutions modernes : la Renaissance retourne à l'Antiquité, et la Réforme aux sources. Le modèle antique, lui aussi, inspire et conforte la Révolution *française*, qui prend Rome pour une république de la vertu frugale et des droits de l'homme. Quant à la révolution russe, elle est, elle, doublement exemplaire et globalement positive : par l'« innovation » la plus totale, jointe à la conservation ou restauration très perfectionnée de maintes traditions et pratiques séculaires ; par la glorification du passé culturel et historique national, où s'enracine la vénération reconnaissante vouée à Ivan le Terrible, au point de le remettre tout vif sur le trône ; enfin, par un retour à l'Antiquité la plus reculée, dans l'emprunt à l'Egypte pharaonique du culte des momies.

Que le passé ait un avenir, certainement. Il est même, des trois temps, le seul à en avoir un : nous le tenons, c'est le présent. Le passé existe, la *pleine existence appartenant* au présent qui est d'ailleurs déjà du passé en train de se faire. C'est l'avenir qui n'a pas d'avenir ; on qui n'a que celui qu'on lui prête. Rien n'existe moins — et n'existera peut-être jamais — que cela que nous appelons un peu témérairement *à-venir*. La non-existence est son caractère propre, l'imaginaire son domaine, d'où il tient son charme et sa ressource infinie. C'est sans doute pourquoi on lui sacrifie tant de choses, une bonne part du présent, et parfois des générations entières. De toute façon, dès que l'avenir existe, il est, lui aussi, du présent en train de passer. Mais quoi ! à la vie immédiate, saisie par tous les sens, à la vie vivante et présente, on a bien le droit de préférer le rêve, l'inexistant et même la mort.

(1) *Vecteurs.* N° 1.-25 F. BP 180,-31014 Toulouse Cedex.

(2) N° 118. 39,50 F. Gallimard.

Le Monde

étranger

L'INVASION DU LIBAN PAR ISRAËL

Près d'un mois après l'entrée des forces israéliennes au Liban, les réactions arabes, extrêmement discrètes dans un premier temps, se multiplient et se font plus vigoureuses.

● A TUNIS, M. Chedli Klibi, secrétaire général de la Ligue arabe, a publié mercredi 30 juin un communiqué au sujet de la déclaration des Dix sur le Proche-Orient, estimant que cette dernière « représente un pas en avant dans la mesure où elle fait mention de l'O.L.P. et de son rôle dans le processus de paix ». Il note, cependant, nous câble notre correspondant, qu'elle ne saurait « constituer une réplique efficace à l'agression sioniste », parce qu'elle ne prévoit pas de sanctions et ne se prononce pas « clairement sur le droit des Palestiniens à établir un Etat indépendant sur son territoire ».

● A TAEF, le comité ministériel restreint de la Ligue arabe, formé dimanche à Tunis, a tenu sa deuxième séance mercredi 30 juin. Chargé de trouver une issue à la crise libanaise, il comprend des représentants de l'Arabie Saoudite, de la Syrie, du Koweït, du Liban, de l'O.L.P., de l'Algérie, ainsi que le secrétaire général de la Ligue arabe. Par ailleurs, le roi Hussein est arrivé à Taëf pour une visite de travail.

● A ALGER, les grandioses festivités prévues pour le vingtième anniversaire de l'indépendance de l'Algérie (défilé militaire, défilé populaire feux d'artifice réceptions, etc.), ont été annulées en raison des événements du Liban. Les seules cérémonies maintenues sont celles directement consacrées « à la mémoire des martyrs de l'indépendance », notamment l'inauguration du grand mémorial « Ryad el Fath » (le Jardin de la victoire) édifié sur les Hauts d'Alger.

● A TRIPOLI, le colonel Kadhafi a adressé des messages aux chefs d'Etat arabes proposant « l'envoi immédiat de troupes de tous les pays arabes pour participer à la bataille de Beyrouth ». Il préconise également « l'inscription des Etats-Unis sur la liste noire arabe ».

● A LONDRES, lord Belstead, ministre d'Etat au Foreign Office, a annoncé mercredi que la Grande-Bretagne a décrété un embargo sur les ventes d'armes à Israël. Cette mesure a toutefois un caractère symbolique, aucun contrat n'étant en cours ou prévu.

● A MOSCOU, l'agence Tass a rejeté les « informations mensongères des organes de propagande des Etats-Unis et d'Israël », selon lesquelles les armes soviétiques se seraient révélées inférieures en qualité au matériel américain utilisé par les Israéliens dans les combats au Liban.

● A BRUXELLES, le groupe socialiste, le plus important du Parlement européen avec cent treize membres, a décidé, pour protester contre l'invasion du Liban, de boycotter une réunion qui devait discuter, mercredi, des relations avec la Knesset (Parlement israélien).

DANS LE METN OCCUPÉ PAR ISRAËL

Des affrontements opposent les druzes aux phalangistes

L'ancien premier ministre libanais, M. Saëb Salam, a laissé entendre mercredi que les négociations en vue d'assurer le retrait des Palestiniens de Beyrouth-Ouest avaient substantiellement progressé. Il a cependant reconnu que l'évacuation des « fedayin armés » présentait de grosses difficultés et que cela ne pouvait se faire du jour au lendemain. Cependant, l'agence palestinienne Wafa a affirmé que les fedayin ne quitteront pas Beyrouth et étaient prêts à se battre si une « solution honorable » n'intervenait pas.

Ce jeudi matin, l'aviation israélienne, survolant Beyrouth à basse altitude, a effectué des raids avec lancer d'engins fumigènes, semant la panique au sein de la population, apparemment pour faire comprendre à l'O.L.P. que la patience de Jérusalem s'épuisait.

M. Walid Joumblatt, chef du mouvement national libanais et de la communauté, a d'autre part réagi vivement à une demande de l'envoyé spécial américain, M. Philip Habib, de désarmer les « milices » à Beyrouth-Ouest uniquement. Il a proposé, en échange, le désarmement du « grand Beyrouth » (l'est et l'ouest de la capitale) et l'« internationalisation » du problème libanais. « Toutes les parties présentes à Beyrouth-Ouest refusent une telle demande qui vise à faciliter la tâche aux milices de Béchir Gemayel. Nous refusons le diktat de M. Gemayel et nous le combattrons avec tous les moyens qui restent encore en notre possession », *a-t-il déclaré.*

Des centaines de Druzes ont manifesté mercredi à Moukhtara, fief de M. Joumblatt, pour protester contre l'assassinat par balles, à proximité de Beyrouth d'un jeune Druze de vingt-trois ans par des miliciens phalangistes. Selon la radio libanaise, les affrontements qui ont opposé par ailleurs dans le Metn les Druzes aux phalangistes qui ont suivi l'armée israélienne dans la montagne ont fait dix-sept morts et trente-quatre blessés.

Sur les pas des Israéliens...

De notre envoyé spécial

Aley. — Est-ce résistance passive ou somnolence des heures de sieste ? Aley, loin des touffeurs de Beyrouth, semble couder au soleil. Rideaux aux trois quarts baissés, trottoirs livrés aux plaillerles des enfants, le gros bourg druze, planté sur ses hauteurs fraîches, se fait étrangement discret. Comme si, tandis que passent et repassent, incessants, les convois de l'occupant, on se gardait tout autant, un brin gêné, de l'hostilité vaine que des bienveillances coupables, préférant, à mi-chemin, camper sur une prudente réserve. Le druze sait faire mystère...

Dehors, les bidasses israéliens font le plein de Seven-up et de Coke, chez l'épicier, ou lancent, de leurs camions bâchés, des paquets de bonbons à des gamins ravis qui les suivent en courant. Image jaunie et rajeunie de l'occupant bon enfant...

La guerre ici a duré trois jours et trois nuits. Et Aley a changé de bottes. Le Syrien est parti plus à l'Est, en pleine débandade. L'Israélien s'installe, mais jure qu'il ne fait que passer. Sur la route qui monte de Beyrouth, tout épars, les vestiges calcinés de l'ordre ancien : chars, camions, batteries et guérites vides.

La paix revenue, ça et là, fait place à un curieux partage des tâches. Tel ce barrage « mixte », non loin de Jamhour, où le soldat libanais joue le gendarme au milieu de la route, protégé, du bas-côté, par l'Israélien tapi dans l'ombre derrière une mitrailleuse lourde. Il est, cependant d'autres « partages » qui font, en un instant, sourdre une hostilité muette : la hâte des miliciens phalangistes à reconquérir des positions perdues voilà six ou sept ans, mais désormais « libérées » par l'avance israélienne, fait déjà planer de lourdes menaces.

L'Israélien passe encore !

« *Ils sont arrivés dès samedi, collant aux semelles des Israéliens*, raconte un jeune druze d'Aley. *Ils ont aussitôt monté un barrage en plein centre devant la permanence du P.S.P.* (parti socialiste progressiste, formation de M. Walid Joumblatt), *alors les gens ont commencé à réagir... L'Israélien passe encore, on n'y peut rien. Mais pas eux.* » Les officiers israéliens ont senti le vent, et peu pressés de voir naître des troubles dans le bourg « pacifié », ont instamment prié les Kateb de se montrer discrets. Le barrage a été levé et les miliciens chrétiens n'ont plus droit qu'à une ou deux patrouilles.

Les Druzes, ici, n'ont pas hissé le drapeau blanc, mais ne sont pas tous, loin s'en faut, navrés du changement. Aux tables des bistrots, on a vite fait de comparer l'ancien et le nouveau. « *Ceux là nous laissent tranquilles*, dit-on à la ronde. *Ils seraient même polis et ne pillent pas partout. Alors que les Syriens et les Palestiniens...* » suit la longue piste des doléances contre les occupants d'hier, leur morgue, leur arrogance, leurs vexations... A la veille de la bataille, les Syriens ont voulu décrocher et laisser la place à une formation de fedayin. Les Druzes d'Aley s'y sont opposés et les Palestiniens ont dû rester aux pourtours du village.

« *Jamais les troupes sionistes n'auraient progressé aussi vite à travers tout le Liban, s'il n'y avait eu, chez nous, comme chez les chiites du sud et même chez les sunnites de Beyrouth, un tel ras-le-bol de l'occupation syrienne et du comportement des fedayin* », explique, d'une franchise amère, un dirigeant local du P.S.P.

L'invasion israélienne n'a pas effacé le passé. Les frères ennemis d'hier, un instant réunis face à l'agression, n'ont pas oublié leurs querelles. Qui ne se souvient de ces grèves « *contre le palestinien* » que le mouvement national lui-même était contraint de coiffer sous peine d'être totalement dépassé ? Des incessantes batailles, au sud ou à Beyrouth, entre chiites et fedayin ? Et ce chouf Druze, toujours fermé aux Palestiniens, qui s'est ouvert sans un coup de feu, aux blindés de l'Etat hébreu...

Une magnanimité suspecte

Terrain conquis, l'état-major israélien joue fort habilement de ces rancœurs et de ces divisions. Amal, la milice chiite, fait déjà la police dans les campagnes du Sud et, forte de sa présence dans les combats d'hier contre l'envahisseur, préfère aujourd'hui garder ses quartiers beyrouthins que nourrir vainement un dernier front. Le druzes ne sont pas plus pressés de se lancer dans un inutile baroud.

Mais à Aley, aux confins de leur chouf, ils ne veulent pas non plus que l'armée israélienne ne fasse soudain place aux ambitions de l'ennemi phalangiste. Bechir Gemayel est monté les voir, mais il est resté aux lisières du village, rencontrant quelques rares dignitaires dont tout le monde, ici, affirme avec ce qu'il faut de véhémence, *qu'ils n'étaient pas du cru* ».

« *Nous ne sommes pas une quatrième force d'occupation* », a prudemment assuré le patron des Kataëb. *Aucun acte de représailles ne sera commis. Nous n'aspirons qu'à la coexistence de tous les Libanais.* » Le propos phalangiste se fait miel quand vient l'heure d'engranger les gains de sept années de bataille. Plus question de vanter les mille et un mérites du « *seul et vrai Liban* », cette enclave « libérée », de la colline d'Achrafieh aux ruines du vieux Byblos. Le chef militaire du camp chrétien entend désormais réunifier — sous sa houlette bien sûr — la patrie déchirée.

La tâche n'est pas simple. Car le camp d'en face — qui a déjà tourné la page palestinienne — n'entend pas se plier si vite à la loi d'un « *Bechir vainqueur devenu magnanime* ». Des accrochages sérieux ont, ces derniers jours, opposé les miliciens Kataëb à des druzes sur les crêtes du Haut-Metn. Le supérieur d'un couvent maronite, âgé de soixante-quinze ans, a été assassiné, la maison druze de Beyrouth dynamitée. Et chacun, sans attendre, d'accuser l'autre de vouloir faire renaître la guerre confessionnelle. Et de remettre en circulation, les étiquettes désuètes des jours sombres de la guerre civile : *droite chrétienne, islamo-progressiste...*

Il est certains ministres, dans les vestiges délabrés de l'Etat libanais, pour soupçonner maintenant Israël de quelques noirs desseins. De vouloir, quoi qu'ils disent, démanteler le pays. Ne viennent-ils pas, à Baabda, sur les hauteurs de leur capitale assiégée, de recevoir une nouvelle et étonnante exigence de Jérusalem : le désarmement « total » de l'ouest beyrouthin, milices de la gauche libanaise comprises. « *Mais, cette fois, c'est une affaire purement intérieure* », s'indigne un de ces ministres. *Et pourquoi désarmer l'Ouest sans l'Est ?* »

Alors que piétinent encore les interminables tractations sur le sort des fedayin, il en est, en coulisses, qui se hâtent de dessiner le Liban de demain. Ils ne sont pas tous Libanais. Loin de là...

DOMINIQUE POUCHIN.

● *Le président Reagan* a signé mercredi une loi autorisant le gouvernement américain à consacrer une aide humanitaire de 50 millions de dollars au Liban pendant l'année en cours. Il a en même temps demandé au congrès d'agir rapidement pour débourser 20 millions de dollars sur cette autorisation de 50 millions « *afin de faire face aux besoins les plus pressants* ». D'autre part, la Maison-Blanche a annoncé que, plus de cette aide votée par le Congrès, le département d'Etat avait été autorisé à octroyer aux réfugiés libanais une aide d'urgence de 10 millions de dollars. Le « *Fonds d'urgence pour les réfugiés* », qui relève de la Maison Blanche, accordera de son côté au Liban la somme de deux millions de dollars. — (*A.F.P.*)

M. Reagan se garde de toute critique à l'égard d'Israël

De notre correspondant

Washington. — Par des pressions insistantes sur Israël et sur l'O.L.P., les Etats-Unis cherchent à accélérer un compromis au Liban. « *Si les différentes parties ne réussissent pas à s'entendre, les combats pourraient reprendre* », a déclaré mercredi 30 juin le porte-parole du département d'Etat. Ce n'était pas une lapalissade, mais un avertissement aux Palestiniens, fondé sur une menace précise de Jérusalem. Parallèlement, l'administration Reagan multiplie les messages à M. Begin par voie diplomatique : on essaie, semble-t-il, de lui faire admettre le maintien d'une présence politique de l'O.L.P. à Beyrouth.

Mercredi soir, au cours d'une conférence de presse, M. Reagan s'est montré bien discret sur le Liban. « *Je dois rester silencieux*, a-t-il dit. *Je ne veux rien faire qui pourrait affecter les négociations en cours* ». Celles-ci devraient, selon lui, aboutir à trois résultats : restaurer l'Etat libanais, garantir le calme sur la frontière israélienne et faire partir du Liban « *toutes les forces étrangères : syriennes, israéliennes et O.L.P. armée* ». Ensuite, il faudrait « *traiter une fois pour toutes le problème des Palestiniens* » — lequel doit être « *différencié de l'O.L.P.* » — selon le processus de Camp David.

Le président s'est gardé de toute critique à l'égard des Israéliens. Ne faut-il pas les sanctionner, lui a-t-on demandé, pour avoir utilisé certaines armes américaines dans un but *offensif* (ce qui est, en principe, interdit) ? L'enquête n'est pas terminée, a répondu M. Reagan, en soulignant « *l'ambiguïté* » de la situation, car l'opération de Tsahal avait été précédée d'attaques palestiniennes contre des civils en Galilée.

L'indulgence que Washington manifeste depuis le début de la crise s'explique doublement. Il s'agit, d'une part, de ne pas braquer Israël. Et, d'autre part, de ne pas l'empêcher de maintenir sa pression sur l'O.L.P.

On sait désormais que le général Haig avait présenté sa démission jeudi 24 juin et que, à sa grande surprise, celle-ci devait être acceptée le lendemain. Le secrétaire d'Etat réagit aussitôt en rédigeant une lettre de démission polémique qui rendit furieux les responsables de la Maison Blanche.

N'était-il pas inopportun d'accepter sa démission en pleine crise libanaise ? a-t-on demandé mercredi à M. Reagan. Réponse : « *Il n'est jamais facile à un secrétaire d'Etat de trouver un bon moment pour démissionner.* »

Le président a clairement fait savoir qu'il ne voulait plus parler de cette affaire. Selon lui, rien d'essentiel n'a été caché aux Américains. Après un dernier hommage au général Haig et un nouveau coup de chapeau à M. George Shultz, son successeur, il a précisé que la diplomatie américaine continuerait d'être décidée « *dans le bureau ovale* ».

O. sait que le général Haig désapprouvait l'extension des sanctions économiques contre l'U.R.S.S. Le président n'a pas l'intention de revenir sur cette mesure tant que la situation en Pologne restera la même. « *C'est une question de principe* », a-t-il dit mercredi. Et de souligner deux autres raisons de l'attitude américaine : le danger d'une trop grande dépendance des Européens à l'égard du gaz soviétique et l'opportunité de contraindre le Kremlin à consacrer moins d'argent à son armement.

Le président souhaitait, en somme, parler le moins possible des questions qui intéressaient les journalistes : le Liban, le général Haig et l'embargo. Son vrai but était d'apparaître à la télévision pour vanter les mérites du programme économique en cours. La date de cette onzième conférence de presse n'avait pas été choisie au hasard : c'est ce 1er juillet qu'entre en vigueur la seconde tranche de réduction d'impôt sur le revenu, qui est de 10 % (1).

ROBERT SOLÉ.

(1) Le total des réductions, en trois ans, est de 25 %. Une première réduction de 5 % a eu lieu le 1er octobre 1981, la dernière, de 10 %, est prévue pour le 1er juillet 1983.

DES MÉDECINS DÉNONCENT LES CONDITIONS DE DÉTENTION DES PRISONNIERS PALESTINIENS

Trois médecins européens, qui ont regagné récemment la France après avoir été arrêtés puis relâchés par les troupes israéliennes au Liban, ont dénoncé, mercredi 30 juin, « *les conditions de détention au Liban et en Israël des milliers de prisonniers palestiniens battus, privés d'hygiène et des soins médicaux les plus élémentaires* ». Au cours d'une conférence de presse à Paris, ces trois médecins, membres de l'Association médicale franco-palestinienne, Francis Capet (Belgique), Pascal Mathey (France) et Madeleine Van Hoorst (Pays-Bas), ont appelé l'opinion internationale à « *exercer des pressions pour obtenir des informations sur le sort des prisonniers palestiniens* ».

Les trois médecins, qui ont été détenus par les forces israéliennes dans la région de Saïda, où ils effectuaient une mission médicale depuis le mois de novembre dernier, ont dénoncé par ailleurs « *la non-reconnaissance par Israël du Croissant rouge palestinien, dont tous les hôpitaux et installations sanitaires ont été fermés au moment où le travail de cette organisation s'avère indispensable* ».

Guerre sainte ?

De notre correspondant

Jérusalem. — C'est au moment où des voix de plus en plus nombreuses commencent à se faire entendre dans le pays pour contester le bien-fondé de la guerre au Liban, que le grand rabbinat d'Israël vient de décider de donner son avis : l'opération « Paix pour la Galilée » est conforme à la loi juive (Halakha). Il indique que la participation à cette opération, « *dans tous ses aspects* », correspond à un devoir ou « commandement » (*mitzva*), celui de faire la guerre, qui est énoncé dans les écritures et les commentaires.

Il se réfère aux travaux de l'un des philosophes et théologiens juifs les plus célèbres, Maimonide, qui, au douzième siècle, définissait le « *commandement de la guerre* » comme étant celui en application duquel les juifs peuvent se « délivrer » d'un ennemi. L'autorité religieuse souligne que l'intervention militaire actuelle est justifiée dans la mesure où il s'agissait, au départ, de protéger les localités de Galilée. Mais elle approuve également l'opération dans son ensemble, en précisant que cette action a été, dans ses différentes étapes, une « *guerre morale* », et le grand rabbinat rappelle à ce propos que l'état-major avait donné l'ordre d'épargner autant que possible les victimes civiles.

Guerre sainte ? C'est affaire d'appréciation. Les Israéliens ont assez souvent dénoncé dans les discours arabes l'abus de l'appel au *Jihad* (guerre sainte) contre l'Etat juif pour se méfier des mots et de leur éventuel caractère sacré.

A n'en pas douter, ce jugement du grand rabbinat provoquera un débat en Israël, car, dans les milieux laïcs, on a, ces dernières années, à de multiples reprises, dénoncé l'ingérence croissante de l'autorité religieuse dans les affaires politiques. Notamment quand le grand rabbin Shlomo Goren (ancien aumônier en chef de l'armée) est venu au secours du gouvernement Begin pour justifier la colonisation, voire l'annexion, de la Judée et Samarie (Cisjordanie), parce que la restitution d'une partie de la « *terre d'Israël* » (la Cisjordanie, selon lui, en est) serait contraire à la loi juive ; puis, quand il a affirmé, l'an dernier, que cette loi, dans tous les domaines de la vie publique, prévalait celle de l'Etat — le grand rabbin fut alors taxé souvent de « khomeinyste ».

FRANCIS CORNU.

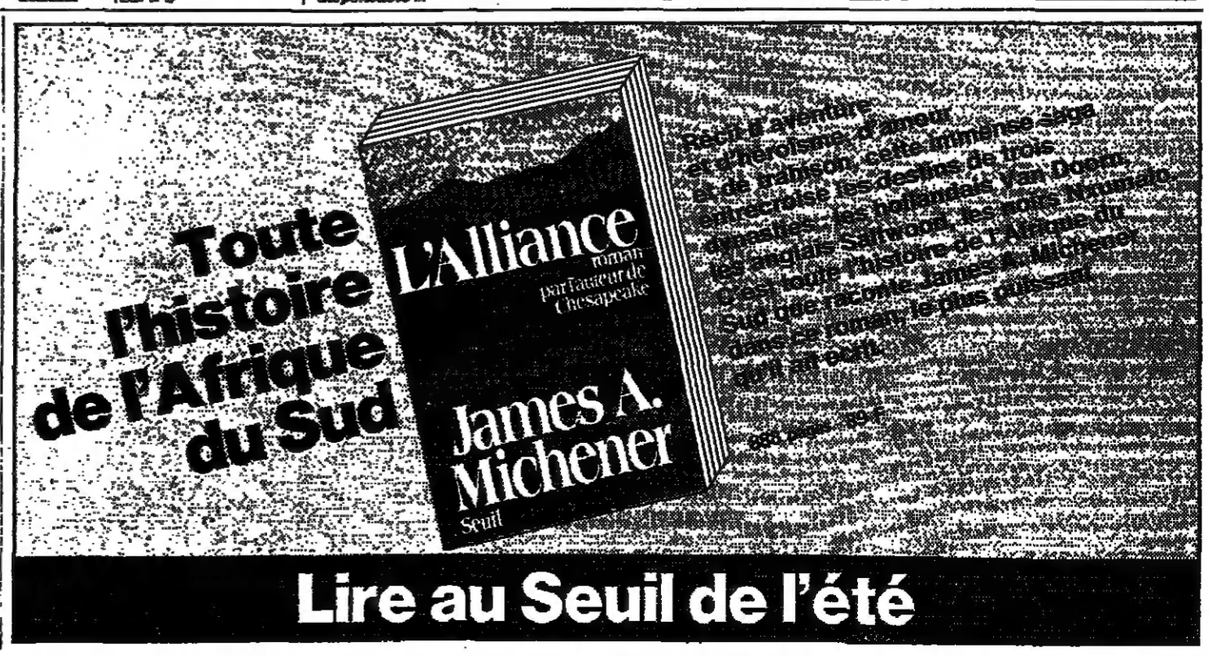

L'INVASION DU LIBAN PAR ISRAËL

Tribune internationale

UN DESTIN COMMUN

par SHLOMO REICH (*)

LA guerre israélo-palestinienne a eu lieu dans toute l'atrocité de la technologie moderne. Si, pendant des années, Israël pensait se trouver uniquement devant une « bande de terroristes », et si les Palestiniens croyaient avoir devant eux un peuple qui ne devrait pas vivre dans cette région du monde, aujourd'hui cette guerre pourrait être le mal nécessaire sans lequel il n'y aurait pas eu de guérison possible.

Car dans le drame israélo-palestinien il n'y a pas de « bons » ou de « méchants » (comme dans certains films où jouait M. Reagan). Il s'agit d'une longue souffrance de ces deux peuples, et la douleur, peu importe son origine, va contre la nature de l'homme. J'ai toujours pensé et dit qu'Israël et Ismaël ne peuvent avoir qu'un destin commun et qu'il n'y a qu'une seule lettre qui nous sépare. Cela dépend maintenant de nos volontés que ce ne soit pas la fosse qui devienne commune à nos deux peuples.

LE peuple juif (les Hébreux d'hier et de demain) a connu le génocide. Du côté de mon père je suis le seul survivant de ma famille, je suis donc très bien placé pour savoir ce que veut dire partir en fumée à cause d'une idéologie. Et ceux qui accusent Israël d'être nazi, soit ne savent pas ce que fut le nazisme, soit sont de mauvaise foi. Ce n'est pas à eux que je m'adresse aujourd'hui mais à tous ceux qui sont de bonne volonté, et il y en a, à tous ceux qui désirent que cette partie du monde puisse vivre en paix.

Il va de soi que les premiers qui doivent comprendre qu'il n'y a pas de solution par la force des armes doivent être les Israéliens et les Palestiniens. Les responsables politiques (peu importe leurs noms) n'ont pas le droit de tuer ou de faire tuer parce qu'ils veulent imposer leurs idéologies. Les morts d'hier, d'aujourd'hui et de demain sont les meilleures preuves qu'il n'y aura pas un grand Israël, comme il n'y aura pas une Palestine sans les Hébreux. Les seules frontières de l'avenir devraient être les lignes (vertes ou de n'importe quelle autre couleur) qui se sépareront plus Israéliens et Arabes, noirs et blancs, pauvres et riches.

Je sais que je suis dans le domaine de l'irréel, mais, quand on voit où mène le réalisme de certains politiciens, en tant que poète, je suis persuadé qu'il n'y a que l'imaginaire qui puisse encore nous sauver.

J'ECRIS ces lignes avant la prise de Beyrouth-Ouest et avant la liquidation physique des dirigeants de l'O.L.P. (je souhaite de tout mon cœur que cela n'ait pas lieu, car je sais que la situation globale du problème restera entière). Cette semaine je serai de retour à Jérusalem où, mes camarades et moi, nous allons lutter pour qu'aucun gouvernement israélien ne puisse croire qu'en humiliant ou en détruisant l'autre, il arrivera à imposer sa volonté. Nous allons également essayer de convaincre les Palestiniens qu'ils peuvent vivre aux côtés des Israéliens.

Si cette réalité simple et claire ne devient pas évidente pour tout le monde, nous allons nous battre jusqu'au dernier des Israéliens et jusqu'au dernier des Palestiniens, et tout le monde sifflera ou applaudira ce spectacle tragi-comique selon son humeur.

Il faudrait comprendre et faire comprendre que cette pièce qui se joue aujourd'hui a été écrite par des malades et espérer qu'aucun acteur ne veuille plus jouer de rôle pareil.

(*) Poète israélien.

M. Gutmann, secrétaire général du Quai d'Orsay part pour Beyrouth, Jérusalem, Amman et Damas

M. Francis Gutmann, secrétaire général du Quay d'Orsay, accompagné de M. Bruno Delaye, conseiller technique au cabinet du ministre des relations extérieures, part ce jeudi 1er juillet pour Beyrouth. M. Gutmann, qui s'était déjà rendu le 15 juin dans la capitale libanaise, est chargé de transmettre un message oral de M. Mitterrand au président Sarkis, en réponse à la lettre que le président libanais lui avait adressé mardi.

Le secrétaire général du Quai d'Orsay s'entretiendra également avec M. Wazzan, chef du gouvernement libanais, de « *la situation au Liban et en particulier à Beyrouth-Ouest* », précise-t-on au ministère des relations extérieures.

MM. Gutmann et Delaye se rendront ensuite en Israël, puis à Amman et à Damas. M. Boutros Ghali, ministre d'Etat égyptien pour les affaires étrangères, a eu, rappelle-t-on, plusieurs entretiens ces jours derniers avec les dirigeants français, et en particulier avec M. Mitterrand. D'autre part, M. Boidevoix, chargé du Proche-Orient au Quai d'Orsay, a fait un rapide voyage à Tunis où il s'est entretenu avec le ministre tunisien des affaires étrangères, M. Essebsi, ainsi qu'avec M. Kaddoumi, chef de la diplomatie de l'O.L.P., et M. Klibi, secrétaire général de la Ligue arabe.

Toute cette activité diplomatique est évidemment destinée à éviter la bataille de Beyrouth et à obtenir un « *désengagement* » des combattants.

Répondant mercredi aux questions de députés à l'Assemblée nationale, M. Cheysson, ministre des relations extérieures, a notamment déclaré : « *Le principe du retrait total des troupes israéliennes ayant été posé par deux résolutions du Conseil de sécurité (...), la première des priorités était d'éviter l'anéantissement de Beyrouth qui aurait été un crime contre l'humanité. Nous le souhaitons comme le gouvernement libanais dont tout appel (...) sera entendu par la France. Il convient à notre sens de donner aux autorités libanaises un espace sur lequel elles aient un contrôle exclusif.* »

Après avoir rappelé la proposition française de « *désengagement* » des forces en présence et le veto américain, M. Cheysson a poursuivi : « *Du côté arabe, tous les pays nous ont donné, plus ou moins fortement, leur appui. L'O.L.P. est les autorités légitimes libanaises nous avaient donné leur accord dès le départ. Si le gouvernement américain a opposé son veto, c'est à la demande du gouvernement israélien, tout le monde le sait, mais aussi parce qu'il n'a pas du tout la même approche du problème que les pays arabes, la France et les pays de la Communauté européenne.*

» *Nous, nous pensons que le peuple palestinien a des droits légitimes, ceux de tout peuple, les mêmes que ceux du peuple israélien : le droit à une patrie, à un Etat. Ces droits doivent pouvoir être défendus par des voies politiques comme le dit la déclaration des Dix adoptée hier à Bruxelles sur proposition de la France, ce qui implique que le peuple palestinien ait un représentant qui parle en son nom. Pour nous, c'est l'O.L.P. Il ne faudrait pas qu'à l'occasion d'un défaite militaire écrasante celle-ci soit anéantie, déshonorée. Notre analyse est totalement différente de celle d'Israël et des Etats-Unis.* »

Répondant à une autre question, M. Cheysson a cependant précisé : « Quelques progrès ont été faits ces derniers jours, notamment parce que les Américains et les Israéliens ont reconnu qu'il serait maladroit — nous estimons, pour notre part, que ce serait politiquement erroné — d'humilier les forces palestiniennes qui sont dans Beyrouth au moment de leur retrait. »

Le ministre des relations extérieures devait recevoir, ce jeudi, pour la troisième fois cette semaine, M. Boutros Ghali, ministre d'Etat égyptien pour les affaires étrangères. Interrogé par l'A.F.P., celui-ci a notamment déclaré : « *L'agression israélienne contre le Liban a affecté les rapports entre Le Caire et Tel-Aviv et va se répercuter sur tout le processus de paix.* » Il a indiqué que l'action égyptienne est destinée à « *éviter une cassure durable entre Israël et le monde arabe* », qui résulterait d'un assaut israélien contre une capitale arabe. Cette action saperait toute possibilité de paix « *pour deux à trois générations* », a-t-il dit.

Confirmant l'existence de contacts entre Le Caire et « *une majorité de gouvernements arabes* », le ministre égyptien n'a pas exclu une participation égyptienne à une éventuelle force internationale pour la neutralisation de Beyrouth-Ouest et la séparation des forces entre Israéliens et Palestiniens.

PROCHE-ORIENT

L'Irak propose l'installation d'une force internationale sur sa frontière avec l'Iran

Dans une nouvelle tentative pour mettre fin à la guerre avec l'Iran, l'Irak a demandé mercredi 30 juin la création d'une force de paix multinationale sur la frontière.

Cette force, chargée de faire respecter le cessez-le-feu unilatéral proclamé par Bagdad, pourrait — selon l'Irak — être envoyée par l'O.N.U., le mouvement des non-alignés ou l'Organisation de la conférence islamique, précise un communiqué du ministère des affaires étrangères. Ces trois organisations ont fait, sans succès jusqu'à présent, de nombreuses tentatives de médiation dans le conflit du Golfe.

La force de paix devrait également confirmer que l'Irak s'est, conformément à sa promesse, retiré du territoire iranien envahi depuis près de deux ans, ajoute le ministère.

Bagdad a annoncé mardi que toutes ses troupes avaient quitté le territoire iranien, s'attirant un démenti véhément de Téhéran, qui affirme que certaines zones frontalières sont toujours occupées par des troupes irakiennes (*le Monde* du 1er juillet).

Les tirs d'artillerie de part et d'autre de la frontière se poursuivent. Selon Bagdad, l'armée iranienne a bombardé, mercredi à l'aube, Bassorah à l'artillerie lourde. Téhéran, pour sa part, annonce le pilonnage d'Abadan et de Khorramchahr par l'artillerie irakienne.

Le quotidien *République islamique* de Téhéran indique par ailleurs que les troupes iraniennes ont mené la semaine dernière une série d'opérations contre les « *contre-révolutionnaires* » dans les provinces d'Azerbaïdjan occidental et du Kurdistan, « *nettoyant* » plusieurs villages près de Sardasht, Divandare et de Sanandaj. — (*Reuter, A.F.P.*)

DIPLOMATIE

SELON WASHINGTON

L'implantation d'euromissiles soviétiques à l'ouest de l'Oural continue

M. Burt, nouveau secrétaire d'Etat adjoint américain pour les affaires européennes, a déclaré, mercredi 30 juin à Bruxelles, qu'au cours des dix dernières semaines l'U.R.S.S. avait installé plus d'une quinzaine de fusées SS-20, soit une cinquantaine d'ogives nucléaires, sur deux nouvelles bases, à l'ouest de l'Oural.

Selon les estimations américaines, l'U.R.S.S. dispose maintenant de 315 missiles SS-20 avec 45 ogives nucléaires, contre 300 environ et 900 ogives fin mars.

La mise en place de nouveaux missiles continue sans interruption en dépit des déclarations de M. Brejnev, le 16 mars et le 18 mai, indiquant que l'installation de fusées ou la construction de bases de lancement avaient pris fin dans la partie européenne de l'U.R.S.S. M. Burt a donné ces précisions après une réunion du comité de l'OTAN chargé des conversations américano-soviétiques sur les euromissiles et les armements stratégiques.

Le nouveau secrétaire d'Etat adjoint a assuré les membres de l'OTAN que le remplacement de M. Haig par M. Shultz à la tête du département d'Etat « *ne changerait en rien l'engagement pris par les Etats-Unis de négocier sérieusement et de bonne foi avec l'U.R.S.S., sur la réduction des armes nucléaires à portée intermédiaire actuellement en cours à Genève* ».

A Genève, les délégations américaine et soviétique aux négociations sur la réduction des armements stratégiques (START) ont tenu, mercredi, leur première séance de travail. Le délégué américain a notamment exposé la proposition américaine de réduire d'un tiers le nombre des ogives nucléaires basées à terre ou sur des sous-marins pour les ramener pour chaque camp de 7 500 à 5 000, proposition jugée « *déséquilibrée* » par Moscou qui veut obtenir une « *limitation* » des arsenaux nucléaires afin d'empêcher l'application du programme de modernisation du Pentagone.

A Moscou, dans un article de la *Gazette littéraire*, publiée mercredi, M. Zamiatine, porte-parole de M. Brejnev, écrit que les Etats-Unis ont déclaré une « *guerre idéologique* » *tous azimuts* à l'Union soviétique. — (*A.F.P.*)

A TRAVERS LE MONDE

Afghanistan

● LONDRES a « protesté fermement » contre la condamnation à dix ans de prison d'un archéologue britannique, M. Ralph Pinder-Wilson, pour exportation illégale d'objets anciens. Selon le Foreign Office, l'arrestation et la condamnation de cet ancien dirigeant de la section orientale du British Museum, venu en Afghanistan en 1976 comme directeur de l'Institut britannique pour les études afghanes de Kaboul, ont été connues par la presse, et l'ambassade anglaise à Kaboul n'a été informée ni des charges pesant sur l'inculpé, ni du procès, ni de son dénouement. (*A.F.P.*)

Argentine

● LA COMPAGNIE AERIENNE S.A.S. s'est vu interdire l'atterrissage à Buenos-Aires à dater de ce 1er juillet, en représaille à l'embargo décidé par la Suède, la Norvège et le Danemark contre l'Argentine lors de la crise des Malouines. — (*Corresp.*)

[La même mesure a été décidée à l'encontre d'Air-France, de Lufthansa et de la K.L.M.]

États-Unis

● M. SEKOU TOURE A WASHINGTON. — Le président Ronald Reagan a reçu mercredi 30 juin le président Sékou Touré de Guinée, qui effectue actuellement un séjour aux Etats-Unis. Le chef de l'Etat guinéen a eu un déjeuner de travail avec le vice-président George Bush. (*A.F.P.*)

Thaïlande

● FIN DU DETOURNEMENT DE L'AVION D'ALITALIA. — Le pirate de l'air srilankais qui avait détourné un appareil de la compagnie italienne sur Bangkok (*le Monde* du 1er juillet) a quitté l'avion, ce jeudi 1er juillet, et a été conduit par la police dans les locaux de l'aéroport. Auparavant, le pirate avait libéré tous les passagers après avoir été rejoint par sa femme et son fils, et avait reçu la rançon demandée de 300 000 dollars. Il avait en outre demandé que les autorités thaïlandaises n'entreprennent aucune poursuite contre lui. — (*A.F.P., U.P.I.*)

(Publicité)

«PAIX EN GALILÉE» GUERRE AU LIBAN

Préservez le LIBAN du «GRAND ISRAËL»

30.000 MORTS pour la «Paix en Galilée»

Combien de morts pour la Paix en Israël ?

Pour ne pas pouvoir dire un jour que nous ne savions pas.

Pour que le peuple libanais et le peuple palestinien ne disparaissent pas de notre mémoire.

Le Collectif d'information Liban-Palestine organise du 30 juin au 27 juillet 1982 en collaboration avec le STUDIO SAINT-SÉVERIN une manifestation cinématographique sur la réalité libanaise et palestinienne.

— « *LA MÉMOIRE FERTILE* », de Michel Khleifi (Palestinien)
— « *KAFR KASSEM* », de Borhane Alaouié (Libanais)
— « *NAHLA* », de Farouk Beloufa (Algérien)
— « *POUR LES PALESTINIENS UNE ISRAÉLIENNE TÉMOIGNE* », *de Edna Politi* (Israélienne)
— « *LE MALHEUR DES UNS...* », de Omar Amiralay (Syrien)
— « *LES DUPES* », de Tawfik Saleh (Égyptien)
— « *BEYROUTH JAMAIS PLUS* », de Jocelyne Saab (Libanaise)
— « *THE HOUSE* », de Amos Guitaï (Israélien)
— « *BEYROUTH LA RENCONTRE* », de Borhane Alaouié (Libanais)
— « *L'OLIVIER* », du Collectif de Vincennes (France)
— « *LES PETITES GUERRES* », de Maroun Bagdadi (Libanais)

Ces films seront suivis de débats en présence des réalisateurs et des personnalités du monde culturel et politique en France.

ISTH
Centre AUTEUIL Depuis 1953 Centre TOLBIAC
INSTITUT PRIVÉ DES SCIENCES ET TECHNIQUES HUMAINES
SCIENCES PO
PRÉPARATIONS INTENSIVES de VACANCES
Entrée en A.P.
Entrée directe en 2e année
AUTEUIL 6, Av. Léon Heuzey 75016 Paris Tél. 224.10.72
TOLBIAC 83, Av. d'Italie 75013 Paris Tél. 585.59.35

le 40ème Mercure jouxte le Parc des Expositions de la Porte de Versailles
HOTEL RESTAURANT MERCURE
Hôtel-Restaurant Mercure Paris/Vanves
400 chambres
Rue du Moulin - 92170 Vanves
Tél. : (1) 642.93.22 - Télex 202 195
Réservation centrale : (6) 077.52.52

CEPES
préparation en septembre, au
CFPA
centre formation profession avocat
enseignement supérieur privé
57, r. Ch.-Laffite, 92 - Neuilly
722.94.84 - 745.09.19

Roumanie : M. Ceau

Para que est cerca, ah que est lejos

CESSATE
Estes donde est eres parte de Espe

Roumanie : M. Ceausescu sur la défensive

II. — *De l'indépendantisme au chauvinisme*

Par CLAIRE TRÉAN

Les interventions du président Ceausescu lors du dernier plénum du comité central du parti ont confirmé que la Roumanie traverse actuellement une grave crise économique (*le Monde* du 1er juillet). Elles ont confirmé également, ainsi que les nombreux limogeages et les remaniements ministériels intervenus le mois dernier, que la crise n'est pas seulement économique.

De qui M. Nicolas Ceausescu a-t-il peur ? Qu'est-ce qui le pousse dans cette fuite en avant nationaliste dont il a fait encore une superbe démonstration lors du dernier plénum du comité central du parti, début juin ?

Aux délégués du parti rassemblés devant lui, il dit : « *Le drapeau tricolore ne peut être remplacé par aucun autre drapeau. Le drapeau du parti, celui des Jeunesses communistes, celui des Pionniers ou des Faucons de la patrie (1) ne représentent que le symbole de la lutte révolutionnaire du parti. Ils ne peuvent remplacer le tricolore, drapeau suprême, symbole de l'unité et de l'indépendance.* » Aux artistes, aux écrivains, il dit de se garder du cosmopolitisme : « *La seule source d'inspiration doit être la vie et le travail de notre peuple. Il faut boire l'eau seulement de la source d'eau vive qui jaillit de la terre trempée de la sueur de nos ancêtres.* » A tous, il ressert ce qui depuis quelques années est devenue sa marotte : l'histoire, conçue comme un instrument essentiel de propagande.

Dans une longue envolée lyrique — pour le moins insolite devant l'assemblée éminemment politique du comité central, — il brosse une vaste fresque de l'histoire du peuple roumain. Plus trace de la conquête romaine. Plus trace des Thraces qu'il présentait il y a quelques mois encore comme ses ancêtres (cela devait poser des problèmes de frontières trop compliqués, avec la Bulgarie notamment). Il annonce le regroupement de tous les centres de recherches en un seul institut national (il s'agit de mater les dernières résistances de certains historiens aux axes de recherches imposés depuis plusieurs années par M. Ceausescu lui-même) ainsi que le regroupement de tous les documents muséographiques en un seul « *Musée central de l'histoire nationale* » (le Musée d'histoire de Bucarest consacre déjà de nombreuses salles au « camarade Ceausescu », où tapisseries, portraits, sculptures le représentent seul, ou en compagnie des grands rois de Roumanie). Cette histoire glorieuse et unitaire des premiers rois Daces connus jusqu'à lui doit fonder la légitimité de M. Ceausescu et celle du parti.

Les faux-semblants

Le parti, dont le discours internationaliste et pro-soviétique, au moins jusqu'à la deuxième guerre mondiale, avait de quoi heurter le sentiment national roumain, s'est effectivement acquis une légitimité à partir des années 60, grâce à un nationalisme qui s'exprimait par des sous-entendus anti-soviétiques, puis par une polique étrangère assez indépendante à l'égard de Moscou. Cette dernière a fait accéder M. Ceausescu au faîte de sa popularité en 1968, lorsqu'il s'est désolidarisé de l'intervention des forces du pacte de Varsovie en Tchécoslovaquie.

Qu'en reste-t-il aujourd'hui ? Des affirmations de principe selon lesquelles chaque pays, chaque parti, choisit sa propre voix vers le socialisme. Des fantaisies terminologiques aussi sur lesquelles le président s'attarde longuement, expliquant qu'il préfère le concept de « *démocratie ouvrière* » à celui de « *dictature du prolétariat* », et celui de « *société multilatéralement développée* » à celui de « *socialisme réel* ». Mais l'indocilité à l'égard du pacte de Varsovie ne se traduit plus guère aujourd'hui que par une diplomatie tous azimuts, au demeurant ambiguë, et par une politique de paix au moyen de laquelle le régime essaie de se refaire une vertu au plan international et de nourrir sa popularité à l'intérieur. La Roumanie a réduit de 10 % cette année son budget de la défense. Elle mobilise des centaines de milliers de jeunes communistes pour des manifestations en faveur de la paix et multiplie les colloques sur ce thème et sur celui de la jeunesse, grâce auxquels on tente de donner au fils de M. Ceausescu, Nicu, une stature internationale. Elle est aussi à l'origine de diverses propositions comme celle de la création d'une zone dénucléarisée dans les Balkans qui ne l'engage guère car elle n'accueille aucun missile soviétique sur son territoire.

Mais les libertés que M. Ceausescu avait prises par rapport à Moscou en 1968 n'ont pas été rééditées à propos de la Pologne. On avait relevé la rareté des commentaires roumains après l'instauration de la loi martiale. Mais s'il est vrai qu'une intervention soviétique directe à Varsovie eût embarrassé M. Ceausescu, il est certain aussi que la Roumanie était, parmi les pays de l'Est, le plus menacé par une contagion du mécontentement social polonais. La condamnation de Solidarité (qui n'est jamais citée) revient à maintes reprises dans le discours du 1er juin, à chaque fois que le président évoque « *les erreurs commises dans la construction du socialisme* » par certains pays frères.

Le coup de semonce de Moscou

Le nationalisme, quant à lui, prend des accents de plus en plus chauvins et en est à s'inventer des raisons d'être. On crée de faux problèmes qui ont pour fonction d'alimenter un sentiment revanchard profitable à M. Ceausescu, comme la menace qui pèserait du côté hongrois sur la Transylvanie.

Dans certains pays, dit notamment celui-ci dans une allusion limpide, *les événements qui concernent notre peuple sont présentés de façon irréaliste et dénaturée.* » Référence directe à une prétendue revendication territoriale sur la Transylvanie, qui n'est plus guère partagée que par quelques irrédentistes hongrois ; mais réponse surtout aux attaques publiées en mars dans la presse hongroise contre le régime de M. Ceausescu (*le Monde* du 14 mai) et que Budapest ne se serait évidemment pas permises sans les encouragements de Moscou.

Le coup de semonce a porté. En témoigne également le besoin qu'éprouve M. Ceausescu de rappeler à quel point il a œuvré contre la « *conception unipersonnelle* » du pouvoir, en introduisant des « *organismes démocratiques de direction* ». L'affirmation ne trompe plus personne dans un pays où il n'existe aucune institution dotée de quelque pouvoir dont M. Ceausescu ou un membre de sa famille ne soit le premier ou le second responsable. Elle sonne comme une réponse aux remontrances de Moscou contre le culte de la personnalité.

Car c'est de là que vient la menace, pas de la frontière hongroise et pas non plus de la « *méditation transcendantale* ». Le président cependant s'en est pris vigoureusement devant le plénum aux « *conceptions rétrogrades* » qui ont cours, « *y compris chez certains communistes* ». « *Il faut,* a-t-il dit, *démasquer l'activité mystique de certaines sectes religieuses qui servent d'instrument aux milieux réactionnaires impérialistes, aux milieux fascistes, à des escrocs qui veulent détourner l'attention de l'humanité des problèmes fondamentaux du monde actuel et utiliser cet instrument pour la division et l'espionnage contre d'autres Etats.* » On assiste effectivement depuis quelques années à une recrudescence des croyances dissidentes de l'orthodoxie, comme l'« armée de Dieu » (par rapport à une Eglise orthodoxe officielle qui s'est discréditée dans le passé et apparaît aujourd'hui comme une alliée du pouvoir) ainsi qu'à la création de sectes néo-baptistes et néo-protestantes. Elles recrutent surtout parmi les jeunes et surtout dans les milieux ruraux, en Transylvanie notamment.

Mais le régime s'est en fait servi de ce phénomène pour opérer récemment une vaste répression dans les milieux intellectuels qui manifestaient quelque velléité de contestation. Plusieurs centaines de personnes ont été exclues du parti, mille cinq cents à deux mille ont été interrogées par la police, licenciées ou exclues de l'Université, sous prétexte d'appartenance au fameux groupe de « *méditation transcendantale* », dont les autorités n'avaient cependant jamais contesté l'existence légale depuis quatre ans. Quant au phénomène réel des sectes dont les adeptes risquent d'échapper à l'emprise du parti, on tente de le contenir par d'autres moyens, comme la décision prise récemment de rendre obligatoire l'adhésion aux Jeunesses communistes pour tous les jeunes Roumains.

M. Ceausescu répond-il à autre chose qu'à l'insoumission de certains intellectuels et à un pamphlet paru contre lui dans la presse hongroise ? Probablement oui. Les mutations opérées au sein du ministère de l'intérieur, les louanges insistantes prodiguées à l'armée (alors que par ailleurs on réduit le budget militaire), la disparition de M. Virgil Trofin, personnage important du régime, écarté l'été dernier du ministère des mines, et à propos duquel la rumeur court qu'il se serait suicidé alors qu'on n'a pas publié la moindre nécrologie officielle, tout cela laisse penser que l'autre danger qui guette M. Ceausescu en permanence a pu se concrétiser récemment : celui de la constitution d'une faction pro-soviétique qui pourrait apparaître à Moscou comme une solution de rechange.

Le strict contrôle exercé sur l'ensemble de la société roumaine par le régime de Bucarest a fait que les Soviétiques ont toléré jusqu'à présent les écarts et les facéties de M. Ceausescu. Mais la corde est de plus en plus raide. Que le mécontentement parvienne à s'exprimer, et cette tolérance n'aura plus lieu d'être.

FIN

(1) Ce sont les organisations de jeunesse du parti : les Faucons de la patrie pour les quatre à sept ans, les Pionniers pour les huit à quatorze ans et l'Union des Jeunesses communistes pour les quinze à trente ans.

Para que estés cerca, ahora que estás lejos.

Queremos que os inscribais en el Censo Electoral para españoles en el extranjero, en los Consulados de España. Que os censéis. Para que los emigrantes podáis participar de la vida de España. Votando, cuando haya que hacerlo. Porque el presente de vuestro país, depende también de vuestro voto. Para que estéis cerca, aunque ahora estáis lejos.

CENSATE.

Estés donde estés, eres parte de España.

CENSO ELECTORAL PARA ESPAÑOLES EN EL EXTRANJERO.
MINISTERIO DE TRABAJO Y SEGURIDAD SOCIAL
INSTITUTO ESPAÑOL DE EMIGRACION

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration.

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437.
ISSN : 0395 - 2037.

la technique PICARD évolue
1 CLE + 1 CODE = PROTECTION RENFORCEE

(Publicité)

APPEL DE LA LICRA
AUX HOMMES DE BONNE VOLONTÉ

La LICRA, Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme, se plaçant en dehors et au-dessus de tous les partis politiques et de toutes les organisations philosophiques et confessionnelles (article 3 de ses statuts),

Déplore les victimes de tous les bords, de toutes les confessions, de toutes les nationalités, du drame actuel au Proche-Orient.

La LICRA dénonce l'information trop souvent partiale dispensée à l'opinion publique et conduisant à un dérapage des mots et des idées, tel que l'utilisation des termes « génocide », « nazisme », « holocauste », au mépris des réalités de ce conflit.

La LICRA dénonce l'utilisation abusive de ces événements par certains groupements politiques ou soi-disant humanitaires ou par certaines personnalités qui découvrent seulement aujourd'hui le drame libanais après l'avoir ignoré pendant des années.

La LICRA est extrêmement inquiète du réveil des vieux démons de l'antisémitisme qui profitent du climat ainsi créé pour s'exprimer au grand jour.

La LICRA appelle à la vigilance tous les hommes de bonne volonté, quelle que soit leur appréciation du conflit, car aucun progrès vers la paix entre les peuples, comme entre les hommes, n'est jamais né de l'exacerbation des positions ni de la haine.

La LICRA souhaite que s'instaure le dialogue qui permettra la paix entre les peuples concernés.

LICRA

LICRA, 40, rue de Paradis, 75010 PARIS - 770-13-28

ECOLE SUPERIEURE DE SECRETARIAT
ENSEIGNEMENT PRIVE
secrétariat de direction
secrétariat médical
40, RUE DE LIEGE - 75008 PARIS
Tél. : 387.58.83 Métro : Liège - Europe - St-Lazare

le 41ème Mercure est à Paris Place Clichy

HOTEL MERCURE
Hôtel Mercure Paris/Montmartre
308 chambres
3, rue Caulaincourt - 75018 Paris
Tél. : (1) 294.17.17 - Télex 640 605
Réservation centrale : (6) 077.52.52

EUROPE

Grèce

Neuf mois de pouvoir socialiste

(Suite de la première page.)

Il serait, au demeurant, abusif — et de toute façon prématuré — de prétendre que les socialistes du PASOK n'ont tenu et ne s'apprêtent à tenir aucune de leurs promesses. Grâce à un travail législatif soutenu, *un certain nombre de textes ont été* préparés, examinés et votés, qui ont commencé de moderniser le cadre juridique des mœurs et des relations du travail. Qu'il s'agisse du divorce, des droits de la femme, de l'âge de la majorité, des rapports avec l'administration et avec la police, du droit syndical ou de l'enseignement, s'est manifestée une volonté évidente de libéralisation, et peut-être plus encore de remettre les pendules à l'heure des démocraties occidentales. Or c'étaient là des domaines — celui des mœurs en particulier — où la Grèce, du fait de l'influence de l'Eglise orthodoxe et de traditions méditerranéennes, avait une pente à remonter. Rattraper ce retard faisait partie du programme du parti socialiste panhellénique : de ce point de vue, le chemin aura été très court des paroles aux actes.

Le constat est plus nuancé, mais demeure favorable, s'agissant du domaine social. La volonté d'abolir certaines injustices et de rétablir dans leur dignité les laissés-pour-compte de la prospérité naissante ne fait guère de doute. Mais il est souvent plus difficile, ou en tout cas plus long, de changer les lois de l'économie que la loi tout court. *« Nous avons pris des mesures à la française, dans des conditions qui étaient pourtant beaucoup plus difficiles*, explique un directeur de ministère, membre du comité exécutif du PASOK. *Nous avons diminué la durée hebdomadaire de travail, abaissé l'âge de la retraite, augmenté les bas salaires, instauré l'échelle mobile malgré les risques que cela représentait.* » La réaction patronale à toutes ces mesures n'a évidemment pas été enthousiaste, mais, observe encore ce haut fonctionnaire avec *fair-play*, *« dans l'ensemble, les dirigeants d'entreprise ont admis qu'il leur fallait vivre avec leur temps et que certaines inégalités sociales avaient atteint la limite du supportable »*. A l'exception, dit-on à gauche, des armateurs — ce qui, il est vrai, n'est pas rien dans un pays qui possède la première flotte marchande du monde...

Sauvegarder l'unité nationale

Quant à l'unité nationale, dont M. Papandréou a toujours déclaré qu'il la considérait comme essentielle, elle ne paraît pas avoir subi d'atteintes nouvelles, sans doute même au contraire. D'abord parce que toute une partie du peuple grec, vérifiant au passage que les institutions républicaines ont parfaitement permis l'alternance, se sent représentée au gouvernement, sans que les électeurs de l'ancienne majorité puissent avoir le sentiment, au moins jusqu'à présent, que l'Etat n'est plus « leur » Etat.

Ensuite parce que les socialistes grecs ont su, assez habilement, *effacer certaines séquelles des divisions* antérieures (en particulier la guerre civile) en ne célébrant plus officiellement certaines fêtes qui étaient liées à des victoires d'une fraction sur une autre ou à des anniversaires controversés. La grande amnistie, qui était un des desseins secrets de M. Papandréou (*le Monde* du 21 novembre 1981), n'a pas, en revanche, encore eu lieu. Mais elle supposerait, pour différentes raisons à la fois juridiques et psychologiques, l'accord de l'opposition. Or la Nouvelle Démocratie paraît peu encline à se rallier à un projet qui reviendrait à « passer l'éponge », non seulement sur le régime des colonels, mais aussi sur la sécession communiste de l'immédiat après-guerre. Beaucoup d'éléments de l'aile gauche du PASOK seraient, eux aussi, opposés à un texte qui apparaîtrait à l'étranger d'abord comme un pardon officiellement accordé aux putschistes, même s'il concerne quelques dizaines de factieux d'un côté, plusieurs dizaines de milliers de communistes grecs et leurs descendants de l'autre...

Quant aux engagements internationaux d'Athènes, ils ne paraissent pas pour l'instant modifiés en profondeur par l'arrivée du PASOK au pouvoir. Il est vrai que, dès avant l'élection et à plus forte raison après, M. Papandréou avait fait montre, à cet égard, d'une *ambiguïté certainement délibérée. Ambiguïté* qui lui permet aujourd'hui d'affirmer qu'il ne s'était jamais engagé à faire sortir son pays de l'alliance atlantique ou de la Communauté.

En même temps, la Grèce a pris, dans différentes instances, notamment européennes, des positions plus conciliantes que ses partenaires à l'égard de l'Est — notamment dans la crise polonaise — ou du monde arabe, avec lequel elle entretient depuis longtemps des relations étroites. Le colonel Kadhafi devait être reçu à Athènes au printemps, et le report de cette spectaculaire visite tient plus aux exigences quelque peu extravagantes des services du protocole et de ceux de la sécurité libyens qu'à une décision directement politique.

Mais, dans l'ensemble, le bouleversement diplomatique et militaire redouté par les partenaires de la Grèce n'a pas eu lieu. M. Papandréou continue de réclamer pour son pays des aménagements et des garanties, qu'il s'agisse de la présence militaire américaine ou de l'exercice du droit communautaire. Son entourage insiste sur le fait que, s'il était abusif de présenter naguère le chef du PASOK comme un anti-européen ou un adversaire de l'Occident, il le serait tout autant de la part des Américains de croire la cause entendue ni définitive la fidélité de la Grèce à l'alliance ou à la C.E.E. Mais il n'était que de voir, en juin dernier à Bonn au sommet de l'OTAN, le sérieux et l'application avec lesquels M. Papandréou jouait son rôle de chef de délégation, pour se convaincre que la Grèce ne souhaite certainement pas renoncer à jouer un rôle dans les instances atlantiques ou communautaires.

A moins que l'évolution de ses rapports avec la Turquie ne s'envenime, comme le laissent redouter certaines déclarations virulentes d'Athènes à l'égard d'Ankara, s'agissant en particulier de la question des eaux territoriales en mer Egée, des violations de l'espace aérien grec par la Turquie et du problème de Chypre. Une nouvelle fois, la Grèce pourrait alors tenter de faire pression sur la Turquie par l'intermédiaire de Washington. Là, encore, le sommet de l'OTAN à Bonn avait fourni une indication : les délégations grecque et turque y avaient fait état de leur volonté de dialogue en des termes étonnamment courtois. Mais, depuis, la guerre des « petites phrases » a repris. Le désaccord entre le président chypriote, M. Spyros Kyprianou, qui est actuellement reçu à Athènes, et le chef du gouvernement grec, sur les moyens de mettre fin à l'occupation turque au nord de l'île, n'est probablement pas *fait pour faciliter les choses*.

Cette relative continuité dans la politique étrangère grecque, venant après les alarmes qu'avaient pu faire naître les proclamations électorales du PASOK, n'a visiblement pas suffi à rassurer une opposition de droite au demeurant point mécontente d'afficher son inquiétude. Mais elle a contribué à accélérer la rupture entre les socialistes et le parti communiste « de l'extérieur » (prosoviétique). Une rupture qu'illustre la brouille entre « Mélina » et « Mikis », c'est-à-dire entre Mme Mercouri, ministre de la culture, et M. Théodorakis, député du K.K.E., brouille dont la Tout-Athènes fait désormais ses délices. Et le Tout-Pirée plus encore, puisque l'actrice et le compositeur en sont l'un et l'autre des élus...

Il est vrai que la Nouvelle Démocratie, de son côté, est encore sous le choc de sa défaite d'octobre dernier. Elle s'est donné, avec M. Averof, un nouveau chef. Meilleur orateur que l'ancien premier ministre, certes (M. Rallis lui-même convient avec humour que cela n'est pas très difficile), mais dont le savoir-faire politique et la culture ne peuvent faire oublier qu'il *incarne, bien davantage que le renouveau espéré* par les jeunes sympathisants de la N.D., une certaine tradition de la vieille droite hellénique.

L'empire des « gardes verts »

Celle-ci dénonce sans relâche l'emprise croissante sur l'administration et l'information des nouveaux *« gardes verts »* (couleur choisie par le PASOK pour ses affiches). Ces militants de choc de la gauche qui se sont installés non seulement dans les cabinets ministériels, sans que le ministre concerné en soit nécessairement enchanté, mais dans de nombreux postes en principe non politiques, et à la télévision. Souvent maximalistes, dépourvus d'expérience ou même de formation administrative ou juridique — *« Nous, nous n'avons pas d'ENA, hélas ! »*, soupire l'un d'eux — ils ne se sont pas fait que des amis parmi les fonctionnaires qu'ils prétendent « coiffer » ou conseiller. *« Le PASOK*, dit-on volontiers à droite en paraphrasant à l'envers une métaphore française longtemps utilisée pour comparer les radicaux aux radis, *c'est une pastèque : vert à l'extérieur, mais rouge à l'intérieur. »*

Après un temps d'adaptation, M. Papandréou compte remanier son gouvernement dans les tous prochains jours. Il avait admis que les premiers mois de l'alternance devraient être consacrés, du point de vue militant, à faire la part du feu. Il mesure que la phase d'exutoire doit s'achever rapidement si l'entreprise du parti socialiste veut retrouver, sinon l'élan et l'enthousiasme propres aux lendemains de raz de marée électoral, du moins une crédibilité que certains excès de langage de ses troupes, certains faux pas de tel ou tel ministre et de réelles difficultés économiques ont entamée.

Entamée, mais non ruinée. Il s'agit en somme pour M. Papandréou de *se préparer au rendez-vous* de l'automne : celui du bilan d'un an de socialisme à la grecque. En sachant que, en cas d'échec grave, une certaine « jeune droite », qui commence à se faire les dents, tentera d'occuper la place laissée libre par le désenchantement.

BERNARD BRIGOULEIX et MARC MARCEAU.

Italie

Les divergences entre socialistes et chrétiens-démocrates font peser la menace d'une nouvelle crise

De notre correspondant

Rome. — Le fragile équilibre entre les forces de la majorité s'est rompu, le mercredi 30 juin, ouvrant une crise politique qui peut provoquer la chute du gouvernement de M. Spadolini. A la suite d'un conseil des ministres orageux, qui s'est terminé à près de 2 heures du matin jeudi, le président du conseil a décidé, en raison de l'impossibilité de trouver un compromis entre ses ministres socialistes et démocrates-chrétiens, de consulter le président de la République.

Le gouvernement affronte deux graves problèmes : celui du déficit des finances publiques et celui de la décision de l'Intersind (association des entreprises à participation d'Etat) de dénoncer l'accord sur l'échelle mobile des salaires, aggravant la tension sociale.

Pour le ministre des entreprises à participation d'Etat, M. De Michelis (P.S.I.), la décision de l'Intersind est « inacceptable », et le gouvernement doit faire respecter ses directives. Selon les démocrates chrétiens, en revanche, les pressions du gouvernement sur l'Intersind seraient une erreur qui créerait une disparité entre les secteurs privé et public. Le P.C.I., principale force d'opposition au Parlement, a durement attaqué la démocratie chrétienne et défend, sans doute pour la première fois avec autant de fermeté, la position des socialistes. Les partis « laïcs » pensent, en fait, que derrière cette affaire se profile une manœuvre politique de la D.C., destinée à provoquer la chute du cabinet Spadolini.

PHILIPPE PONS.

ASIE

Vietnam

LA SITUATION AGRICOLE DEMEURE PRÉOCCUPANTE

Le 1er juin dernier, le gouvernement vietnamien a adopté une importante résolution visant à résoudre le problème alimentaire par une mobilisation nationale. Ce texte prévoit l'augmentation de la production et des livraisons obligatoires à l'Etat (20 % du total), afin de ne plus avoir besoin d'importer de céréales. Il insiste sur la nécessité pour les coopératives, mais aussi pour les groupes et les familles qui bénéficient du système du « contrat » et cultivent une terre qui leur est allouée en propre, de payer rubis sur l'ongle taxes et services sous peine de réquisition.

Lors d'un colloque organisé en juin à Amsterdam par le Transnational Institute de Washington, plusieurs participants se sont penchés sur les problèmes agricoles du Vietnam. M. Nguyen Hun Dong, de Paris-X, citant les résultats d'une conférence tenue à Hanoï en 1981, a estimé qu'il existait un risque grave que les paysans travaillant au « contrat » se désintéressent du travail collectif au sein de la coopérative après la première année, pour se consacrer exclusivement à leurs terres.

Ce système, qui a donné de premiers résultats prometteurs, ne devrait toutefois pas permettre de supprimer les importations de céréales au cours des prochaines années. Il est en outre « temporaire », a expliqué le directeur du *Vietnam Courrier*. Important actuellement, car il correspond à un mode de production manuel et individuel, ce système sera, selon M. Hoang Nguyen, remplacé à nouveau par la collectivisation, une fois l'agriculture mécanisée, dans le cadre de cette « *agriculture de grande production socialiste* » préconisée par le secrétaire général du P.C.V., M. Le Duan, et cheval de bataille du parti pour les années 80.

Une telle perspective encouragera-t-elle les paysans qui ont reçu des terres à exploiter individuellement pour quelques années ? On peut d'autant plus se poser la question que, selon la communication de l'universitaire britannique Alec Gordon, une bonne partie des coopératives sont en réalité contrôlées depuis les années 60 par des paysans moyens ou même riches, qui ont profité du vide créé par l'envoi au Sud, pendant la guerre, des cadres communistes. Il en résulterait que, d'ores et déjà, plus du tiers des terres au Nord — officiellement collectivisé depuis vingt-cinq ans — sont passées aux mains de personnes privées.

Si la libéralisation a porté ses premiers fruits en 1981, les chiffres fournis par M. Gordon sont préoccupants. Par des recoupements palliant la pénurie de statistiques, il a établi que la production de céréales par tête était encore largement inférieure à celle des années 60 au Nord, et même au minimum tolérable, selon l'économiste nord-vietnamien Le Chau, de 280 kilos par an : de 330 kilos dans les années 60, elle est passée à 278 en 1976 et à 272 en 1981. Le plan prévoyait 388 kilos pour 1980 ; révisé, il prévoit désormais 325 kilos pour 1985. De 1976 à 1981, la production de paddy a à peine augmenté en valeur absolue (12,57 millions de tonnes contre 12,07) ; en revanche, elle est tombée de 247 à 226 kilos par personne et par an (243 en 1955, 241 en 1963, année de crise). La part des cultures de substitution s'est accrue, passant de 1,52 million de tonnes d'équivalent-paddy à 2,53 ; mais ce chiffre équivaut à celui de 1960 pour le seul Nord.

Plus grave encore : au Nord, la superficie cultivée est en baisse (2,25 millions d'hectares contre 2,4 en 1960), de même que le rendement (21,75 quintaux à l'hectare en 1981 contre 24 en 1974 pour la principale récolte), ajoute M. Gordon. Au Sud, seule l'augmentation du rendement depuis 1975 a permis de compenser la baisse des surfaces cultivées (2,48 millions d'hectares en 1976, 2,49 en 1980 et 2,25 en 1981). Ce qui laisse à penser que la crise agricole vietnamienne n'est pas temporaire, mais au contraire structurelle et de longue durée. Le très fort taux démographique — le plus élevé d'Asie avec le Pakistan, soit 28 ‰ — dépasse celui de la production alimentaire. En outre, il faudra plus que des décisions politiques pour venir à bout de pesanteurs bureaucratiques inhérentes au régime, ou héritées du confucianisme. Ainsi, les activités agricoles sont-elles régies par un millier de normes et d'indices impératifs.

Nostalgie du passé

Cela explique les sévères critiques émises par M. Le Duan lors du Ve congrès du P.C.V., en mars, ainsi que les propos nostalgiques qu'il avait tenus en 1979 sur la tradition paysanne vietnamienne (1) : *« Sur une même parcelle, autrefois le paysan opérait seul ou aidé d'une autre personne ; maintenant, la coopérative fait travailler dix à quinze personnes, mais les résultats ne sont guère meilleurs. (...) Veiller tard, se lever tôt, travailler soleil ou gelée matinale, telles étaient les vertus du paysan d'antan. Aujourd'hui (...) on ne retrouve plus ce style de labeur consciencieux. »* Un tel constat explique que l'on ait dû revenir à un système de « contrat » pourtant condamné en 1969. Il est encore trop tôt pour savoir quelles pourraient être, dans les campagnes du Nord, les conséquences politiques de cet aveu d'échec du collectivisme.

Au Sud, la *situation* est différente, mais aussi complexe : l'initiative privée y est encouragée en même temps que se poursuit la *« transformation socialiste »* qui doit être terminée avec le plan, en 1985. Le développement des coopératives traîne dans le delta du Mékong où la majorité des paysans sont aisés, ce qui ne cadre pas avec le schéma idéologique du Nord (2). Pour accroître leurs livraisons à l'Etat — désormais mieux rémunérées, — ils demandent, en contrepartie, matériel agricole, engrais, carburant et aussi biens de consommation.

Pour pallier toutes ces difficultés, le premier ministre, M. Pham Van Dong, avait réaffirmé au Ve congrès la nécessité d'aller de l'avant dans l'application des « contrats » et dans l'accroissement de la production vivrière. Il avait aussi insisté sur l'urgence d'accélérer le « redéploiement » de la population des zones surpeuplées du Nord vers celles où la population est rare et les richesses sous-exploitées (hautes terres, delta du Mékong). Le chiffre d'un million de personnes en un an a été avancé. L'expert démographe de Hanoï, M. Che Viet Tan, avait écrit, en 1980, dans le mensuel du P.C.V., *Tap Chi Cong San* : *« Dans une position stratégique ferme dans laquelle le Vietnam, le Laos et le Cambodge sont interdépendants, il est nécessaire de combiner le dispositif de régions stratégiques et économique et d'organiser et de distribuer la main-d'œuvre et les populations pour construire des bases de production de céréales, des zones industrielles, des infrastructures (...).* Ce qui signifiait en clair déverser le trop-plein démographique vietnamien chez ses deux voisins sous-peuplés. M. Dong, dans son rapport, s'est limité à un redéploiement dans le cadre du seul Vietnam.

PATRICE DE BEER.

(1) Voir les articles de M. Nguyen Duc Nhuan, chercheur au C.N.R.S., dans le *Monde diplomatique*, de juin et dans *Politique aujourd'hui* (numéro 1-2, 1982).

(2) Il n'y avait en 1967 que 16,8 % de paysans sans terre, et 62,2 % des autres possédaient plus de 0,5 hectare, selon l'universitaire australienne, Melanie Beresford.

Dans le golfe de Thaïlande

DEUX NAVIRES DE GUERRE FRANÇAIS ONT RECUEILLI 362 RÉFUGIÉS

Papeete (A.F.P.) — Trois cent soixante deux réfugiés sud-asiatiques ont été recueillis par deux navires français dans le golfe de Thaïlande. Soixante et onze personnes se trouvent actuellement à bord de l'aviso-escorteur « Balny » de la marine nationale, qui poursuit sa mission de secours dans le golfe de Thaïlande, précise le vice-amiral Choupin, commandant le centre d'expérimentations du Pacifique à Tahiti, qui a donné l'information.

D'autre part, deux cent quatre-vingt onze autres réfugiés ont été recueillis par le « Goelo », navire spécialement affrété par l'organisation « Médecins du monde », a indiqué l'amiral Choupin, qui a précisé que le « Balny » et le « Goelo » opèrent « en étroite concertation ».

OCÉAN INDIEN

Ile Maurice

Le gouvernement s'efforce de rassurer le secteur privé

De notre envoyé spécial

Port-Louis. — Rigueur, efficacité, réalisme : tels sont les mots d'ordre économiques de la gauche mauricienne. Portée au pouvoir le 11 juin par une puissante vague électorale (*le Monde* du 15 juin), elle prône un « *socialisme moderne* », alliant justice sociale et rentabilité. La coalition gouvernementale M.M.M. - P.S.M. unissant le Mouvement militant mauricien et le parti socialiste mauricien, affronte une double exigence : satisfaire les espérances populaires sans « casser » une machine économique très complexe — s'agissant d'un petit pays qu'on a coutume d'affilier au tiers-monde — mais rendue fragile par la crise mondiale. Première urgence pour la gauche : résorber le chômage qui frappe 18 % de la population active. L'impuissance du régime travailliste, en ce domaine, contribuera largement à sa chute.

Dans les « cités », la jeunesse attend beaucoup du nouveau gouvernement, son plan de développement, étalé sur cinq ans, a pour objectif primordial la création d' « *emplois productifs* » dans le secteur privé. Il prévoit aussi l'instauration d'une agence nationale de l'emploi et d'un système d'allocations-chômage. Une obsession hante depuis toujours l'île Maurice : échapper à la « *tyrannie du sucre, dont l'industrie* mobilise 23 % de la main-d'œuvre nationale et procure 70 % des ressources en devises. L'Etat socialiste achètera 8 000 hectares qu'il confiera à des coopératives chargées de la « *diversification agricole* ». Ce projet est judicieux dans un pays où les importations alimentaires — en provenance d'Afrique du Sud pour l'essentiel — représentent un quart des achats à l'étranger, à condition de découvrir de nouveaux marchés et de redonner du tonus aux entreprises sucrières.

« *D'accord pour continuer à diversifier*, observe un patron, *mais pas à perte.* » Sans oublier, bien sûr, que l'omniprésence de la canne à sucre, sur cette terre de cyclones, reste dictée par les caprices du climat. Depuis plusieurs années, Maurice est malade de son sucre. Sur vingt et une entreprises, une seule dégage des bénéfices. Pour les « barons » sucriers, ce marasme résulte avant tout d'une fiscalité harassante. Lors du « boom » mondial, le régime *travailliste finança* les dépenses sociales — 40 % du budget — en grevant de taxes l'industrie sucrière, que la lourdeur des impôts et le fort coût de la main-d'œuvre empêchent aujourd'hui d'investir. D'où un vieillissement des équipements et une stagnation des rendements. La gauche a promis d'alléger la taxe sur le chiffre d'affaires, devenue excessive (23 %). Deux plantations, sur les vingt et une du pays, seront nationalisées et les petits planteurs recevront en priorité l'aide gouvernementale.

Le nouveau pouvoir nationalisera le port, les transports en commun et la compagnie Air Mauritius. L'indemnisation des actionnaires sera échelonnée. La gauche veut conduire une « *transition socialiste* » en douceur. « *Nous jouerons à fond la carte de la relance économique*, souligne M. Paul Berenger, ministre des finances. *Mais nous n'échapperons pas au maintien d'un important déficit budgétaire pendant au moins deux ans.* » D'autant que la gauche, malgré deux dévaluations inspirées par le Fonds monétaire international en 1979 et 1981, hérite d'une situation financière difficile. La dette publique a quintuplé en cinq ans, l'inflation a atteint 27 % l'an dernier, le déficit de la balance des paiements représente 15 % du P.N.B.

Une transition en douceur

Où trouver l'argent de la relance ? Pour enrichir l'Etat, la gauche envisage une série de mesures, dont elle attend des bénéfices substantiels : lutte accrue contre les fraudes douanières et l'évasion fiscale (moins d'une société sur trois acquitte l'impôt), création d'un impôt sur la fortune et d'une taxe foncière sur les grosses propriétés, suppression des privilèges fiscaux alloués aux ministres. Soucieux avant tout de protéger l'emploi, le gouvernement appliquera ses principes avec prudence.

La réduction des liens commerciaux avec l'Afrique du Sud — dont les produits arrivent dans l'île à des prix imbattables — sera très progressive. A Maurice, près d'un touriste sur trois est sud-africain. La gauche, qui souhaite conserver ces visiteurs, a renoncé, pour l'instant, à supprimer les vols d'Air Mauritius vers Johannesburg et Durban tandis que la South African Airways garde ses droits d'escale. Quant à la prise de participation majoritaire de l'Etat dans l'industrie hôtelière, elle ne devra pas, précise M. Bérenger, porter atteinte au taux de remplissage. Pour réussir, la nouvelle équipe dirigeante aura besoin de la confiance du secteur privé. Avant son triomphe électoral, le M.M.M.-P.S.M. avait pris soin de multiplier les apaisements à son adresse. Le patronat, en partie rassuré, s'affirme aujourd'hui « *prêt à dialoguer* » avec le pouvoir. La gauche compte aussi sur le soutien de la Banque mondiale et de l'Europe, notamment de la France, principal partenaire commercial de Maurice. La C.E.E. lui achète les trois quarts de sa production sucrière au double du cours mondial. L' « *ancrage européen* » de Maurice devrait se renforcer, si l'île parvient à réduire notablement sa dépendance économique envers l'Afrique du Sud.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

● *Attribution de quatre sièges au Parlement.* — La Cour suprême de l'île Maurice a décidé mardi 29 juin d'attribuer quatre sièges parlementaires aux « *meilleurs perdants* » des élections du 11 juin remportées par l'opposition de gauche. Aux termes de l'arrêté de la cour, ces sièges reviendront à Sir Gaëtan Duval, chef du parti social démocrate (P.S.M.D.), à MM. Nicol François, candidat de la même formation, et aux travaillistes Michael Glover et France Roussety. Le système du « *meilleur perdant* » est conçu pour préserver l'équilibre ethnique dans la représentation des insulaires, dont 52 % sont hindous, 12 % créoles, 16 % musulmans, 3 % sino-mauriciens et 1 % de sangs-mêlés. — (*Reuter.*)

Le Monde **politique**

LA POLÉMIQUE ENTRE LE GOUVERNEMENT ET L'OPPOSITION SUR LE STATUT ÉLECTORAL DE LA CAPITALE

Le maire de Paris veut faire de la campagne municipale dans la capitale un enjeu politique national

L'annonce faite, mercredi 30 juin, de son intention de réformer le statut de Paris a brusquement aggravé la tension entre l'opposition et la majorité, et plus précisément entre M. Jacques Chirac et le pouvoir.

Le maire de Paris a vivement réagi à ce projet, qui lui apparaît entièrement contraire aux engagements pris par le chef de l'Etat devant lui, lors de la cérémonie de présentation des vœux du Conseil de Paris, à l'Elysée, au début de l'année. Il contredirait aussi les déclarations de M. Defferre, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, lors du débat au Parlement sur la décentralisation, selon lequel Paris ne verrait pas son statut modifié.

La création de vingt municipalités de droit commun, à Paris, regroupées en une communauté urbaine comme il en existe dans de nombreuses agglomération de province, est présentée par le gouvernement comme une simple application du principe de la décentralisation qui tend à rapprocher les élus des administrés.

Selon les opposants, en revanche, il s'agit d'une tentative de démantèlement du bastion que tiennent R.P.R. et U.D.F. sous la direction de M. Jacques Chirac et qui risque de constituer une menace sérieuse pour le pouvoir.

Les conditions d'un conflit politique majeur et du premier affrontement grave entre la gauche et l'opposition se trouvent ainsi réunies.

Quelles sont les intentions du gouvernement ? Car il ne s'agit, pour le moment, que d'une communication du ministre de l'intérieur faite au conseil des ministres qui ne sera suivie de l'examen du projet de loi que le 7 juillet, en principe.

Le communiqué du conseil indique seulement : « *La loi électorale sera la même dans toute la France. Le nombre d'habitants de Paris, l'existence, depuis de très nombreuses années, de mairies d'arrondissement, la nécessité de rapprocher les élus des administrés ont orienté le gouvernement vers la création d'une municipalité de plein exercice par arrondissement, conformément à l'ensemble des dispositions sur la décentralisation.* » Ainsi, la capitale serait divisée en vingt municipalités, dont les membres seraient élus au suffrage universel et désigneraient leurs représentants au Conseil de Paris, lequel élirait le maire. Celui-ci, bien que conservant son titre, disposerait, en fait, de pouvoirs qui s'apparenteraient à ceux d'un président de communauté urbaine.

Paris, communauté urbaine

M. Pierre Mauroy commentait cette décision, au cours de l'après-midi, dans les couloirs du Palais Bourbon, en assurant qu'elle correspond « *aux désirs des Parisiens qui souhaiteraient voir leurs arrondissements érigés en communes de plein exercice et se sentir plus près de leurs élus, tout comme les habitants de toutes les villes et de tous les villages de France* ».

Le premier ministre, qui est un chaud partisan de cette solution — il existe une communauté urbaine à Lille, — assurait que le problèmes des répartitions de compétences entre la communauté urbaine de Paris et les communes d'arrondissement « *ne soulèverait pas de difficultés* » car, selon lui, il y aura assez peu de services communs. Il précisait que « *l'on verra plus tard si Paris doit redevenir aussi un département* », comme c'est le cas aujourd'hui.

Cette allusion implique que la réforme supprime au préalable à la capitale sa qualité de département. Cela pose des problèmes juridiques, et même constitutionnels car on ne peut — dans l'état actuel du droit public — imaginer une commune ou *même une communauté urbaine* qui ne soit pas située sur le territoire d'un département. Mais pour le moment, le premier ministre se place sur le seul terrain du rapprochement de la gestion des administrés et de l'application à la capitale des règles du droit commun.

M. Mauroy a souligné aussi que l'importance démographique de la capitale, avec plus de deux millions d'habitants, justifiait son éclatement administratif. Il a fait remarquer que les autres villes où existaient des arrondissements, comme Lyon ou Marseille, conserveraient leur unité, car leur population est sensiblement moins importante (quatre cent mille habitants pour Lyon-ville et neuf cent mille pour Marseille).

M. Mauroy a affirmé que le gouvernement n'a pas été guidé ce projet n'est pas dirigé contre par des raisons politiques et que la personne ou l'action de M. Jacques Chirac. Il s'agirait simplement d'appliquer à Paris les principes généraux de l'organisation administrative nouvelle, de mettre en œuvre un point du programme de M. Mitterrand, inspiré, d'ailleurs, d'une proposition de loi socialiste déposée en 1974.

Les leaders socialistes parisiens exprimaient, en revanche, leur satisfaction avec moins de retenue, constatant que le texte gouvernemental allait plus loin que le souhait exprimé par M. Georges Sarre, député et président du groupe socialiste à l'Hôtel de Ville, de constituer des « *conseils d'arrondissements* » élus qui n'auraient pas été des communes de plein exercice (*le Monde* daté 20-21 juin). M. Sarre soulignait que « *avec cette avancée démocratique, il n'y aura plus de mainmise R.P.R. sur la ville* ». Il propose que, de surcroît, un découpage en cantons permette d'élire un conseil général, comme dans chaque département.

M. Paul Quilès, député du treizième arrondissement, qui, avec cette réforme, pourrait prendre la tête de la campagne socialiste dans la capitale — alors que M. Sarre pensait bien jouer ce rôle, — affirmait : « *Cela va créer une nouvelle dynamique qui nous aidera à pénétrer dans tous les arrondissements.* » Et M. Lionel Jospin, premier secrétaire du P.S., également député de Paris, ajoutait : « *Nous ferons tout pour que le prochain maire de Paris soit un socialiste. Il pourra se consacrer pleinement à sa tâche* », faisant ainsi allusion aux activités multiples de M. Chirac, président du R.P.R., député et conseiller général de Corrèze.

Les députés communistes, qui n'ont plus d'élus dans la capitale et dont le groupe municipal a connu, avec l'exclusion de M. Fiszbin et de ses amis, une grave scission, se contentaient d'approuver formellement le projet, n'ignorant rien des ambitions concurrentes des socialistes à leur égard dans certains arrondissements de Paris.

Surprise, colère et indignation

Si dans la majorité le projet gouvernemental a été accueilli avec une grande satisfaction et même, chez certains socialistes, avec un réel enthousiasme, il a provoqué dans les rangs de l'opposition la surprise, la colère et l'indignation. Contrairement à un usage courant, le maire de Paris n'avait pas été informé, avant l'ouverture du conseil des ministres, qu'un sujet concernant la capitale y serait traité. Il l'a appris par les dépêches d'agence après la fin des délibérations. Cette attitude contraste donc avec les égards formels et les attentions calculées échangés jusqu'alors entre l'Hôtel de Ville et l'Elysée. Le maire n'avait-il pas indiqué au chef de l'Etat qu'une atteinte au statut de Paris serait un « *casus belli* » ?

On s'interroge donc sur les raisons de ce comportement. S'agit-il d'un simple « ballon d'essai » pour tester les réactions du maire de Paris et des Parisiens ? S'agit-il d'un coup de semonce destiné à montrer que le pouvoir est prêt à frapper fort pour imposer sa volonté, quitte à élaborer, en définitive un projet moins drastique ? S'agit-il, au contraire, du signe que désormais l'offensive est lancée et qu'une véritable déclaration de guerre politique est, ainsi adressée au maire de Paris ? S'agit-il d'une réponse à la « semaine Chirac » qui vient de se dérouler avec un discours à la tribune de l'Assemblée nationale contre la politique économique et sociale du gouvernement et après l'émission « l'heure de vérité » d'Antenne 2 le 24 juin ? S'agit-il de montrer qu'on ne ménage plus le maire de Paris, puisque le chef du R.P.R. se comporte de plus *en plus comme le leader de l'opposition nationale* ? S'agit-il d'avertir tous ceux qui dans les catégories sociales ou les organismes professionnels seraient tentés par une contestation plus active du pouvoir que celui-ci est capable de ripostes énergiques ? S'agit-il de diviser l'opposition en offrant à l'U.D.F. l'éventualité de conquérir quelques municipalités d'arrondissements ?

La contre-offensive

M. Chirac, selon son habitude, n'a pas tardé à réagir et à passer à la contre-offensive. Dès le début de l'après-midi de mercredi, il a déclaré en effet : « *Ce projet aurait pour effet de faire éclater Paris et d'augmenter considérablement les charges de la gestion. Il est totalement contraire aux engagements formels pris par le chef de l'Etat et par le gouvernement, notamment par le ministre de l'intérieur, lors du débat sur la décentralisation, au Parlement. Il est aussi contraire à la volonté clairement exprimée par la très grande majorité des élus parisiens.* »

Le maire de Paris a ensuite réuni ses adjoints et tenu, jeudi matin, une conférence de presse pour contester les arguments du gouvernement, avec une particulière énergie. Selon lui, du fait du pouvoir, la campagne électorale parisienne est donc d'ores et déjà engagée et elle prend la valeur d'un enjeu national.

M. Chirac rappelle tout d'abord que M. Mitterrand, recevant à l'Elysée les vœux de la municipalité parisienne, au mois de janvier, avait jugé tout à fait naturelle l'existence de la « *commune de Paris* ». Il semble vouloir ainsi souligner que le président de la République se déjuge. M. Chirac estime aussi que les « *charges de gestion* » de la capitale pesant sur les contribuables vont être très lourdement augmentées. Il faudra verser des indemnités à quelque neuf cents conseillers municipaux (contre cent neuf aujourd'hui) et rémunérer vingt administrations communales qui, selon lui, multiplieront par dix environ les coûts de fonctionnement de l'ensemble parisien.

Il estime que le système de la communauté urbaine, qui connaît déjà bien des aléas en province, n'est pas adapté à la capitale *en raison notamment des* trop grandes disparités économiques entre les arrondissements et du trop grand nombre de problèmes communs. Il rappelle qu'il a créé en 1977 des « *commissions d'arrondissement* » auxquelles participent les élus mais que celles-ci doivent être étoffées.

M. Chirac, enfin, est convaincu que les Parisiens sont maintenant attachés à l'existence d'un maire unique et qu'ils sont globalement satisfaits de la façon dont la Ville est administrée depuis 1977.

M. Chirac est donc résolu à sensibiliser sans tarder l'opinion parisienne sur les « menaces » diverses que ce projet ferait peser sur la capitale. Il va s'adresser plus directement et plus fréquemment à elle. On ne cache pas, dans la majorité municipale, que l'offensive du gouvernement va, dans l'immédiat, avoir pour effet de ressouder la cohésion autour du maire. M. Jacques Dominati, député de Paris, chef de file de l'U.D.F., s'indigne du « *coup de force* » et assure que le principe des listes d'union avec le R.P.R. n'est pas remis en cause. M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe U.D.F. à l'Assemblée nationale, dénonce « *la cuisine électorale* » qui consiste à « *supprimer le maire parce que la coalition socialo-communiste ne peut le battre* ». Plus littéraire, M. Alain Peyrefitte, pourtant peu « chiraquien », paraphrase Bertold Brecht qui disait : « *Quand le peuple n'est pas d'accord avec le gouvernement il faut dissoudre le peuple* », en remplaçant « *le peuple* » par « *la Ville de Paris* ».

M. Chirac apparaîtrait-il comme une victime de la vindicte du pouvoir ? Ce sera certainement l'un des arguments qu'utiliseront ses partisans pour tenter de faire renaître le réflexe ancestral de révolte de la capitale contre le pouvoir central. Ils affirmeront aussi que, convaincus de ne pouvoir battre électoralement le maire, ses adversaires ont choisi de démanteler ses pouvoirs pour restreindre son autorité politique.

Mais certains, dans l'entourage de M. Chirac, espèrent encore que le gouvernement se rendra compte qu'il a cédé à la pression partisane et fait un pas de clerc qu'il peut encore corriger.

ANDRÉ PASSERON.

M. Chirac : le projet du gouvernement n'obéit qu'à des arrière-pensées politiques

M. Jacques Chirac a tenu, jeudi 1er juillet, une conférence de presse, au début de laquelle il a déclaré :

« La Ville de Paris, capitale de la France, est menacée de dissolution et de dislocation.

» Ce qu'aucun gouvernement depuis l'origine des temps, qu'il fut monarchique, impérial ou républicain, n'avait osé faire, voici que le pouvoir socialo-communiste veut aujourd'hui l'entreprendre pour assouvir une vindicte politique : il cherche, ni plus ni moins, à supprimer la commune de Paris, à briser l'unité et l'intégrité de la ville dont l'histoire, deux fois millénaire, se confond avec celle de la patrie, incarne tous nos combats pour la liberté et symbolise le rayonnement mondial de la nation.

» En effet, si les mots du communiqué officiel publié à l'issue du conseil des ministres d'hier ont un sens, et ils ont été confirmés ce matin par le ministre de l'intérieur, chacun des arrondissements actuels de Paris serait érigé en commune de plein exercice, ce qui implique *ipso facto* la disparition de la Ville de Paris en tant que commune, puisque notre droit ne connaît pas la curiosité juridique d'une commune elle-même constituée de l'assemblage d'autres communes. Paris cesserait alors d'être l'une des collectivités constitutives du territoire de la République pour être rabaissée au rang de communauté urbaine, c'est-à-dire de simple établissement public administratif.

» Cet attentat inouï contre les libertés locales n'a aucune justification.

» Ni le nombre des habitants ni les exigences de la décentralisation ne sauraient expliquer que Paris soit démantelé en vingt communes, dont certaines auraient moins de 30 000 habitants, *et subisse ainsi un traitement* radicalement différent de celui de Marseille ou de Lyon.

« Un pouvoir en plein désarroi »

» S'il est une ville où, depuis 1977, l'effort de concertation avec la population s'est développé, notamment dans les commissions d'arrondissement et les commissions extra-municipales, c'est bien Paris. Le jugement très positif que les Parisiennes et les Parisiens portent sur la gestion de leur ville et l'action de leur municipalité suffit à l'attester. Chacun le sait, Paris est une ville qui marche bien. Il serait paradoxal de casser cette réussite, alors même qu'on évite soigneusement d'instituer toute commission d'arrondissement à Marseille.

» En fait, le projet gouvernemental et ses discriminations inacceptables n'obéissent qu'à des arrière-pensées politiques.

» Pour un pouvoir en plein désarroi, qui se radicalise au fur et à mesure qu'il sent la confiance populaire lui échapper et la sanction de l'échec s'approcher, il s'agit de punir la population parisienne parce qu'elle risque, à ses yeux, de mal voter.

» Décidé dans l'improvisation et l'incohérence, ce projet viole les engagements officiellement pris à l'Assemblée nationale par le ministre de l'intérieur et de la décentralisation, qui déclarait le 28 juillet 1981 — je le cite :

« En matière d'arrondissement » également, je puis vous assurer » que la capitale sera soumise au » droit commun ; si une structure » est mise en place pour Paris, » elle sera identique à celle que » connaîtront les autres grandes » villes du pays. »

» On voit, aujourd'hui, que c'était un mensonge, puisque aucune autre grande ville de France ne sera démantelée en communes de plein exercice.

» Quant aux conséquences d'un tel projet, s'il était mené à bien, elles seraient désastreuses. Il est inconcevable d'appliquer à Paris une politique cohérente d'urbanisme, de promotion culturelle, d'embellissement du cadre de vie, de solidarité envers les personnes âgées ou les familles, si vingt communes de plein exercice se transforment peu à peu en autant de féodalités jalouses de leurs attributions.

» Imagine-t-on la transformation du quartier des Halles, la construction du palais des sports de Bercy, la modernisation de la collecte des ordures ménagères, ou l'institution du congé parental d'éducation, décidées, puis mises en œuvre, par vingt conseils municipaux dont les orientations politiques pourraient être différentes ?

» Il est également inconcevable de maintenir une gestion financière et une politique de réduction de la pression fiscale telle que nous la menons depuis des années, si chacune de ces vingt communes se met à multiplier les dépenses de fonctionnement, et notamment les frais de personnel, transposant ainsi à l'échelon local la gabegie que le pouvoir a, hélas ! partout installée dans la conduite de nos finances publiques.

» Il est inconcevable que l'impôt à Paris soit levé par vingt communes de droit commun, dont c'est pourtant l'une des prérogatives fondamentales, sans qu'on aboutisse très vite à des disparités et à des injustices insupportables entre les arrondissements à forte proportion de sièges sociaux, qui pourront quasiment supprimer la taxe d'habitation, et les arrondissements peuplés, qui seront condamnés à accroître massivement la pression fiscale sur leurs habitants.

» Le recours à des modalités de péréquation fiscale n'atténuerait qu'en partie ces injustices et signifierait inévitablement le rétablissement d'une tutelle financière pesante et donc l'annulation de toutes les mesures de décentralisation.

« La liste des absurdités »

» On pourrait allonger la liste des absurdités d'une telle réforme.

» Quel nom prendra chacune de ces vingt communes nouvelles ? Laquelle sera choisie pour être le siège des pouvoirs publics et la capitale de la France ? Laquelle s'appellera Paris ?

» Ou ce projet est absurde, faute d'études préalables sérieuses ; ou il conduit Paris à la paralysie, à la faillite et au désordre.

» Quant à vouloir faire de Paris une communauté urbaine comparable par exemple à celle de Lille, Roubaix, Tourcoing, c'est une insulte à la raison et à l'histoire.

» Lille, Roubaix, Tourcoing, chacune de ces villes a sa personnalité, sa municipalité et ses traditions ; elles ont librement choisi de s'associer pour traiter ensemble certains problèmes communs.

» Les communautés urbaines ont été créées pour régler les problèmes d'agglomération entre la ville-centre et les communes de banlieue et non point pour parcelliser Bordeaux, Lille, Lyon ou Strasbourg, qui gardent chacune leur municipalité et leur maire.

» Il n'y a pas, il n'y a jamais eu, il n'y aura pas à Paris vingt communes dont chacune aurait son identité propre et son indépendance.

» Paris, dans la diversité de ses quartiers, est un grand corps solidaire et vivant. Paris bat d'un seul cœur. Paris est unique et le restera.

» C'est pourquoi j'appelle toutes les Parisiennes et tous les Parisiens à se mobiliser pour sauvegarder l'unité de leur ville.

» J'appelle toutes les Parisiennes et tous les Parisiens à exiger du gouvernement l'organisation d'une consultation populaire qui leur permette de dire librement et démocratiquement l'avenir qu'ils choisissent.

» J'appelle toutes les Parisiennes et tous les Parisiens à exprimer, au-delà de leur légitime attachement à leur quartier, leur volonté d'être des Parisiens, habitants d'une seule et même ville : Paris, « la grand ville », le Paris de Villon, et celui de Hugo, le Paris conquérant du 14 juillet et le Paris martyrisé de l'occupation, Paris compagnon de la Libération, le « Paris de la lutte avec » la laideur, la tyrannie et la » matière », et, comme le rappelait Giraudoux, les quelques « hectares du monde où il a été » le plus pensé, le plus parlé, le » plus écrit, le carrefour de la » planète qui a été le plus libre », en un mot, Paris qui ne veut pas mourir. »

Divertissement — diversion

(Suite de la première page.)

M. Jacques Chirac était alors apparu comme le porte-parole de l'opposition tout entière, parole de l'opposition tout volte-face qui lui a permis de défendre implicitement la politique conduite par M. Raymond Barre qu'il avait, pourtant, fortement contestée en son temps.

Chacun y trouve son compte. M. Chirac parce que plus il est attaqué plus il apparaît comme l'homme à abattre, l'homme le plus dangereux, donc le chef de l'opposition. D'autant que les élus parisiens de l'U.D.F., dès l'annonce du projet de réforme du statut de Paris, ne lui ont pas ménagé leur soutien, du moins dans leurs déclarations publiques. Les socialistes parce qu'ils valorisent un homme politique dont les failles dans le comportement et l'analyse sont béantes.

De ce point de vue, M. Lionel Jospin a clairement annoncé la couleur lorsque, pour répondre au député de la Corrèze, champion de l'union de l'opposition et défenseur de la politique économique du septennat précédent, il a fait dépêcher de toute urgence ses collaborateurs aux archives du P.S. où l'on collectionne les citations de M. Chirac sur le bilan « *pas brillant* » de M. Giscard d'Estaing.

L'âpreté accrue de l'affrontement entre la majorité et l'opposition s'est de nouveau manifestée mercredi 30 juin à l'Assemblée nationale où, comme dirait M. Gaston Defferre, on s'est traité « *de toutes sortes de noms d'oiseaux* ». M. Jacques Delors a qualifié quelques-uns des députés de l'opposition de « *braillards fascisants* », formule que M. Robert-André Vivien, député R.P.R., a retournée à ses adversaires sous forme de « *braillards gauchisants* ». Et voilà que le Sénat lui-même est atteint par la tension : M. André Méric, président du groupe socialiste, s'indigne de ce que la majorité sénatoriale se livre à une entreprise de « *démolition systématique* » des projets du gouvernement.

Au-delà de son caractère spectaculaire, l'affrontement, bloc contre bloc, permet de tenter une mobilisation de troupes qui traînent les pieds. Le parti socialiste s'était déjà essayé à cette méthode au lendemain des élections cantonales de mars en dénonçant vivement la « *stratégie de déstabilisation* » dans laquelle l'opposition, et singulièrement le R.P.R. de M. Chirac, s'était, selon lui, engagée. L'affaire avait fait long feu.

Aujourd'hui, la tension entre la majorité et l'opposition masque les difficultés qu'éprouve M. Pierre Mauroy à entraîner dans son sillage l'allié communiste. Pressé par l'opposition de donner son appréciation sur la cohérence de l'équipe gouvernementale et de sa majorité, le premier ministre a souligné qu'il ne constate « *aucun manquement à la solidarité gouvernementale* » et affirme que les députés communistes ont « *témoigné sans restriction de leur soutien à l'action du gouvernement* ». C'est tout juste s'il relève des « réserves » sur le blocage des salaires.

Laisser « du mou » au P.C.

Il ne s'agit pourtant pas de simples « réserves », mais d'une opposition résolue publiquement exprimée à la télévision par M. Marchais, relayée par une campagne de tracts, à l'une des dispositions essentielles du plan économique du gouvernement. Que valent les appels répétés de M. Mauroy aux Français qu'il invite à soutenir un programme — et donc le blocage des salaires supérieurs au SMIC — si le secrétariat du comité central du P.C.F. souhaite « *l'intervention toujours plus active des masses populaires* » pour « *un meilleur pouvoir d'achat des bas et moyens salaires* » ? C'est là, selon le communiqué daté du vendredi 25 juin par le secrétariat du P.C.F., l'un des objectifs de la campagne lancée, pendant tout le mois de juillet, pour le renforcement du parti.

M. Mauroy considère — il l'a répété mercredi 30 juin devant le bureau exécutif du P.S. avec lequel il s'est entretenu pendant trois heures — que les désaccords exprimés par le P.C. ne sont pas d'ordre stratégique. Il s'agit plutôt, à son avis, d'une tentative de récupération, banale bien que gênante, d'un électorat qui échappe en partie aux communistes, celui justement des « *petits et moyens salariés* ».

La marge est étroite entre la liberté de contestation dont dispose le P.C. et que M. Mauroy paraît lui accorder, et cette « *cohérence* » majoritaire dont le premier ministre affirme l'existence. Elle est encore plus réduite au moment où la gauche affronte des difficultés telles qu'on ne doit pas, comme le dit M. Jospin, « *marchander son appui* ». Il y a quelque contradiction à affirmer, dans le même temps, la nécessité pour le P.C. de renforcer son influence électorale ou du moins d'éviter d'en perdre encore, et celle pour le P.S., d'attendre que, le programme gouvernemental ayant été couronné de succès, les communistes fassent les frais de leurs réserves. Il y a quelque audace à affirmer, ainsi que le fait M. Mauroy que le « *climat de confiance* » est au beau fixe entre le gouvernement et l'ensemble de sa majorité, au moment où les sénateurs communistes s'apprêtent à s'abstenir sur l'ensemble du projet de loi d'accompagnement de la dévaluation.

« *Si par hypothèse un désaccord majeur survenait, chacun aurait à en tirer les conséquences* », a déclaré le premier ministre devant l'Assemblée nationale. C'est considérer que la campagne menée par le P.C. contre le blocage des salaires ne représente qu'une réserve mineure. Il faudra attendre la sortie du blocage, dans quatre mois, pour en juger.

JEAN-YVES LHOMEAU.

VOLS U.S.A.
Départ Paris
NEW YORK ..... 2380 F
SAN FRANCISCO ... 4766 F
LOS ANGELES ..... 4766 F
Aller-Retour volables Juillet, Août

VOLS + BONNES AFFAIRES
TANGER ..... 1320 F
GRECE ..... 1450 F
MARRAKECH ..... 1600 F
DJERBA ..... 1630 F
TUNIS ..... 1650 F
6 nuits hôtel et petit-déjeuner
Volables Juin, Juillet, Août

JET EVASION
205 rue Saint-Honoré - 75001 Paris
260.30.85
201 rue de Grenelle - 75007 Paris
705.07.20

BAC et SC.PO
préparation simultanée pour élèves de bon niveau et redoublants terminale
CEPES 57, rue Ch.-Lullin, 92 Neuilly. 722.94.94/745.05.19
enseignement supérieur privé

POLITIQUE

Aujourd'hui et demain

● Le maire et ses pouvoirs

L'institution d'un maire à Paris est l'une des innovations essentielles de la loi du 31 décembre 1975. Comme tous ses collègues, le maire de Paris est élu par ses pairs, c'est-à-dire par les conseillers de Paris élus lors des deux tours des élections municipales. Le maire de Paris réunit et préside le Conseil de Paris. Il prépare ses délibérations, notamment le budget (plus de 10 milliards pour le fonctionnement et plus de 4 milliards pour l'investissement) avec l'aide des services municipaux (15 directions administratives) placés sous ordres. Il fait enfin exécuter les délibérations.

En tant qu'agent de la commune, le maire est le chef hiérarchique des 35 000 agents communaux. Enfin le maire nomme les officiers municipaux qui assurent des tâches administratives dans les mairies d'arrondissement. Mais, contrairement à ses homologues, il n'a pas la responsabilité de la police municipale, qui revient au préfet de police, nommé par le gouvernement. Le préfet de police dispose d'un budget qu'il prépare et défend devant le Conseil de Paris. Enfin, le maire dispose de 18 adjoints qui sont élus par le Conseil de Paris.

Ce qui va changer

La capitale « éclaterait » en vingt « municipalités d'arrondissement ». Chaque arrondissement aurait son conseil muncipal qui élirait son maire. Ces communes seraient associées, dans une communauté urbaine. Le maire de Paris deviendrait président-maire de cette communauté urbaine. Il serait alors un arbitre, un coordinateur. Plus rien ne rappellerait ses pouvoirs actuels qui sont ceux, sauf pour la police, de tous les maires de France.

● Le conseil de Paris

Cette assemblée est à la fois un conseil municipal et un conseil général car Paris est une ville et un département aux mêmes limites géographiques. Le Conseil de Paris comprend cent neuf membres élus depuis 1965 au scrutin de liste majoritaire à deux tours. Cette élection a lieu par secteur. Chaque secteur représentant un arrondissement ou un groupe d'arrondissement.

L'ordre du jour du Conseil de Paris est établi par le maire. Les séances sont publiques.

Ce qui va changer

Le Conseil de Paris serait supprimé. Siégerait à l'hôtel de ville une assemblée dont les membres seraient désignés par les municipalités d'arrondissement. Cette assemblée élirait un « maire » de la capitale. Cette assemblée de la communauté urbaine disposerait de son propre budget. Mais ses compétences ne sont pas encore définies exactement. Les transports, notamment, seraient de sa responsabilité.

● Les commissions d'arrondissement

Les commissions d'arrondissement siègent dans les mairies annexes. Ces commissions se composent des conseillers élus de l'arrondissement, des officiers municipaux nommés par le maire et de membres élus par le Conseil de Paris, choisis parmi les représentants des activités sociales, familiales, culturelles et sportives de l'arrondissement. Les commissions sont consultées, par le maire, sur les questions d'intérêt local. Ses réunions ne sont pas publiques. C'est avant tout un organe de réflexion sans aucun pouvoir, conformément à ce qu'à décider la loi de 1975. Elles jouent également un rôle d'animation dans l'arrondissement.

Ce qui va changer

Les vingt communes d'arrondissement seraient des « municipalités de plein exercice ». Un maire, doté d'un budget, serait donc à la tête des communes. Ce qui suppose une fiscalité locale. Les commissions d'arrondissement seraient donc supprimées.

DE 231 000 A 22 800 HABITANTS

Suivant les résultats du recensement de 1975 (dernier document officiel), la Ville de Paris compte 2 299 830 habitants répartis comme suit par arrondissements. Entre parenthèses la ville de province qui a une population correspondante. Il faut noter que, globalement, entre 1975 et 1982, Paris « intra muros » a perdu environ 300 000 habitants.

1er arrondissement : 22 793 habitants (Libourne) ; 2e arr. : 26 328 hab. (Dieppe) ; 3e arr. : 41 706 hab. (Chartres) ; 4e arr. : 40 466 hab. (Narbonne); 5e arr. : 67 668 hab. (Colmar) ; 6e arr. : 53 331 hab. (Brive-la-Gaillarde); 7e arr. : 74 250 hab. (Troyes) ; 8e arr. : 52 899 hab. (Bastia) ; 9e arr. : 70 270 hab. (Cannes) ; 10e arr. : 94 046 hab. (Avignon) ; 11e arr. : 159 317 hab. (Clermont-Ferrand) ; 12e arr. : 140 900 hab. (Angers) ; 13e arr. : 163 312 hab. (Grenoble); 14e arr. : 149 137 hab. (Dijon) ; 15e arr. : 231 301 hab. (Bordeaux) ; 16e arr. : 193 590 hab. (Montpellier) ; 17e arr. : 186 293 hab. (Toulon) ; 18e arr. : 208 970 hab. (Rennes) ; 19e arr. : 144 357 hab. (Tours) ; 20e arr. : 175 795 hab. (Lille).

De multiples propositions de réforme

Au cours des longues discussions qui ont précédé l'adoption de la loi de 1975 portant réforme du régime administratif de la Ville de Paris, de très nombreuses propositions de loi ont été faites par les partis politiques. Voici les principales, telles que les avait résumées pour *la Documentation française* M. Y.-L. Pezant. La plupart proposaient la création d'assemblées d'arrondissement élues.

Propositions de loi (auteur ou premier signataire)	Paris (commune)		Assemblées d'arrondissements		
	Exécutif municipal	Nbre de conseillers	Nature (2)	Dénomination et rôle	Effectif (3)
FANTON (U.D.R.)	Préfet de Paris Préfet de police	89 (1)	Elue	Conseil municipal délibératif	334
LAFAY (mod.)	Préfet de Paris Préfet de police	96 (1)	Elue	Conseil municipal délibératif	468
FIZBIN (P.C.)	Maire	150	Elue	Conseil d'arrondisst délibératif	891
MESMIN (C.D.S.)	Maire et préfet de police	90 (1)	Elue	Conseil d'arrondisst délibératif	468
LA MALENE (U.D.R.)	Maire, préfet de Paris et préfet de police	120	—	N'existe pas	—
PERONNET (R.I.)	Maire et préfet de police	173 (1)	Elue	Conseil municipal délibératif	173
LEGARET (C.N.I.)	Maire, préfet de Paris et préfet de police	149 (1)	Mixte	Conseil d'arrondisst Rôle non précisé	386
MITTERRAND (P.S.)	Maire	120	Elue	Conseil d'arrondisst délibératif	855

(1) Les conseillers de Paris font également partie des assemblées d'arrondissement.
(2) Dans tous les cas où l'assemblée est « élue », il existe un maire pour l'arrondissement.
(3) Total pour Paris des membres des assemblées d'arrondissement.

LA POLÉMIQUE ENTRE LE GOUVERNEMENT ET L'OPPOSITION

L'équilibre des forces politiques dans les vingt arrondissements

Nous rappelons ci-dessous, ventilés arrondissement par arrondissement, les résultats chiffrés du premier tour des élections législatives de juin 1981.

Dans douze cas, la droite avait devancé la gauche.

Les candidats présentés ou soutenus par le P.S. étaient arrivés en tête de la gauche non seulement dans les huit arrondissements où celle-ci dominait, mais aussi dans les douze où elle avait été devancée par la droite.

1er arrondissement
Inscr., 13 125 ; vot., 8 268 ; suffr. expr., 8 186.
OPPOSITION : R.P.R., 4 649 (56,79 %).
MAJORITE : 3 188 (38,94 %). P.S., 2 592 (31,66 %) ; P.C., 471 (5,75 %) ; div. g., 125 (1,52 %).
DIVERS : 349 (4,26 %).

2e arrondissement
Inscr., 14 039 ; vot., 8 205 ; suffr. expr., 8 097.
MAJORITE : 3 918 (48,38 %). Sout. P.S., 2 474 (30,55 %) ; P.C. 970 (11,97 %) ; ext. g., 338 (4,17 %) ; div. g., 136 (1,67 %).
OPPOSITION : U.D.F., 3 915 (48,35 %).
DIVERS : 264 (3,26 %).

3e arrondissement
Inscr., 21 592 ; vot., 13 935 ; suffr. expr., 13 768.
MAJORITE : 7 360 (52,45 %). Sout. P.S., 4 433 (32,19 %) ; P.C., 2 080 (15,10 %) ; ext. g., 675 (4,90 %) ; div. g., 172 (1,24 %).
OPPOSITION : U.D.F., 5 894 (42,80 %).
DIVERS : 514 (3,73 %).

4e arrondissement
Inscr., 20 993 ; vot., 14 789 ; suffr. expr., 14 617.
MAJORITE : 7 049 (48,22 %). P.S., 5 220 (35,71 %) ; P.C. 1 158 (7,92 %) ; div. g., 671 (4,59 %).
OPPOSITION : R.P.R., 6 892 (47,15 %).
DIVERS : 675 (4,62 %).

5e arrondissement
Inscr., 45 006 ; vot., 31 535 ; suffr. expr., 31 342.
OPPOSITION : R.P.R., 17 580 (56,09 %).
MAJORITE : 10 878 (34,70 %) P.S., 8 451 (26,96 %) ; P.C., 1 773 (5,65 %) ; ext. g., 654 (2,08 %).
DIVERS : 2 884 (9,20 %).

6e arrondissement
Inscr., 35 169 ; vot., 23 090 ; suffr. expr., 22 936.
OPPOSITION : 13 921 (60,69 %). R.P.R., 13 485 (58,79 %) ; ext. d., 436 (1,90 %).
MAJORITE : 7 946 (34,64 %) ; P.S., 6 298 (27,45 %) ; P.C., 915 (3,98 %) ; ext. g., 428 (1,86 %) ; div. g., 305 (1,32 %).
DIVERS : 1 069 (4,66 %).

7e arrondissement
Inscr., 42 911 ; vot., 28 225 ; suffr. expr., 28 079.
OPPOSITION : 20 419 (72,71 %). App. R.P.R., 19 502 (69,45 %) ; ext. d., 917 (3,26 %).
MAJORITE : 6 754 (24,05 %) P.S., 5 646 (20,10 %) ; P.C., 760 (2,70 %) ; ext. g., 348 (1,23 %).
DIVERS : 906 (3,22 %).

8e arrondissement
Inscr., 27 328 ; vot., 18 146 ; suffr. expr., 18 006.
OPPOSITION : 13 579 (75,41 %). R.P.R., 11 951 (66,37 %) ; div. d., 1 166 (6,47 %) ; ext. d., 462 (2,56 %).
MAJORITE : 3 983 (22,12 %). P.S., 3 558 (19,76 %) ; P.C., 425 (2,36 %).
DIVERS : 444 (2,46 %).

9e arrondissement
Inscr., 37 176 ; vot., 24 243 ; suffr. expr., 24 042.
OPPOSITION : 14 160 (58,89 %). R.P.R., 13 698 (56,96 %) ; div. d., 465 (1,93 %).
MAJORITE : 9 266 (38,53 %). P.S., 7 721 (32,11 %) ; P.C., 1 195 (4,97 %) ; ex. g., 350 (1,45 %).
DIVERS : 617 (2,56 %).

10e arrondissement
Inscr., 50 065 ; vot., 31 882 ; suffr. expr., 31 586.
OPPOSITION : 16 210 (51,32 %). R.P.R., 15 835 (50,13 %) ; ext. d., 375 (1,18 %).
MAJORITE : 15 376 (48,67 %). P.S., 10 656 (33,73 %) ; P.C. 3 292 (10,42 %) ; ext. g., 832 (2,63 %) ; div. g., 596 (1,88 %).

11e arrondissement
Inscr., 79 398 ; vot., 54 150 ; suffr. expr., 53 662.
MAJORITE : 28 190 (52,53 %). P.S., 20 711 (38,59 %) ; P.C., 6 314 (11,76 %) ; ext. g., 931 (1,73 %) ; div. g., 234 (0,43 %).
OPPOSITION : 23 950 (44,63 %). R.P.R., 23 033 (42,92 %) ; U.D.F., 470 (0,87 %) ; ext. d., 447 (0,83 %).
DIVERS : 1 522 (2,83 %).

12e arrondissement
Inscr., 82 207 ; vot., 56 995 ; suffr. expr., 56 376.
OPPOSITION : 28 591 (50,71 %). U.D.F., 15 901 (28,20 %) ; R.P.R., 11 494 (20,38 %) ; div. d., 1 195 (2,11 %) ; ext. d. : 1 (0,00 %).
MAJORITE : 26 801 (47,53 %). P.S., 20 790 (36,87 %) ; P.C., 4 789 (8,49 %) ; ext. d., 1 222 (2,16 %).
DIVERS : 984 (1,74 %).

13e arrondissement
Inscr., 93 471 ; vot., 64 346 ; suffr. expr., 63 787.
MAJORITE : 38 144 (59,78 %). P.S., 24 932 (39,06 %) ; P.C., 11 475
P.S., 24 932 (39,06 %) ; P.C., 11 475 (17 98 %) ; ext. g., 1 737 (2,72 %).
OPPOSITION : 23 354 (36,60 %). R.P.R. 14 667 (22,99 %) ; U.D.F., 8 470 (13,27 %) ; div. d., 217 (0,34 %).
DIVERS : 2 299 (3,60 %).

14e arrondissement
Inscr., 86 415 ; vot., 56 965 ; suffr. expr., 56 506.
OPPOSITION : 28 464 (50,37 %). R.P.R., 26 955 (47,70 %) ; U.D.F., 1 081 (1,91 %) ; extr. d., 428 (0,75 %).
MAJORITE : 28 042 (49,62 %). Sout. P.S., 10 487 (18,55 %) ; P.S., 10 061 (17,80 %) ; P.C., 5 298 (9,37 %) ; ext. g., 2 196 (3,88 %).

15e arrondissement
Inscr., 140 495 ; vot., 94 476 ; suffr. expr., 93 726.
OPPOSITION : 53 448 (57,02 %). R.P.R., 51 129 (54,55 %) ; ext. d., 1 441 (1,53 %) ; div. d., 878 (0,93 %).
MAJORITE : 36 859 (39,32 %). P.S., 29 080 (31,00 %) ; P.C., 5 831 (6,22 %) ; ext. g., 1 535 (1,63 %) ; div. g., 433 (0,46 %).
DIVERS : 3 419 (3,64 %).

16e arrondissement
Inscr., 104 730 ; vot., 71 908 ; suffr. expr., 71 360.
OPPOSITION : 56 571 (79,27 %). U.D.F., 53 851 (75,46 %) ; ext. d., 2 417 (3,38 %) ; div. d., 303 (0,42 %).
MAJORITE : 13 511 (18,93 %). P.S., 12 071 (16,91 %) ; P.C., 1 440 (2,01 %).
DIVERS : 1 278 (1,79 %).

17e arrondissement
Inscr., 102 929 ; vot., 82 972 ; suffr. expr., 68 420.
OPPOSITION : 44 736 (65,38 %). R.P.R., 36 290 (53,04 %) ; U.D.F., 6 093 (8,90 %) ; ext. d., 2 020 (2,95 %) ; div. d., 333 (0,48 %).
MAJORITE : 22 387 (32,71 %). P.S., 18 185 (26,57 %) ; P.C., 3 682 (5,38 %) ; ext. g., 520 (0,76 %).
DIVERS : 1 297 (1,89 %).

18e arrondissement
Inscr., 112 698 ; vot., 72 100 ; suffr. expr., 71 351.
MAJORITE : 36 937 (51,76 %). P.S., 26 923 (37,73 %) ; P.C., 7 547 (10,57 %) ; ext. g., 1 286 (1,80 %) ; div. g., 1 181 (1,65 %).
OPPOSITION : 31 848 (44,63 %). U.D.F., 25 936 (36,34%) ; sout. R.P.R., 4 515 (6,32 %) ; ext. d., 1 397 (1,95 %).
DIVERS : 2 566 (3,59 %).

19e arrondissement
Inscr., 79 285 ; vot., 53 414 ; suffr. expr., 52 859.
MAJORITE : 31 346 (59,30 %). P.S., 18 301 (34,62 %) ; P.C., 9 871 (18,67%) ; ext. g., 1 939 (3,66 %) ; div. g., 1 235 (2,33 %).
OPPOSITION : 20 285 (38,37 %). R.P.R., 14 423 (31,08 %) ; U.D.F., 3 858 (7,29 %) ; ext. d., 4 (0,00 %).
DIVERS : 1 228 (2,32 %).

20e arrondissement
Inscr., 92 574 ; vot., 61 306 ; suffr. expr., 60 565.
MAJORITE : 34 711 (57,31 %). P.S., 22 129 (36,53 %) ; P.C., 10 271 (16,95 %) ; ext. g., 1 634 (2,69 %) ; div. g., 677 (1,11 %).
OPPOSITION : 24 552 (40,53 %). U.D.F., 14 617 (24,13 %) ; R.P.R., 9 090 (15,00 %) ; ext. d., 845 (1,39 %).
DIVERS : 1 302 (2,14 %).

SCIENCES-PO
STAGE D'ÉTÉ
Examen d'entrée en A.P. et procédure d'admission en 2e année
Préparation annuelle octobre-juin
PRÉ-SUP 48, rue Vivienne 75002 Paris - 236-54-83

Veto
APRES une année post-baccalauréat d'adaptation à l'enseignt supérieur en
PRESUP
"CLASSE PREPARATOIRE" aux Etudes Supérieures biologiques
NADAUD 19 rue Jussieu 75005 PARIS
téléphone 337 71 19 +

SCIENCES-PO
STAGE D'ÉTÉ
Examen d'entrée en A.P.
Corps enseignant diplômé I.E.P.
CENTRE EPSILON 9, rue Yvon-Villarceau 75116 PARIS TÉL : 500-07-77
Préparation annuelle octobre-juin

LA BAGAGERIE®
SOLDE
SACS • ARTICLES DE VOYAGE
MAROQUINERIE DE POCHE • CEINTURES
Paris : 12, rue Tronchet • 41, rue du Four • 74, rue de Passy • Tour Maine-Montparnasse

DROIT Sciences Eco.
Documentation sur demande
• Stage intensif 2e session
• Stage de pré-rentrée
• Soutien annuel
IPEC Enseignement supérieur privé 46, bd Saint-Michel, Paris 6e Téléphone : 633.81.23/329.03.71/354.45.87

SC.PO
préparations annuelles sur place, et par correspondance
2 centres : Quartier latin ou Neuilly
CEPES 57, rue Ch.-Laffitte, 92 Neuilly. 722.94.94/745.09.19 · enseignement supérieur privé

CHUTE DRAMATIQUE
S'il est une chute qui est souvent mal acceptée, c'est bien la chute... des cheveux ! Et pourtant, il existe des moyens, des techniques, même si le remède miracle n'existe pas.
24 h. sur 24, au 633.49.20, un disque NORGIL vous informe sur ce problème et ses solutions.
10, rue Toullier 75005 PARIS.

DIMANCHE :
LE MONDE FANTASME.

Et si j'étais un miroir... Et si j'étais Dieu... Et si j'étais...
Chaque semaine pendant les vacances le Monde Dimanche va pousser au fantasme Pierre Desproges, Patrick Grainville, Catherine Rihoit, Eva Darlan, Jacques Lanzmann, Frédéric Dard, Rafaël Pividal, Alphonse Boudard, Jean-Pierre Enard, Topor.

Du 20 juin au 5 septembre, 12 numéros vacances du Monde Dimanche, pour rêver en bonne compagnie pendant l'été.

Le Monde
DIMANCHE
Le Monde Dimanche de l'été

SUR LE STATUT ÉLECTORAL DE LA CAPITALE

M. Gaston Defferre : je suis prêt à discuter des modalités du statut de la communauté de Paris

M. Gaston Defferre, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, a déclaré, jeudi matin 1er juillet, au micro de France-Inter :

« *Paris est sous un régime exceptionnel depuis plus d'un siècle, depuis 1870. M. Chirac et sa majorité l'ont maintenu, même avec la loi de 1975, sous un régime d'exception. Il fallait rechercher un statut conforme à l'intérêt de Paris et des Parisiens. Leur intérêt est d'avoir des municipalités proches des administrés, avec des maires de pleine exercice. La loi sur les communautés urbaines s'applique parfaitement à Paris.*

» *Mais au conseil des ministres — et le président de la République a particulièrement insisté sur ce point — nous avons décidé que la communauté urbaine de Paris aurait deux particularités : elle aura plus de pouvoirs que les autres communautés urbaines, le président de cette communauté aura le titre de maire de Paris. Celui-ci discutera des grands problèmes d'équipement, d'urbanisme.*

» *Le maire de Paris continuera à être installé à l'Hôtel de Ville et à recevoir, par exemple, les grandes personnalités étrangères qui viennent à Paris. Les crédits seront répartis conformément au droit commun.*

M. Chirac, depuis quelque temps, voulait redonner l'image d'une force tranquille et envoyait ses lieutenants attaquer à droite et à gauche.

» *M. Chirac, c'est un cas. M. Chirac, une force de la nature; il a beaucoup de qualités, mais ce n'est quand même pas lui qui fait la loi. Ma parole, je l'ai respectée, mais il m'a reproché de ne pas avoir engagé la concertation. Aujourd'hui, je suis prêt à discuter des modalités de cette communauté parisienne. Le statut de Paris est un statut de droit commun et nous sommes prêts à discuter avec ses collaborateurs et, après, avec lui, un peu sur les modalités d'application. Il lui appartient de savoir ce qu'il veut faire. Va-t-il continuer à nous insulter comme il le fait depuis un certain nombre de mois en nous traitant de toutes sortes de noms d'oiseaux ?* »

A propos de la ville de Marseille, dont il est le maire, M. Defferre a déclaré : « *Marseille n'a jamais eu de régime d'exception. C'est une mauvaise querelle qu'on me cherche.* »

Stupeur au Sénat

Le projet de réforme du statut de Paris a provoqué au Sénat de vives réactions. Au début de la séance de nuit, M. de la Malène, sénateur R.P.R. de Paris, a exprimé sa « *stupeur* » devant M. Defferre, présent pour le débat sur le contrôle des actes des autorités locales, (proposition Schiélé).

« *Que devons-nous penser des engagements du chef de l'Etat et de vos propres engagements ?* a déclaré le sénateur de Paris. *Y aurait-il duplicité de votre part ? Je ne serais pas heureux d'être à votre place ! A la question de savoir s'il y aurait un statut spécial pour les vingt arrondissements de Paris, vous aviez répondu que la capitale serait soumise au droit commun et que, si statut nouveau il devrait y avoir, il serait identique à celui des autres grandes villes. Vous m'aviez promis qu'il y aurait concertation avec les élus. Où est cette concertation ? Quel sera le statut de votre ville, celui de Lyon ? Pendant longtemps, les Parisiens ont souffert de la tutelle ; depuis 1975, nous avons un régime de droit commun ; et nous allons retomber dans un régime de balkanisation de la tutelle, ce sera le régime de la parcelle. C'est un mauvais coup contre la capitale de la France, contre les finances et le personnel de Paris.* »

« *Je vous répondrai le moment venu* », a répliqué le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.

De son côté, M. Taittinger (R.I. Paris), vice-président du Sénat, a déclaré : « *D'un trait de plume, e pouvoir envisage de supprimer Paris, capitale de la France. La disparition de la commune de Paris, la création de vingt villes mettraient un terme à vingt siècles d'histoire.* »

Le vice-président du Sénat rappelle qu'un tel projet serait contraire en tous points aux engagements pris par M. Gaston Defferre devant le Sénat.

● *M. André Méric*, président du groupe socialiste du Sénat, entouré des membres du bureau de ce groupe, a tenu le 30 juin une conférence de presse pour protester contre l'attitude des groupes de la majorité sénatoriale (R.P.R., R.I., centristes) qu'il accusen d'avoir pratiqué « *une opposition systématique* » et eu un « *comportement négatif* ».

FRANÇOIS N'A PAS TENU SES PROMESSES !

Mercredi après-midi, dans les couloirs de l'Hôtel de Ville. La nervosité est à son comble. M. Roger Romani, le questeur (R.P.R.), apostrophe M. Daniel Benassaya (P.S.) : « *Cette loi scélérate, comme toutes les lois scélérates, se retournera contre ses auteurs, notamment au mois de mars prochain.* » Réponse de l'élu socialiste : « *C'est ce que nous avons toujours demandé.* » D'autres élus de la majorité municipale estiment que « *les socialistes s'affolent. Ils savent qu'ils ont déjà perdu les prochaines élections, alors ils veulent compenser par la loi ce qu'ils ne trouveront pas au fond des urnes.* »

Mme Jacqueline Nebout (rad.), adjoint au maire, estime que « *François n'a pas tenu ses promesses, mais Jacques gagnera.* » Pour d'autres, « *c'est la première faute politique de Mitterrand. Il ne devrait pas oublier que l'origine de la chute de Giscard, c'est justement la bataille de Paris* ».

Côté socialiste, le triomphe : « *On laissera à Chirac le titre de président-maire* », affirme gouailleur, M. Pierre Le Morvan. M. Daniel Benassaya : « *La décision du gouvernement sur le statut de la capitale est conforme à toutes les décisions prises précédemment par la fédération de Paris du P.S. C'est tout simplement l'application de notre projet de 1974 que Gaston Defferre et les députés socialistes avaient présenté à l'Assemblée nationale.* » M. Benassaya est d'autant plus ravi que c'est lui qui est à l'origine de ce projet... — J. P.

Trop vite, trop fort

(*Suite de la première page.*)

Celui-ci a décidé, et il a eu entièrement raison, de répondre, enfin, concrètement aux aspirations de la grande majorité des Français qui souhaitent être associés de plus près à la gestion de leurs propres affaires. Pourquoi ce qui est bon pour tous ne le serait-il pas aussi pour les Parisiens ? Ceux-ci, notamment par la voix de leurs élus socialistes et communistes, ont depuis longtemps réclamé une organisation plus décentralisée et plus démocratique.

Plusieurs conseillers et, parmi eux, quelques-uns des porte-parole de l'actuelle opposition, avaient, en 1974, suggéré la création d'assemblées et de maires élus dans les arrondissements. M. Chirac, il faut le reconnaître, a sans doute eu tort de faire la sourde oreille à ces aspirations réelles et justifiées, et est en train de payer sur ce point le prix de quelques-uns de ses entêtements.

Peut-on pour autant méconnaître le caractère, à première vue, mal adapté et disproportionné de la réforme qui vient d'être proposée ?

Evidence : les Parisiens sont des Français comme les autres, mais Paris reste incomparable. Les arrondissements abritent traditionnellement des mairies, mais ne sont gérés que formellement par elles. Il n'y a pas de « patriotisme » d'arrondissement. Conséquence de leur mode de vie : pour la plupart des Parisiens, leur arrondissement est-ce celui où ils dorment ou celui où ils travaillent ? Ils se sentent Parisiens avant de se sentir citoyens du quatorzième ou du neuvième arrondissement.

C'est d'ailleurs à partir de ce « sentiment » qu'ont été organisés l'ensemble de la vie municipale et des services municipaux. On aperçoit déjà quel casse-tête va être pour le législateur la répartition des pouvoirs et des moyens entre les vingt futures communes de plein exercice et une éventuelle communauté urbaine, dont tous les exemples qu'on en a montrent qu'elle est d'une application plus que difficile et d'une efficacité plus que discutable. On devine, par exemple, combien sera grande, pour les maires d'arrondissement, la tentation de s'entourer de services nombreux et coûteux avant de s'enfermer dans leurs fiefs.

Qu'il soit nécessaire de donner à chaque Parisien les moyens de se sentir davantage de sa ville, qui n'en conviendra ? Qu'il devienne urgent de permettre aux habitants de chaque quartier de participer à la gestion des affaires de leur quartier, le bon sens l'impose. Que pour cela il ait été besoin de courir le risque de balkaniser la vie de la capitale ; la réponse ne va pas de soi.

Tout se passe comme si, pour écraser la mouche de l'autoritarisme, peut-être excessif du maire de Paris, on n'avait pas hésité à mobiliser le marteau-pilon de la décentralisation. Avec tous les dangers que cela comporte.

JACQUES-FRANÇOIS SIMON.

Une longue histoire : comment tenir compte du particularisme de la capitale ?

Le particularisme parisien s'est exprimé de différentes manières au cours de l'histoire de la cité. Paris a connu un grand nombre de régimes allant d'une certaine autonomie à une dépendance étroite, sinon hiérarchique, à l'égard du gouvernement. Mais les raisons du particularisme parisien font que c'est toujours à travers l'histoire, les mêmes problèmes qui se sont posés. Paris était réputé être une administration difficile. Elle pouvait être un foyer de désordre permanent, voire un centre révolutionnaire.

Ne parlons que de l'histoire récente. Après le tragique épisode de la Commune, la loi provisoire du 14 avril 1871, relative à l'organisation communale, prévoyait l'élection du conseil municipal de Paris au suffrage universel, la tenue de quatre sessions ordinaires annuelles et le rétablissement des attributions du conseil municipal prévues par les lois antérieures. Mais le mouvement de décentralisation communale, qui se concrétisa dans la loi du 5 avril 1884, ne s'appliqua pas à la Ville de Paris.

De même, une loi spéciale, celle du 16 septembre 1871, intervint pour fixer le nouveau statut du département de la Seine, celui-ci se trouvant exclu du bénéfice de la loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux et à l'organisation départementale de droit commun. Le régime de la loi du 16 septembre 1871 était celui auquel était soumis le département de la Seine. Toutefois, les conseillers généraux ne sont plus désignés mais élus au suffrage universel.

Ce régime se prolongea jusqu'en 1932. A cette date, le Parlement rendit applicable au département de la Seine, dans ses grandes lignes, sauf pour ce qui est de la commission départementale, le régime institué par la loi du 10 août 1871 et rapprocha de ce fait notablement le régime administratif de ce département de celui des autres départements. Par ailleurs, le nombre des représentants des cantons suburbains au sein du conseil général fut augmenté.

Les réformes qui furent apportées au régime de la Ville de Paris et du département de la Seine par les décrets-lois des 21 avril et 13 juin 1939, précisèrent en les limitant les attributions des assemblées élues. En outre, les décrets-lois renforcèrent les pouvoirs des préfets, réglementèrent le contrôle de leur gestion, ainsi que le fonctionnement des commissions d'études.

Les conceptions autoritaires du gouvernement de Vichy devraient se traduire par un renforcement considérable de l'autorité des représentants du pouvoir central. Les assemblées élues furent supprimées.

Après la Libération, on en revient à l'application des textes en vigueur au 16 juin 1940, les attributions du conseil municipal et du conseil général étaient dévolues à deux assemblées provisoires. L'ordonnance du 24 mars 1945, confirmée et complétée par la loi du 5 septembre 1947, fixa le régime électoral des nouvelles assemblées, tandis qu'une ordonnance du 13 avril 1945 élargit les attributions qui leur avaient été conférées par les décrets-lois de 1939, et assouplit les règles de fonctionnement de leurs commissions.

Les réactions dans les milieux politiques

● M. GEORGES SARRE, député, président du groupe socialiste du Conseil de Paris : « *Il n'était pas acceptable, au moment où la décentralisation triomphe dans le pays, que la gestion d'une ville de plus de deux millions d'habitants reste dominée par un centralisme étouffant. Les arrondissements de Paris, qui sont aussi peuplés que bien des métropoles régionales, doivent disposer de conseils municipaux élus par leurs habitants eux-mêmes. Ce nouveau statut constituera donc pour Paris un progrès décisif pour la démocratie locale face au « système Chirac ». Il est heureusement mis fin au régime d'exception imposé à Paris. A l'image de la plupart des capitales d'Europe, Paris retrouve ainsi un statut fondé sur la décentralisation des pouvoirs et des responsabilités, sur la démocratie au quotidien, l'efficacité et le réalisme.* »

● M. PAUL QUILES, député (P.S.) de Paris : « *Le gouvernement achève le processus de démocratisation de la capitale. (...) Le gouvernement tient ses promesses. Paris ne restera pas à l'écart du grand mouvement de décentralisation, engagé depuis la victoire de la gauche. L'expérience des cinq dernières années a prouvé qu'il fallait rapprocher le pouvoir municipal des Parisiens. Le projet gouvernemental tient compte des réalités historiques et sociologiques que représentent les arrondissements parisiens. Il se rapproche des propositions de loi faites, traditionnellement, par la gauche et de celles avancées, il y a quelques années, par certains hommes de l'ancienne majorité. (...) La future loi représente, à mes yeux, une rénovation et un enrichissement de la démocratie, que les Parisiens accueilleront avec espoir.* »

● M. JACQUES DOMINATI, député U.D.F. de Paris : « *La sanction prise contre le peuple de Paris sera ressentie par tous les Parisiens comme une punition et une insulte, par tous les démocrates comme le signe avant-coureur d'atteintes aux libertés, dans le style même du congrès socialiste de Valence (...) C'est, hélas ! la manifestation d'un affolement du parti gouvernemental qui se sait aujourd'hui minoritaire dans un pays où les traditions démocratiques sont fort heureusement assez solides pour résister à ce coup de force du pouvoir contre la commune de Paris. Il n'y a pas une commune en France qui ne se sente dès lors menacée dans ses libertés communales.* »

● M. JEAN-CLAUDE GAUDIN, président du groupe U.D.F. de l'Assemblée nationale : « *Voilà une mesure qui relève d'une bien étrange cuisine électorale. Y aura-t-il en France d'autres cas analogues, notamment dans les grandes villes ? Je serais curieux de savoir, si Marseille, actuellement divisée en seize arrondissements, aura seize maires d'arrondissement et si, comme à Paris, au maire actuel sera substitué un président de communauté urbaine ? Ou bien alors, Marseille sera-t-elle découpée en quatre secteurs, de manière à tout mettre en œuvre pour gêner l'opposition ?*

» *A ces manœuvres, à Paris comme à Marseille, l'opposition répondra par des listes d'union, et les électeurs condamneront les manœuvres politiciennes du gouvernement.* »

● M. BRICE LALONDE, ancien candidat écologiste à la présidence de la République : « *Les Amis de la Terre exigent que la réforme du statut de Paris ne soit pas imposée aux Parisiens, mais discutée avec eux. La création de plusieurs mairies parisiennes peut aller dans le sens d'une participation accrue des citoyens à la gestion de la ville, à la condition qu'elle s'accompagne d'un mode de scrutin réellement démocratique.* »

Le meilleur de chaque siècle est dans la GF.

Les aventures merveilleuses et folles de Roland, des paladins de Charlemagne, et de la princesse Angélique, venue de Chine pour le séduire. Italo Calvino a condensé l'admirable poème de l'Arioste et en raconte lui-même les péripéties marquantes.

Roland furieux, choisi et raconté par Italo Calvino. Traduit de l'italien par C. Hippeau et Nino Frank. 352 pages, 19 F.

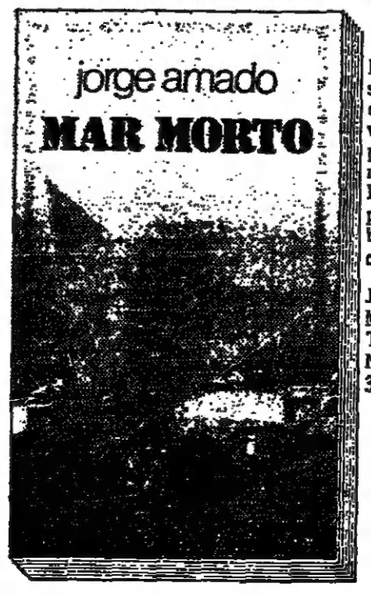

D'un lyrisme et d'une sensualité extraordinaires, un véritable poème en prose sur la vie des marins de Salvador de Bahia. Par l'un des plus grands écrivains brésiliens de ce temps.

Jorge Amado, Mar morto. Traduction de Noël-A. François. 316 pages, 16 F.

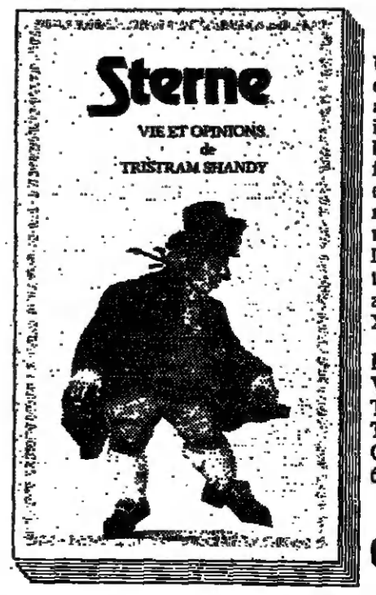

Un chef d'œuvre d'humour gaillard, amoureux, intellectuel et burlesque tout à la fois. Roman excentrique qui se moque du genre romanesque, c'est l'un des très grands textes de la littérature anglaise du XVIIIe siècle.

Laurence Sterne. Vie et opinions de Tristram Shandy. Traduction de Charles Mauron. 642 pages, 25 F.

GF·Flammarion

POLITIQUE

LA POLÉMIQUE ENTRE LE GOUVERNEMENT ET L'OPPOSITION SUR LE STATUT ÉLECTORAL DE LA CAPITALE

Communes et communautés

Instituées par la loi du 31 décembre 1966, les communautés urbaines avaient pour but d'améliorer la gestion et l'aménagement des grandes agglomérations et d'obliger les communes à « coopérer » activement en supprimant la tentation de l'égoïsme municipal.

Dotées de larges compétences et de ressources propres, les communautés urbaines sont un outil efficace. Toutefois, on a constaté un alourdissement des charges administratives (un échelon supplémentaire a été créé et les communes n'ont pas été supprimées) et une certaine dilution des responsabilités.

Quatre communautés ont été créées de droit : Bordeaux, Lille, Lyon et Strasbourg. Le mouvement spontané de coopération a touché ensuite des agglomérations de taille moyenne : Dunkerque, Le Mans, Le Creusot-Montceau-les-Mines, Cherbourg et Brest. Aucune communauté urbaine n'a été créée depuis 1973. Les conseils municipaux désignent leurs représentants au conseil de communauté, qui élit un président. Dans certains cas, à Bordeaux par exemple, le maire de la ville-centre et le président de la communauté urbaine n'appartiennent pas à la même famille politique. Au total, deux cent cinquante et une communes sont concernées par ces regroupements.

Les compétences obligatoires des communautés urbaines sont nombreuses et étendues : plans d'équipement et d'urbanisme, constitution de réserves foncières, aménagement de zones industrielles ou de rénovation de l'habitat, service du logement et organismes d'H.L.M., lutte contre l'incendie, transports urbains, lycées et collèges, eau et assainissement, cimetières, marchés et abattoirs, voirie et signalisation, parcs de stationnement. En outre, le conseil de communauté peut se doter de pouvoirs supplémentaires dans les cinq domaines suivants : équipement culturel, sportif, sanitaire, espaces verts et éclairage public. Ces possibilités ont été rarement utilisées.

La fiscalité propre des communautés est fournie par des centimes additionnels répartis suivant la faculté de contribution des différentes communes.

Plusieurs réformes de la loi de 1966 visant à améliorer son efficacité ont été envisagées. Aucune n'a abouti.

A Marseille : seize arrondissements et la voix de la population

De notre correspondant

Marseille. — Marseille ne possède pas de mairies d'arrondissement au sens propre du terme. La ville a été divisée par décret ministériel de 1946 en seize arrondissements regroupant cent onze quartiers, qui portent le nom du village ou du lieu-dit d'où ils sont issus. Pour décentraliser les services municipaux et les rapprocher des administrés, la Ville a créé trente-deux mairies annexes, où peuvent être effectuées des démarches administratives courantes (état civil, aides sociales, etc.).

Outre cette décentralisation administrative des services, la mairie s'efforce d'établir un contact permanent avec la population. A côté des neuf commissions municipales, composées d'élus qui préparent les dossiers pour le conseil municipal, elle a créé, dès 1965, vingt-quatre commissions extra-municipales qui groupent des élus, des représentants des comités d'intérêt de quartier et d'associations, où tout citoyen désireux de participer à la vie de la cité peut entrer.

Ces commissions se réunissent plusieurs fois par an pour discuter et proposer des solutions aux problèmes qui se posent dans les domaines les plus divers (consommation, urbanisme, sécurité, transports en commun, etc.), dont les élus tiennent compte lors de leurs décisions.

En outre, cinq comités de cadre de vie (C.G.V.) divisent Marseille en cinq secteurs (nord, centre, est, nord-est et sud), présidés chacun par un adjoint, et comprenant des fonctionnaires ainsi que des personnalités choisies pour leurs compétences. Ces comités de cadre de vie sont chargés de faire connaître l'avis de la population sur tous les grands projets d'urbanisme concernant chaque secteur.

Enfin, le dialogue est complété par divers organismes auxquels les Marseillais peuvent s'adresser directement et qui sont l'Office municipal de la culture et des loisirs, l'Office municipal des handicapés et inadaptés, la Confédération générale des comités d'intérêt de quartier, l'Office municipal de formation civique, le Centre d'information et de documentation sur la consommation (Crédoc) et l'Office municipal des sports.

La Ville de Marseille a fait éditer, à l'intention de ses administrés, un numéro spécial de la revue municipale *Marseille-Informations*, qui se présente sous forme de guide détaillant quartier par quartier l'implantation de tous les organismes et services municipaux décentralisés.

JEAN CONTRUCCI.

Le Monde des PHILATÉLISTES
L'HEBDOMADAIRE DE LA PHILATÉLIE

A Lyon : arrondissements et commissions extra-municipales

De notre correspondant régional

Lyon. — Le conseil municipal de Lyon compte soixante et un membres. La représentation par arrondissement n'a pas suivi l'évolution démographique de la ville et a amené certaines distorsions. Ainsi, le troisième arrondissement, qui comptait, en 1975, 74 000 habitants, est représenté par douze élus. En revanche, le huitième (72 000 habitants) n'a que huit conseillers ; le sixième — 53 000 habitants et huit élus — est mieux loti que le neuvième — 54 000 habitants et quatre élus. Les élus de gauche (P.S., P.C.F.), qui l'ont emporté dans les huitième et neuvième arrondissements, apprécient peu cette arithmétique ni leur mise à l'écart des mairies d'arrondissements.

Ces structures, qui disposent chacune de locaux propres, sont dirigées par deux adjoints, membres de la majorité modérée (quarante-neuf contre douze) du conseil municipal, présidé par le sénateur non inscrit, M. Francisque Collomb.

Des commissions extra-municipales fonctionnant par thèmes. Les deux plus importantes concernent la circulation et le cadre de vie. D'autres structures, plus ponctuelles, de concertation ont été créées pour examiner les questions d'urbanisme. Ce sont les « comités de pilotage pour le remodelage urbain ». Les associations de quartiers, très dynamiques ici, sont regroupées, pour la plupart, au sein de l'Union des comités d'intérêts locaux (UCIL), présidée par M. Paul Scherrer. Les relations avec la mairie sont parfois conflictuelles. Il serait pourtant exagéré de présenter l'UCIL comme un contre-pouvoir.

CLAUDE RÉGENT.

A Lille : bienfaits et limites de la communauté urbaine

De notre correspondant

Lille. — C'est la loi du 31 décembre 1966 qui a imposé à l'agglomération Lille-Roubaix-Tourcoing — contre la volonté des élus locaux — une communauté urbaine dont chacun reconnaît aujourd'hui les bienfaits. Mais la démarche était exactement inverse à celle qui est proposée à Paris. Il s'agissait de coordonner les actions publiques, notamment les investissements pour grands travaux, sur un territoire de 60 000 hectares réparti en quatre-vingt-neuf communes.

Au bilan positif de la communauté urbaine, sous la conduite ferme de son président, M. Arthur Notebart, député socialiste et maire de Lomme, on compte de nombreuses réalisations concernant la voirie, l'urbanisme, des POS, la sécurité, les transports (on inaugurera en février 1983 la première ligne de métro). Nombre de ces réalisations n'auraient été possibles dans l'émiettement communal d'autrefois. La communauté urbaine est devenue le premier investisseur de la métropole. Son budget, qui est de l'ordre de 2,7 millions de francs, est consacré dans une proportion de 58 % à 59 % aux dépenses d'investissements.

Si la plupart des grandes décisions ont été acquises à l'unanimité, les représentants des communes concernées ont toujours manifesté la volonté de garder certaines prérogatives. On a trouvé que la communauté urbaine était une grosse machine qui avait tendance à tout niveler. C'est ainsi que peu à peu est venue l'idée d'une modification de la loi de 1966 pour rendre aux communes une partie des pouvoirs qui leur avaient été ôtés. Cela a d'ailleurs été repris par l'ensemble des responsables des neuf communautés urbaines (dont quatre imposées, Lille, Lyon, Strasbourg, Bordeaux) réunis à Dunkerque le 23 avril dernier pour la présentation du rapport sur les communautés urbaines demandé à M. Notebart par le gouvernement (*le Monde* du 27 avril).

Si on s'est félicité de l'efficacité des communautés urbaines (17 milliards d'investissements en dix ans pour 5 millions d'habitants), on a demandé quelques modifications, notamment pour ce qui concerne les compétences. Certaines tâches doivent être rendues aux mairies.

La communauté urbaine de Lille a dû résoudre le problème de la représentation des élus. Il est évident que l'ensemble de quelque soixante-dix petites communes ne pouvait pas faire basculer à son profit des décisions qui se seraient imposées aux grandes villes, notamment Lille, Roubaix, Tourcoing, qui représentent plus de la moitié de la population. On a trouvé une formule complexe de représentation, mais qui n'est pas satisfaisante. C'est pourquoi on demande l'augmentation du nombre des délégués à la communauté urbaine, qui est actuellement de quatre-vingt-dix. Pour les investissements, il faillait donner à chaque commune son dû. En fonction de nombreux paramètres (habitants, habitations, usines, kilomètres de voirie, etc.), on applique actuellement une formule quasi mathématique.

GEORGES SUEUR.

L'administration des métropoles étrangères

● Bruxelles

La commune de Bruxelles (Bruxelles-ville), qui rassemble 20 % des habitants de l'agglomération bruxelloise, a le même statut que celui des autres communes belges. Un conseil communal, composé de trente-neuf membres élus pour six ans au suffrage universel direct, est l'organe de délibération et de décision.

L'agglomération bruxelloise (Bruxelles-capitale), instituée par une loi du 26 juillet 1971, regroupe dix-neuf communes, dont elle est chargée de coordonner les activités. Un conseil d'agglomération de quatre-vingt-trois membres élus au suffrage universel direct pour six ans règle tout ce qui est de la compétence de l'agglomération.

● Londres

A l'échelon local, le grand Londres actuel comprend trente-deux « boroughs » (bourgs métropolitains) et la Cité de Londres. Chaque « borough », dont la population varie de cent soixante-dix mille à trois cent cinquante mille habitants, a sa propre municipalité qui gère les affaires locales. Les organes en sont un conseil de soixante membres, élus tous les trois ans et des « aldermen », en nombre restreint, élus par le conseil. La Cité, qui a gardé son statut séculaire, est administrée par une corporation comprenant trois organismes distincts dépendant tous trois du lord-maire (ce dernier étant une institution propre à la Cité) : le « Common Hall », assemblée réunissant notamment les membres des quatre-vingt-quatre corporations, soit plus de douze mille personnes, a pour tâche essentielle d'élire le lord-maire.

A l'échelon de l'agglomération, le conseil du grand Londres (« Greater London Council ») est chargé de la gestion de tous les services communs et il a notamment des pouvoirs importants en matière d'urbanisme, de logement, de circulation et d'enseignement. Il comprend quatre-vingt-douze membres.

● New-York

La fonction exécutive est exercée par un maire, un contrôleur (« comptroller ») et un organe collégial, le « Board of estimate ». Le maire de New-York est élu directement pour quatre ans par tous les habitants de la ville. Il dirige l'ensemble des services administratifs et en nomme les fonctionnaires les plus importants. Il désigne également lui-même deux maires adjoints. Le contrôleur est également élu par tous les citoyens, si bien qu'il peut être d'une tendance différente de celle du maire. Son rôle est de contrôler l'engagement des dépenses et de surveiller les comptes.

La fonction délibérante revient au conseil municipal qui comprend, outre son président, vingt-six conseillers élus par chacun des quartiers et dix élus par l'ensemble des citoyens : en outre, les présidents des cinq « boroughs » y siègent. Le président du conseil municipal a la particularité d'être, comme le maire, élu pour quatre ans par l'ensemble de la population. Le conseil, qui se réunit chaque mois, édicte les règles d'administration de la ville, mais n'a aucun pouvoir de décision en matière financière. Le maire n'assiste pas à ses séances mais dispose d'un droit de veto sur ses décisions.

● Rome

Comme les autres villes italiennes, Rome a un conseil municipal et un maire, désignés dans les mêmes conditions et ayant les mêmes compétences. Le conseil municipal, qui comprend quatre-vingt membres élus tous les quatre ans au suffrage universel à la représentation proportionnelle, a une compétence générale.

Le maire est élu par le conseil en son sein, en même temps qu'un conseil collégial de dix-huit adjoints qui prennent en charge la responsabilité des grands services communaux. Le maire est le chef de l'administration municipale et est aussi le représentant de l'Etat au sein de la commune.

● Stockholm

Il existe à la base une assemblée, le conseil communal, qui comprend cent un membres élus tous les trois ans au suffrage direct à la représentation proportionnelle. Du conseil communal émane un organe permanent de treize membres et autant de suppléants, désignés par lui parmi ses membres et chargés de contrôler l'action des divers comités et d'instruire toutes les affaires qui seront soumises au conseil : le conseil administratif communal.

● Tokyo

A l'échelon local, chaque arrondissement, ville ou village, a son administration propre, avec un conseil et un maire, l'autonomie des arrondissements étant cependant plus réduite : outre que l'élection de leur maire doit être ratifiée par le gouverneur de Tokyo, ils sont contrôlés financièrement et administrativement par la métropole.

La métropole est compétente pour toutes les affaires dont le ressort excède les pouvoirs des conseils locaux. La fonction délibérante y est exercée par une assemblée, élue au suffrage universel pour quatre ans, et qui désigne en son sein un président et un vice-président. La fonction exécutive appartient à un gouverneur, élu lui aussi pour quatre ans au suffrage universel direct. Chef de l'administration, il exécute les décisions de l'Assemblée et supervise les administrations des villes, villages et arrondissements. Il est assisté par quinze bureaux, qu'il dirige, et par des fonctionnaires qu'il nomme.

910.000 ENFANTS PERDUS DANS LA GUERRE.

AIDEZ L'UNICEF A VOLER A LEUR SECOURS.

Comme partout dans le monde, les enfants sont les premières victimes des guerres... et les plus démunis !

Mais partout dans le monde, la défense et le secours des enfants sont assurés par l'Unicef, avec votre appui.

Au Liban, 20 spécialistes de l'Unicef organisent sur place les premiers soins aux enfants et aux femmes enceintes, dans les quartiers Est et Ouest de Beyrouth et dans le sud Liban.

2 avions de l'Unicef sont déjà partis, chargés de vivres et de médicaments.

Le 3e avion ne peut partir sans vous !

Chaque lit coûte 150 F.
Chaque couverture coûte 35 F.
Chaque litre d'eau coûte 9 F.
Chaque trousse médicale coûte 300 F.

AIDEZ-NOUS A SORTIR LES ENFANTS DE LA GUERRE.

UNICEF

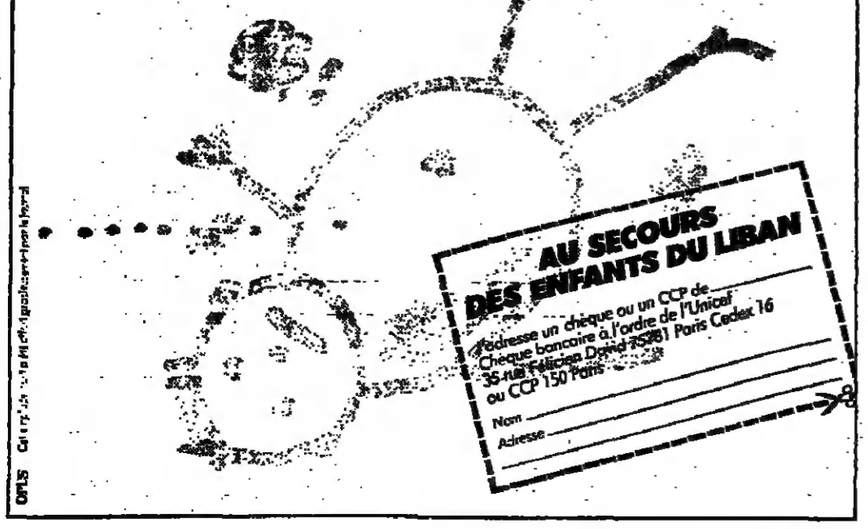

AU SECOURS DES ENFANTS DU LIBAN

J'adresse un chèque ou un CCP de ... Chèque bancaire à l'ordre de l'Unicef 35, rue Félicien David 75781 Paris Cedex 16 ou CCP 150 Paris

Nom
Adresse

LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

La radicalisation du débat politique

[illegible] monte... Avec, tant du [illegible] de la majorité que de l'opposition, une radicalisation du combat politique. Tout [illegible] passe [illegible] si, de part et d'autre, on [illegible] décidé de substituer à une phase de relative confrontation des idées, de « [illegible] raisonnable », [illegible] phase d'affrontement où l'anathème [illegible] d'argument. Ce climat, qui procède beaucoup de la « politique spectacle », [illegible] d'un [illegible] réciproque : l'adversaire [illegible] « irrécupérable ». [illegible], point n'est besoin de faire semblant de le ménager. Les uns sont « collectivistes », les autres « réactionnaires ». Définitivement.

Cette tension est montée d'un degré, mercredi 30 juin, à [illegible]. Pourtant, même s'il [illegible] que l'opposition [illegible] occasions pour dramatiser le [illegible] politique, force [illegible] que le travail législatif échappe, pour une part, à ce que M. Delors avait qualifié, le 24 juin, de « mur de la haine ». Le débat sur la recherche, celui sur les offices par produit, se déroulent [illegible] de questions au gouvernement du mercredi sert d'exutoire hebdomadaire. A cette occasion, les passions, nourries de tous les contentieux entre la [illegible] et l'opposition, s'exacerbent brusquement. C'est le « trop-plein » qui s'exprime le mercredi au Palais-Bourbon. Cela conduit à relativiser.

Les difficultés économiques, un certain empirisme dans la conduite des affaires, des maladresses et l'approche de prochaines échéances [illegible] expliquent sans doute bien des choses. Une [illegible] entre le ministre de la santé et le secrétaire général de la C.G.T., le remaniement ministériel [illegible] — notamment — le départ de Mme Questiaux, le rôle des ministres communistes, le changement d'attitude de M. Delors, une « gaffe » de M. Mauroy, c'est — en raccourci — la journée du 30 juin.

M. Madelin (U.D.F.) [illegible] « vraiment républicain », comme se l'est demandé le premier ministre ? Et les élus de l'opposition — du moins certains d'entre eux — sont-ils des « braillards [illegible] », [illegible] l'a [illegible] M. Delors ? Le nouveau statut [illegible] la ville de Paris constitue-t-il « un coup de force », ainsi que l'a assuré M. Kaspereit (R.P.R.) ? Se fondant sur le [illegible] questions [illegible] par l'opposition, M. Mauroy [illegible] fondé à demander [illegible] examiné « le [illegible] questions posées au gouvernement » ? A l'évidence, chacun perd [illegible] sang-froid.

On peut [illegible] d'apporter quelques réponses. [illegible] pour [illegible] : M. Madelin [illegible] anti-communiste. L'est-il de façon primaire ou légitime ? C'est selon. « Fasciste » ou « fascisant » : l'insulte est grave, parce que le mot [illegible] historique précise. Pourtant, [illegible], c'est moins le mot que la personnalité de son auteur qui retient l'attention. Qu'est-ce qui [illegible] courir M. Delors ? Déjà, le [illegible] juin, à l'occasion du [illegible] sur le projet [illegible] le blocage des prix et des revenus, l'attitude du ministre de l'économie et des finances avait surpris. A tort ou à [illegible] M. Delors s'était acquis l'image d'un homme modéré. L'opposition, à plusieurs reprises, a pris [illegible] vis-à-vis d'un ministre qu'elle jugeait atypique.

M. Delors s'est-il rendu compte qu'il commençait à apparaître comme trop « différent » ? Eprouve-t-il — aujourd'hui — le besoin de conforter une [illegible] d'« [illegible] de gauche » ? Le ministre de l'économie [illegible] finances, indéniablement, [illegible] sensible à l'évocation de son passé, soucieux de rappeler que son passage au [illegible] de M. Chaban-Delmas n'est pas en contradiction [illegible] options politiques profondes et anciennes. Le 24 juin, répondant à l'opposition, il s'était indigné : « A l'époque, a-t-il souligné, vous me [illegible] « [illegible] » ! Ce changement d'attitude correspond-il, d'autre part, à un certain nombre [illegible] décisions gouvernementales en matière économique ? M. Delors semble se [illegible] trop concerné, trop responsable...

Reste que M. Mauroy, en laissant entendre que [illegible] des questions de l'opposition ne sont pas convenables, a fait un impair. Ou un lapsus. Il a fallu toute la diplomatie de M. Labarrère pour [illegible] aux députés R.P.R. et U.D.F. que le premier ministre avait « [illegible] trahi par [illegible] langage »... Sinon, en effet, il y [illegible] de quoi s'inquiéter. Trier les questions de l'opposition ? L'explication de M. Labarrère doit [illegible] la bonne...

LAURENT ZECCHINI.

M. Madelin (U.D.F., Ille-et-Vilaine) commente le remaniement ministériel, indiquant : « *Vous commencez à faire le ménage dans* [illegible]*ment : très bien, mais* [illegible] *besogne !* » Il évoque ensuite une conservation échangée entre « *un* [illegible] *communiste* » (M. Ralite, ministre de la santé) et le [illegible] général de la C.G.T., M. Krasucki, [illegible] rapportée par l'hebdomadaire *Minute* [illegible] du 29 juin). Le député U.D.F. déclare notamment : « *Un ministre vient au rapport et prend ses ordres auprès du* [illegible] *général de la C.G.T. !* [illegible] *faits sont très graves. Ils prouvent, tout d'abord, que* [illegible] *secret des délibérations gouvernementales ; ensuite, qu'il* [illegible] *des* [illegible] *pour rapporter aux membres com*[illegible] *ce qui s'est dit dans des réunions interministérielles auxquelles on n'avait pas jugé* [illegible] »

[illegible] « [illegible] *socialistes garçons de courses* », M. Madelin ajoute : « *Les ministres communistes restent avant tout des* [illegible] *en mission dans votre gouvernement.* » Il indique ensuite : « *Mme Questiaux, qui avait été mise en cause dans cette conversation et qui, depuis plusieurs* [illegible] *avait déjà tant et tant donné* [illegible] *communiste, a quitté le gouvernement. Avec elle, selon la rumeur, il y avait cinq ministres communistes au gouvernement. Mais il en reste quatre...* »

M. Mauroy répond : « *Il est des moments — rares, il est vrai — où le chef du gouvernement n'a pas envie de répondre à un honorable* [illegible]*, compte tenu de la manière dont la question* [illegible] *et de l'état d'esprit qu'elle révèle.* » Bruyamment interrompu par les députés de l'opposition, le premier ministre poursuit : « *Tous ceux qui siègent sur les bancs de l'Assemblée nationale y sont pour servir la République, mais monsieur Madelin, je me demande si vous êtes vraiment républicain ! Vous avez parlé de Mme Questiaux, qui a exercé pendant un an un mandat gouvernemental, avec une goujaterie que l'Assemblée n'aura pas appréciée ! Je vous souhaite de rester assez longtemps sur ces bancs pour apprendre de vos collègues, qu'ils soient de l'opposition ou de la majorité, qu'il y a des arguments qu'un député de la République ne doit pas utiliser ! Mme Questiaux, qui a rempli avec compétence son mandat pendant un an, a souhaité en être déchargée. Je tiens aujourd'hui à lui* [illegible] *hommage devant l'Assemblée nationale.* »

M. Mauroy : aucun manquement à la solidarité gouvernementale

Plusieurs voix sur les bancs du R.P.R. : « *Vous vous en êtes débarrassé !* »

M. Mauroy : « *Tous les ministres ont marqué leur accord avec les décisions du gouvernement. Que les groupes de la majorité fassent des observations, émettent des souhaits, expriment des réserves, c'est leur droit et je dirai même que* [illegible] *leur fonction. Le gouvernement doit entretenir avec le Parlement, avec la majorité,* [illegible] *vrai dialogue (...).* [illegible] *que le groupe communiste a témoigné sans restriction son sou*[illegible] *gouvernement. Je constate qu'il n'y a eu aucun manquement à la* [illegible] *gouvernementale. Cette solidarité, elle ne sera pas ébranlée par de médiocres opérations de presse (...). Si, par hypothèse, un désaccord majeur survenait, cha*[illegible] *en tirer les conséquences.* »

Reprenant la parole, M. Madelin observe : « *J'ai cité des faits précis, j'ai posé un problème de déontologie.* [illegible] *répondu, parce que les faits vous dérangent. En* [illegible] *ton de ma question, je dirai que je* [illegible] *aucune leçon* [illegible] *de Valence !* » ([illegible] au congrès du P.S. qui s'était tenu à Valence du 23 au 25 octobre 1981, et au [illegible] duquel le P.S. avait réclamé une radicalisation du pouvoir.)

M. Delors : des « braillards fascisants »

Répondant peu après à une question de M. Ansart (P.C., Nord) M. Delors, ministre de l'économie et des finances, qui est interrompu par plusieurs députés du R.P.R., [illegible] : « *L'opposition a dit au gouvernement de faire le ménage* [illegible] *Qu'elle le fasse chez elle afin que nous puissions répondre tranquillement aux questions qui nous sont posées !* »

M. Vivien (R.P.R., Val-de-Marne) : « *On n'a rien dit ! Cette apostrophe est scandaleuse, c'est de la provocation !* »

M. Delors : « *Si j'ai fait cette suggestion, c'est parce que je fais la différence entre le ton employé par exemple par M. Debré, à qui je réponds toujours avec plaisir, et celui dont use une poignée de braillards fascisants !* »

M. Vivien souhaite que M. Delors « *soit rappelé à un minimum de courtoisie* ». Il ajoute : « *La préoccupation légitime qu'aurait à sa place tout ministre des finances voyant la France au bord de la faillite ne devrait pas le conduire à s'emporter au point de traiter les députés de l'opposition de « braillards fascisants ». Il devrait savoir — et M. Savary, qui fut mon compagnon de guerre pourra le lui confirmer — que c'est au sein de nos deux groupes que siègent le plus grand nombre de* [illegible] *et de déportés.* » [illegible] au premier ministre, M. Vivien indique : « *Il est indigne de dire à un député que vous n'avez* [illegible] *envie* » [illegible] *répondre !* » Reposant la question de M. Madelin, M. Vivien, qui est interrompu par les députés de la majorité, lance : « *Ce n'est pas l'irresponsabilité des braillards* [illegible] *ras que vous avez manifesté en parlant de « médiocre opération de presse !* »

Après avoir dénoncé « *l'aplatissement d'un membre communiste du gouvernement devant le secrétaire* [illegible] *de la C.G.T.* », le député R.P.R. observe : « *Vous avez* [illegible] *Mme* [illegible] *et vous avez* [illegible] *fait ! Son éloge funèbre ne trompera* [illegible] *!* »

Enfin, parlant de M. « *Krasuski* » (sic), M. Vivien le qualifie d'« *apparatchik du syndicat qui est le fossoyeur de* [illegible] *française* ».

M. Balmigère (P.C.) : « *Salaud !* »

M. Sénès (P.S.) : « [illegible] ! »

M. [illegible] la [illegible] MM. [illegible] Krasucki a bien eu lieu.

M. Mauroy souligne : « *Il y a quelques mois, nous avons évoqué le problème des écoutes téléphoniques. Des voix se sont alors élevées sur* [illegible] *les* [illegible] *que ces écoutes* [illegible] *supprimées* [illegible] *par conséquent,* [illegible] *puisse s'en servir* [illegible] *attaquer* [illegible] *l'autre !* [illegible] *installé,* [illegible] *présidence du premier président de la Cour de cassation,* [illegible] *composée de magistrats, de représentants des* [illegible] *grands corps de l'Etat et de par*[illegible] *politiques. Son rapport m'a été remis il y a huit jours. Il* [illegible] *public et je* [illegible] *à chacun de vous. Il montre que le gouvernement, et* [illegible] *en son honneur, a supprimé les écoutes téléphoniques, ce* [illegible] *n'avaient pas fait ses prédécesseurs !* »

Le premier ministre ajoute : « *Quant à M. Vivien,* [illegible] *répondrai que sa question constitue un détournement de procédure inacceptable ! C'est du dévoiement que de reprendre les insanités que déverse,* [illegible] *lundi,* [illegible] *un chacun,* [illegible] *hebdomadaire bien connu ! Le gouvernement ne répondra pas !* »

M. Vivien : « [illegible] *aveu !* »

M. Mauroy, s'adressant à M. Mermaz, président de [illegible] nationale, ajoute : « *Je demande solennellement* [illegible] *posé, à la prochaine conférence des présidents, le problème* [illegible] *caractère des questions posées* [illegible] *gouvernement !* »

De [illegible] protestations [illegible] des bancs des groupes P.R. et U.D.F.

M. Vivien : « *Le gouvernement vient de m'informer qu'il ne répond pas aux questions qui le dérangent ! La déclaration que vient de faire le premier ministre est d'une extrême gravité ; elle signifie qu'il* [illegible] *choisir les questions auxquelles il lui plaira de répondre. Il n'a pas répondu à celle que je lui avais posée alors qu'un « oui » ou un « non » aurait suffi. Nous en concluons que la conversation rapportée par la presse a bien eu lieu, ce qui met en péril les institutions de la Ve République.* »

Dans un brouhaha, les députés de l'opposition quittent [illegible] l'hémicycle. [illegible] MM. Hamel (U.D.F., Rhône), Briane (U.D.F., Aveyron), ainsi que M. Zeller (n.i., Bas-Rhin), restent assis à leur place.

M. Kaspereit (R.P.R.) : une basse combine électorale

A la fin de la séance des questions au gouvernement, M. Falala (R.P.R., Marne), à l'occasion d'un rappel au règlement, déclare : « *Le premier ministre, au mépris du principe constitutionnel de la séparation des pouvoirs, a enjoint le président de l'Assemblée nationale de passer désormais les questions de l'opposition au crible de la censure. (...)* [illegible] *gouvernement n'a jamais* [illegible] *comme celui-ci de bâillonner l'opposition républi*[illegible] ! »

Parlant ensuite des « *injures* » proférées par M. Delors, M. Falala indique : « *Cette accusation* [illegible] *d'une gravité exceptionnelle et* [illegible] *nous* [illegible] *tous.* » Dénonçant [illegible] « *infamants* », il ajoute : « *Nous demandons que M. Delors vienne retirer ses propos, faute de quoi, M. le président, vous voudrez* [illegible] *soumettre ce grave différend à la conférence des présidents pour qu'elle condamne l'attitude de M. Delors.* »

M. Labarrère, ministre chargé des relations avec le Parlement, tente — malgré les vociférations de M. Kaspereit (R.P.R.) — de répondre. Il explique : « *Le premier ministre a été choqué par l'intervention de M. Vivien...* » S'adressant à lui, il ajoute : « *Vous faites* [illegible] *appel à* [illegible] *passé et à celui de beaucoup de* [illegible] *collègues :* [illegible] *raison mais, en revanche, vous* [illegible] *reprocher* [illegible] *de la majorité d'être moins* [illegible] *à* [illegible] *fait de* [illegible] *l'auraient-ils pu compte tenu de leur âge ?* » Il ajoute : « *La conférence des présidents n'a d'ordre à recevoir de personne et per*[illegible] *n'a* [illegible] *pas* [illegible] *l'inten*[illegible] *de M. le premier* [illegible] *a* [illegible] *par son langage (...) Le gouvernement regrette l'incident d'aujourd'hui : que les députés continuent à poser* [illegible] *questions qu'ils* [illegible]*ront, en leur* [illegible] *conscience, devoir poser.* [illegible] *déplore que parfois* [illegible] *de certains dépassent* [illegible] *pensée ;* [illegible] *la conférence des présidents ne reçoit aucun* [illegible] »

M. Kaspereit évoque ensuite les décisions prises le matin même par le conseil des ministres concernant le statut de Paris. Selon lui, le gouvernement vient de décider « *de* [illegible] *disparaître purement et simplement la ville de Paris* ». Il ajoute : « *Cela, même les Versaillais ne l'avaient pas osé ! C'est une basse* [illegible] *électorale dont chacun voit les objectifs et qui correspond bien à la médiocrité du gouvernement que la France doit supporter. C'est un coup de force contre une ville plusieurs fois millénaire* [illegible] *confond avec* [illegible] »

Le député demande ensuite une suspension de séance de trente minutes.

M. Billardon (P.S.) : « *Je prends* [illegible] *seulement* [illegible] *le pays : la République est-elle en danger ?* » — L. Z.

Les offices par produit devront assurer la sécurité et l'amélioration des revenus

Mercredi 30 juin, l'Assemblée nationale commence l'examen des articles du projet de loi relatif à la création d'offices dans le secteur agricole.

Un débat s'engage sur l'article premier, qui énumère les objectifs assignés à la création d'offices par produit ou groupe de produits. Les offices, précise le texte, sont « *des établissements publics à caractère industriel et commercial placés sous la tutelle de l'Etat* ». M. [illegible] (R.P.R., Ille-et-Vilaine) insiste sur l'ambiguïté de la notion d'« *offices* » d'intervention : ceux-ci ont-ils une vocation de monopole, sont-ils compatibles avec le [illegible] de Rome ? « *Si vous créez des offices étatiques,* souligne M. [illegible] (R.P.R., Doubs), *c'est* [illegible] *vous défiez des agriculteurs* ». M. Goasduff (R.P.R., Finistère) se demande en quoi les offices apportent quelque chose de nouveau par rapport à ce qui se fait déjà grâce aux interprofessions. M. Gérard Gouzes (P.S., Lot-et-Garonne) explique que si la notion d'office a primitivement été liée à celle de monopole les [illegible] L'ONIVIT et l'ONIBEV (1), ajoute-t-il, sont des offices.

Mme Cresson, ministre de l'agriculture, déclare que l'action des interprofessions « *se solde par un échec relatif* ». Là où elles obtiennent de bons résultats, ajoute-t-elle, les offices n'auront pas à intervenir. Elle précise ensuite : « *Dans une première étape, des offices seront très vite créés pour les vins, les plantes à parfum, les fruits et légumes, la viande et le lait. Pourquoi un statut de droit public pour leur personnel ? Afin d'assurer à celui-ci une indépendance particulièrement nécessaire.* »

M. Cointat propose de substituer l'expression « *comité interprofessionnel d'intervention* » à celle d'« *office d'intervention* ». L'ancien ministre de l'agriculture [illegible] que ce qui [illegible] l'insuffi[illegible] l'interprofession « *ce ne sont pas ses défauts, mais le fait qu'elle est facultative* ». M. Benetière (P.S., Loire), rapporteur de la commission de la production et des échanges, répond : « *Derrière vos comités interprofessionnels il y a l'idée que producteurs, transformateurs et distributeurs vont se trouver des intérêts communs qui leur permettront d'arriver tout seuls à des solutions* [illegible]*isantes. Il n'en est rien. L'interprofession a besoin de l'Etat pour rendre les règles retenues applicables au-delà du champ de l'accord interprofessionnel.* » L'amendement de M. Cointat est ensuite repoussé par 329 voix contre 157.

Défendant un amendement tendant à préciser que les offices ont également pour mission d'« *assurer l'expansion de l'agriculture* », M. [illegible] (U.D.F., Mayenne), citant *le Monde* du 29 juin, souligne que plusieurs hauts fonctionnaires du ministère de l'agriculture sont membres du parti socialiste et dénonce « *des nominations politiques* ». Mme Cresson souligne qu'elle [illegible] allusion à l'indépendance par rapport aux intérêts financiers, que seul [illegible] de la [illegible] publique garantit au personnel des offices. [illegible] assure, [illegible] part, [illegible] nommé à [illegible] postes de responsabilité de son ministère que « *des personnalités connaissant les problèmes agricoles* ».

Pour et contre la « garantie »

M. Soury (P.C., Charente) défend un amendement tendant à marquer que les offices doivent avoir pour objectif d'« *assurer la garantie et* [illegible] *revenus* ». M. d'Aubert propose de son côté qu'ils assurent « *la progression du niveau de vie des agriculteurs* ». Le groupe communiste accepte de retirer son amendement au profit d'un amendement de la commission qui fait référence à « *la garantie et l'amélioration des revenus* ». « *Avec déception* », indique le rapporteur, la commission accepte que [illegible] substitué, sur proposition du gouvernement, le [illegible] « *sécurité* » à celui de « *garantie* » [illegible], ce dernier [illegible] compatible, es[illegible] Mme Cresson, [illegible] le texte du [illegible] de Rome. M. Soury se [illegible] hostile [illegible] « *garantie* », ainsi que M. Cointat. M. Billardon (P.S., Saône-et-Loire) exprime l'approbation du groupe [illegible] liste mais également les regrets de celui-ci. Le sous-amendement [illegible] gouvernement [illegible] adopté par 284 voix [illegible] groupes R.P.R., U.D.F. et communiste ont voté contre).

Sur proposition de la commission, l'[illegible] supprime [illegible] le caractère facultatif de la [illegible].

A [illegible] de la discussion d'un amendement du gouvernement précisant que les missions des offices [illegible] le cadre défini par le plan de la nation, M. d'Aubert souligne : « *Il est paradoxal de soumettre l'agriculture à la planification. La planification n'est pas forcément une bonne chose et elle est certainement très* [illegible] *pour l'agriculture.* »

L'article 2 énumère les missions des offices. L'Assemblée adopte un amendement de la commission tendant à accentuer plusieurs orientations essentielles de ces missions ; notamment « *la garantie d'un niveau de vie équitable à tous les agriculteurs* », ainsi que le développement de l'agriculture des zones de montagne et défavorisées. Elle adopte ensuite un amendement présenté par le rapporteur, et modifié par MM. Cointat et Cornette (R.P.R., Nord), stipulant que les offices ont également pour mission : « *d'améliorer le fonctionnement des marchés de façon à assurer, en* [illegible] *compte de l'évolution des coûts de production et en conformité avec les intérêts des consommateurs, une juste* [illegible]*nération du travail des agriculteurs et des conditions normales d'activité aux différents opérateurs de la filière. A cette fin, les offices :*

— « [illegible] *l'organisation des producteurs,* [illegible] *les formes coopératives* » (M. [illegible] proposait d'ajouter les Sociétés d'intérêt [illegible] agricole (S.I.C.A.) ; son amendement a été repoussé par 324 voix contre 159) ;

— « [illegible] *l'organisation* [illegible] *entre les* [illegible] *professions intéressées* » ;

— « *améliorent et suscitent des* [illegible] *de mise en marché favorisant une regroupement de l'offre* » ;

— « *participent à l'élaboration et à la* [illegible] *à l'amélioration* [illegible] *conditions de concurrence,* [illegible] *celles relatives aux conditions et délais de paiement, et à la protection et à l'information des consommateurs* ».

L'Assemblée adopte [illegible] un amendement de la [illegible] l'amélioration [illegible] des structures de la production, de la transformation et de la [illegible] l'efficacité économique de la filière. A l'initiative du groupe socialiste, elle [illegible] un [illegible] stipulant que les offices ont également pour mission : « *d'appliquer la politique communautaire. A cette fin, les offices :*

— « *exécutent les* [illegible] *communautaires* » ;

— « *proposent aux pouvoirs publics les* [illegible] *d'ordre communautaire propres à régulariser les marchés* » ;

— « *contribuent à mettre en œuvre les actions nécessaires à l'application sur le marché national des* [illegible] *de prix* [illegible]*nues au* [illegible] *communautaire* » ;

— « *proposent, conformément au traité de Rome et aux règles du GATT, toute mesure susceptible tant sur les plans qualitatif que quantitatif, de régulariser les importations, afin* [illegible] *distorsions de concurrence et les perturbations graves sur le marché intérieur.* » L'ensemble de l'article 2 est ensuite adopté.

Sur proposition du gouvernement, les députés adoptent un article additionnel tendant à préciser les modes de financement des offices, qui est ainsi rédigé : « *Les ressources des offices sont notamment constituées par des subventions de l'Etat,* [illegible] *blissements publics régionaux et des collectivités territoriales. Elles peuvent comporter également le produit de* [illegible] *parafiscales dont* [illegible] *peuvent* [illegible] *modulés, notamment* [illegible] *ou selon le chiffre d'affaires des opérateurs de la filière.* ». — L. Z.

(1) O.N.I.V.I.T. : Office national [illegible] de la viticulture. [illegible] : [illegible] national [illegible] du [illegible] viandes.

[illegible]
L'ITALIEN EN ITALIE
[illegible] italienne, tous [illegible] : quatre [illegible] (80 heures). [illegible] juillet, août, septembre, etc., à Padoue.
[illegible] + hébergement : 1 750 FF
Istituto BERTRAND RUSSELL
Via [illegible] 1 - [illegible] PADOVA (Italia) - Tél. [illegible] 654851

LA SUPPRESSION DES TRIBUNAUX PERMANENTS DES FORCES ARMÉES EST DÉFINITIVEMENT ACQUISE

L'Assemblée nationale a adopté, mercredi 30 juin, le texte de la commission mixte paritaire sur le projet de loi portant suppression des tribunaux permanents des forces armées en temps de paix. Dans sa rédaction définitive, le texte précise que des juridictions militaires peuvent être rétablies en temps de paix, lors de la mobilisation ou en cas d'état de siège, d'état d'urgence ou de « mise en garde » (1), de même que lorsque les armées stationnent ou opèrent hors du territoire de la République. Outre la suppression des dispositions relatives à la spécialisation des magistrats en cours d'appel, le texte indique que les juridictions de droit commun [illegible] seront compétentes qu'à l'égard des [illegible] majeures. Le [illegible] également adopté [illegible] rédaction, ce [illegible] définitif.

L'Assemblée a [illegible] adopté le texte de la commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif aux prestations de vieillesse, d'invalidité et de veuvage. Le texte stipule notamment que la pension de réversion doit être accordée aux conjoints divorcés non pas en vertu de critères moraux mais au prorata de la durée du mariage.

L'Assemblée [illegible] a adopté définitivement, en troisième lecture, le projet de loi d'orientation de la recherche et du développement technologique. Les députés ont repris le texte qu'ils avaient adopté en deuxième lecture (*le Monde* du 30 juin), et qui avait été modifié par le Sénat.

(1) La « mise en garde » est une mesure de sécurité publique [illegible] de [illegible] d'urgence.

POLITIQUE

AU SÉNAT

[illegible] réforme de la planification : les transferts sociaux doivent rester compatibles avec le rythme de la production

Le Sénat a poursuivi, mercredi 30 juin, l'examen du projet de réforme de la planification, commencé la veille. Il a dû toutefois en interrompre la discussion pour se saisir de plusieurs textes en « navette » dont le vote s'imposait avant la clôture de la session ordinaire.

Au terme de la discussion générale ouverte par l'exposé des rapporteurs, MM. Barbier (R.I., Côte-d'Or) et Lombard (Un. centr., Finistère), M. Michel Rocard, ministre d'État chargé du Plan, pouvait relever le grand scepticisme de la majorité des orateurs à l'égard du principe même de la planification. Puis il avait affirmé que la concertation serait étendue aux professions libérales et intéresserait les entreprises moyennes.

Avant de conclure en souhaitant le vote de sa réforme, M. Rocard avait déclaré : « *Le cœur du Plan, ce sera la défense et la promotion de notre production nationale, depuis l'industrie agro-alimentaire jusqu'à l'engineering. Il faudra conserver à nos transferts sociaux un rythme compatible avec celui de notre production, car on ne saurait distribuer plus qu'on ne produit.*

» *C'est ainsi sans doute qu'il* [illegible] *faudra apprendre* [illegible] *soigner moins cher ; c'est ainsi également qu'il nous faudra promouvoir l'activité mutualiste et coopérative, et le Parlement sera saisi de cinq projets de loi cet automne.* »

Les sénateurs ont examiné ensuite les dix premiers articles du projet et lui ont apporté plusieurs modifications. Sur proposition du rapporteur, M. Barbier, ils ont notamment supprimé l'article 4 qui prévoyait que le Plan intègre les lois de programme en vigueur. Le Sénat, d'autre [illegible] pas voulu [illegible] l'obligation pour [illegible] régions de transmettre à la Commission nationale de planification (C.M.P.), un document présentant [illegible] priorités de développement. Cette transmission serait facultative. Enfin, le Sénat n'a pas voulu de la rigidité éventuelle de « contrats-cadre » avec les régions.

Au début de la [illegible] matin, les sénateurs avaient adopté, dans les mêmes termes que l'Assemblée nationale, les propositions de la C.M.P. relatives à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui deviennent donc la loi. Ce texte a notamment pour mérite de clarifier la situation de [illegible] qui portent volontairement secours aux victimes.

[illegible] la fin [illegible] la séance de nuit, et avant la clôture de la session ordinaire, le Sénat a adopté en seconde lecture une proposition de loi due à l'initiative de M. Schiélé (Un. centr., Haut-Rhin) relative au contrôle des actes des autorités locales. Ce texte a été modifié par des amendements qui font notamment o[illegible]gation aux représentants de l'Ét[illegible] d'informer sans délai [illegible] locaux lorsque [illegible] actes sont déférés au tribunal administratif.

Les [illegible] ont enfin [illegible] à l'unanimité une proposition de loi dont le rapporteur M. Schwint (P.S., Doubs), président de la commission des affaires sociales, *ne vocation à la qualité de tuées en Afrique du Nord entre* a souligné la portée : *elle « donne vocation à la qualité de combattant aux personnes ayant participé aux opérations effectuées en Afrique du Nord entre* [illegible] *1ᵉʳ janvier 1952 et le 2 juillet 1962* ».

A. G.

M. Barre : l'opposition doit renouveler ses idées et ses hommes

Invité de l'Association de la presse anglo-américaine, mercredi 30 juin, à Paris, M. Raymond Barre a déclaré : « *L'évolution politique de la France me paraît devoir être considérée en fonction des échéances normales* (élections législatives et prési[illegible]tielle). *Tout calcul sur* [illegible] *événements qui mettraient un terme* [illegible] *l'expérience actuelle ne me paraît pas convenable.* » Pour l'ancien premier ministre, la tâche prioritaire de l'opposition est de « *faire un effort de renouvel*[illegible] *des idées* [illegible] *des hommes* ». Après avoir indiqué que l'opposition doit s'unir aux municipales pour « *se maintenir et conquérir* », il a observé : « *Tout le reste relève de l'agitation intellectuelle, de l'agitation* [illegible] *ou de l'ambition.* [illegible] *temps n'est* [illegible] *adapté à* [illegible] *genre de* [illegible] *et de combinaisons.* »

Interrogé sur l'électi[illegible] présidentielle [illegible] laquelle parti[illegible] a-t-il ironisé, « *beaucoup de candidats* », M. Barre a indiqué : « *Comme dans un western, je serai le cavalier monté sur son cheval en haut de la montagne en train de regarder le chemin où se pressent de très nombreux cavaliers.* »

Au sujet du remaniement, le député du Rhône a noté que l'extension du domaine de M. Chevènement est « *caractéristique de l'intention du gouvernement de donner à son action un aspect interventionniste* ». Selon lui, « *la ligne politique est confirmée par le choix des hommes* ».

Jugeant « *aisé de faire porter les responsabilités* [des difficultés] *aux prédécesseurs* », M. Barre a souhaité que l'on compare la situation de la France en juin 1982 à celle de juin 1981 pour montrer qu'il s'agit de « *dilapidation de l'héritage* ».

M. Barre a, d'autre part, regretté « *l'interruption du dialogue* [illegible] *entre la France et* [illegible] ».

APRÈS LE REMANIEMENT DU GOUVERNEMENT

● M. JEAN-FRANÇOIS DENIAU, vice-président des Clubs Perspectives et Réalités, a déclaré, mercredi 30 juin, que « *l'important, c'est de changer de politique* », et il a ajouté : « *Ce qui est grave, c'est qu'après un an de pouvoir le président de la République est obligé de s'impliquer directement dans les questions de gestion. Mettre le secrétaire général de l'Elysée à un poste aussi important, cela veut dire pour l'opinion publique que c'est Mitterrand qui prend lui-même en charge la réforme de la Sécurité sociale et donc qu'il aura la tâche d'expliquer qu'il ne faut pas appliquer les promesses que lui-même a faites.* »

● LES COMITES COMMUNISTES POUR L'AUTOGESTION (C.C.A., extrême gauche) estiment « *le limogeage de Nicole Questiaux s'inscrit dans la logique de la politique d'austérité (...), politique qui est suicidaire, car elle coupe le gouvernement de sa majorité sociale sans pour autant gagner la confiance des patrons et de la droite* ».

● PRECISION. — M. Hervé, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, chargé de l'énergie, devient ministre délégué auprès du ministre de la recherche et de l'industrie, depuis le remaniement gouvernemental du 28 juin, les compétences de M. Chevènement s'étendant au domaine de l'énergie.

■ *Le départ de Mme* [illegible] *Questiaux.* — Une ligne a malencontreusement sauté dans l'article « A contre-courant » (*le Monde* du 1ᵉʳ juillet) : « Restée militante avant tout, n'ayant pas mûri assez vite comme certains de ses camarades du CERES, Mme Nicole Questiaux a constamment nagé à contre-courant. »

● *Mme Marie-France Garaud*, ancienne candidate [illegible] présidentielle, a annoncé lors d[illegible] l'émission « Face au public » de France-Inter, mercredi 30 juin, qu'elle va fonder un Institut international géopolitique « *indépendant du gouvernement et des partis* ». Composé de personnalités « *compétentes, éminentes et indépendantes représentant diverses démocraties occidentales* », cet institut procédera à « *une analyse la plus scientifique possible des menaces qui pèsent sur les démocraties européennes à l'étude et les thérapeutiques à y appliquer* ». C'est, a-t-elle dit, une initiative « *à la fois très humble et très ambitieuse* ».

Le communiqué du conseil [illegible] ministres

Le conseil des ministres s'est réuni, le mercredi 30 juin, sous la présidence de M. François Mitterrand. Au terme des travaux, le communiqué déclare notamment :

■ **REVALORISATION DU [illegible]**

(Voir « le Monde » du 30 juin.)

■ **FONDS SPECIAL POUR LES GRANDS TRAVAUX.**

[illegible] la demande du président de la République, le conseil des ministres a approuvé les principes de la mise en place d'un fonds spécial pour les grands travaux et pour la relance du programme d'économies d'énergie, qui donnera une impulsion vigoureuse à l'activité du bâtiment et des travaux publics.

[illegible] plusieurs années, la [illegible] sation [illegible] urbaines ainsi que les [illegible] ments [illegible] transports en commun (métro, [illegible], réseaux d'autobus, [illegible] ont pris un important retard. [illegible] d'existence [illegible] donc [illegible] considérablement dégradées : pertes [illegible] temps, [illegible] accrue, accidents plus nombreux, croissance du bruit [illegible]. Ainsi, ces travaux [illegible] économique [illegible] accélérés avec [illegible] volonté [illegible] construire [illegible] cadre [illegible] d'améliorer la [illegible] quotidienne du plus grand nombre.

Le fonds [illegible] pour les grands [illegible] bénéficiera [illegible] sur les carburants, qui [illegible] vigueur le 1ᵉʳ novembre 1982. [illegible] majoration permettra [illegible] emprunts [illegible] financer [illegible] de circulation, de développement [illegible] transports collectifs ainsi que de relancer [illegible] faveur [illegible] économies d'énergie.

Par l'intermédiaire [illegible] l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie, le fonds réalisera des opérations d'isolation thermique sur le parc H.L.M., sur les hôpitaux et les écoles, ainsi que pour développer les [illegible] chaleur. Il en découlera une [illegible] de plus de 600 000 tonnes [illegible] pétrole par an, conformément au plan d'indépendance énergétique du gouvernement. Cette action mobilisera l'ensemble des corps de métiers et [illegible] au soutien de l'emploi.

Ainsi, grâce à cet effort limité des [illegible] de produits [illegible] centime par litre en 1982, porté à 2 centimes en 1983), il sera possible d'engager plus de 8 milliards de francs de travaux supplémentaires sur les dix-huit prochains mois, [illegible] domaines [illegible] sant directement la vie quotidienne [illegible] Français et dans des secteurs où l'emploi [illegible].

● **LOI ELECTORALE MUNICIPALE.**

(Voir pages 1 et 7 à 10.)

■ **POPULATION IMMIGREE.**

Le [illegible] d'État auprès du [illegible] de la solidarité nationale, [illegible] immigrés, a [illegible] une [illegible] sur la politique d'in[illegible] de [illegible] population immigrée. Le Fonds d'action sociale pour [illegible] travailleurs immigrés et leurs familles (FAS), principal instrument [illegible] de la poli[illegible] d'insertion, est rénové. Le rôle [illegible] FAS est redéfini : il a pour but de [illegible] se substituer [illegible] services publics. Le monde [illegible] continuera de jouer un [illegible] important pour l'insertion de [illegible] population immigrée [illegible] d'une coopération plus [illegible] les collecti[illegible].

Les [illegible] du [illegible] démo[illegible] et [illegible]. Des représentants [illegible] différentes communautés participeront [illegible] d'administration du FAS [illegible] commissions régionales pour l'insertion des populations immigrées. Ces commis[illegible] regroupant des élus, des représ[illegible] des partenaires sociaux, [illegible] communautés étrangères [illegible] de l'administration, devront assurer la cohérence des actions et une plus grande adaptation aux besoins.

En outre, le gouvernement encouragera le développement des relations entre communautés afin de contribuer à la lutte contre le racisme.

■ **BILAN DE LA SESSION [illegible] PRINTEMPS.**

Le ministre délégué auprès du premier ministre, chargé des [illegible] avec le Parlement, [illegible] rendu compte au conseil des ministres du bilan législatif de la session ordinaire. Ce [illegible] apparaît comme très satisfai[illegible] mesure où environ cinquante projets de loi et quatre [illegible] loi auront été définitivement [illegible] entre [illegible] 2 avril [illegible] 30 juin 1982 (notamment [illegible] aux droits et obligations des locataires [illegible] des [illegible], loi portant création d'un [illegible] gne populaire, [illegible] de [illegible] rectificative pour 1982, [illegible] relative au [illegible] des conjoints d'artisans et de [illegible], loi relative aux prestations vieillesse [illegible] d'invalidité, [illegible] à la programmation et à l'orientation [illegible] la recherche, loi modifiant certaines dispositions du [illegible] service national, loi supprimant [illegible] tribunaux permanents des forces armées).

Par ailleurs, l'examen du projet de loi relatif à la [illegible] audiovisuelle [illegible] projet [illegible] loi portant réforme de la planification est en cours d'achèvement. En outre, des textes particulièrement importants pour la conduite de la politique gouvernementale ont déjà été adoptés en première lecture par l'Assemblée nationale (libertés des travailleurs dans l'entreprise, institutions représentatives du personnel, négociation collective, contrôle des prix [illegible] des [illegible], financement [illegible] transports collectifs urbains, secteur privé [illegible] l'hôpital ou sont en cours d'examen par [illegible] tionale (offices d'intervention dans le secteur agricole).

[illegible] de cette [illegible], le premier ministre a soumis au président [illegible] le projet [illegible] du jour de la [illegible] extraordinaire [illegible] juillet. Cette [illegible] doit permettre, pour [illegible] de [illegible] les [illegible] de loi indispensables au programme économique sur lequel le gouvernement [illegible] responsabilité à l'Assemblée nationale le 23 juin dernier, et, en particulier, ceux relatifs au contrôle des prix et des revenus, aux [illegible] des travailleurs dans l'entreprise, à la décentralisation et au statut de la région Corse, [illegible] la création du fonds spécial [illegible] grands travaux, et à celle des offices d'intervention dans le secteur agricole.

**

Le conseil [illegible] part entretenu du Liban, de la visite du président de la République en Espagne, des travaux du Conseil européen et de ceux de la Communauté sur l'environnement ([illegible] du 30 juin), la pêche ([illegible] du 1ᵉʳ juillet) et l'agriculture.

NOMINATIONS

● *Le conseil des ministres* a approuvé la nomination de M. Jacques Fournier au poste de secrétaire général du gouvernement, en remplacement de M. Marceau Long (*le Monde* du [illegible] M. Long un hommage, [illegible] s'est associé le président de [illegible] République.

● M. Serge Barthélémy, trésorier payeur général du Val-d'Oise, est nommé directeur des assurances au ministère de l'économie et des finances, en remplacement de M. Bertrand Balaresque.

M. FITERMAN AU CANADA

M. Charles Fiterman, ministre d'État, ministre des transports, quitte Paris, ce jeudi 1ᵉʳ juillet, pour une visite de six jours au Canada. M. Fiterman doit rencontrer, le 2 juillet, à Ottawa, les ministres des transports et du commerce extérieur du gouvernement fédéral, puis, le 3 juillet, à Québec, M. René Lévesque, premier ministre de la province francophone.

M. Fiterman sera, le [illegible] juillet, à Montréal, où il sera reçu par le maire, M. Jean Drapeau, et où il rendra visite à l'Organisation de l'aviation civile internationale (O.A.C.I.). Le ministre regagnera Paris via New-York, où il prendra le Concorde.

Le ministre des transports examinera, avec ses différents interlocuteurs, plusieurs projets, dont celui d'un T.G.V. New-York-Montréal, dont il s'était entretenu avec M. Drapeau lors de la récente visite de celui-ci à Paris. Il doit être question, également, d'une éventuelle participation canadienne à la construction de l'Airbus A-320 et d'autres projets de T.G.V.

PUBLICATIONS JUDICIAIRES

Extrait des Minutes du Greffe du Tribunal de Grande Instance de Paris
CONDAMNATION PENALE

Par jugement (contradictoire) rendu le 18 novembre 1981 la 31ᵉ chambre, 1ʳᵉ section, du Tribunal correctionnel de Paris a condamné pour homicide involontaire, non respect des dispositions relatives à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs du bâtiment, [illegible] responsable [illegible] le chantier, commis une infraction à l'article 66 du décret du 8 janvier 1965 disposant que « les arbres, les blocs de pierre, ainsi que le matériel, les matériaux et objets de toute nature se trouvant à proximité de l'emplacement où des fouilles sont entreprises, doivent être enlevés ou solidement maintenus lorsqu'il apparaît que leur équilibre risque d'être compromis lors de l'exécution des travaux » — qu'en même temps il s'est rendu coupable d'une négligence en relation de cause à effet avec la mort des trois victimes — à la peine de trois mois d'emprisonnement avec sursis pour [illegible] homicides involontaires et à trois amendes de 1.000 F chacune pour les infractions au [illegible] le nommé LELIEVRE Louis, Marcellin, né le 2 octobre 1929 à Igny (arrondt d'Evry, Essonne), [illegible] de [illegible] demeurant 12, av. de la Division-Leclerc, 91-Igny.

Le Tribunal [illegible] en outre, [illegible] aux frais [illegible] condamné la publication de ce jugement par extrait dans le journal « le Monde ».

Pour extrait conforme délivré par nous, secrétaire-greffier soussigné à M. le procureur de la République, sur sa réquisition. N'y ayant appel.

Extrait des Minutes du Greffe du Tribunal de Grande Instance de Paris
CONDAMNATION PENALE
POUR FRAUDE FISCALE

Par jugement (contradictoire) en date du 10 février 1982, la 11ᵉ chambre, 1ʳᵉ section du tribunal correctionnel de Paris a condamné pour fraude fiscale, omission de passation d'écritures, à la peine de huit mois d'emprisonnement avec sursis et à 35 000 francs d'amende, le sieur LEDERER Gérard, Georges, né le 13 août 1949 à Paris (15ᵉ), courtier, demeurant 17, rue du Huit-Mai-1945 à Paris (10ᵉ).

Le tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de ce jugement par extrait au Journal [illegible] et [illegible] journaux « le Figaro » et « le [illegible]

Pour extrait conforme délivré par nous, secrétaire-greffier soussigné à M. le Procureur de la République sur sa réquisition. N'y ayant appel.

Par arrêt contradictoire du 3 décembre 1980, définitif, la cour d'appel d'Aix-en-Provence, 5ᵉ chambre correctionnelle, a déclaré BROCH Henri, né le 5 décembre 1912 à Nice (06), demeurant 342, boulevard Jean-Ossola à Saint-Laurent-du-Var (06), coupable [illegible] fiscales, l'a [illegible] à un an d'emprisonnement avec [illegible] 10 000 F [illegible] juridiction a en outre confirmé le jugement en ce qu'il a ordonné la publication de la décision intervenue au Journal officiel de la République française ainsi que dans les journaux « Nice-Matin », « le Monde », « l'Avenir de la Côte d'Azur ».

Le Procureur général.
Pour extrait conforme,
Le Greffier en chef.

[illegible] des [illegible] du greffe du tribunal de grande instance de Paris.
CONDAMNATION PENALE

Par [illegible] (contradictoire) en date du 23 novembre [illegible] la 31ᵉ chambre, 1ʳᵉ section, du tribunal [illegible] de Paris a [illegible] pour [illegible] au code du travail — pour avoir à Paris, le 14 juin 1979, étant responsable par délégation du chef d'entreprise d'un chantier [illegible] aux dispositions du livre II, titre III du code du travail et à [illegible] du [illegible] 8 janvier 1965, enfreint par sa faute personnelle [illegible] dispositions [illegible] à l'hygiène et [illegible] la sécurité des [illegible] et plus spécialement les mesures particulières de protection et de salubrité applicables aux établissements dont le personnel exécute des travaux du bâtiment, des travaux publics ou tous autres travaux concernant les immeubles en faisant travailler un ouvrier sur une plate-forme de travail, sans que le plancher ait une largeur suffisante pour que la sécurité du travailleur ne soit pas compromise (article 114, alinéa 1 et 142 du décret du 8 janvier 1965) et sans que cette plate-forme soit munie de garde-corps et de plinthes, et sans que, à défaut, des dispositifs de protection d'une efficacité au moins équivalente aient été mis en place — [illegible] la peine de 1500 F d'amende le sieur BOUSALMI Hamadi, né le 30 septembre 1945 à Bou Salem (Tunisie), chef de chantier, demeurant Paris (9ᵉ), [illegible] place Adolphe-Max.

Le tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de ce jugement par extrait dans le journal « le Monde » pour extrait conforme délivré par nous, secrétaire-greffier soussigné, à M. [illegible] procureur de la République, sur sa réquisition ; N'y ayant appel.

PRESSE

REFUSANT LE DÉMANTÈLEMENT

Les personnels de « France-Soir » empêchent la sortie du journal

La première édition de « France-Soir » n'a pu paraître, [illegible] jeudi 1ᵉʳ juillet, par suite d'un arrêt de travail au niveau de l'impression. Ce mouvement est consécutif au refus de la direction du journal d'insérer la déclaration adoptée, mercredi, par l'assemblée générale des personnels, toutes catégories confondues, au sujet de la cession éventuelle [illegible] « France-Soir » et transmise au conseil d'administration de Presse-Alliance.

Réuni mercredi 30 juin, le conseil d'administration de Presse-Alliance, société éditrice de *France-Soir*, a mandaté son président, M. Jacques Hersant, pour négocier la vente du « fonds de commerce » du journal. On se souvient que M. Max Théret et un « *groupe d'amis* » étudient depuis trois semaines les conditions de ce rachat éventuel. Mais le mandat confié à M. Jacques Hersant exclut, dans un premier temps du moins, la cession de *France-Soir magazine* ainsi que le bail de l'immeuble de la rue Réaumur, siège actuel du journal.

Au cours de la même réunion, M. Gérald Gauthier, secrétaire général d'Opéra Mundi, a démissionné du conseil et cédé les deux parts qu'il détenait. M. Hersant aurait précisé, d'autre part, que M. Paul Winkler n'était plus actionnaire également.

Les personnels de *France-Soir*, réunis de leur côté en assemblée générale sous l'égide des organisations syndicales, mercredi 30 juin, en appelle aux pouvoirs publics pour obtenir l'application stricte de l'ordonnance d'août 1944, ainsi que la sauvegarde de l'entité de l'entreprise. Dans la résolution adoptée, le personnel déclare que, « *s'il souscrit pleinement à l'application de l'ordonnance — qui exige que le quotidien* France-Soir *soit soustrait au groupe Hersant — c'est sur l'ensemble des services confectionnant le journal que la vente devra se réaliser.* » Toute autre forme de vente « *sera combattue et vouée d'avance à l'échec* ».

Le texte ajoute que « *les pouvoirs publics sont garants de l'ordonnance de 1944 et doivent veiller à ce que son application se fasse dans la clarté et sans marchandage* ».

Cette déclaration, faite avec l'accord de la C.G.T., C.F.D.T., F.O., C.F.T.C. et C.G.C., toutes catégories professionnelles confondues, avait été transmise, mercredi, à la direction, avec demande d'insertion dans *France-Soir*. Un tel mouvement unitaire des personnels ne s'était pas produit depuis l'été 1976, date de la vente de *France-Soir* à M. Paul Winkler.

Pour sa part, le comité inter-presse du Livre parisien C.G.T. avait réaffirmé, dès lundi 29 juin, son opposition à la vente du seul titre *France-Soir*, à l'exclusion du magazine et des autres secteurs. « *Une telle transaction, véritable démantèlemetn de l'entreprise, ne peut être acceptée par les travailleurs de la presse, car elle porte en germe de grands risques quant à l'avenir du titre et des emplois qui s'y rattachent* », déclarait le Livre.

DÉFENSE

M. HERNU DÉCIDE DE MAINTENIR A BORDEAUX L'ÉCOLE DE SANTÉ NAVALE

M. Charles Hernu, ministre de la [illegible] a annoncé mercredi [illegible] juin, à Paris, [illegible] l'école [illegible] santé navale [illegible] Bordeaux sera maintenue [illegible] qu'elle cohabitera, dans l'avenir, avec le nouvel Institut de [illegible] tion sociale et humanitaire que le ministère de la coopération a décidé d'y créer. Le ministre a annoncé le [illegible] de [illegible] au cours [illegible] audience qu'il a [illegible] à plusieurs [illegible] régionaux, dont le président du conseil régional d'Aquitaine et sénateur socialiste de la Gironde, M. Philippe Madrelle, en présence de M. Jean-Pierre Cot, ministre de la coopération.

[illegible] réunir à [illegible] de [illegible] de Bordeaux [illegible] de [illegible] militaire [illegible] Lyon [illegible] controversée pour des raisons [illegible] car [illegible] lais n'ont pas accepté de voir disparaître la vieille école historique du cours de la Marne », M. Hernu a observé : « Grâce aux études du conseil de l'Aquitaine et [illegible] du ministère de la coopération, une nouvelle solution [illegible] intervenue. »

« J'ai décidé, a expliqué le ministre de la défense, que le nouvel [illegible] à [illegible] des problèmes humains et sanitaires des pays du tiers-monde cohabitera avec l'école de Bordeaux. Ce qui veut dire, en clair, qu'elle est maintenue ».

M. Hernu a indiqué que les étudiants en médecine, issus du concours unique, seraient répartis entre Lyon et Bordeaux, et que l'école de Lyon disposant de suffisamment de place, il sera possible dans l'avenir d'accueillir un plus grand nombre de stagiaires étrangers.

● *Le ministre français de la défense*, M. Charles Hernu, se rendra en visite officielle au Portugal, du samedi 3 au mardi 6 juillet, pour discuter des problèmes de coopération et d'assistance militaire entre les deux pays. Il sera reçu notamment par MM. Francisco Pinto Balsemao, premier ministre ; Diego Freitas do Amaral, vice-premier ministre et ministre de la défense ; Futcher Pareira, ministre des affaires étrangères, et par le chef d'état-major des armées portugaises, le général Melo Egedio. M. Hernu aura un entretien privé avec M. Mario Soares, secrétaire général du parti socialiste.

M. TAZIEFF : « LES ESSAIS NUCLÉAIRES FRANÇAIS ONT LIEU DANS DES CONDITIONS SATISFAISANTES DE SÉCURITÉ »

[illegible] Haroun Tazieff, qui [illegible] un [illegible] d'experts [illegible] par le ministre de [illegible] défense [illegible] « mission exploratoire » au [illegible] d'expérimentations du Pacifique [illegible] Mururoa (Polynésie), [illegible] les essais nucléaires ont lieu dans des [illegible] de [illegible] rité [illegible] survie de l'environnement. »

Dans un communiqué, publié [illegible] juin [illegible] Papeete, M. Tazieff [illegible] cependant, que « les [illegible] modifications des structures [illegible] giques et leurs conséquences hydrauliques, ainsi que par la remobilisation éventuelle des retombées d'expérimentations aériennes et, enfin, par l'amélioration du réseau d'alarme devraient faire l'objet d'études complémentaires ». Les premières mesures et observations « ne font apparaître aucun risque particulier de nature [illegible] justifier des mesures urgentes [illegible] »

MUNDIAL
Coupe du Monde de Football
Match final :
Vol spécial 11 juillet 1982
3 500 F
comprenant :
VOL PARIS-MADRID A.R.,
TRANSFERT, ENTRÉE STADE,
REPAS, GUIDE.
VAVIN VOYAGES
14, rue Vavin, 75006 PARIS
Tél. : 633-67-01 et 633-65-65. LIC. A. 1266

BUICK
Skylark 9 cv.

Jean Charles s.a.
28, rue Claude-Terrasse, Paris-16ᵉ. 524.43.33

LISEZ LE
LE MONDE diplomatique

LA SCOLARISATION DES MIGRANTS EN EUROPE

Tous les [redacted] du nord [redacted] l'Europe occidentale connaissent aujourd'hui un même phénomène : une forte proportion de leurs effectifs scolarisés (qui peut dépasser 10 %) provient de l'étranger, essentiellement de l'Europe du Sud. Les pays les plus représentés [redacted] dans l'ordre : la Turquie (700 000 ressortissants scola[redacted] en Europe), l'Algérie (près de 300 000), le Portugal [redacted] le Maroc (150 000). Si [redacted] ajoute les [redacted] [redacted] Grande-Bretagne [redacted] Danemark, on [redacted] un phé[redacted] nouveau en Europe, « l'islamisation » de la population scolaire, c'est-à-dire le choc de deux cultures [redacted] : une minorité musulmane plus ou [redacted] « noyée » [redacted] une majorité de tradition chrétienne.

Cet afflux d'enfants [redacted] migrants dans [redacted] écoles de l'Europe [redacted] problèmes multiples : [redacted] des « primo arrivants » ; enseignement [redacted] la langue du [redacted] d'accueil ; enseignement [redacted] langue [redacted] de la [redacted] d'origine ; [redacted] des enseignants [redacted] multiculturalisme ; établissement [redacted] relations d'un [redacted] nouveau avec les parents étran[redacted] Étant données la [redacted] démographique des pays du [redacted] et la baisse de [redacted] natalité [redacted] dans [redacted] du nord, l'accueil des enfants étrangers ou issus d'une [redacted] génération [redacted] migrants va devenir [redacted] pierre de touche de toute l'institution scolaire en Europe du Nord.

Préparer tous les enseignants

FRANCE

On [redacted] recensé, pour l'année sco[redacted] 1980-1981, [redacted] cent [redacted] mille [redacted] en France, de la maternelle à la terminale. En pourcentage, cela représente 10,3 % des effectifs du premier degré et 6,6 % des effectifs du second degré. Si, depuis 1974, un coup d'arrêt [redacted] été donné [redacted] l'immigration, [redacted] ces dernières années une [redacted] au sein même de la population sco[redacted] d'origine étrangère. [redacted] ainsi que les effectifs marocains [redacted] turcs ont fortement progressé depuis cinq ans, alors que les élèves portugais — en très [redacted] années 70 — n'augmentent presque plus [redacted] régressent légèrement en pourcentage [redacted] sein [redacted] étrangère. Parallèlement, le nom[redacted] italiens accueillis dans les [redacted]

[redacted] au sein de la population scolaire [redacted] une [redacted] des influences culturelles. Aujourd'hui en France, plus de la moi[redacted] sont de [redacted] quatre [redacted] cinquante mille [redacted] langue arabe). [redacted] moins [redacted] cinquante mille. Ce « poids » de la civilisation arabo-musulmane contraint [redacted] enseignants d'aujourd'hui à revoir leur pédagogie, [redacted] adapter leurs programmes (notamment [redacted] *ancêtres les Gaulois »)* et à re[redacted] système d'évaluation des aptitudes.

Pour [redacted] maîtriser [redacted] de [redacted] et d'infor[redacted] pour [redacted] de migrants [redacted] sont [redacted] 1975 et 1980. Originaire [redacted] Lyon, [redacted] tive [redacted] ment reconnue par le ministère [redacted] l'éducation nationale, [redacted] aujourd'hui, sont intégrés [redacted] d'instituteurs (Paris, Lyon, [redacted] Douai, Grenoble, Marseille, Bordeaux, Besançon, Caen, Strasbourg [redacted] Toulouse).

[redacted] un millier d'enseignants [redacted] en [redacted] formation [redacted] Ils [redacted] mai[redacted] (un millier [redacted] pour [redacted] mille [redacted] et [redacted] professeurs de [redacted] d'adaptation, les deux [redacted] d'accueil pour [redacted] francophones.

Depuis 1975, d'autre part, le Centre [redacted] pour l'ensei[redacted] (Credif), [redacted] groupés [redacted] l'École [redacted] supérieure [redacted] Saint-Cloud, [redacted] stages [redacted] l'intention [redacted] personnels [redacted] nationale, coopération, [redacted] techniques [redacted] d'éducation, [redacted] option « [redacted] migrants ».

En lançant [redacted] d'éduca[redacted] prioritaire (ZEP), [redacted] supplémen[redacted] établissements scolaires implantés [redacted] quartiers [redacted] fort [redacted] population immigrée. [redacted] permettent, [redacted] à la [redacted] étrangers [redacted] lan[redacted] de [redacted] d'origine. On [redacted] près [redacted] cinq [redacted] enseignants portugais [redacted] (ins[redacted] enseignants [redacted] institu[redacted] algériens, qui [redacted] environ [redacted] cinquante actuellement, [redacted] voir [redacted] doubler [redacted] de l'accord conclu [redacted] dernier.

ALLEMAGNE FÉDÉRALE

[redacted] la France, [redacted] qui reçoit le [redacted] d'enfants [redacted] gers. Les [redacted] turques évaluent [redacted] cinq [redacted] quarante mille leurs [redacted] en R.F.A. [redacted] Berlin-Ouest. Quant au [redacted] mann, [redacted] l'université [redacted] Nuremberg, il estime que, en [redacted] « un *écolier ouest-allemand* [redacted] grandes [redacted] « [redacted] % [redacted] *des enfants scolarisés seront issus* [redacted] *familles musulmanes »*. [redacted] forts contingents viennent [redacted] Grèce, de Yougoslavie, [redacted] d'Espagne.

Il n'existe [redacted] R.F.A. aucun [redacted] central [redacted] perfectionnement des [redacted] l'accueil des enfants étrangers. Cha[redacted] s'organise comme il l'entend, [redacted] s'efforçant de suivre [redacted] recommandations de [redacted] Conférence [redacted] ministres de l'éducation des Länder [redacted] 1964, 1971 et 1976). D'une manière générale, [redacted] qui enseignent l'allemand aux élèves étrangers sont [redacted] enseignants [redacted] males », [redacted] en principe ad[redacted] ceux [redacted] vre. Pour les autres sont prévues des « classes préparatoires », où l'on enseigne alternativement l'allemand et la langue mater[redacted] (jusqu'à cinq heures par semaine). En Bavière fonctionnent des classes où, de la première [redacted] la quatrième année, tout — sauf l'allemand — est enseigné en langue maternelle (grec ou turc). Dans le Bade-Wurtemberg, depuis 1977, on autorise la création de classes (primaires et secondaires) où l'enseignement [redacted] environ trois cents enseignants [redacted] recrutés pour [redacted] mission. En Rhénanie du Nord-Westphalie, où l'on dénombre mille deux cents maîtres étrangers en fonctions, les élèves migrants sont pour la plupart admis dans [redacted] réseau [redacted] possibilité d'un [redacted] gnement complémentaire en langue [redacted] Les autres sont accueillis dans des classes préparatoires pendant deux, quatre, [redacted] six ans. Un [redacted] d'éducation religieuse destiné aux [redacted] yougoslaves, marocains, [redacted] a été conçu dans les [redacted] publiques du Land afin de les mettre à égalité avec les élèves allemands, [redacted] reçoivent presque tous un enseignement religieux intégré à l'horaire [redacted]

Les [redacted] scolaires [redacted] mandes recrutent les enseignants de langue maternelle indifférem[redacted] sur place (parmi les immigrés) [redacted] après accord avec un [redacted] étranger. Les enseignants étrangers détachés [redacted] gouvernement sont généralement rappelés chez eux au bout d'une période [redacted] cinq [redacted] cents), ce qui nuit à leur intégration [redacted] allemande.

Outre les cours de perfection[redacted] dispensés aux ensei[redacted] étrangers, [redacted] pédagogiques allemands donnent une [redacted] spécifique à leurs [redacted] qui, comme leurs collègues français, sont de plus [redacted] plus [redacted] à [redacted] migrants dans leur classe.

SUÈDE

C'est [redacted] qui, proportionnellement, [redacted] l'effort le [redacted] important [redacted] faveur [redacted] ses minorités ethniques. La formation d'instituteurs bilingues (suédois-finnois) a commencé en 1975, mais c'est une loi de 1976 qui garantit à tous les immigrants de Suède, jeunes et adultes, un enseignement bilingue. Depuis cette [redacted] tout établissement scolaire qui accueille des élèves dont le suédois n'est pas la langue maternelle (y compris les sujets suédois de langue finnoise) doit prévoir un enseignement en langue maternelle, qui peut [redacted] prolonger tout au long de la scolarité.

Dans les régions où les migrants sont peu nombreux, les municipalités recrutent dans les [redacted] ethniques des [redacted] faisant [redacted] d'ensei[redacted] à [redacted] partiel. Dans les zones urbaines, où ils [redacted] à [redacted] plein, ces enseignants [redacted] recevoir une [redacted] de [redacted] La Suède s'oppose à « l'importation » d'ensei[redacted] détachés [redacted] gouvernements étrangers, afin d'éviter de transposer [redacted] l'école [redacted] conflits politiques (Turcs et Kur[redacted] yougoslaves, réfugiés d'Amérique latine, etc.)

Les [redacted] migrants représentent environ 7 % de la population [redacted] petite [redacted] eux (40 %) sont de langue finnoise. [redacted] répartissent entre Yougoslaves (10 %), Alle[redacted] (5,5 %), [redacted] (5,2 %), Norvégiens (2,3 %), [redacted] Le nombre d'enseignants [redacted] langue ma[redacted] passé [redacted] huit cent trente-cinq en [redacted] plus de deux mille en 1977, [redacted] moitié [redacted] langue finnoise. [redacted] soudaine augmentation a [redacted] sué[redacted] de [redacted] pied, en 1977, une [redacted] spécifique [redacted] les enseignants de langue maternelle. La gamme des langues enseignées est très vaste : plus de vingt.

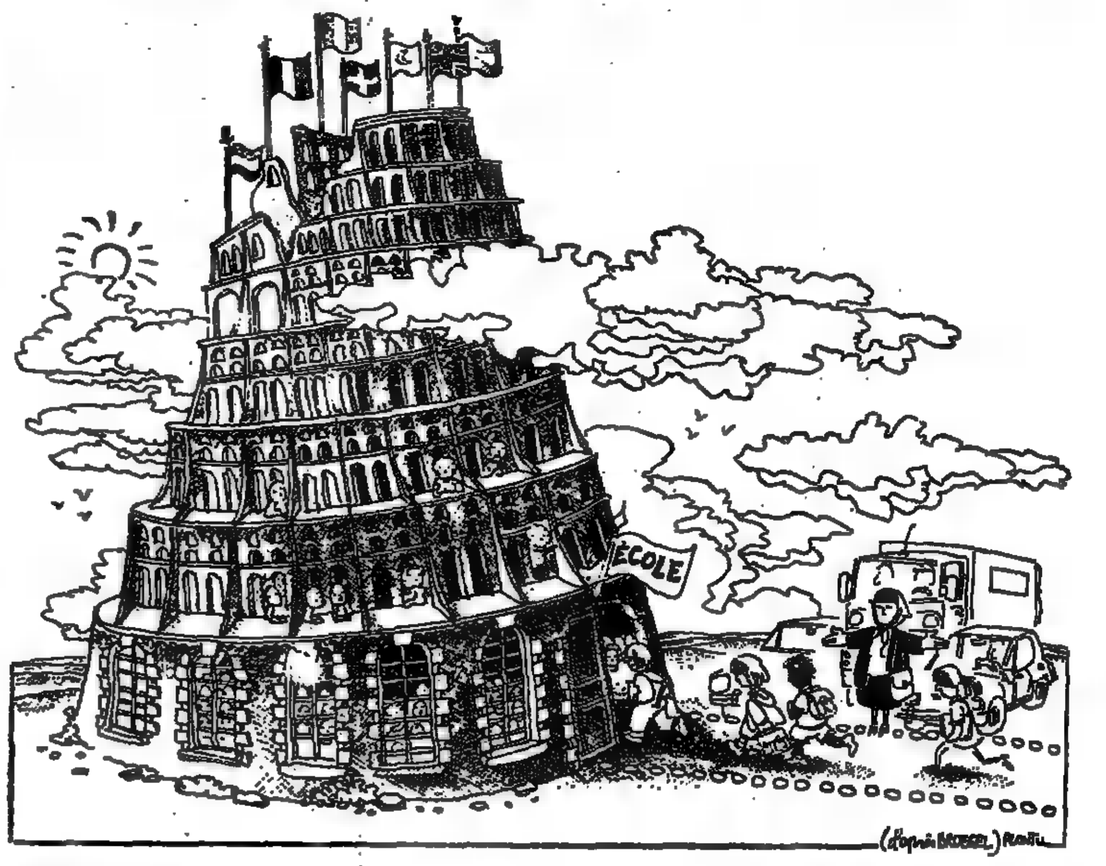

PAYS-BAS

[redacted] l'In[redacted] néerlandaises, les Pays-Bas ont connu, entre 1950 et 1970, l'afflux de Moluquois et de Surinamiens qu'il [redacted] intégrer [redacted] les écoles [redacted] les [redacted] sujets [redacted] avec [redacted] particulier pour l'enseignement [redacted] néerlandais, plus ou [redacted] acquis antérieurement à l'arrivée aux Pays-Bas. Puis sont venus les contingents « méditerranéens », dont près de la moitié de Turcs, suivis par les Marocains, les Espagnols, les Italiens, les Yougoslaves, les Portugais [redacted] les [redacted] parlaient pas un mot de néer[redacted]

Depuis 1974, le gouvernement des Pays-Bas a mis en route une politique de « *discrimination positive* » en faveur des [redacted] migrants. Le ministère de l'éducation et de la science autorise les écoles à modifier l'emploi du temps afin de pouvoir dispenser aux élèves étrangers des cours spéciaux de néerlandais ainsi qu'un ensei[redacted] la culture d'origine. Surtout, il [redacted] les [redacted] scolaires [redacted] en surnombre lorsque le [redacted] de migrants le justifie. Ainsi, en 1975, le [redacted] a-t-il [redacted] supplémentaires pour [redacted]

En règle générale, [redacted] préfèrent l'intégra[redacted] migrants dans les classes normales, sans passer par des classes de transition [redacted] d'adaptation. Cependant, certaines municipalités ou administrations scolaires pri[redacted] pied un ensei[redacted] la langue [redacted] intégré [redacted] l'horaire. Actuellement, quelque [redacted] enseignants migrants [redacted] fonction, [redacted] cinquante [redacted] plein temps. Ils [redacted] posséder [redacted] requis [redacted] leur [redacted] d'origine [redacted] enseigner [redacted] le premier degré.

Certaines écoles « parallèles » [redacted] vu le jour, [redacted] communautés moluquoises [redacted] espagnoles. [redacted] par des associations ou [redacted] ments étrangers, elles échappent au [redacted] néer[redacted] En revanche, [redacted] étrangers du [redacted] financé [redacted] (public ou confessionnel), dont [redacted] quarts ont été recrutés après leur immigration aux Pays-Bas, bénéficient des mêmes salaires et des mêmes prestations sociales que leurs collègues néerlandais.

BELGIQUE

C'est le [redacted] qui, proportionnellement, [redacted] plus d'élè[redacted] étrangers [redacted] 10 % [redacted] 16 % [redacted] cycles), [redacted] l'on [redacted] Luxembourg. Mais le [redacted] migrants [redacted] beau[redacted] plus [redacted] la [redacted] francophone que dans la Belgique néerlandophone. Comme en France, il arrive que [redacted] migrants [redacted] atteigne 80 %, [redacted] 100 %. Certains [redacted] dans [redacted] langue courante [redacted] ou [redacted]

ROGER CANS.

([redacted] 14.)

l'Europe est au [redacted] du monde de demain, elle a besoin [redacted] techniciens [redacted] international.

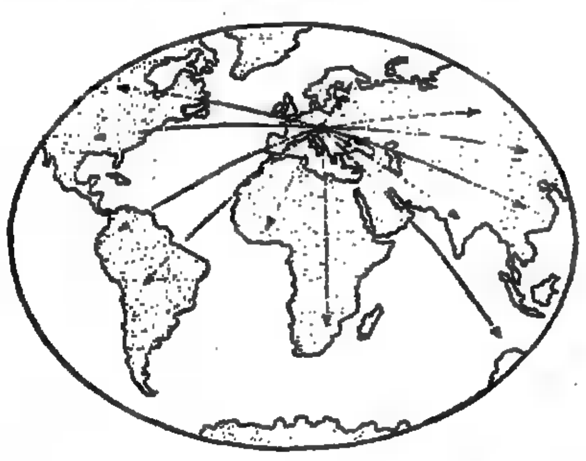

en deux ans, préparez les diplômes d'État :

BTS de commerce international

BTS d'action commerciale

formation supérieure de cadre européen par alternance de l'enseignement fondamental [redacted] la pratique des affaires.

- stages en entreprise la première année,
- pratique intensive [redacted] langues,
- présentation aux [redacted] des chambres [redacted] commerce internationales,
- [redacted] Europe en deuxième année, [redacted] mémoire de fin d'études européen bilingue [redacted] séminaires spécialisés [redacted] option dans [redacted] centres [redacted]

[redacted] / Lausanne / Londres / Madrid / Stuttgart et American College - Paris.

Niveau bac ou classes terminales. Service logement pour étudiants de province.

une documentation gratuite

LAC [redacted] européen [redacted] Affaires et à la Conduite [redacted] d'enseignement [redacted] Groupe I.P.S.A.

71, Faubourg St-Honoré [redacted] tél. [redacted]

Nom :
[redacted]
Adresse :
[redacted]
Date : Signature :

L'ÉCOLE NOUVELLE DE GESTION vous propose ses préparations

au B.T.S. de Gestion et Comptabilité
Cours du Jour exclusivement

au B.T.S. d'Informatique
Cours du Jour exclusivement

au D.E.C.S.
Certificats Juridique, Comptable, Économique
Sessions Intensives, Mai 1982, Cycles Été, Août 1982.

au C.E.S.
Certificats Supérieurs Révision - Juridique et Fiscal - Organisation - Gestion

Cycles Intensifs
Cours du Soir - Cours de Week-End : Inscriptions closes.

Cycles Spéciaux
Mai, Juin, Septembre & Juin, Juillet, Septembre

Cycles Été : Juillet Août 1982
Maxeney (Inscriptions closes), Paris, Courchevel

ECOLE NOUVELLE DE GESTION & DE DROIT DES ENTREPRISES

groupe escp ET UNIVERSITÉ PARIS-DAUPHINE — 3ème CYCLE

PROGRAMME DOCTORAL
GESTION DES PROJETS INTERNATIONAUX

- destiné [redacted] cadres — expérience professionnelle — diplômes requis (2ème cycle universitaire [redacted] équivalent)
- enseignement dispensé par corps professoral permanent Groupe E.S.C.P. [redacted] professeurs Université Paris-Dauphine
- ouverture internationale, relations privilégiées, Manchester Business School, IESE Barcelone, Université Catholique [redacted] Louvain
- diplôme : DEA — thèse 3ème cycle ou Etat
- sélection : dossier — entretien.

[redacted] Commerce [redacted] d'Industrie de Paris

M ....

[redacted]

souhaite recevoir
Documentation ☐ Dossier inscription ☐

Groupe ESCP - Programme Doctoral — Tél. : 355.39.08
79, avenue de la République - 75011 PARIS

LA FEMME SECRÉTAIRE

ECOLE TECHNIQUE PRIVEE DE SECRETARIAT
101, rue de Lille - 75007 PARIS
Tél. : 551-20-28 - 705-96-55

- PREPARATIONS
Brevets de Technicien Supérieur du Secrétariat
OPTIONS :
Secrétariat de direction
Secrétariat trilingue
Examen des Chambres de Commerce étrangères
- SECURITE SOCIALE
Régime « Etudiants »
- ADMISSION
Baccalauréat ou équivalence, à défaut examen d'entrée pour les élèves sortant de Terminale
- PROCHAINES EPREUVES le 8 juillet
- SECTION PREPARATOIRE
Pour les élèves sortant de classe de Première.

Rentrée : 16 et 29 septembre.
Inscriptions tous les après-midi à l'école.

ISEG
INSTITUT DES SCIENCES SOCIALES ÉCONOMIQUES & GESTION
FORMATION TECHNIQUE SUPÉRIEURE COURTE
Préparation aux BTS d'examens d'État
- Comptabilité et gestion d'entreprises
- Actions commerciales
- Secrétariat de direction

Stages en entreprises dans toutes les sections
Admission : BAC ou examen
246.41.40 ISEG
Renseignement au secrétariat : 83, boulevard Magenta 75010 PARIS
Métro : Gare de l'Est, Gare du Nord

POUR CHOISIR UNE **ECOLE PRIVEE**
CENTRE CHOISEUL SERVICE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION
23, Rue de Choiseul, 75002 PARIS
renseignements gratuits sur place — Tél. : 742.32.30 — 742.31.03
Consultations psychologiques

Institut Florimont
37, [illegible] du Petit-Lancy - CH-1213 GENEVE - Tél. 1941/22/92-09-11
Pensionnat Marie-Thérèse
24, av. Eugène-Lance - [illegible] GENEVE - Tél. 1941/22/94-26-30
Classes primaires et secondaires
Jardin d'enfants
BACCALAURÉAT FRANÇAIS A, B, C, D
MATURITÉ SUISSE A, B, C, [illegible]
Internat - Demi-Pension - Externat

ECOLE SUPERIEURE DE GESTION
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR TECHNIQUE PRIVÉ
SECTION INFORMATIQUE APPLIQUEE A LA GESTION
- 3 années d'études - Préparation du BTS d'Informatique - Diplôme ESG - (Niveau MIAG)
SECTION COMPTABILITE ET FINANCES :
- [illegible] années d'études - Préparation du DECS - Diplôme ESG.
ADMISSIONS : En 1re année : BAC + dossier.
En 2ème année : diplômes de l'enseignement [illegible] + dossier.
ESG. 137 Avenue Félix Faure-75015 PARIS
Téléphone : 554 56 80

ÉCOLE DE DIRECTION D'ENTREPRISES DE PARIS
Établissement privé d'enseignement technique supérieur
FORMATION EN 3 ANS DE : GENERALISTES DE LA GESTION
- 5 OPTIONS... — Comptabilité - Finances — Création d'entreprise — Gestion du développement — Gestion des ressources [illegible] — Gestion et action [illegible]
- 7 MOIS DE [illegible] PRATIQUES [illegible] ENTREPRISE
- ACTIVITÉS DE TERRAIN INTÉGRÉES
ADMISSION SUR EXAMEN D'ENTRÉE POUR BACHELIERS TOUTES SÉRIES
E.D.E.P. : IMMEUBLE MONTREAL 3-5, RUE DU JAVELOT 75645 PARIS CEDEX 13
584-93-16

Le Monde DE L'EDUCATION
PALMARÈS 82
CHIMIE ÉLECTRONIQUE ÉLECTROTECHNIQUE INFORMATIQUE
SCIENCES : L'AVANCÉE DES GRANDES ÉCOLES
DROIT SOCIOLOGIE PSYCHOLOGIE LINGUISTIQUE
SCIENCES SOCIALES : HUIT UNIVERSITÉS EN TÊTE
Le bagne des classes préparatoires
Écoles juives : le renouveau
Livres d'enfants : invitation au voyage

Préparer tous les enseignants

(Suite de la page 13.)

Le plus fort contingent de migrants est constitué par les Italiens — de très loin, suivis par les Espagnols et les Turcs (en nombre égal), puis par les Grecs et les Marocains.

Les écoles normales, depuis une dizaine d'années, forment des enseignants étrangers qui, pour l'italien, sont déjà de la deuxième génération. Mais les cours de langue maternelle, selon la loi belge, ne peuvent être donnés pendant l'horaire normal des classes, à l'exception de quelques expériences autorisées par les ministres de l'éducation nationale. Dans les écoles où le taux d'enfants étrangers dépasse 50 %, des groupes de soutien peuvent être formés avec des enseignants employés en qualité d'agents du « cadre spécial temporaire », le plus souvent des enseignants belges au chômage.

Les gouvernements étrangers peuvent, par l'entremise de leur ambassade, organiser à leurs frais des cours en langue nationale. C'est notamment le cas de [illegible] (200 enseignants ou intervenants divers) et de la G[illegible] (45 instituteurs et 11 professeurs en [illegible]). [illegible] spéciales expérimentales sont parfois lancées à l'échelon local pour scolariser des migrants en [illegible]. La Communauté européenne parraine pour sa part plusieurs expériences « biculturelles » (néerlandais/turc, néerlandais/[illegible] néerlandais/italien).

LUXEMBOURG

Champion européen de l'accueil aux enfants de migrants, le Luxembourg compte 35 % d'étrangers dans ses écoles maternelles (14 % d'Italiens et 9,5 % de Portugais), 30 % dans ses écoles primaires et 15 % dans ses établissements secondaires. Pour les « primo arrivants » existent des classes d'accueil où, pendant un an, on s'efforce de mettre les élèves à niveau en français ou en allemand. Dans les localités à faible taux de migrants, on se contente d'un enseignement de soutien. Dans le cycle secondaire, des classes à régime linguistique spécial existent pendant les trois premières années.

Les cours de langue et de culture d'origine ne sont donnés qu'en [illegible] normaux. Des expériences sont en cours, cependant, pour intégrer cet enseignement dans l'horaire.

SUISSE

Après une période où les autorités scolaires se contentaient de donner un enseignement d'appoint en français ou en allemand, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique a édicté, en 1976, des recommandations pour éviter les classes spéciales et prévoir des actions de soutien. Pour l'enseignement de la langue et de la culture d'origine, la Conférence préconise, « au minimum », deux heures intégrées à l'horaire normal dans le cycle primaire, et facultatives dans le cycle secondaire.

DANEMARK

Quelque dix mille élèves étrangers sont, actuellement, scolarisés au Danemark, originaires surtout de Yougoslavie, de Turquie et du Pakistan. Ils sont intégrés dans les classes normales mais reçoivent un soutien en danois et peuvent bénéficier de cours en langue maternelle (de trois à cinq séances par semaine).

GRANDE-BRETAGNE

C'est le pays où la situation est la plus difficile à saisir. D'une part, parce que le système scolaire est très décentralisé ; d'autre part, en raison du [illegible] particulier de l'immigration au Royaume-Uni : la plupart des migrants sont originaires du Commonwealth, donc pas [illegible] étrangers (ni sur le plan légal ni sur le plan linguistique). Globalement, la grande masse des migrants est de culture islamique, qu'il s'agisse des Pakistanais, des Bengalis ou des ressortissants [illegible] noire. L'autre pôle est [illegible] (Jamaïque notamment).

De manière significative, ce n'est pas le ministère de l'éducation, mais celui de l'intérieur qui a en charge l'intégration des migrants. Une [illegible] autorise les collectivités locales comptant plus de 2 % de migrants à demander le remboursement à [illegible] des frais de rémunération des enseignants et des travailleurs [illegible] chargés de l'accueil des immigrés. Et c'est une organisation bénévole, la National Association for Multicultural Education (NAME), qui est à la pointe de l'action menée pour adapter le système d'éducation britannique à l'afflux des migrants.

ROGER CANS.

LECTURES

« Consommateurs d'école »

de Robert Baillon

BLOCAGE des prix, lutte contre les hausses abusives : pour endiguer le flux des augmentations, le gouvernement en a récemment appelé aux associations de consommateurs. Comment admettre alors que l'usager sollicité d'être vigilant et actif devant l'éventaire des fruits et légumes puisse être prié de se taire, de « laisser faire », de remettre sa responsabilité à l'Etat et aux spécialistes qu'il délègue, lorsqu'il s'agit de l'instruction et de l'éducation des enfants ?

Sociologue au C.N.R.S., M. Robert Baillon constate dans son ouvrage *les Consommateurs d'école* (1) que l'enseignement échappe de moins en moins au champ du consumérisme. « *L'école*, écrit-il, *désacralisée, entre dans la société marchande où règne la liberté de choix appuyée sur une évaluation critique.* » La face des choses pourrait bien en être changée, puisque, tous comptes faits, la quasi-totalité des Français ont ici leur mot à dire.

Mais le disent-ils ? Les premiers usagers — les élèves — sont représentés dans les conseils d'établissement du second degré. Cependant, « *dans aucune de ces instances les élèves n'ont la possibilité d'infléchir une décision* ». [illegible] aux parents, ils [illegible] à « *une triple difficulté* » : leur reconnaissance officielle passe par le [illegible] des associations, les enseignants considèrent les familles [illegible] comme « *incompétentes* », soit comme « *dangereuses* [illegible] *point de vue de l'intérêt réel* [illegible] *l'enfant* » ; enfin, l'enfant, le jeune, acceptent-ils que les parents décident en leur nom ?

Ils le font [illegible] du côté où certains ne les attendent pas que, selon M. Baillon, les parents - consommateurs pèsent sur le produit-école. Persuadés à une très forte majorité (82 % d'après un sondage réalisé en 1980 et cité par l'auteur) que « *la réussite scolaire est nécessaire au bonheur de leurs enfants* », ils souhaitent, non pas dicter aux [illegible] la conduite de leur travail, mais pouvoir apprécier « *le service qui leur est offert* », et, si ce service « *ne correspond pas à leur option* [illegible] », avoir la possibilité de « *s'adresser ailleurs* ».

C'est ici que M. Robert Baillon découvre sa thèse. Enquêtes à l'appui, il démontre que la demande des familles en matière d'éducation est aujourd'hui d'une très grande diversité. Elle est morte l'école qui « *mettait en œuvre un projet collectif auquel adhérait la société tout entière, toutes classes confondues* ». L'enfant discipliné des vieilles écoles chrétiennes, l'enfant raisonnable des écoles républicaines et l'enfant épanoui de la nouvelle école : ces trois conceptions coexistent désormais. Combinées avec deux attitudes contradictoires : ceux qui réussissent à l'école « *exigent qu'elle reste une instance de jugement* » et de tri, tandis que les autres, les « *ayants droit* », refusent la sélection. Dès lors, se superposent de multiples écoles souhaitées.

Or la ventilation des élèves dans l'enseignement public s'effectue, écrit M. Baillon, « *en sous-main* ». Elle résulte d'actions multiples « *dont beaucoup sont des passe-droits ou des manœuvres cachées* ». Comme l'Etat et les enseignants « *ne reconnaissent aux familles qu'un statut d'auxiliaire éducatif, l'idée d'uniformité reste associée à celle de service public* ». Le secteur privé, lui, « *a la possibilité explicite de se diversifier* » ; il apparaît donc « *beaucoup* [illegible] *adapté à un nouveau rapport* [illegible] *la demande et l'offre éducative* ». C'est ainsi que s'opère un partage des rôles, le recours au privé permettant « [illegible] *ce domaine comme en* [illegible] » une certaine [illegible]

M. Robert Baillon veut pour[illegible] dépasser la contribution qu'il [illegible] au soutien de la liberté scolaire dans le débat sur l'enseignement privé. L'école, à ses yeux, n'appartient ni à l'Etat, ni aux enseignants, ni aux parents, ni aux élèves, mais à ces différentes catégories d'« *acteurs* », qu'il définit comme « *les usagers* », regroupés « *dans des communautés libres de choisir des projets éducatifs propres,* [illegible] *des orientations posées par la collectivité et dont l'Etat se porte garant* ».

Et si [illegible] une belle définition d'une véritable école laïque !

CHARLES VIAL.

(1) Robert Baillon, *les Consommateurs d'école*, Stock, collection « Laurence Pernoud », 310 pages, 69 F.

ÉCOLE CHANTEMERLE — SUISSE
POUR UNE JEUNESSE HEUREUSE DES ÉTUDES SÉRIEUSES
- Internat mixte ([illegible] à 15 ans)
- Programme des lycées français (CP 3e)
- Cours intensifs de français
- Cours de vacances : Été - Noël - Pâques
- Diplôme : brevet des collèges
Directeur : Mathilde et Jean Wegmüller CH-1807 BLONAY - Tél. 00-41/21/53 11 [illegible]

INSTITUT GAY-LUSSAC
Etablissement d'Enseignement privé
ouvre aux jeunes [illegible] carrières du laboratoire
- Elèves de 3e : préparation BTn en 3 ans.
- Elèves de terminale C et D : préparation au BTS en 2 ans.
L'Ecole s'occupe du [illegible] des élèves sortants
Renseignez-vous :
INSTITUT GAY-LUSSAC
75, rue d'Anjou, 75008 [illegible]
387-34-63

ISTH 1953
INSTITUT PRIVÉ DES SCIENCES [illegible] TECHNIQUES HUMAINES
- [illegible] du CFPA
- Préparation complète toutes matières mi août - mi septembre
- Places limitées - équipes de 15 étudiants - nouvelle formule
Centre AUTEUIL 6, Av. Léon Heuzey 75016 Paris
Tél. 224.10.72 - 527.10.15

UNE CARRIERE
avec ou sans bac (niveau terminale)
- PUBLICITÉ
- TOURISME (I.P.V. - A.T.)
- ACTION COMMERCIALE MARKETING
2 ans
Préparation aux Brevets [illegible] Techniciens Supérieurs (diplômes d'Etat) :
- B.T.S. Publicité
- B.T.S. Tourisme (2 options)
- B.T.S. Action commerciale marketing
ÉTABLISSEMENT PRIVÉ D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE SUPÉRIEUR
EPPREP 10, rue de la Grange-Batelière 75009 Paris
Tél. : 770.61.60
Métro : Richelieu-Drouot

UN TREMPLIN pour votre avenir
esd SOUFFLOT
- BTSS bilingue, trilingue [illegible] ans après le bac - Année préparatoire possible).
- Examen de qualification à la sténotypie [illegible] conférence.
- Chambres de commerce étrangères.
STAGE EN ENTREPRISE
SERVICE [illegible] PLACEMENT
Ecole des Secrétaires de Direction
(enseignement privé)
15, rue Soufflot, 75005 PARIS - Tél. 325-44-40
nom ....
adresse ....
.... diplôme ....
niveau études ....

COLLEGE SEVIGNE
28 rue Pierre Nicole 75005 Paris 326.25.86
Etablissement privé laïque fondé en 1880 sous contrat d'association
externat - demi-pension - préparation intensive au bac
du JARDIN D'ENFANTS aux BACCALAUREATS A, C, et D
- Pédagogie active et individualisée
- Attention vigilante portée aux élèves
- Contrôle continu des connaissances

Ecole d'Administration et Direction des affaires
[illegible] propose un enseignement portant sur tous [illegible] problèmes d'administration et direction des entreprises.
Cinq options professionnelles en troisième année :
- Finances
- Gestion du Personnel
- Marketing
- Publicité et Relations publiques
- Commerce international
Trois ans d'études après le baccalauréat.
Admissions directes :
- en deuxième année : DEUG ou équivalent
- en troisième année : Licence ou Maîtrise
- sur dossier : B.T.S./D.U.T.
Service de placement et des stages
EAD 15, rue Soufflot - 75240 PARIS Cedex 05 Tél. : 329-97-60.
Demandez notre documentation

CHOISIES

Le présent à la lumière du passé

par PIERRE CASPARD (*)

APRES [redacted] une période [redacted] féconde, [redacted] à la première guerre mondiale, puis une relative [redacted] d'un demi-siècle, l'histoire [redacted] l'éducation connaît depuis quelques [redacted] un renouveau d'intérêt qui [redacted] de se traduire [redacted] l'achèvement simultané de [redacted] grandes entreprises éditoriales : une *Histoire* [redacted] *l'éducation*, dirigée par [redacted] J. [redacted] (1), une *Histoire générale* [redacted] *l'enseignement* [redacted] *en France*, [redacted] par H.-L. [redacted]. En même temps [redacted] de paraître [redacted] les [redacted] premiers [redacted] d'une collection consacrée [redacted] « [redacted] l'éducation » (3). [redacted] là [redacted] l'inventaire [redacted] champ [redacted] recherches dynamique [redacted]

L'Histoire mondiale [redacted] a l'avantage [redacted] rappeler quel pouvait [redacted] dominant [redacted] Il y a [redacted] vingtaine d'années, lorsque celle-ci [redacted] prioritairement à l'histoire [redacted] idées pédagogiques. [redacted] apparu à la fin du [redacted] dernier, lors des débats que [redacted] laïque. Pour approvisionner en [redacted] en présence, [redacted] historiens [redacted] mirent à scruter le [redacted] de développement des institutions [redacted] à différentes époques (monarchique, révolutionnaire, [redacted]rale...), [redacted] en cherchant, [redacted] grands [redacted] du passé, les [redacted] philosophiques [redacted] psychologiques [redacted] pratiques [redacted] train, [redacted] toujours inventer, du moins [redacted] normaliser

[redacted] de [redacted] subalterne politique, [redacted] historiographie [redacted] pourtant [redacted] aujourd'hui, [redacted] remplit apparemment d'autres [redacted] : [redacted] exemple, [redacted] un [redacted] d'*exempla* susceptibles [redacted] l'imaginaire historique [redacted] praticiens [redacted] l'éducation, pédagogues [redacted] enseignants. [redacted] sans [redacted] cette fonction qu'entend remplir la présente [redacted] *mondiale*, quoique, à dire vrai, nous n'en sachions [redacted] aucune idée [redacted] *a fortiori*, [redacted] problématique commune ne reliant la [redacted] chapitres qui [redacted] constituent. Dans [redacted] qui [redacted] a [redacted], les auteurs [redacted] *pu — et pour* [redacted] — rédiger autre [redacted] des esquisses, des [redacted]vois ou des bribes d'histoire des institutions et des idées. Tout au [redacted] pourrait-on [redacted] dans [redacted] livre, [redacted] atténué [redacted] vieilles espérances républicaines, l'idée que [redacted] scolarisation est si manifestement un bien en soi et la seule forme d'éducation légitime, qu'il n'est pas besoin [redacted] expliquer [redacted] progrès qu'elle a accomplis, [redacted] de les [redacted] question. [redacted] tel ou tel chapitre échappe, parfois de belle [redacted] à cette [redacted] l'ouvrage, pris globalement, de passer à côté de tout le questionnement « postrépublicain » [redacted] l'éducation — et [redacted] son [redacted] — a été l'objet [redacted] quinzaine [redacted]

Il [redacted] même de *l'Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation* [redacted] *France*, dont [redacted] su, [redacted] contraire, [redacted] une [redacted] qui [redacted] de la recherche. [redacted] sociale, par exemple, qui par-delà [redacted] mythe [redacted] l'école libératrice, [redacted] le rôle [redacted] ou (et ?) [redacted] conservation sociale qu'a [redacted] jouer [redacted] au fil des siècles. Ou l'histoire culturelle qui, refusant de considérer l'école comme [redacted] seule forme d'éducation « authentique », [redacted] le champ immense des éducations non [redacted] en s'interrogeant [redacted] antagoniques ou complé[redacted] qu'elles ont [redacted] avec elle.

Et de fait, [redacted] majeur [redacted] cette *Histoire générale* est de montrer — intellectuellement aussi bien que visuellement, car l'ouvrage est superbement illustré — l'évolution, sur la [redacted] durée, d'un [redacted] éducatif global, [redacted] la diversité [redacted] formes qu'il a pu, simulta[redacted] ou successivement, [redacted] et [redacted] tous [redacted] enjeux — [redacted] religieux, politiques ou économiques — dont il a été l'objet. On y voit notamment comment, pourquoi [redacted] quel rythme, [redacted] de [redacted] rituels ou coutumiers — l'éducation familiale, [redacted] apprentissages..., — un appareil [redacted] progressivement mis [redacted] place, [redacted] plus [redacted] plus [redacted] nourrissant lui-même [redacted] plus [redacted] plus [redacted]moniques [redacted] de [redacted] voir [redacted] son tour contesté, [redacted] bien [redacted] contenu [redacted] qu'il transmet que [redacted] le rôle [redacted] qu'il joue.

[redacted] question, [redacted] responsables [redacted] l'ouvrage n'ont [redacted] craint [redacted] lui consacrer un volume [redacted] couvrant [redacted], ce qui [redacted] un pari (faire [redacted] du temps présent n'est [redacted] ni [redacted] courante), mais un pari gagné : [redacted] l'on [redacted] que le [redacted] ultime d'un processus permet [redacted] comprendre [redacted] passée, [redacted] volume parachève la modernité d'une histoire qui, tout en s'ancrant [redacted] longue [redacted] a [redacted] nos interrogations [redacted] plus [redacted]

Le piège classique

La [redacted] d'expliquer [redacted] présent de [redacted] son [redacted] également le projet [redacted] collection que lance E. [redacted] chez Belin. *« L'école d'aujourd'hui ne* [redacted] *d'hier »*, [redacted] plaisamment pour justifier [redacted] publi[redacted] de [redacted] à un « fondateur [redacted] l'éducation ». [redacted] présente [redacted] le [redacted] rendre [redacted] — [redacted] un prix [redacted] abordable, soit dit en [redacted] — ces [redacted] plus fameux [redacted] connus, [redacted] spécialistes, que sont l'*Ecole* [redacted] ou la [redacted] de Comenius, [redacted] Mme de Maintenon, [redacted] plans d'éducation [redacted] La Chalotais, Bachelier ou [redacted]

[redacted] quelle lecture faire aujour[redacted] ces [redacted] ? [redacted] risque [redacted] grand [redacted] le piège classique [redacted] certaine [redacted] idées, qui [redacted] simul[redacted] l'originalité d'un [redacted] l'intemporalité, [redacted] transformée [redacted] actualité, [redacted] principes qu'il [redacted]. Ainsi, quand J. Prévot fait crédit à [redacted] d'anticiper les conclusions de la psychologie génétique [redacted] en prescrivant qu'il [redacted] *« propor*[redacted] *l'enseignement* [redacted] *capacités* [redacted] », ou lorsqu'il observe [redacted] *pictus* [redacted] *« le premier livre* [redacted] *l'image* [redacted] *fondamental »*, [redacted] peut s'interroger sur [redacted] improbable généalogie qui [redacted] Comenius [redacted] père [redacted] efficacité jusqu'à [redacted] que, [redacted] plus tard, [redacted]

Dans une perspective sensiblement différente, [redacted] un [redacted] *pédagogue* [redacted] que présente D. [redacted] dans [redacted] : les [redacted] qui, de l'expulsion [redacted] (1762) [redacted] Révolution, [redacted] rédigé des plans [redacted] où [redacted] repenser, [redacted] rapports [redacted] l'Eglise, [redacted] l'Etat, l'existence d'un corps [redacted]gnant, [redacted] programmes [redacted] scolaire, la gratuité de l'enseignement, la [redacted] d'un enseignement techni[redacted], [redacted] frappant [redacted] voir à quel point [redacted] arguments [redacted] sur [redacted] ces questions [redacted] au [redacted] suivant.

[redacted] vote [redacted] lois Ferry, puis [redacted] nôtre. Il y a [redacted] tout un stock d'idées qui [redacted]viront, mais [redacted] signifie-t-il pour autant que [redacted] plans soient des « précurseurs » ?

En [redacted] les [redacted] d'une [redacted] sont — D. Julia nous le rappelle — [redacted] l'image [redacted] la [redacted] fait [redacted] propre avenir : l'intérêt [redacted] plans [redacted] de la justesse avec laquelle leurs [redacted] pensaient la [redacted] leur temps, [redacted] leur [redacted] que [redacted] — jusqu'à quel point encore ? — la nôtre.

[redacted] livre [redacted] D. Julia [redacted] tout cas qu'un détour [redacted] pour [redacted] l'éducation ne suive la ligne de plus grande [redacted] où [redacted] une historiographie spontanément [redacted]. Il s'agit ici [redacted] détour [redacted] l'analyse politique [redacted] sociale, [redacted] il s'agira, [redacted] d'autres [redacted], d'un [redacted] ethnologique, économique [redacted] linguistique : l'histoire [redacted] la chance d'être aujourd'hui un carrefour [redacted] rencontrent [redacted] plinaires [redacted] que [redacted] champ [redacted] questions neuves, loin [redacted] apaisantes [redacted] demandent, pour [redacted] leur imaginaire, trop [redacted]

(*) [redacted] du [redacted] de [redacted]

(1) [redacted] *tion*. Publiée sous la direction de Gaston Mialaret et Jean Vial. Paris, Presses universitaires de France, 1981. [redacted] vol. de 368, 421, 356 et 568 pages.

(2) [redacted] *de l'enseignement et de l'éducation en France*, [redacted] sous [redacted] de Louis-[redacted] J. Quéniart, F. Mayeur [redacted] A. [redacted] Nouvelle [redacted] de France, [redacted] 4 vol. de 678, 670, 684 et [redacted] pages.

[redacted] J. Prévot : *l'Utopie éducative, Comenius*. Paris, Belin, 1981, 288 pages ; id. : *la Première institutrice de France.* [redacted] *de Maintenon*. Paris, Belin, 1981, 288 pages ; D. Julia : *les Trois Couleurs du tableau noir*. [redacted] Belin. [redacted] 394 pages.

L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ A L'HEURE DU COMPROMIS

Une lettre du secrétariat général à l'enseignement catholique

A la suite des [redacted] *que nous avons consacrés à l'avenir de l'enseignement privé* [redacted] *Monde du 18 juin*), *Mme Nicole* [redacted], *déléguée au secrétariat général de l'enseignement catholique, nous a* [redacted] *la lettre suivante* :

Dans le [redacted] actuel sur [redacted] question scolaire, il est un point souvent évoqué : le rôle de la loi dite Guermeur (promulguée en novembre 1977) dans l'évolution des rapports [redacted] et les établissements d'enseigne[redacted] privé.

Pour que cessent certains faux procès, pour que chacun puisse juger par lui-même et en connaissance de cause, de la véritable portée de cette loi, je voudrais tout simplement expliciter sur quels points la loi Guermeur a vraiment innové par rapport à la loi initiale de 1959.

— La loi Guermeur a prévu que les enseignants privés sous contrat bénéficieraient des mêmes avantages de carrière (formation, promotion, mesures sociales, retraite) que leur collègues titul[redacted] de l'enseignement public exerçant [redacted] fonctions ;

— Elle a [redacted] la contribution de l'Etat aux investissements des collèges privés, mais seulement pour la construction des ateliers de technologie qui étaient imposés par la réforme de l'éducation de 1975 ;

— En matière de fonctionnement du contrat d'association, elle a garanti au chef d'établissement le droit de proposer à l'autorité académique la nomination des enseignants, en cas de poste vacant, afin de permettre la cohérence des équipes éducatives. En cela, elle n'a fait que confirmer la pratique générale des dix-sept premières années d'application de la loi Debré. Ce point controversé appelle une explication : la loi Debré avait précisé que l'autorité académique nommait les maîtres « avec l'accord » du chef d'établissement. Dans la pratique, et d'une [redacted] générale, ce dernier proposait et l'autorité académique reprenait à son compte les propositions du chef d'établissement. Quelques difficultés ont surgi lorsqu'un recteur [redacted] de reprendre lui-même [redacted] des propositions [redacted] nomination et l'organisation [redacted] l'emploi des maîtres. Il appa[redacted], que cette inter[redacted] de la loi de 1959 portait [redacted] germe un risque de nomination autoritaire [redacted] enseignants qui seraient, en fait, imposés à l'établissement sans l'accord de ce dernier. La loi de 1977 a, simplement, voulu corriger cette ambiguïté ;

— Enfin, la loi a explicité la forme sous laquelle [redacted] collectivité publique [redacted] ou [redacted]tivité loca[redacted] apporte [redacted] contribution [redacted] au fonctionnement des éta[redacted] sous contrat d'association, c'est-à-dire, celle d'un forfait par élève et par an, les personnels [redacted] enseignants [redacted] droit privé.

Même si la loi Guermeur contenait involontairement [redacted] en ne précisant plus explicitement la collectivité publique à laquelle incombait la dépense, il était évident qu'elle n'avait pas eu l'intention de soustraire aux municipalités le financement des écoles primaires privées pour en transférer la charge à l'Etat. Une innovation aussi fondamentale ne serait pas passée inaperçue lors des travaux préparatoires ou des débats qui précédèrent l'adoption de cette loi ! Or, [redacted] sur ce point, et sur ce seul point, que le Conseil d'Etat était appelé à statuer dans son récent arrêt concernant la commune d'Aurillac.

Certains reprochent à cet arrêt de ne pas avoir tout réglé. Il est vrai que la question des rapports entre les municipalités et les écoles concernées demeure, mais il n'appartenait pas au Conseil d'Etat d'en juger.

Sur le plan de leurs relations avec les municipalités, ces écoles sont naturellement disposées à rechercher des solutions ouvertes dès lors que celles-ci seraient de nature à débloquer positivement les situations.

Voici donc quels sont les apports de la loi Guermeur. La loi Guermeur : c'est tout cela et rien que cela.

En rappelant, en effet, que les maîtres doivent respecter le caractère propre de l'établissement, la loi Guermeur n'a pas innové en dépit de la polémique injustifiée qui est parfois [redacted] en ce domaine.

L'affirmation du caractère propre était déjà inscrite dans la loi du 31 décembre 1959 et aux termes d'un des décrets d'appli[redacted] de cette [redacted] 11 du décret du 10 mars 1964 modifié) [redacted] contrat d'un maître peut être [redacted] — [redacted] son agrément [redacted] — en cas de « comportement incompatible avec l'exercice des fonctions dans l'établissement considéré ». L'exclusion du [redacted] est alors prononcée par le ministre de l'éducation [redacted] après [redacted] obligatoire [redacted] la commission consultative mixte [redacted] sein [redacted] siègent [redacted] représentants [redacted] publics [redacted] privés.

Le mot « comportement » per[redacted] façon rigou[redacted] le champ d'application [redacted] cette disposition.

Le Conseil constitutionnel appelé [redacted] à propos de la [redacted] a assimilé le respect du caractère propre à un « devoir de réserve » proche, semble-t-il, de celui qui [redacted] requis du fonctionnaire dans le [redacted] public.

En cas [redacted] conflit, il appartien[redacted] aux [redacted] se prononcer, [redacted] il [redacted] la situation d'un maître [redacted] regard [redacted] privée [redacted] pourrait justifier [redacted] ou [redacted] licen[redacted] d'un enseignant.

Au moment [redacted] M. le ministre de l'éducation nationale [redacted] terminé sa phase d'auditions des principales parties prenantes et [redacted] s'ouvrira, [redacted] prochainement, l'étape de la discussion, je souhaite profondément que l'information sous-tende la ré[redacted] que chacun connaisse tous les aspects, [redacted] plus complexes, de ce grand débat.

Il y va [redacted] l'objectivité, il y va aussi des chances d'une réconciliation définitive.

L'I.D.R. [redacted] qu'un cycle d'études en 3 ans, c'est une formation efficace [redacted] la vie active.
- préparation [redacted] aux diplômes d'Etat des B.T.S. ACTION COMMERCIALE, COMMERCE INTERNATIONAL et TOURISME
- formation [redacted] 3ème année à la GESTION D'ENTREPRISE
- placement organisé par [redacted] Service Carrières de l'école et l'association des Anciens Elèves
TESTS D'ENTRÉE : Mai, Juin et Juillet
I.D.R.A.C. - PARIS (75018) 14, rue de la Chapelle - Tél. (1) 205.83.19
I.D.R.A.C. - MONTPELLIER (34100) 710, rue d'Alco - Tél. : (67) 75.86.66
Établissement privé d'enseignement supérieur commercial mixte
PROMO J.

ECOLE SUPERIEURE DE GESTION
PREPA HEC
Admissions en prépa HEC pour les BAC C.
En Prépa ESCAE
(Filière générale [redacted] filière économique) pour les autres BAC.
Moyenne d'admission aux Grandes Ecoles durant les 5 dernières années : 60 %.
[redacted] élèves [redacted] PREPA HEC ou ESCAE à l'ESG ou dans d'autres établissements peuvent accroître leurs chances de succès en suivant un séminaire de Math - du 30 août au 10 septembre 1982.
ESG. 137 Avenue Félix Faure - 75015 PARIS
Téléphone : 554 56 80

ipesup [redacted] préparation HEC + ESSEC
RECRUTE [redacted] du mba INSTITUTE
BACHELIERS 82 en vue MBA 87
Les candidats devront posséder : [redacted] bonne connaissance [redacted] l'anglais, un esprit d'analyse [redacted] synthèse développé, une personnalité [redacted] affirmée.
Les candidats obtiendront, après une formation de haut niveau [redacted] quatre [redacted] en France, le diplôme [redacted] nalement reconnu [redacted] Master of [redacted] Administration lors d'une cinquième [redacted] passée [redacted] l'une [redacted] universités américaines.
Documentation et Dossier MBA INSTITUTE
[redacted] IPESUP, Enseignement Supérieur Privé
18, [redacted] du Cloître N-Dame 75004 [redacted] - (1) 325.63.30
PROMO J.

Etudes en SUISSE
littéraires, scientifiques et commerciales
Baccalauréat (séries A, B, C, D)
Baccalauréats suisses. Admission [redacted] 10 ans. Internat [redacted] externat.
Ambiance calme [redacted] studieuse.
Excellents résultats.
école lémania lausanne
[redacted] ch. de Préville, Tél. 19-41/21/20 15 01, Télex 25600

UNE ECOLE POUR TOUS
UN ENSEIGNEMENT POUR CHACUN
Interview du Directeur
Q : Mon fils doit redoubler. Il a fait une mauvaise année. L'admettriez-vous quand même dans la classe supérieure ?
Le Directeur : Oui, car je ne crois pas [redacted] l'irréversibilité de [redacted] plus, [redacted] n'est pas, [redacted] mon sens, [redacted] solution efficace. Enfin, une [redacted] préjuge en rien des capacités réelles d'un élève.
Q - Je suis d'accord avec vous mais mon fils me semble vraiment faible pour affronter la classe supérieure.
D - Certainement, l'accueil dans la [redacted] supérieure doit [redacted] subordonnée à un travail [redacted] rattrapage.
Q - Comment envisagez-vous ce rattrapage ?
D - Dès le 1er Septembre, [redacted] cours de mise [redacted] niveau sont organisés afin de [redacted]ettre aux élèves de combler [redacted] lacunes. D'autre part, [redacted] d'année, [redacted] emploi du temps renforcé [redacted] prévu dans les disciplines principales pour les aider [redacted] mieux assimiler les cours.
Q - N'est-ce [redacted] utopique pour les élèves paresseux et faibles ?
D - Je dirige [redacted] cours depuis [redacted] et je puis vous affirmer le contraire. A cet effet, [redacted] professeurs utilisent des méthodes actives et individualisées qui [redacted] compte de la personnalité de chaque élève. L'efficacité de cette démarche repose sur la disponibilité des enseignants et le climat qu'ils créent par [redacted] permanente qui rend les élèves plus responsables et plus actifs.
Q - Avez-vous des études surveillées ?
D - Non, personnellement je pense qu'elles ont tendance à se transformer en «garderies». L'important est d'apprendre à l'élè[redacted] à travailler efficacement, c'est-à-dire à exploiter [redacted] maximum [redacted] cours. [redacted] pourquoi nos professeurs dirigent le mercredi après-midi ou le [redacted] matin des [redacted] travail modulées [redacted] les difficultés des élèves.
Q - La discipline [redacted] est-elle «de fer» ?
D - Non, car nous n'avons pratiquement pas de problèmes de cet ordre. Nous sommes certes stricts; les [redacted] d'approuver [redacted] de respecter le règlement intérieur. Celui-ci est en général observé; dans le cas contraire, [redacted] prononçons une mesure d'exclusion. Dans ce contexte, nos élèves apprennent à gérer leur temps, c'est à dire à travailler mieux.
Cours Privé CARPENTIER
15, Bd Poissonnière 75002 PARIS
Tél. 261.51.27
2ème aux Terminales, HEC, ESCAE, Sc. Po.

LE CONSERVATOIRE LIBRE DU CINEMA FRANÇAIS
pour devenir
assistant-réalisateur
script-girl
monteur-monteuse
Cours directs (1re [redacted] 2e année)
Cours par correspondance (1re année théorique seulement)
CLCF 16, rue du Delta, 75009 Paris
Tél. 874.65.94
[redacted] sur demande

etpa
préparation en 2 ans au diplôme d'Etat
BTS EXPRESSION VISUELLE
[redacted] Graphiques [redacted] publicitaire
Admission : [redacted] + examen [redacted] entrée
ETPA Ecole Technique Privée
28, impass[redacted]rthe 31200 Toulouse
[redacted] (61) 47.29.62

● 2 années d'études
● préparation au Diplôme d'Etat BTS Services Informatiques
● 4 options : bureautique, PME, commercial, micro-ordinateur.
● 1 ordinateur pour 3 étudiants
● Admission : Bac + tests et entretiens. Priorité Bac + 1
INFORMATIQUE & GESTION
C.B.I.3 64, rue de Miromesnil 75008 Paris (1) 225.66.92 / 562.87.60
Centre de formation supérieure privé en Bureautique et Informatique
PROMO J.

Le Monde

sports

Le 69e Tour de France cycliste

Les cols, l'avion... et le T.G.V.

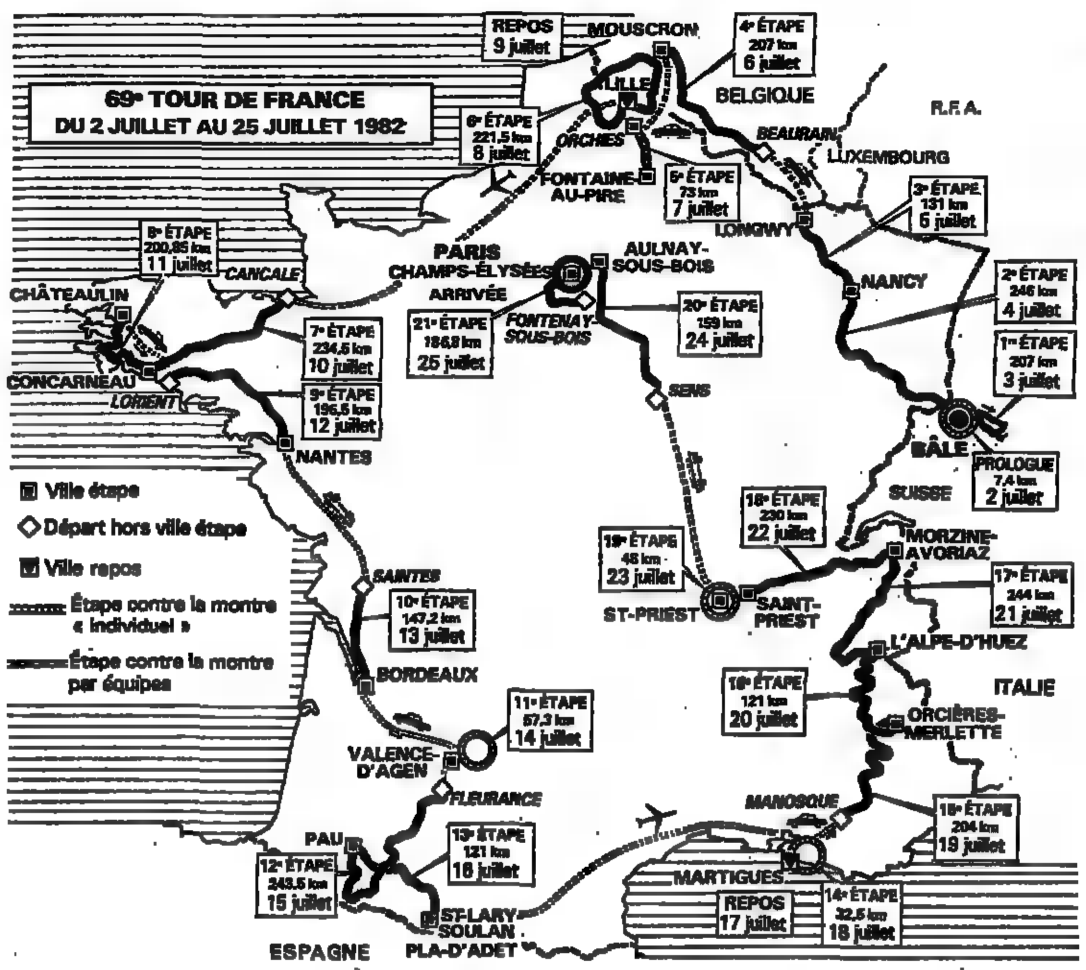

Battu [illegible] le [illegible] de France, Bernard Hinault va tenter de remporter une qu[illegible] fois le Tour de France, dont le départ [illegible], [illegible] 2 juillet, à Bâle. En cas de succès, il réaliserait une performance comparable à celles de Coppi, d'Anquetil et de Merckx, qui ont [illegible] le [illegible] Tour d'Italie-Tour de [illegible] au cours de la [illegible].

En théorie, le [illegible] devrait favoriser ses desseins, car il s'adresse non pas aux coureurs spécifiques, qu'ils [illegible] grimpeurs ou rouleurs, mais [illegible] complets. [illegible] par de multiples « [illegible] », il offre cependant l'image d'un tracé équilibré, [illegible] une harmon[illegible] répartition [illegible] difficultés. Ainsi, avant d'aborder la haute montagne, le douzième jour, entre Fleurance et Pau, [illegible] dès la [illegible] étape, la traversée de la Belgique, les pavés du Nord, [illegible] épreuves contre la [illegible], une collective de 73 kilomètres et une autre [illegible] de [illegible] [illegible] les lignes de forces du pel[illegible].

Trois [illegible] en altitude auront lieu : à Saint-Lary-Soulan (1 680 mètres), [illegible] (1 838 mètres) [illegible] à l'Alpe-d'Huez ([illegible] mètres). Parmi les [illegible] obstacles, il faut citer le col de l'Aubisque, dans les Pyrénées; le Noyer, le [illegible] et Joux-[illegible] dans les Alpes. Les coureurs survoleront plusieurs régions, [illegible] le cas de le dire, puisqu'ils [illegible]dront l'avion de Lille à Cancale, et d'un aéroport pyrénéen à Marignane. En outre, ils voyageront à bord du T.G.V. de Lyon à Sens.

Les principaux [illegible] de l'opposition à [illegible] (Bernaudeau, Pascal Simon, Anderson, Alban, Nilsson, Martin, De Muynck, Lejaretta, Van Impe et Battaglin) s'exprimeront surtout [illegible] la montagne, [illegible] Clère, le nouveau champion de France, Vallet, Bazzo, Bittinger, Kelly, Hoste, De Wolf, Wijnants, [illegible] et Ludo Peeters auront des ambitions justifiées.

JACQUES AUGENDRE.

la maffia du foot

trucages - pétrodollars - violences

lisez

L'EMPIRE [illegible]

Kiosques Librairies

LA DOUZIÈME COUPE DU MONDE DE FOOTBALL

L'ombre [illegible] Malouines [illegible] de Gibraltar

Sauf [illegible] de grosses [illegible]prises, il n'y aura pas, en finale de la douzième Coupe du monde du football, le 11 juillet, [illegible] confrontation Angleterre-Argentine, [illegible] la [illegible]faite du champion en titre face à l'Ita[illegible]. [illegible] l'ombre de [illegible] Malouines plane toujours sur le Mundial, et depuis l'arrivée, il y a quelques jours, de la délégat[illegible] anglaise à Madrid, les incidents [illegible] multiplient, au point d'inquiéter la police espagnole.

Ajoutant à leurs sympathies pour l'Argentine la vieille revendication de Gibraltar — conquise par les Anglais en 1704, — de jeunes militants madrilènes d'extrême droite accumulent les provocations, auxquelles répondent aussi violemment les jeunes [illegible] britanniques présents [illegible] la capitale [illegible]gnole. Mardi soir, un Londonien, [illegible] M. Mark Anthony [illegible], a [illegible] grièvement [illegible] d'un coup de couteau à la poitrine [illegible] a dû subir une délicate intervention chirurgicale.

Pour la police ibérique, ce sont, a déclaré un de ses porte-parole, les supporters anglais qui « [illegible] les Espagnols et la police, dont — a-t-il toutefois ajouté — *la réaction est parfois un peu forte* ». Dans la seule journée du 30 juin, une quinzaine de jeunes Britanniques ont été appréhendés. Cinq d'entre eux ont été déférés à la justice pour avoir causé un scandale public en s'exhibant nus et en souillant le drapeau espagnol.

Mardi, [illegible] personnes ont envahi le terrain où s'entraînaient [illegible] et on [illegible] plus les bagarres de rue engendrées par le double prétexte des Malouines et de [illegible] redoutent de graves débordements [illegible] du match Espagne-Angleterre, qui a lieu lundi 5 juillet à Madrid.

En l'absence de véritables clans de supporters, qui n'ont pu faire, eux, le voyage en Espagne, la passion politique n'entoure pas le stade de Barcelone, où l'U.R.S.S. et la Pologne s'affronteront le dimanche 4 juillet. Mais, à n'en pas douter, elle sera vive devant les écrans de télévision de Moscou et surtout de Varsovie. Elle rappellera l'émotion qui a accompagné les matches de hockey sur [illegible] U.R.S.S.-Tchécoslovaquie, après le « printemps de Prague ». Le climat qui cerne ces deux rencontres n'est pas perceptible par ceux qui, en déniant toute relation entre le sport et la politique, pratiquent... la politique de l'autruche. — M. C.

A la télévision

DATES	TF 1	A 2
Jeudi 1er juillet	U.R.S.S. - Belgique direct : 21 heures	Irlande du Nord - Autriche direct : 17 h 15
Vendredi 2 juillet	Brésil - Argentine direct : 17 h 15	Espagne - R.F.A. direct : 21 heures
Dimanche 4 juillet	U.R.S.S. - Pologne direct : 21 heures	Irlande du Nord - France direct : 17 h 15
Lundi 5 juillet	Brésil - Italie direct : 17 h 15	Espagne - Angleterre direct : 21 heures

★ Les quatres groupes sont ainsi constitués :
- A : U.R.S.S., Pologne, Belgique ;
- B : R.F.A., Angleterre, Espagne ;
- C : Brésil, Argentine, Italie ;
- D : France, Autriche, Irlande du [illegible]

Les demi-finales, disputées le 8 juillet, opposeront, d'une part, les vainqueurs [illegible] groupes A et C, d'autre part, les premières des poules B et D. Le match pour [illegible] troisième place (10 juillet) sera retransmis par A 2 et la finale (11 juillet) par TF 1.

NATATION. — *[illegible] nageurs [illegible] français [illegible] sélec[illegible] pour les championnats [illegible] monde qui [illegible] en Equateur, du 29 juillet [illegible] 7 [illegible]. Ce sont, [illegible] garçons : Del[illegible] (100 m, 200 m dos et [illegible] m [illegible] nages), [illegible] (100 m brasse), [illegible] (100 m papillon), Iacono (400 [illegible] 1 500 m) ; chez les filles : S. Boube, F. Piegad, C. Amoric, [illegible] Kamoun, [illegible] (4 [illegible] 100 m) ; L. Bensimon (4 × 100 [illegible] et 200 m quatre nages), V. Stephan (200 m [illegible] 4 × 100 m) ; S. Lacour (400 m et 800 m).*

DES LENTILLES CHEZ OSIRIS

1re ADAPTATION : (offre exceptionnelle) + examens : 200 F jusqu'au 15 juillet **396 F** LA PAIRE

Vos lentilles en [illegible] heure; satisfait [illegible] remboursé (par contrat)

Compétence technique; 1er fabricant mondial (Bausch & Lomb)

OSIRIS : LES SPÉCIALISTES FRANÇAIS DES LENTILLES

Laboratoires OSIRIS

5 centres spécialisés
BORDEAUX - 4 cours Alsace-Lorraine (56) [illegible]
LILLE - 10 rue [illegible] Palais Rihour (20) 54.42.78
[illegible] - 4 quai du [illegible] Sarrail (7) 824.12.46
PARIS 1er - 20 quai [illegible] la Mégisserie (1) [illegible]
[illegible] 8e - 21 avenue [illegible] Friedland (1) [illegible]

Harmoniques.
Dans l'intimité de la musique.

Stephen Heller (1813-1888) appartient à la grande génération des compositeurs-pianistes de l'époque romantique. Sa correspondance – qui n'a rien perdu de son actualité – est l'une des correspondances majeures de l'époque romantique.

Stephen Heller. Lettres d'un musicien romantique à Paris, présentées et annotées par Jean-Jacques Eigeldinger. 442 pages. 100 F.

L'œuvre de Fauré apparaît comme un jalon essentiel pour comprendre l'évolution du langage musical contemporain. Ces lettres donnent pour la première fois une image vivante du créateur à la recherche de la perfection.

Gabriel Fauré. Correspondance présentée et annotée par Jean-Michel Nectoux. 370 pages, 90 F.

De Eustache du Caurroy à Delalande et Rameau, voici quelques uns des grands créateurs d'une époque riche et vivante dont J.R. Anthony retrace l'histoire en profondeur.

James R. Anthony. La musique en France à l'époque baroque, traduit de l'anglais par Béatrice Vierne. 558 pages, 120 F.

La première biographie de J.S. Bach, parue en 1802 transmet l'essentiel des témoignages recueillis par un pionnier de la musicologie. Un livre sur lequel se fondent encore tous les biographes du Cantor.

Johann-Nikolaus Forkel. Vie de Johann-Sebastian Bach; traduit de l'allemand par Geneviève Geffray, introduction et notes d'Alfred Dürr. 206 pages. 48 F.

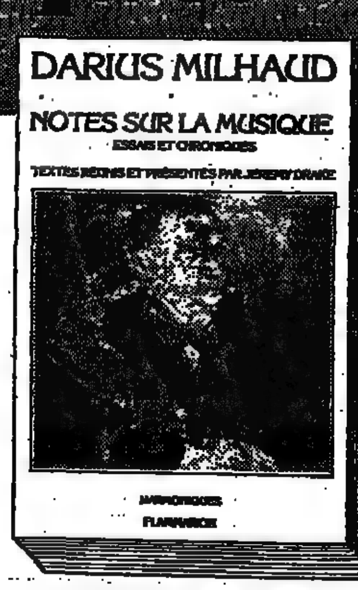

Darius Milhaud a composé une œuvre immense qui aborde tous les genres. Il fut aussi le plus lettré des compositeurs de son temps. Le recueil de textes ici présentés est l'un des témoignages les plus significatifs d'une époque où le XXe siècle prit forme.

Darius Milhaud. Notes sur la musique, essais et chroniques. Textes réunis et présentés par Jeremy Drake. 248 pages, 85 F.

Collection Harmoniques dirigée par Jean-Michel Nectoux/Flammarion

Le Monde

LIVRES

La légende de Georges Haldas

« Il n'y a que le Christ qui puisse sauver Orphée »

SON grand-père paternel quitta l'île de Céphalonie pour faire fortune à Calcutta. Son père, après avoir vu Vienne et Budapest, se maria à Genève, où Georges Haldas est né, en 1917, et [redacted] aujourd'hui.

Grec et poète, chroniqueur et Suisse, il a bâti sa « légende » avec ces riens, comme il a écrit les légendes du football et des cafés de sa ville natale. Il a ainsi aligné une trentaine de volumes, sur quarante ans.

Il voulut d'abord être footballeur, ou moine, ou pasteur, devint le secrétaire d'Albert Béguin, s'occupa de la galerie de Skira, fut responsable des collections de littérature étrangère et des ouvrages de poésie aux Editions Rencontre, de 1958 à 1971.

Occupé à traduire Catulle et Umberto Saba, lecteur de Cesar Vallejo et d'Asorin, Haldas négligea de faire carrière. A part deux titres chez Denoël, il publia ses livres en Suisse, tournant le dos à Paris. Depuis 1975, avec une foi qui ressemble à la sienne, L'âge d'homme, de Lau[redacted]

« *Esquisse* [redacted] *portrait* [redacted]*rieur, promenade à* [redacted] *une* [redacted] », [redacted] lui [redacted] Vuilleumier arrive à point : son heure, comme pour Georges Perros et Miguel Torga, va sonner. Le personnage, libre et fraternel, le mérite. Les écrits, relus à la suite, font masse et débordent, par le haut, presque tout ce qui se fait en France.

La « chronique », un genre qu'il a adapté à ses buts, a quelque chose de la pitié de Bernanos et de la tendresse de Ramuz. Haldas, en effet, est au cœur de ce qu'il décrit. Impliqué, des *Gens qui soupirent, quartiers qui meurent*, jusqu'au *Livre des passions et des heures*, il saisit des « *fragments de vie* » qui traversent son expérience, « *comme des particules un cyclotron* ».

Il observe les tropismes, les habitudes, note les tics et les travers. Il a de la compassion et de la gratitude pour ses modèles. Humbles, obstinés ou pathétiques, ils lui ressemblent.

« *Le voyage que nous accomplissons, chaque fois, dans* [redacted] *toile, est avant* [redacted] *poétique.* » En parlant ainsi de l'*Intérieur au* [redacted], d'Emmanuel de Witte, dans *A la recherche du rameau d'or*, Haldas donne une des clés de son esthétique. La minutie des détails, le respect des relations entre les choses et les êtres, finissent par produire un réalisme inspiré. Entre le dedans et le dehors, celui-ci se tient à la limite de l'éternel et du fugitif. Il triomphe donc [redacted] chaos.

Cette aspiration essentielle scande les deux tomes de l'*Etat de poésie*, où Haldas a réuni ses [redacted] de trente années, prises en marge de ses travaux. Il part [redacted] *Minutes heur*[redacted] de Baudelaire pour se demander quel est le [redacted] « *perpétuer ou, du moins, d'y renvoyer et d'en témoigner* ». Si l'*Etat de poésie* se rapproche de ces moments de bonheur, Haldas ajoute que tout homme qui a pour ambition d'y parvenir doit connaître « trois moments-clés », correspondant [redacted] ceux de la Passion du Christ, car « *il n'y a que* [redacted] *sauver Orphée* ».

RAPHAËL SORIN.

[redacted] GEORGES HALDAS OU L'ETAT DE POESIE, par Jean Vuilleumier, [redacted] d'homme, [redacted] F.

[redacted] ETAT DE POESIE II, de [redacted] Même éditeur, 85 F.

★ Dessin de [redacted] CLEEVE.

La passion du football

DANS ses *Quelques* [redacted] *sur la singularité d'être français*, Roger Vailland — quel bonheur de le relire ! — appelait les deux sens du mot « amateur » : « *D'une part, c'est celui qui aime et qui s'y connaît. Cela implique science, goût et plaisir exquis tiré de la science et du goût... D'autre part, c'est celui qui ne fait pas profession. Il n'est pas contraint par la nécessité.* » Il se livre à ses activités par désir et non par besoin. Ses gestes n'apparaissent pas comme la conséquence morose [redacted] monde extérieur ; ils sont le luxe de la vie.

Georges Haldas, [redacted] récemment un essai sur le football, correspond à ces définitions de l'« *amateur* ». Ayant pratiqué ce sport, dans sa jeunesse, avec [redacted] désintéressée qu'y mettent les obscurs, il en parle, une [redacted] enthou[redacted] et [redacted] beaucoup de charme, aussi. Durant ces semaines, où le Championnat du monde entraîne trop [redacted] Georges Haldas nous montre quel visage prend la passion lorsqu'elle est gouvernée par un homme de qualité. Il a destiné son livre non seulement aux « fervents » du [redacted] les gens qui [redacted] considèrent avec quelque mépris [redacted] comprennent [redacted] qu'on [redacted] d'une [redacted] faveur.

Selon Georges Haldas, l'« *engouement* » que suscite « *ce sport dérisoire et fascinant* » vient, en grande partie, de ce qu'il réveille les sensations de l'enfance dans la mémoire des spectateurs. La plupart d'entre eux ont pratiqué [redacted] football, [redacted] ou naguère. C'était [redacted] « football sauvage », qui s'improvisait n'importe où, [redacted] d'école, [redacted] même. Il pouvait neiger ou pleuvoir, cela ne décourageait personne : jusqu'à [redacted] jour, on se livrait avec une géné[redacted] qui subirait ensuite, sauf [redacted] quelques-uns, [redacted] des [redacted] l'ignorait. [redacted] connaissait le plaisir de la pure « dépense », au contact des éléments : la terre, l'eau, l'air, le soleil ; on ressentait, dit Georges Haldas, « *quelque chose de douloureux presque dans l'exubérance et l'exercice de la puissance physique* ».

Ainsi, le spectateur d'« une grande rencontre » retrouve les « impressions si profondes » du modeste acteur qu'il fut en voyant jouer les artistes et les champions. De plus, leurs gestes, qui semblent souvent si faciles, lui [redacted] revivre sous [redacted] plus [redacted] ceux qu'il essayait laborieusement d'accomplir. Il « participe » à ces [redacted] de grâce qu'il recherchait toujours, mais qu'il atteignait rarement : ces minutes magiques où la « force » mystérieuse qui vous « anime », et qui paraît « soustraire » vos gestes à la [redacted]ment grisant [redacted] la [redacted] ». L'écrivain, comme le remarque Georges Haldas, fait cette sorte d'expérience, quand ses mots lui sont dictés par l'inconnu qu'il porte au fond de [redacted]. Il éprouve alors le sentiment de se [redacted] avec son existence comme avec le langage.

Georges Haldas parle bien de ses amours, notamment lorsqu'il évoque la « secrète allégresse » du spectateur, venu très tôt, longtemps avant le début de la rencontre, [redacted] un stade encore vide : « *Le stade entier, en ces instants,* [redacted] *goélette en partance vers des îles heureuses. Ou bien on dirait, le stade, une* [redacted] *de laquelle la rumeur de la mer — celle de la foule pendant le match —* [redacted] *tait encore.* »

FRANÇOIS BOTT.

[redacted] LA LEGENDE DU FOOTBALL, de [redacted] Haldas. L'Age [redacted] 144 p., 60 F.

le feuilleton

« UNE FEMME », d'Anne Delbée

Camille Claudel sculpteur brisé

C'ETAIT [redacted] l'été. La [redacted] Claudel jouait [redacted] croquet devant [redacted] Brangues, [redacted] comme une tirade du grand-père. Pierre, [redacted] fils bien aimant, m'avait conduit [redacted] reposent [redacted] du poète [redacted] — [redacted] — [redacted]. Devant [redacted] d'accomplissements — l'œuvre aux majestés [redacted] millénaire, la gloire, la pierre acquise [redacted] pierre, [redacted] famille radieuse, — [redacted] pensée errait inexplicablement [redacted] réplique catastrophique [redacted] destin [redacted] Claudel, [redacted] l'abîme d'échec, le [redacted] absolu, [redacted] fut la [redacted] de [redacted] Camille. Vous [redacted] Rodin, [redacted] ce dernier, [redacted] après [redacted] sculptures. En sombrant [redacted] « folie », [redacted] femme cabrée, [redacted] géniale, n'avait-elle [redacted] choisi [redacted] s'infliger elle-même, [redacted] permise, [redacted] répression [redacted] l'époque ?

« *Et Camille ?* », demandai-je, tandis que [redacted] regagnions le croquet.

Le fils Pierre baissa [redacted] voix, comme on se signe au [redacted] d'un [redacted] petit monstre :

« *A quoi bon* [redacted] *parler !*, souffle-t-il ; *c'est une* [redacted] *atroce !* »

Le [redacted] dû [redacted] l'incompréhensible, [redacted] consigne familiale jusqu'à aujourd'hui. Le poète [redacted] donné le ton [redacted] proclamant [redacted] génie [redacted] sa [redacted]

par Bertrand Poirot-Delpech

(dans [redacted] *statutaire,* [redacted] *écoute*), mais [redacted] gardant, sur [redacted] qui empêcha [redacted] génie d'éclore, le [redacted] par les dynasties bourgeoises à la petite [redacted] qui n'a [redacted] épouser. « *Tous ces* [redacted] *n'ont* [redacted] *qu'à* [redacted] *malheur... L'art* [redacted] *à* [redacted] *l'esprit particulièrement périlleuses* » (*Mémoires improvisés*, recueillis par Jean Amrouche, [redacted] p. [redacted]).

UNE [redacted] à rompre cette conspiration : [redacted] Delbée, metteur en [redacted] Claudel notamment. [redacted] le [redacted] — *Une femme*, — [redacted] a [redacted] un spectacle et un [redacted] enquête [redacted] avec [redacted] d'une [redacted] du poète.

Née en [redacted] a quatre ans [redacted] plus que Paul. Cette différence ne les empêche [redacted] dans le [redacted] puis à Paris, de [redacted] un même appétit [redacted] de la vie, [redacted] même envie [redacted] bâtir une [redacted] que [redacted] pareilles [redacted] Dès l'adolescence, elle modèle de la glaise. [redacted] s'extasie ; pas la mère, qui [redacted] un *fils*, [redacted] un garçon manqué.

Paul, [redacted] moins, [redacted] rêve ne [redacted] fait pas remarquer. Les rages d'écrire [redacted] provoque [redacted] lecture de Rimbaud lui laissent un [redacted] comme-il-faut. D'ailleurs, il prépare le [redacted] d'Orsay et ne va [redacted] à [redacted] le [redacted] chemin religieux, un [redacted] de Noël [redacted] pilier [redacted] Notre-Dame. Camille, [redacted] rejette ces « simagrées », s'attife comme [redacted] de pique et ose apprendre [redacted] — sculpteur — qui *n'a même* [redacted] *de* [redacted] : [redacted] Rodin, qui l'a [redacted] dans un cours pour jeunes [redacted] du monde, la fait entrer [redacted] d'hommes, où [redacted] Bourdelle, Falguière, où on traite les femmes comme [redacted] modèles, et les [redacted] catins. [redacted] dit même...

On [redacted] pas : c'est vrai. Le [redacted] amoureux [redacted] aux [redacted] bleu foncé, à la longue [redacted] boudeuse, [redacted] débuts... dignes d'un homme. [redacted] à lui, [redacted] vingt-quatre [redacted]. L'amour, [redacted] se double d'un [redacted] désir [redacted] la sculpture, au-delà du moulage [redacted] l'époque, [redacted] surprendre, [redacted] le corps, la torture [redacted] l'âme, [redacted] flamme [redacted] muscles [redacted] noués. Comme l'expliquera [redacted] Paul, il s'agit pour [redacted] d'accli[redacted] la sculpture, [redacted] plein vent, à la chambre confinée, [redacted] « rêves [redacted] », où se retirent [redacted] arts, [redacted] moment. Au regard d'une [redacted] créatrice, il importe peu à Camille que Rodin, [redacted] train [redacted] devenir célèbre, [redacted] lui [redacted] qu'une [redacted] semi-clandestine à l'abri d'un atelier commun, qu'il [redacted] l'otage [redacted] sa compagne [redacted] vingt années, [redacted] couturière [redacted] Beuret, cardiaque.

« *S'IL ne* [redacted] *l'emmener, il ne* [redacted] *prendre* [redacted] *main ;* [redacted] *ne* [redacted] *épuiser* [redacted] *y mettre* [redacted] *lèvres* », écrira Claudel [redacted] *Can*[redacted] *voix*. Camille [redacted] croit moins exigeante, on dirait aujourd'hui : plus moderne. Mais, au fond, [redacted] en [redacted] à Rodin [redacted] mépris qu'en [redacted] lui inspire [redacted]. Un jour, elle crêpe [redacted] chignon [redacted]. Un autre, [redacted] surprend [redacted] maître [redacted] un [redacted] replet, la parigote Yvette. Plus tard, [redacted] une fausse-couche. Par vengeance, [redacted] peut-[redacted] une [redacted] Debussy, [redacted] ses [redacted] du front donnent [redacted] pétrir...

([redacted] *page 19.*)

Le centenaire de Wyndham Lewis

[redacted] ***Les sarcasmes douloureux d'un écrivain inconfortable.***

ON [redacted] a mis ses œuvres sous le boisseau, et on a écrasé ses cris de pamphlétaire suicidaire sous la chape [redacted] silence. Wyndham Lewis a beaucoup parlé de l'exil ; on [redacted] voué [redacted] l'exil. Il échappait aux règles et refusait le carcan commun ; c'est l'aspect théologique en moins, une sorte de Léon Bloy : il tonitrue avec une telle violence que les gens du convenable refusent de l'entendre. Cependant, il revient [redacted] la surface : on le traduit et on l'expose (il était peintre, mais c'est un autre propos). Le Centre Georges-Pompidou (1) et le British Council se sont unis pour célébrer le centième anniversaire de sa naissance, puisqu'il a vu le jour le 18 novembre 1882, dans le yacht de son père, non loin d'Amherst, au Canada.

A peine est-il âgé de sept ans que ses proches disent de lui : « *Lewis le poète* ». Ils se trompent de peu. Pour l'heure, c'est, dans un monde où les frontières sont moins contraignantes qu'aujourd'hui, un jeune cosmopolite qui apprend à lire à Munich, à Madrid, à Paris, et qui publie, en 1909, ses premiers récits dans une revue de Londres dirigée par Ford Madox Ford. Il est normal qu'il devienne un ami d'Ezra Pound, sismographe de génie. Mais ce qui requiert Wyndham Lewis, en ce temps où la prochaine catastrophe sourdement inscrit ses lignes de force, c'est la peinture. Il veut aller vite, autrement et mieux. Le passé ne l'intéresse pas, le futur lui paraît mensonger : il veut le présent seul, l'inscrire, le saisir, le vivre.

Les critiques de peinture diront ce qu'il faut retenir du vorticisme, ce bref moment de l'évolution de l'art pictural. Vortex signifie mouvement. Wyndham Lewis, à cette époque, hérite de Marinetti pour transformer Marinetti et transgresser le futurisme. Dans la revue *Blast*, qu'il fonde, il publie des textes-manifestes d'une force étonnante, et qu'on lira dans les *Cahiers pour un temps*. On ne peut, bien sûr, séparer le Wyndham Lewis du « Rebel Art Center » du Wyndham Lewis auteur de *Tarr* (1916-1917).

Tarr — dont la version française a été initialement publiée par Christian Bourgois — est un roman d'apprentissage. Nous sommes à Montparnasse, en France, mais, paradoxalement, aucun Français n'est évoqué dans ce livre. Les colonies allemandes et anglaises, avec les apparitions furtives de quelques [redacted] ou Américains, composent très exactement la « toile de fond » de ce livre singulier et d'une nouveauté manifeste. Le lecteur d'alors sortait de James, mais acceptait D.-H. Lawrence, James Joyce, Somerset Maugham — et c'était [redacted] ces écrivains-là, justement, que Wyndham Lewis [redacted] sa machine de guerre. Son principal ennemi, philosophiquement, était Bergson. Il s'érigeait en anti-Proust. Ce que fait Wyndham Lewis, c'est privilégier le spatial au détriment du temporel. La durée et les épaisseurs imaginaires de la mémoire ou de la psychologie lui donnent la nausée. Il invente, sur le plan romanesque, une géométrie descriptive qui est toute dévolue à l'espace. C'est ainsi qu'il a été, bien involontairement, il est vrai, et par éclairs, un précurseur du « nouveau roman ». Il affirmait : « *J'aime la surface de la vie.* » De telle propositions le menèrent à critiquer sévèrement et ironiquement toute l'intelligentsia anglo-saxonne, mieux, européenne, telle qu'il l'a connue et fréquentée [redacted] les années 20 et 30. C'est de ce [redacted] témoignent ses livres *The Apes* [redacted] *God* [redacted] *The Roaring Queen*, où le groupe de Bloomsbury n'est pas ménagé.

Une apologie de Hitler

Bref ! il décida, face à la société intellectuelle de son temps, d'être en tout et partout l'« ennemi ». Il ne ménagea [redacted] plus James Joyce que Gertrude [redacted]. Il avait [redacted] de [redacted] parti pris une enseigne : *l'Ennemi* est [redacted] d'une revue qu'il publia de 1927 à 1929. Moderniste jusqu'à l'outrance, il refusa et combattit toutes les modes, et se fit le pourfendeur [redacted] la [redacted] hanté par la politique, il fit de la politique le [redacted] dissimulé de plusieurs [redacted] livres, [redacted] principalement [redacted] *Rançon* [redacted] représentants [redacted] la pensée marxiste ou de la gauche travailliste furent un temps ses cibles de prédilection. Pacifiste, il publia en 1931 une apologie de Hitler.

Il revint sur cette position [redacted] d'autres [redacted] mais l'étiquette lui [redacted] bien qu'il fut fasciste (c'est un bien grand mot) parce qu'il se proclamait fasciste : il aimait déranger tout le monde et ne ménager personne. Il est remarquable cependant qu'il ne particpa en rien aux entreprises de Mosley. Il entendait, avec une verve emportée, dénoncer les comédies de la « gauche » salonarde et ébouriffée. Son débat tenait plutôt au Joseph Conrad de *l'Agent secret*. Par nature, Wyndham Lewis était plus proche de Huxley que d'Orwell. Il eut des procès pour son franc-parler. On le soumit à la loi du silence : nous le constatons aujourd'hui. Lui, il trépignait autant qu'il était en son pouvoir. Aveugle dès 1951, il mourut en 1957. Il avait été « *injuste et sans nuance* » (c'est sa définition [redacted] la satire). Les Anglais le tiennent pour [redacted] écrivain maudit, et ils n'ont pas tort.

HUBERT JUIN.

([redacted] *la* [redacted] *page 20.*)

RENE REMOND
LES DROITES EN FRANCE
Un ouvrage de référence qui éclaire le sens des événements politiques les plus récents.
Aubier ! collection historique

COLLECTION
GNOSE

La collection GNOSE se propose d'étudier la Tradition et les traditions, d'explorer les chemins d'une Connaissance inscrite au cœur de l'Etre.

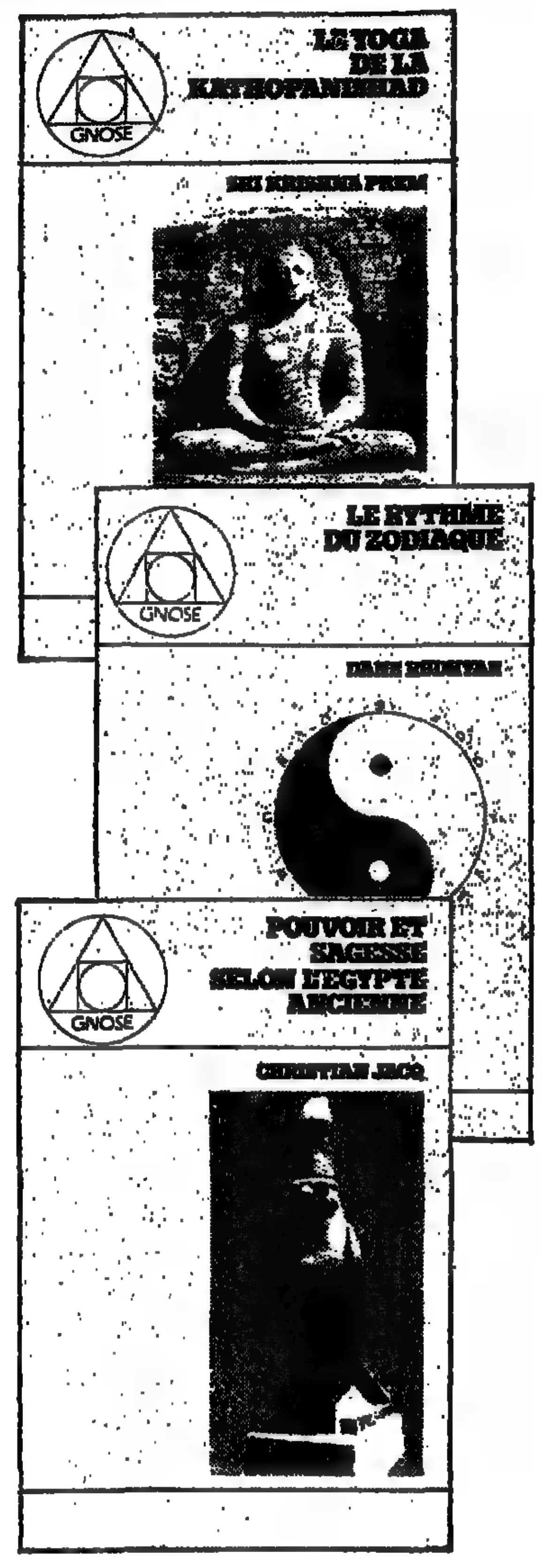

43 titres parus, parmi lesquels :

BOHME Jacob Les Epitres théosophiques
BUBER Martin Les récits hassidiques
BULTEAU Michel Mythologie des filles des eaux
DAVID-NEEL Alexandra Le bouddhisme du Bouddha
GRAVES Robert La déesse blanche
HERVE-MASSON La gnose une et multiple
HOLLEY Germaine et VOUGA Charles Astrologie pour de nouvelles générations
HUXLEY Aldous Les portes de la perception
JACQ Christian Pouvoir et sagesse selon l'Egypte ancienne
MICHAEL Tara Introduction aux voies de Yoga
MONOD-HERZEN G. L'alchimie et son code symbolique
RUDHYAR Dane Le rythme du zodiaque
RUPERTI Alexander Les cycles du devenir
SCHURE Edouard L'évolution divine, du sphinx au Christ
TREVOUX Guy Lettres, chiffres et dieux

EDITIONS DU ROCHER

la vie littéraire

Nouvelle orientation du Festival du livre de Nice

La [illegible] de Nice annonce [illegible] décision, pour 1983, d'orienter [illegible] du livre vers « [illegible] grande [illegible] principal [illegible] plus l'éditeur [illegible] l'écrivain lui-[illegible] ».

Jacques Chancel, Lionel Chouchan, Marcel Jullian, Jacques [illegible] et Jacques [illegible] ont été [illegible] d'étudier [illegible] préparer cette manifestation qui se [illegible] à la [illegible] « originale, internationale [illegible] multiforme ». Elle élargira le [illegible] inauguré [illegible] par le [illegible] international d'adaptation [illegible] au cinéma (FIDAC).

Il s'agit [illegible] « [illegible] des [illegible] comme étant [illegible] — livre, radio, presse, [illegible], chanson, poésie, [illegible] — un [illegible] sur [illegible] problèmes [illegible], notamment l'audiovisuel ».

★ Coordination : Colette Le Gall, déléguée générale [illegible] Festival, 5, rue [illegible] 75006 Paris.

Pleins feux sur les grands « coloniaux »

[illegible] conférence [illegible] du général [illegible] est à l'origine d'Hommes [illegible], vaste encyclopédie [illegible] à ceux qui ont, d'une façon [illegible] d'une autre, [illegible] française. Evoquant [illegible] période impériale [illegible] ceux qui ont marqué [illegible] le président [illegible] République [illegible] Vollenhoven, William Ponty. [illegible] noms [illegible] pour la plupart provoqué la perplexité [illegible] auditeurs, prouvant ainsi que [illegible] période coloniale, qui [illegible] connu [illegible] adversaires, [illegible] colonisateurs, risquaient [illegible] disparaître [illegible] avoir [illegible] qu'ils [illegible] à détenir sur [illegible].

[illegible] que fut lancé [illegible] Destins. Après [illegible] volumes généralistes comptant respectivement [illegible] quarante-sept et deux cent cinquante notices, le [illegible] III, [illegible] Madagascar [illegible] soixante-quinzième anniversaire de l'Académie malgache, [illegible] comptait [illegible] cent cinquante-trois. Sur [illegible] quatre [illegible] du tome IV, qui vient [illegible] paraître, on [illegible] quatorze explorateurs, [illegible], vingt-huit écrivains, [illegible] hommes politiques, [illegible] gouverneurs [illegible] administrateurs, dix-sept généraux, neuf amiraux et marins, [illegible] missionnaires, prêtres ou [illegible] catholiques, [illegible] professeurs, [illegible].

Ainsi conçus, les quatre premiers [illegible] constituent un [illegible] trument [illegible] travail précieux [illegible] étudier l'histoire [illegible] l'ancien [illegible] colonial français, [illegible] jeunes [illegible] ou asiatiques [illegible] nalités [illegible] langue française [illegible] le tiers-monde. (Hommes [illegible] IV, [illegible] d'outre-mer, 15, rue La Pérouse, 75116 Paris, 734 p., [illegible] F.) — Ph. D.

Les lettres de Louis Brauquier à Gabriel Audisio

[illegible] le simple [illegible] Courrier, un jeune [illegible] à Marseille, Michel Schefer, vient de publier [illegible] lettres [illegible] poète Louis Brauquier à son ami Gabriel Audisio. [illegible] par Roger Duchêne, [illegible] période 1920-1960, [illegible] vingt ans du poète jusqu'à [illegible] inspirent [illegible] échangées par [illegible] tout [illegible] séparer, [illegible] opinions politiques comme [illegible] divergentes. Louis Brauquier, [illegible] Messageries maritimes, [illegible] le plus [illegible] temps loin [illegible] Marseille, à Sydney, Nouméa, Alexandrie, [illegible] avant [illegible] prendre [illegible] retraite [illegible] sa ville [illegible] il mourut [illegible].

Roger [illegible] ces lettres, [illegible] nombre [illegible], déposées aux [illegible] départementales [illegible] -Audisio. Elles s'autorisent une liberté de ton et [illegible] de [illegible] pratiquement infinie. En outre, s'y [illegible] filigrane un monde disparu qui revit [illegible] rythme [illegible] long-courriers. [illegible] y découvre aussi, remarque [illegible] Roussin, préfacier [illegible] l'ouvrage, [illegible] qui [illegible] créateurs : [illegible] les délires, les espoirs, [illegible] malheurs, [illegible] matière [illegible] parfois « le lumineux et épuisant poème qui [illegible] ». — JEAN CONTRUCCI.

★ COURRIER, [illegible] Brauquier, [illegible] à Gabriel Audisio, 1920-1960, Michel [illegible], [illegible] rue Paradis, 13006 Marseille.

Le cubisme littéraire

« [illegible] », [illegible] poètes Reverdy, [illegible] et Apollinaire passèrent pour [illegible]. Cette [illegible], à la [illegible] du numéro [illegible] Europe, [illegible] aux liens [illegible] le [illegible] la [illegible] semble [illegible] problématique. Déjà [illegible] numéro spécial Guillaume Apollinaire [illegible] d'art moderne [illegible] posé la question : « Y a-t-il une littérature cubiste ? », [illegible] répondu [illegible] « oui » [illegible] « non ».

[illegible] donc, animé [illegible] spécialistes éminents [illegible] Décaudin [illegible] Hubert, qui [illegible] un [illegible] historique [illegible] l'appellation, [illegible] qui présente la [illegible] poètes ; Apollinaire [illegible] Reverdy, [illegible] Claude Leroy, qui s'amuse [illegible] Sept fragments d'un Léger [illegible].

Il [illegible] question, partout ici, [illegible] « déboires » [illegible] ce singulier [illegible] la plupart [illegible] ses participants (enrôlés [illegible] force), [illegible] Jacob, [illegible] l'air [illegible]. On [illegible] aussi, [illegible] complexes, en [illegible] Russie, du [illegible] études dans [illegible] préfaces aux [illegible] B. Nakov. [illegible] souvent, Europe donne [illegible] l'occasion [illegible] reparler d'au[illegible]. Pierre Albert-Birot, l'animateur [illegible] revue Sic, [illegible] Paul Dermée, [illegible] « [illegible] », [illegible] replacés [illegible] leur temps, [illegible] leur rôle, [illegible] méconnu, [illegible] minu[illegible]. — RAPHAEL [illegible]

★ Europe, 146, rue du Faubourg-Poissonnière, 75010 Paris, 248 pages, 40 [illegible].

en bref

● LE ONZIEME PRIX MAC-ORLAN a été attribué à [illegible], éditeur [illegible] journaliste, Maurice Nadeau. Ce prix, doté de 20 000 F, couronne, [illegible] Mac Orlan, [illegible] un [illegible] un [illegible]. La remise du [illegible] 1982 [illegible] outre [illegible] centenaire [illegible] la naissance de l'auteur [illegible] « [illegible] brumes ». A la fin de l'année, en [illegible] les [illegible] Papyrus, les « Lettres nouvelles - Maurice Nadeau » pu[illegible] la bibliographie de Mac Orlan par Francis Lacassin. Maurice [illegible] a décidé de [illegible] le montant de son prix à son journal, la « Quinzaine littéraire ».

● LE PRIX MARCEL-PROUST a [illegible] attribué [illegible] la ville [illegible] bourg [illegible] à Alain Bosquet pour son livre « L'enfant que tu étais » [illegible]. Créé en 1972 par Bruno Coquatrix, alors maire de Cabourg, ce prix ré[illegible] un écrivain dont l'œuvre rappelle les [illegible] développés [illegible] Marcel Proust qui marqua de [illegible] personnalité la station balnéaire normande.

● LE PRIX R.T.L.-[illegible] PUBLIC a [illegible] décerné à [illegible] collaborateur Claude Courchay, pour [illegible] roman intitulé « [illegible] à Malaveil », publié chez Belfond.

(Lire l'article [illegible] « le Monde des livres » du 18 juin 1982).

● LE GRAND PRIX 1982 DE LA SCIENCE-FICTION FRANÇAISE, catégorie [illegible] a été décerné à Elisabeth Vonarburg, pour son livre « le Silence de la cité », publié chez Denoël.

● [illegible] 47e PRIX DU ROMAN D'AVENTURES a été décerné à [illegible] romancière britannique [illegible] Rendell pour son livre « le Maître [illegible] la lande » (Le Masque).

● LE PRIX LOUISE-LABE 1982 (Femina de la [illegible]) a été décerné à François Berger, de Neuchâtel (Suisse), pour son recueil [illegible] mes « Mémoire d'anges », paru aux éditions de la Baconnière, à Boudry-Neuchâtel.

● LE PRIX ALPES-JURA a été décerné à Nicolas Bouvier pour son livre : « Le Poisson-Scorpion » (Gallimard).

● UN COLLOQUE INTERNATIONAL CONSACRE [illegible] « [illegible] QUENEAU ROMANCIER » se tiendra [illegible] Verviers (Belgique), du 28 au 30 août 1982. (Renseignement : M. [illegible] Blavier, 23, place Général-Jacques, B-4800 Verviers, ou Mme Claude Debon, 18, villa Daumesnil, 75012 [illegible].)

● « L'ARTISTE ET SON TEMPS » est le thème d'une rencontre publique qui aura lieu [illegible] 3 au 5 juillet à Saint-Maximin (Var). Réuni autour de [illegible], un [illegible] d'universitaires et de créateurs tentera d'élaborer une réflexion [illegible] phénomène de la [illegible].

[illegible] actes [illegible] rencontre seront publiés [illegible] les éditions « Rivages ». (Renseignements : Alain Paire, Collège d'Echanges Contemporains, 83470 Saint-Maximin.)

● LA SOMME, de Louis-Florentin Calmeil, [illegible] psychiatre [illegible] siècle passé, publiée sous le titre : « De la folie [illegible] le point de [illegible] pathologique, philosophique, historique [illegible] », en 1845, [illegible] réimprimée en deux volumes, dans une présentation [illegible] Michel [illegible], par [illegible] éditions Jeanne Laffitte (1, place Francis-Chirat, 13225 Marseille).

● A PLUSIEURS REPRISES, DES ATTENTATS [illegible] ETE [illegible] CONTRE DES EDITEURS ET DES LIBRAIRIES. Les [illegible] viennent d'être reprises. Les victimes de ces agressions se trouvent dans une situation financière [illegible] voire alarmante. [illegible], notamment [illegible] la maison d'édition E.D.I., spécialisée [illegible] d'ouvrages sur le mouvement [illegible] et [illegible]liste, attaquée le 25 novembre, qui [illegible] la veille [illegible] déposer son [illegible]. Un [illegible], signé de nom[illegible] personnalités appartenant à divers milieux [illegible] militants a permis [illegible] colmater les [illegible].

Le [illegible] de soutien aux [illegible] éditeurs attaqués (C.C.P. Les Mille feuilles, Paris 16-807-08) et [illegible] Amis d'E.D.I., 29, rue Descartes, 75005 Paris (chèque à l'ordre de Marie-Françoise Dufour), renouvellent cet appel pour « la liberté des moyens d'expression et pour barrer la route à ses ennemis ».

● RECTIFICATIF. — Une coquille malencontreuse nous a fait [illegible] que Taoufik Baccar et Salah Garmadi [illegible] en mars 1982 dans [illegible] conditions mystérieuses [illegible] Monde du 25 juin) ; en [illegible], il s'agissait uniquement de Salah Garmadi. Toutes nos excuses à M. Baccar.

— Des lignes interverties ont rendu incompréhensible la note sur « les Sept Fous » de Roberto Arlt dans notre sélection d'été (voir « le Monde » du 24 juin). Il fallait lire : « Traduit de [illegible] par Isabelle [illegible] Berman. Belfond, 320 p., 79 F. »

— A propos de Christopher Isherwood (voir « le Monde » du [illegible] juin), précisons que « Christopher [illegible] son monde » avait été publié chez Hachette-POL dans la « Bibliothèque anglaise », dirigée par Diane [illegible] Margerie et F.-X. Jaujard [illegible] non dans la « Bibliothèque allemande » [illegible] l'avons écrit par erreur).

Vient de paraître

Roman

[illegible] GUILLAUMIN : *le Syndicat de Bangignoux*. — Ecrivain et militant, E. Guillaumin publia, en 1912, [illegible] roman qui raconte cinq années du syndicat [illegible] paysans bourbonnais. Un témoignage sur la situation des métayers au [illegible] du [illegible] leçon de dignité. [illegible] de Francine Masson. (Editions Ipomée, 230 p., 66 F.)

[illegible]

JACQUES BERQUE : *Ulémas, fonda[illegible] insurgés [illegible] Maghreb (dix-septième siècle)*. — [illegible] partir [illegible] sources indigènes, [illegible] manuscrits, un [illegible] sur le nouveau [illegible] pris l'histoire de l'Afrique [illegible] au dix-septième siècle. (Sindbad, [illegible] p., [illegible] F.)

Critique [illegible]

JACQUES LEENHARDT [illegible] PIERRE JOZSA : *Lire la lecture*. — [illegible] sociologie [illegible] la lecture, [illegible] d'une enquête qui porte, en [illegible] en Hongrie, sur *les Choses*, [illegible] Georges Perec et *le Cimetière [illegible] rouille*, d'Endre Fejes. (Le Sycomore, [illegible] p., [illegible] F.)

JEAN LEVAILLANT : *Valéry à l'œuvre*. — Ouvrage collectif [illegible] génétique textuelle portant sur les divers [illegible] Valéry consacrés à *Narcisse*. [illegible] Universi[illegible] Lille, 258 p.)

JACQUES SCHERER : *[illegible] et/ou [illegible] cérémonie*. — Essai [illegible] réinterprétation [illegible] racinien à [illegible] la [illegible] Universi[illegible] France, [illegible] p., 125 F.)

Histoire

[illegible] MARTIN : *[illegible] l'entre-deux guerres*. — [illegible] politique [illegible] syndicale d'une profession. [illegible] Lyon, [illegible] p., 105 F.)

Biographies

MARCEL BRION : *Mozart*. — Une [illegible] de la biographie parue il y a trente ans chez Amiot-[illegible] et écrite [illegible] l'intelligence [illegible] cœur. (Librairie [illegible]mique Perrin, 382 p., 85 F.)

CHRISTINE GDEME : *[illegible] subtile*. — [illegible] d'entretiens [illegible] par France-Culture sur le célèbre théologien franciscain avec, notamment, Antoine Compagnon, Philippe Sollers, Paul Vignaux. (F A C éditions, 102 p., 50 F.)

en poche

Rémy de Gourmont, esthète

D[illegible], il [illegible] a pas manqué [illegible] « fin [illegible] siècle » (le dix-neuvième), à [illegible] et [illegible], qu'Hubert [illegible] savamment [illegible] dans la série des « 10/18 » qui porte ce titre, [illegible] honore [illegible] « Poche ». [illegible] de [illegible] (1858-1915) [illegible] peut-être [illegible] plus caractéristique ; [illegible] dire [illegible] plus [illegible].

[illegible] plutôt [illegible] qu'un commerce) dans les années 1880, et en sort, avec les *Lettres à l'amazone*, à l'été [illegible] pour [illegible] des travaux alimentaires, il joue néanmoins un rôle [illegible] premier plan [illegible] bouillonnement [illegible] de ces [illegible]. Il en [illegible] un [illegible] et beaucoup [illegible] guide spirituel, à [illegible] *le [illegible] de France*, [illegible] nom[illegible] : [illegible] de l'Isle-Adam, Huysmans, [illegible] Renard, Jarry, Rachilde, Paul Léautaud, Cendrars, Apollinaire et [illegible] furent ses [illegible].

Et cependant, Gourmont n'est plus aujourd'hui qu'une mention épisodique [illegible]. Qui [illegible] lu ? [illegible] selon. Il [illegible] faut [illegible] lui [illegible] majestueuses ni [illegible] fortes ; et la psychologie [illegible] de ses [illegible], certainement très vraie, nous paraît aujourd'hui préhistorique.

Mais [illegible] dix-huit [illegible] *magiques*, [illegible] fantastique [illegible], sont, sans exception, [illegible] chefs-d'œuvre ; et, [illegible] même, beaucoup des *Proses moroses*. Et encore, *[illegible] Pèlerin [illegible] silence*, [illegible] vers [illegible] Mallarmé, merveille absolue d'écriture.

[illegible] qu'il faut [illegible] appeler la sophistication de [illegible] écriture, [illegible] recherche extrême, [illegible] des *Histoires magiques*, mais supporte [illegible] la longueur du roman : [illegible] son époque, [illegible] ses [illegible] ses défauts. [illegible] authentiques [illegible] à [illegible] (qui [illegible] Courrière), qui [illegible] furent publiées qu'en 1921, sont [illegible] humainement [illegible].

[illegible] deux introductions d'Hubert Juin, pénétrées de [illegible] pour Gourmont, devront [illegible] fois : avant et [illegible] la [illegible] mêmes. [illegible] regretter [illegible] d'une biobibliographie [illegible] Rémy [illegible] Gourmont [illegible] l'un [illegible] deux [illegible] ?

JACQUES CELLARD.

★ HISTOIRES MAGIQUES ET AUTRES CONTES, RECITS, de Rémy de Gourmont. Préface d'Hubert Juin, « Fins de siècles », coll. 10/18, 413 pages. Même auteur, même préfacier, même collection : SIXTINE, roman et LETTRES A SIXTINE, 448 pages.

■ *En [illegible]* (« Pluriel »), [illegible] chemine [illegible] Jacques Lacarrière, [illegible] on connaît [illegible] goût [illegible]. Traduisant et [illegible] les récits d'Hérodote, il fait revivre la Perse et le Proche-Orient du cinquième siècle avant J.-C., un mo[illegible] « barbare » qui ravit le lecteur.

■ Extraits de *Sans illusions* et de *Nous et l'Occident*, sont repris, sous le [illegible] titre, [illegible] »/Gallimard, [illegible] d'Alexandre Zinoviev. L'auteur [illegible] s'y [illegible] à une [illegible] sur [illegible]. Textes traduits du [illegible] Wladimir Berelowitch.

■ Une nouvelle édition [illegible] *voyage* (1923-1955) de Teilhard [illegible] Chardin, [illegible] introduction [illegible] Madeleine Barthélémy-Madaule, [illegible] dans [illegible] collection « la Découverte » de Maspéro. Y figure [illegible] l'avant-propos de la première édition (1956), [illegible] Claude Aragonnès, [illegible] d'une grande partie [illegible] ces [illegible] qui révèlent [illegible] aspect [illegible] familier du philosophe [illegible] et grand voyageur s'il en fut.

histoire littéraire

Un aspect inconnu de Paul Claudel

● *L'infatigable exégète de la Bible.*

LES recherches sur l'œuvre de Claudel ne cessent pas, depuis sa mort, en 1955, de faire des progrès sur plusieurs plans. [illegible] ment à pénétrer dans un monde à peu près inconnu et dont nous n'avions discerné jusqu'à présent que les miroitements de surface. Il n'en est [illegible] que pour les plus grands, qui sont proprement inépuisables, et [illegible] noms de Dante et de Shakespeare s'imposent aussitôt.

Sur [illegible] de Claudel, ambassadeur de [illegible] à Washington [illegible] 1927 à [illegible] le onzième *Cahier Paul* [illegible] (1), dont Yves Florenne a parlé dans *le Monde* du 29 mai, a apporté des éclairages et des documents décisifs.

Mais à quoi pendant le même temps se consacrait le poète ? A commenter l'Apocalypse ! A travailler à ce qui fut pendant les trente dernières années de sa vie son occupation essentielle, une confrontation entre l'Ecriture et l'Univers, sous le regard pour lui de la même main divine. Or cette partie de son œuvre, qui [illegible] plusieurs milliers de pages, est demeurée jusqu'à présent à peu près totalement inconnue. Non pas qu'elle soit inédite : elle remplit les dix derniers volumes des Œuvres complètes (qui en comptent trente) et elle avait été publiée auparavant en éditions courantes. Mais ces éditions ont jusqu'ici trouvé peu d'acheteurs et encore moins de lecteurs, toute l'attention des [illegible] accaparée par le théâtre, qui ne cesse d'être repris par [illegible] en [illegible] les plus actuels et qui [illegible] pleinement aux [illegible] les plus modernes de l'art dramatique, ce qui est justice.

Pourtant ces textes admirables et sans cesse repris, je les comparerais volontiers à des îles jaillies au sein d'un océan inconnu et sur cet océan, sur cette matrice commune, sur les profondeurs du génie, les renseignements les plus précieux se trouvent précisément dans ces *Commentaires et Exégèses* jusqu'à présent si peu lus, si peu étudiés. Mais ce temps est terminé. La recherche universitaire s'oriente [illegible] de ce côté, sous la direction de ce même Jacques Petit dont on salue volontiers la [illegible] et toujours présente activité en matière claudélienne. Ne vient-il pas de publier, sous le titre de Claudel et *la Bible*, un précieux petit livre qui est un guide indispensable sur l'océan inconnu dont je [illegible] parler ? [illegible] *la Bible*, en fait, c'est tout Claudel, non pas qu'il sorte tout armé de la Bible, mais parce qu'il n'a jamais cessé de la lire depuis le jour lointain de son illumination à Notre-Dame le 25 décembre 1886, parce qu'elle n'a jamais cessé de l'interroger exactement comme l'interrogeait l'univers lui-même.

« *Une question et une réponse* », comme il dit dans la première des *Cinq Grandes Odes*. Grâce à Jacques Petit, désormais, nous avons la carte de cet énorme itinéraire, le plan chronologique et, si j'ose dire, topographique de ces membres disjoints, [illegible] qui n'ont pu devenir continent. D'autres pourront se lancer après Jacques Petit, grâce à lui, sur ces terres vierges, mais il gardera le mérite de les avoir prospectées le premier, d'en avoir fait l'inventaire et la chronique. Que de fois entre nos mains, tandis que nous parcourions ce labyrinthe, le fil s'est-il cassé ! Désormais il ne nous abandonnera plus.

(1) [illegible] aux *Etats-Unis* (1927-1933), [illegible] n° 12, un vol., Gallimard.

Un sculpteur brisé

(Suite de la page 17.)

L'artiste aussi, [illegible] elle, [illegible]. Quand donc cessera-t-on de l'appeler la « brillante élève [illegible] Rodin » ? Le couple de [illegible] *Implorante* (des photos du livre en témoignent) valent bien [illegible] ou *Fugit* [illegible], et [illegible] leur [illegible] pas tant que cela. Et [illegible] le contraire ? Si [illegible] le maître, maintenant [illegible] d'honneurs [illegible] de commandes, qui s'inspirait de la violence [illegible] de la disciple ? Si les *Bourgeois* [illegible] ou les *Portes de l'Enfer* venaient du [illegible] aux « [illegible] avalées » (dixit Paul) [illegible] non l'inverse ? [illegible] [illegible] loin de le penser, [illegible] magnifique article sur le Salon de 1893 : « *Rodin est plus scandaleux*, écrira-t-il ; *mais Camille Claudel est plus révolutionnaire.* »

Qu'il [illegible] affecté d'abord les amoureux [illegible] les créateurs, le malentendu s'aggrave. Camille [illegible] seule, sans argent. Elle ne répond plus aux implorations velléitaires [illegible] amant. Il lui semble que [illegible] dernier, avec le *Balzac*, [illegible] a volé le géant [illegible] son enfance. [illegible] ou délire du même nom ? Aliénation objective, [illegible] pays- [illegible] ? La rétrospective que [illegible] amis organisent [illegible] décembre [illegible] a des allures [illegible] de charité. Il paraîtra à Camille qu'elle n'a plus le choix. [illegible] yeux bleu [illegible] et [illegible] sensuelle expriment [illegible] on ne [illegible] quelle vindicte fermée [illegible] elle-même. Le visage s'enfarine, la [illegible] se couvre de [illegible] et de plumes. Chaque printemps, l'artiste, pense-t-on, massacre [illegible] sculptures. Elle dépérit. Elle tisse le vide autour d'elle, en elle.

De ces [illegible] dont s'épouvantent [illegible] voisins et que la société prend pour [illegible] affronts ! Un an avant la guerre de 1914, [illegible] Camille en [illegible] [illegible] ambulance grillagée à Ville-Evrard, puis près d'Avignon, où, pendant [illegible] (trente ans !), elle [illegible] et [illegible] son [illegible] au fond d'une [illegible] sans feu. Elle mourra à soixante-dix-neuf ans, en 1943, un mois [illegible] la création mémorable du *Soulier de satin*, au Français, par Jean-Louis Barrault. On ne retrouvera [illegible] sa tombe, supprimée, [illegible] de place, au [illegible] des fous !

Il ne suffit pas [illegible] une larme [illegible] [illegible] béni d'une femme, peut-être d'un génie. Le sculpteur Claudel n'a pas payé le prix d'une nature fantasque ; elle ne s'est pas brûlée au feu dangereux de la créativité. Pour qu'elle préférât se briser d'elle-même, il a fallu les sacrages conjugués d'une famille où la [illegible] faisait scandale, d'un amant lâche et d'une [illegible] pour laquelle toute femme hors du commun ne peut devenir qu'épouse décorative, égérie, muse ou sœur [illegible]. C'était vrai pour Lou Andréa Salomé. [illegible] le serait bientôt pour [illegible] Paignot, et d'autres.

Pour situer les responsabilités, ou seulement s'émouvoir, rien n'eût mieux convenu qu'une biographie quasi policière. On veut savoir comment [illegible] l'internement, qui a [illegible] et nouvelles de la malade, le texte complet de [illegible] lettres d'[illegible] Anne Delbée a [illegible] pressenti cette attente. Elle a raisonné en femme de [illegible], pour qui une émotion se transmet en l'éprouvant intensément. Au [illegible] d'aligner des faits bruts, ce qui nous atteindrait [illegible] devenu [illegible] ce que lui inspire personnellement le drame de Camille, [illegible] l'authentique et l'imaginaire, l'incandescence claudélienne et [illegible] d'alcôve, [illegible] triviaux qu'improbables. Littérairement, ce travail d'amateur n'est pas à la [illegible] de la flamme qui l'habite.

Mais il comporte assez d'informations pour que ce nos exemplaire de [illegible] massacrée nous obsède, comme demeure fichée en nous la photo [illegible] couverture — pour une fois qu'une telle illustration [illegible] justifie ! — image d'une beauté butée, interdite, dans tous les sens du mot.

BERTRAND POIROT-DELPECH.

★ UNE FEMME, d'Anne Delbée, Presses de la Renaissance, 500 pages, 85 F.

« Les captifs inachevés »

D'autant que, quelque temps plus tard, Jacques Petit récidivait, [illegible] l'aide, [illegible] fois, de Michel Malicet et de quelques autres. [illegible] le [illegible] de *Claudel* [illegible] de la *Bible*, il nous promettait un début [illegible] de ces commentaires qui [illegible] éclairait singulièrement la profondeur. Tenté par l'épopée, Claudel ne l'a point réalisée, mais il nous en a laissé, dans ces textes perdus, des fragments admirables que je ne saurais comparer qu'à ces statues de Michel-Ange, à demi dégagées du rocher natif, les *Captifs inachevés* que l'on admire à l'Académie de Florence. Il y a là une liberté, je dirais presque un laisser-aller, qui nous permet de pénétrer jusqu'à la mystérieuse matrice où [illegible] les chefs-d'œuvre.

Il faut rendre un hommage particulier à Michel Malicet, qui, voici quelques années, avait réussi une lecture psychanalytique des drames de Claudel. Mais il s'était sévèrement interdit d'aborder le reste de l'œuvre. Ici, il n'a pas hésité, dans un travail intitulé « Structures imaginaires de l'œuvre exégétique », à montrer tout ce que recèle de création mythique plus ou moins consciente cet énorme ensemble, d'aspect parfois chaotique et désordonné, mais qui repose sur une gigantesque architecture à la fois cosmogonique et eschatologique.

JACQUES MADAULE.

★ CLAUDEL ET LA BIBLE, de Jacques Petit. Minard, Lettres modernes, 1981.

● CLAUDEL LECTEUR DE [illegible] BIBLE, ouvrage collectif. Minard, Lettres modernes.

au fil des lectures

essais

ARMANDO V., L'ÉTRUSQUE

Armando Verdiglione est un personnage de roman (1) qui écrit des ouvrages de psychanalyse et organise des colloques pour faire croire à son existence. Il s'est [illegible] introniser président du Mouvement freudien international et, parfois, dans de lointaines métropoles, [illegible] entretient philosophes et badauds, journalistes [illegible] mondains, de sexe, de voix, du semblant, de la gloire... Armando Verdiglione ne dédaigne ni l'énigme ni les prophéties. Il [illegible] [illegible] de lui reprocher d'être obscur, puisqu'il en [illegible] profession. Dieu merci, il n'est pas un personnage commun ; il est incapable d'écrire en italien, en français ou en américain ; il ne connaît que l'étrusque, mais si parfaitement qu'on sort tout ébaubi de son dernier livre : *Dieu*.

Les seuls héros vraiment intéressants appartiennent à la race des solitaires hautains. Indifférent à la racaille journalistique, étranger, voire hostile, aux coteries lacanienne, jungienne ou marxiste, Armando Verdiglione ne craint pas la solitude, car, dit-il, « *je n'ai jamais connu, ni ne connais malaisément la compagnie* ». Qu'on se garde, cependant, de s'apitoyer sur son sort : « *Qui [illegible] remédier à la solitude*, écrit-il, *n'est pas avec moi, mais se justifie par les bénéfices de la religion et par les diverses formes d'érotisme solidement thérapeutique.* » Il va de soi que croire en la réalité de Verdiglione, comme en celle de Dieu, d'ailleurs, serait la pire des perversions. Nous n'y succomberons pas.

ROLAND JACCARD.

[illegible] *Dieu*, d'Armando Verdiglione. Edit. Grasset, 253 pages, 89 F.

(1) Signalons qu'Armando Verdiglione apparaît dans le dernier roman [illegible] l'écrivain italien Ferdinando Camon intitulé : *la Malattia chiamata uomo* (Edit. Garzanti).

poésie

NABILE FARÈS, L'HOMME TRAQUÉ

Nabile Farès écrit en homme traqué. Il se sent cerné par les ténèbres qui envahissent le moindre recoin de la planète. Par un livre, au-delà du poème et du récit, il tente désespérément de maintenir sa tête au-dessus des flots.

Le monde lui apparaît comme un « état » à la dérive, une folie échappée d'une peinture de Jérôme Bosch ou de Goya. Ses phrases ajourent le roulis d'une société qui jette par-dessus bord tous les passagers clandestins. Et ce poète est le clandestin de son propre corps. Il se refuse autant qu'il nie le reste. Il n'accepte pas de passer un compromis avec une quelconque autorité et veut rester un exilé qui invente un langage chiffré pour dénoncer les voix de l'oppression. Une alchimie du verbe contre [illegible] terreur.

L'Etat perdu est une colère ouverte à toutes les pulsions. Le livre, comme un corps gonflé d'ouvrages, éclate en des dizaines de récits qui se chevauchent et se perdent.

Adossé à sa mémoire, Nabile Farès espère en « *une poésie qui redresserait l'arbre de sa chute ; le jour de son éclipse ; la terre de sa déchéance...* »

PIERRE DRACHLINE.

★ *L'Etat perdu*, de Nabile Farès. Ed. Actes Sud, 98 pages, 58 F.

« L'ÉMERVEILLEMENT DU RIEN »

La poésie de Robert Mallet — une douzaine de recueils l'attestent — [illegible] une perpétuelle redéfinition. Il ne regarde pas le monde et les hommes avec souffrance ni ravissement : il préfère s'interroger sur les pouvoirs des mots, [illegible] c'est à travers eux que [illegible] phénomènes lui deviennent sensibles. Qu'il parle d'un paysage, d'une rencontre, d'une sensation, Robert Mallet sait qu'il lui faut [illegible] peser ses termes, choisir ses vocables, ne pas permettre à l'expression de vagabonder. La dimension verbale est, à ce compte, la seule qui puisse conférer aux événements et aux êtres une valeur.

On retrouve le même souci dans *Le Jongleur ne l'avait dit* : une confiance absolue dans les mots, alors même qu'ils apparaissent comme pleins de pièges [illegible] de jeux subtils. D'ailleurs, toute vérité, pour Robert Mallet, naît — et ne peut naître — que de la juxtaposition de deux extrêmes. Le paradoxe est roi dans ce système de pensée et d'écriture ; l'auteur qualifie la poésie d'« *émerveillement du rien* », de « *quotidien exaltant* », d'« *extase familière* », d'« *ombre démystifiée* », de « *mystifiante lumière* ». Les poèmes eux-mêmes deviennent de prudentes définitions qui sans cesse se renversent, ce qui leur permet — souvent jusqu'au vertige — de se contredire, comme pour ne rien affirmer qui ne soit interrogatif.

Donnons-nous le temps hors du temps
le seul qui nous appartienne
le temps de la présence absence
Le temps du prisonnier vigie
le temps du naufragé sirène
le temps sans écho ni silence
le temps sans glèbe ni graine
le temps sans sillon ni réveil
le temps tout un, tout nul
le temps que nous avons conquis
dans l'espace de nous-mêmes
entre les murs de l'éclaboussé
qu'assiègent levains d'inconnues
labours rêvés, fièvres des veilles
pour un miracle de semence
sur le désert de nos nuits.

ALAIN BOSQUET.

★ *Le Jongleur ne l'avait dit*, de Robert Mallet. Gallimard, 134 pages, 62 F.

LES SARCASMES DE MAURICE BLANCHARD

« *C'est la vie aux yeux cruels qui frappe à la porte.* » Un monde emmêlement surgit des *Barricades mystérieuses* de Maurice Blanchard. Dans ses poèmes, l'homme, sans trêve, se bat avec les éléments. Le matelot s'accroche au mât sur les mers clapoteuses. Ça tangue ferme. Sur les chemins poussiéreux, trop chauds, les cailloux, les haies à corbeaux, les seaucies, tout prend la couleur jaunâtre des lointains. « *Eveille-toi, saltimbanque du non-sens !* » Il y a là une perception et un chant d'une nature merveilleuse et monstrueuse qui rappelle Maldoror.

Le plus souvent, Maurice Blanchard invente des images qui condensent l'éthique et la sensation, pour crever des abcès de rage et d'amertume.

« *Là où il y a de l'homme, il y a du chagrin.* » Plus qu'à la nature marâtre, et à la violence cosmique, la souffrance doit aux inventions humaines.

« *Dans la plaine, une vérité déchirait sa proie. Les débandeurs du désespoir lancèrent mes débris dans la fosse. Ils lancèrent mes souvenirs, mes hontes, mes sacrifices inutiles, mes victoires déclinquées, mes amitiés péries en mer...* »

Traducteur amoddiacre de poèmes de Shakespeare, ou pamphlétaire iconoclaste à la Père Peinard qui distribue, en 1947, une scatologique *Ode à Staline*, le poète démontre, dans la diversité [illegible] genres, une essentielle fidélité à son lyrisme sarcastique et lucide.

Entre Benjamin Péret, la violence, et René Char, pour une assez commune inspiration d'images, Maurice Blanchard, qui mourut presque inconnu en 1960, à soixante-dix ans, sait susciter ces émotions qui décapent les habitudes.

GENEVIÈVE BREISAC.

[illegible] *Les Barricades mystérieuses*, de Maurice [illegible] Edit. Plasma, 48 F.

RÉGINE PERNOUD
Christine de Pisan
"Régine Pernoud se sert de Christine pour reconstruire le Paris de la Guerre de Cent Ans... Elle y met la précision de l'historienne et la vraie tendresse d'une complice."
MATTHIEU GALEY / L'EXPRESS
"Quel livre ! Quel personnage ! Nous découvrons une femme d'exception, féministe avant l'heure, aussi séduisante qu'émouvante. Régine Pernoud, la faisant revivre, nous enchante."
JEAN PRASTEAU / LE FIGARO
CALMANN-LÉVY

Zoé OLDENBOURG
Le Procès du rêve
récit
[illegible] un [illegible]ncier doué de la plus [illegible] imagination pour que naisse [illegible] deux êtres, entre un père et une [illegible] se joue dans *Le Procès du rêve*.
Jacqueline Piatier / Le Monde
GALLIMARD nrf

Michelle Maurois.
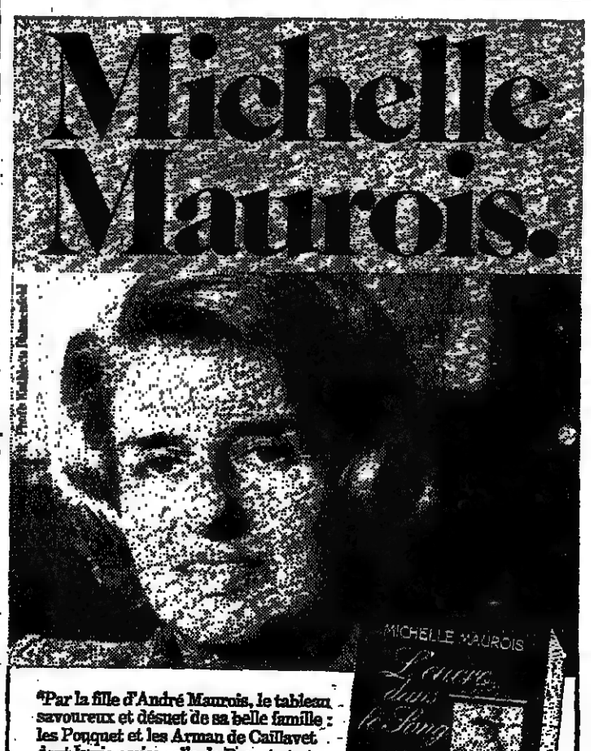
"Par la fille d'André Maurois, le tableau savoureux et désuet de sa belle famille : les Pouquet et les Arman de Caillavet dont la vie croisa celle de Proust et d'Anatole France". Dominique Bona - Le Quotidien de Paris.
"La grande bourgeoisie est-elle l'inspiratrice de la haute littérature ? Un livre passionnant". Jean Chalon - Le Figaro.
"Une captivante spéléologie sociale". Matthieu Galey - l'Express.
"Un parfait contrepoint à l'œuvre de Proust". Jean des Cars - Le Figaro Magazine.
L'encre dans le sang. 432 pages, 100 F.
Flammarion

magazine littéraire

Tous les mois, un dossier consacré à un auteur ou à un mouvement d'idées

Juillet-Août

LES MALADIES MORTELLES DE LA LITTÉRATURE

[redacted] : Verlaine, [redacted] Lowry
Asthme : Marcel [redacted]
[redacted]
Drogue : Burroughs
Epilepsie : Dostoïevski
Folie : Gérard de Nerval, Raymond Roussel
Paralysie générale : Nietzsche
Syphilis : Jules de Goncourt, Maupassant, Léon Daudet
Tuberculose : Thomas Mann, Franz Kafka
[redacted] : Mme de Sévigné

Entretiens :

L'AFRIQUE DU SUD

vue par André Brink, Nadine Gordimer

OFFRE SPÉCIALE

5 numéros : 54 F

Cochez sur la liste ci-après les numéros que vous choisissez

- ☐ Cette science humaine, la guerre,
- ☐ Théories du terrorisme, de Hébert à Baader,
- ☐ La poésie française 1968-1978,
- ☐ J.-L. [redacted],
- ☐ Jacques [redacted],
- ☐ La Beat Generation : Burroughs, Ginsberg, Kérouac,
- ☐ [redacted] Joyce (+ dossier : [redacted]),
- ☐ Littérature italienne (1960-1980),
- ☐ Mishima,
- ☐ La littérature espagnole en liberté,
- ☐ Les enjeux de la science,
- ☐ Valery Larbaud,
- ☐ Jean Genet par lui-même,
- ☐ Autour de la folie,
- ☐ Figures de Sartre,
- ☐ Les romancières anglaises,
- ☐ Gabriel Garcia Marquez,
- ☐ Julien Gracq,
- ☐ Femmes, une autre écriture /
- ☐ Le réveil de l'Islam,
- ☐ Boris Vian,
- ☐ L'intellectuel et le pouvoir,
- ☐ Musil.

Nom ....

[redacted] ....

....

Règlement [redacted] chèque [redacted] [redacted] postal.

magazine littéraire

40, rue des Saints-Pères
75007 PARIS (France)

lettres étrangères

Grace Paley
peintre acerbe du quotidien

En l'espace [redacted] quelques années, [redacted] Paley [redacted] [redacted] [redacted] coqueluche [redacted] milieux [redacted]. Cette universitaire, aujourd'hui [redacted], a essentiellement écrit [redacted] nouvelles qui furent publiées [redacted] *Esquire*, *Fiction* ou [redacted] en [redacted] volumes. [redacted] au mouvement [redacted] Paley [redacted] personnalité [redacted] yorkais. [redacted] aider. Cependant, il [redacted] louanges [redacted] différents dans [redacted] Bartheleme et [redacted] ou *Philip Roth* et [redacted] Cheryn [redacted]. [redacted] preuve ce [redacted] *Enorme* [redacted] *minute*, qui [redacted].

Dix-[redacted] composent ce volume, qui apportent [redacted] d'éclairages sur [redacted] Paley. L'Américaine, il [redacted] vrai, n'y [redacted] pas par quatre [redacted]. Héritière [redacted] qui puise [redacted] racines du [redacted] et de Ring Lardner, [redacted] écrit [redacted] quotidien, [redacted] qui n'ont pas grandchose [redacted] du mythe américain. Il n'y [redacted] plutôt pour [redacted]. [redacted] dont [redacted] prisonniers [redacted] personnages [redacted] paumés, [redacted] *losers*, dont [redacted] trimbale [redacted] d'un [redacted] ou [redacted] contradictions [redacted]. La [redacted] connaissent. Il y d'abord [redacted] dont la presse se fait l'écho : un [redacted] livre, [redacted] froidement sur [redacted] femme et son [redacted] parce qu'il [redacted] de dix-huit ans est [redacted] *(l'Homme [redacted])* ; [redacted] défenestrés [redacted] été [redacted] *Gamine)* ; un [redacted] sous [redacted] alors qu'il jouait : c'est [redacted] passager acariâtre qui a [redacted] volontairement [redacted] cident en [redacted] sur le signal [redacted].

L'autre violence est moins visible [redacted] sont [redacted] qui [redacted] les [redacted]. Abandonnées par leurs maris [redacted] comme Faith [redacted] « *petits* [redacted] *minables* », [redacted] de supporter [redacted] qui leur donnent toujours du fil à retordre, [redacted] semblent condamnées [redacted] une éternelle frustration. Elles regrettent leur jeunesse — dans *Un [redacted] trajet*, Dolly pense : « *J'ai l'impression d'être [redacted] mes [redacted] me manquent* », — [redacted] l'avenir [redacted] le présent leur [redacted] horreur.

[redacted] Paley retranscrit le fil [redacted] sur un ton [redacted] dialogues ont la belle part. Elle ne force pas [redacted] noirceur [redacted]. Mieux, [redacted] *prendre* un malin plaisir à souligner tout ce qu'il peut y avoir de comique [redacted] de grotesque dans cet [redacted] lage d'égoïsme et de [redacted] confessions, du [redacted] lorsqu'il [redacted] de [redacted] enfermées [redacted] le confortable univers des conflits.

Cette opposition entre les nouvelles de ce type et celles qui, [redacted], sont [redacted] dramatiques, [redacted] recueil une [redacted] tonalité. Tout [redacted] fait comme si [redacted] Paley [redacted] de respec- [redacted] du [redacted]. [redacted] impression [redacted] leurs confirmée par [redacted] fin [redacted] queue de poisson [redacted] nombreux [redacted] : [redacted] tout nouvel[redacted] qui se respecte [redacted] soigner particulièrement la chute, [redacted] de s'interrompre brutalement sur une réplique tronquée [redacted] sur une [redacted]. [redacted] ment ne peut venir [redacted] que d'un « [redacted] *changement* [redacted] *dernière minute* » [redacted] libre à [redacted] du [redacted].

Un mot [redacted] la traduction. Le [redacted] de Grace [redacted] d'une [redacted] aisée. [redacted] a choisi de res[redacted] mais un [redacted] trop [redacted] : [redacted] nous donne [redacted] phrases lourdes et des constructions maladroites. C'est [redacted].

BERNARD GÉNIÈS.

★ ENORME CHANGEMENT DE DERNIERE MINUTE, de Grace Paley. Nouvelles traduites de l'américain par Sylvie Granotier. Ed. Recherches, 168 p., 59 F (diffusion Distique).

KOSINSKI SOUS LE MASQUE

● *Mais qu'est-ce qui fait chanter Goddard ?*

QUE lui reste-t-il de sa bariolure à l'oiseau Kosinski — qui vient tout juste d'avoir quarante-neuf ans et qui vit depuis la moitié de son âge hors de son pays natal (vingt-quatre ans et demi et vingt-quatre ans et demi, ça fait quoi, au fait ?)... Écrivain américain qui appartient [redacted] l'Europe, écrivain européen qui se sent américain, né Polonais de parents russes ayant fui la révolution d'Octobre, sauvé lui-même par l'armée rouge, bilingue en russe et en polonais, mais écrivant ses livres uniquement en anglais (comme Conrad et Nabokov, à qui il ne ressemble pas du tout), regard de vautour famélique dans une somptueuse suite du Plaza-Athénée, Jerzy Kosinski réunit toujours un maximum de contradictions, comme s'il devait demeurer à jamais « l'oiseau bariolé » de son enfance sur lequel on s'acharnait, pour le punir d'être différent.

Après six romans qui ont établi sa réputation, chez Flammarion, Kosinski a changé d'éditeur : il donne, cette fois chez Hachette — après y avoir publié l'an dernier un « remake » de *la Sève du diable*, de 1974, intitulé cette fois *le Baobab* — un « thriller » à sa façon, qui se passe dans les milieux des musiciens de New-York, avec des échappées en Californie ou à Tijuana, cette ville-bordel de la frontière mexicaine bien comme des Américains en goguette, et, en toile de fond, une énigme à élucider tout à fait inhabituelle.

Une créature prête à tout et pourvue de beaucoup de charmes, Andréa Gwynplaine — est-elle la rejetonné de *L'homme qui rit*, un livre que Kosinski a beaucoup aimé ? — loue les services d'un musicien vieillissant, autrefois une des gloires de la musique contemporaine, Patrick Domostroï, devenu pianiste dans une boîte minable du South-Bronx ; elle veut démasquer « le chanteur sans visage », Goddard, la superstar du rock, dont les disques sont depuis des années en tête des hit-parades. Domostroï va accepter [redacted] marché moyennant certains [redacted] en argent et en nature, et va se lancer [redacted] la chasse [redacted] rocker, dont personne ne connaît l'identité (il [redacted] eut, dans les débuts [redacted] la T.S.F. un « chanteur sans nom » qui intrigua, un temps, les chersauditrices...).

Domostroï contre Goddard. Ce sera une traque à l'échelle de l'Amérique, une traque dans un mouchoir de poche, où tout le monde connaît tout le monde, mais ne le sait pas, et où le lecteur domine à tout moment la situation puisqu'il en sait plus que chacun des protagonistes. L'élégance de Kosinski réside dans cette astuce de composition qui fait supporter tout le poids du roman à ces deux êtres fascinants qui, en fin de compte, pourraient bien n'en faire qu'un. De passage à Paris pour soutenir un ami qui courait aux 24 Heures du Mans, Jerzy Kosinski ne cache pas au journaliste qui l'interroge que, avec *Flipper*, il a réfléchi sur lui-même : « *Notre interview*, explique-t-il, *est celle de Domostroï quand il était connu... Mais y a-t-il pour moi la possibilité de choisir le chemin de Goddard, c'est-à-dire de me camoufler et de me refugier dans un laboratoire secret, une Nouvelle Atlantide, de m'éliminer moi-même de cette vie publique ? Y a-t-il la possibilité que, par mon œuvre, je me détruise moi-même, comme Domostroï ?* »

Kosinski ne donne pas de réponse dans *Flipper* : choisissant de montrer un musicien en train de vieillir qui exerce ses dons davantage dans sa vie que dans son œuvre, il nous promène dans un monde où il se sent comme un poisson dans l'eau, et nous explique en [redacted] l'utilisation [redacted] le plus [redacted], la façon d'interpréter Chopin dans un concours international (qui [redacted] lieu [redacted] Varsovie), l'art de [redacted] et [redacted] technique la plus sophistiquée des [redacted] du [redacted].

« *Osten appréciait son ano[redacted] parce qu'il lui garantis[redacted] et [redacted] appréciait sa liberté parce qu'elle lui [redacted] l'anonymat* », expli[redacted] l'auteur en présentant sa vedette mystérieuse, éclairant par là ses interrogations sur la place de l'artiste dans la société et retrouvant une des citations que Kosinski affectionne : « *Je m'avance masqué.* »

Il est peut-être dérisoire que Goddard permette à son père, un juif allemand ayant fui Hitler, de faire subsister sans qu'il en sache rien, sa petite entreprise de disques classiques, mais le [redacted] de ce Gerhard [redacted] du démon [redacted] minuit, [redacted] traité [redacted] coup [redacted] et de [redacted]. La [redacted] du livre, efficace au début, se perd dans le rocambolesque fatigué ; pourtant, *Flipper* se lit [redacted] plaisir, les personnages masculins finissent par exister et l'on sort de là marqué par les coups et les caresses, les bruits et les silences, en se demandant quand même pourquoi l'auteur nous laisse là dans les bas-fonds [redacted] Bronx à jouer au flipper. En flippant...

Adulte [redacted] à la recherche [redacted] aussi fortes que [redacted] de son enfance, Kosinski ne [redacted] du cauchemar. [redacted] partie de flipper qu'il [redacted] à commencer, [redacted] le mènera-t-elle ?

NICOLE ZAND.

★ FLIPPER, de Jerzy Kosinski. Traduit de l'anglais par Bernard Mocquot. Hachette, 300 pages, [redacted].

UN DIOGÈNE NOIR

On est loin de Lima [redacted] de son crachin brestois. Sur la côte sud du Pacifique, entre Ica et Arequipa. Terre de coton [redacted] maïs. [redacted], couleur [redacted] cendres, où [redacted] archéologiques. [redacted] et [redacted] quelques [redacted] tempérées, poussent la [redacted] et d'étranges appellations : chablis, riesling... [redacted] du roman [redacted] Gregorio Martinez, [redacted].

Un [redacted] homme [redacted] raconte. [redacted] a plus de quatre-vingts ans, il [redacted] noir. [redacted] parler croquant [redacted] d'une langue. Il dit sa vie [redacted] vagabond [redacted] naire, [redacted] fait partager [redacted] expérience professionnelle de pilleur [redacted] à Coyungo (village qu'il a quitté depuis [redacted] ans), avec [redacted] valise bariolée [redacted] une [redacted] de canne, [redacted] peu éberlué, [redacted] péruvien fait une entrée [redacted] clown...

La gaudriole n'empêche [redacted] profondeur. Ni la [redacted] Navarro, [redacted] héros, [redacted] de [redacted] ni [redacted]. Il en rajoute [redacted] un peu. Mais [redacted] les [redacted] boniment, derrière [redacted] bizarreries de [redacted] comportement, il [redacted] misère. Il parle [redacted] langue qu'aucune [redacted] ethnologique [redacted] nous apprendra jamais. Celle des solitaires de la *tribu*.

Ecrit avec jubilation, [redacted] *Mois des renards* [redacted] lit d'un trait. On sourit, on [redacted], on [redacted] pris par la [redacted] narrateur. Avec lui on [redacted] tions sur le [redacted] des [redacted] : peut-on lire, [redacted] d'arbres rongés [redacted] termites, [redacted] Dieu ? Est-ce [redacted] qu'un [redacted] la [redacted] ? Meurt-on [redacted] peur quand un [redacted] s'adresse [redacted] vous [redacted] une voix humaine ? Et [redacted] cactus *yauco*, « *qui sécrète une* [redacted] *mousse comme* [redacted] *barbe* », protège-t-il vraiment [redacted] la stérilité ?...

Inutile d'aligner ici les mille et une questions [redacted] suscite [redacted] texte, où [redacted] sagesse populaire [redacted] folie individuelle. Le délire logique de Candelario a les beautés d'une mythologie et Gregorio Martinez, [redacted] de Nazca, a [redacted] un difficile pari : [redacted] l'universel [redacted] du local. Son livre [redacted] attrape-cœur et aussi — cela s'entend [redacted] les derniers chapitres — un cri de révolte.

JACQUES MEUNIER.

★ LE MOIS DU RENARD, de Gregorio Martinez, traduit de l'espagnol (Pérou) par Sylvie Keller. Les lettres nouvelles Maurice Nadeau-Papyrus, 236 p., 64 F).

Le centenaire de Wyndham Lewis

(Suite de la page 17.)

Il connaissait bien la France, où [redacted] région [redacted] Bretagne. Avec son œil vif et son refus de la profondeur spirituelle, il [redacted] caractère, et entreprit de les transcrire. Cela devint *le Corps sauvage* (1927), une galerie de grotesques. Il épingle à sa cimaise, renonçant pour jamais à la poésie, des êtres métamorphosés par la plus cinglante et dangereuse ironie. Il avait noté, dans *Blast*, auparavant : « *L'Humour est un phénomène produit par une précipitation soudaine de la culture dans la Barbarie.* » Il ne s'agit de rien d'autre — si bien que *le Corps sauvage*, en ce moment où nous en sommes de la traduction en langue française des œuvres de Wyndham Lewis, permet d'approcher ce qui fait de Wyndham Lewis un écrivain unique : l'exaltation de l'espace au détriment de la temporalité ; la pétrification de l'action conçue comme heurts d'objets plus que d'humains, la recherche de l'humour révélant au loin l'*absurde*.

Doubles-fonds et faux-culs

A sa parution, cet autre roman de lui qui nous est proposé : *la Rançon de l'amour* (1937), fit scandale. Il montre au vif un autre aspect de l'auteur : Wyndham Lewis ne se donnait pas pour vocation de dire le vrai, mais de montrer (d'indiquer du doigt) ce qu'il y avait de fallacieux dans l'exposé d'un faux-semblant. Il met en scène, ici, uniquement des personnages qui ont des doubles fonds, qui sont des mensonges en chair et en os, qui conquièrent l'espace, occupent l'étendue et se gargarisent du faux-fuyant des mots.

La « littérature » ne devrait-elle pas s'accorder pour rôle une telle ampleur dénonciatrice vis-à-vis des événements du monde et de leur transcription ? Sans doute Wyndham Lewis en était-il persuadé et voulait-il nous en persuader. Au passage : le titre de ce livre, celui que souhaitait Wyndham Lewis, était *False Bottoms*. Cette expression convenait parfaitement : elle signifie que sous les mots énoncés, d'autres peuvent se loger. *False Bottoms* se traduit et s'entend par *Doubles fonds*, ce qui est, pratiquement, un résumé du livre. Mais ces mêmes mots, *False Bottoms*, signifient *faux-culs* — ce qui, justement, permet le *jeu* qu'est ce roman : un jeu dans lequel, à l'intérieur duquel, ne se manient et ne se manifestent que de « faux jetons » ! Les éditeurs d'alors, la maison Cassell, récusèrent le titre. On choisit l'actuel : *Revenge for Love*.

Je n'ignore pas que *la Rançon de l'amour* est un ouvrage discuté, et que les inconditionnels de Wyndham Lewis eux-mêmes, parfois, contestent l'importance qu'un lecteur naïf lui confère. Cependant, le propos de *la Rançon de l'amour* paraît exemplaire de la pensée de son auteur : ce qu'il déteste, ce qu'il attaque, c'est la « gauche » des intellectuels, celle des bavards, celle des « faux-culs ». De cette condamnation emportée, Wyndham Lewis fait un récit décisif — et, à la limite, une machine de guerre contre les « états d'âme ».

Ailleurs, il avait écrit que les gens sont des « *propositions ambulantes* ». Pourquoi pas ? Soudain, l'« ennemi » nous atteint jusque dans l'âme (Léon Bloy, justement), nous prend la main dans le sac, et nous oblige à nous condamner nous-mêmes. Prophète à l'envers, Wyndham Lewis projette sur notre comédie l'acide de ses sarcasmes. Et ce sont des sarcasmes douloureux. Le monde entier devient complice de la duplicité. Qu'est-ce que l'art moderne ? Le commerce des faux tableaux. *Qu'est-ce que l'amour ?* Le trafic des faux sentiments. Ne parlons pas de la politique. Qu'est-ce que la nature ? Une machinerie de théâtre. Et ainsi de suite — jusqu'à cette crispation qui est un rictus, et qui a nom Wyndham Lewis.

HUBERT JUIN.

★ TARR, par Wyndham Lewis. Traduit de l'anglais par Bernard Lafourcade. L'âge d'homme, 373 pages, 60 F.

★ LE CORPS SAUVAGE, par Wyndham Lewis. Traduit par Odette Bornand, Pierrette et Bernard Lafourcade. L'âge d'homme 249 p 68 F.

★ LA RANÇON DE L'AMOUR, par Wyndham Lewis. Traduit par Bernard Fourcade. L'âge d'homme, 482 pages, 80 F.

★ WYNDHAM LEWIS ET LE VORTICISME. Ensemble de textes de Wyndham Lewis, Marshall McLuhan, Rebecca West, Ezra Pound, T.S. Eliot, etc. L'ensemble est coordonné par Gérard Georges Lemaire. « Cahiers pour un temps ». Centre Georges-Pompidou et Pandora Editions. 188 pages avec illustrations, 75 F.

(1) L'exposition Wyndham Lewis au Centre Georges-Pompidou [redacted] inaugurée le 16 juin. Elle demeurera visible jusqu'au 6 septembre 1982.

Ave Cæsar

Michèle Perrein
Adam Thalamy

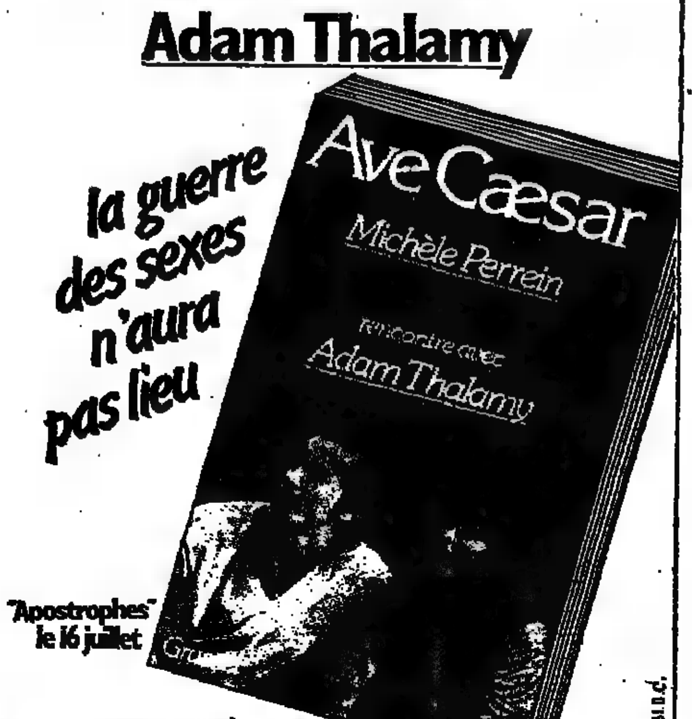

la guerre des sexes n'aura pas lieu

"Apostrophes" le 16 juillet

GRASSET

J.M.G. LE CLÉZIO

La ronde et autres faits divers

nouvelles

GALLIMARD nrf

LE MASQUE

DIOGÈNE NOIR

M.L.G.
LEZIO
nde et
ats divers
ur

De grands romans en poche

De 16 à 30 F

Collection de poche
Points Roman Seuil

histoire

Le délire de Marcel Déat

● *Raymond Tournoux dépeint quelques « ultras » de la collaboration.*

DANS l'œuvre de Raymond Tournoux, il existe deux sortes de livres. D'une part, de vastes études exhaustives comme *la Tragédie du général* et, d'autre part, des ouvrages de composition plus libre qui, sans faire le tour complet d'une question, apportent, eux aussi, leur lot de révélations. De toute évidence, c'est dans cette catégorie qu'il convient de classer *le Royaume d'Otto*.

Sous ce titre emprunté à Céline, l'auteur de *Secrets d'Etat* ne nous donne pas en effet un tableau général des milieux les plus ultras de la collaboration. Laissant un peu dans l'ombre des acteurs tels que de Brinon, Doriot ou Brasillach, il braque délibérément le projecteur sur deux hommes qui ont laissé d'importants témoignages inédits (dont il publie des extraits) (1) : Marcel Déat, le fondateur du très germanophile Rassemblement national populaire, et le général Bridoux, secrétaire d'Etat à la défense, grâce auquel les autorités d'occupation conclurent l'accord de principe de Pétain sur la constitution d'une armée secrète après l'armistice. Autour d'eux, des comparses moins connus : Mgr Mayol de Lupé, par exemple, le pittoresque aumônier de la division Charlemagne, dont les sermons se terminaient invariablement par cette apostrophe bien gentille : « *Hell Hitler, et pleux dimanche, mes fils !* »

Prototype du nazi français, Déat apparaît d'emblée comme la figure centrale de ce récit, et, sous la plume de Tournoux, l'itinéraire de ce socialiste passé à la trahison active, *via* le pacifisme, prend l'allure d'un roman vécu que l'on ne peut lire sans parfois se frotter les yeux tant paraît invraisemblable ce que l'on découvre.

A partir de juin 1940, le déclin commence. Dès cette époque, Déat pousse Vichy à déclarer la guerre à la Grande-Bretagne, exige une épuration complète et l'instauration d'un parti unique.

Hitler contre les collaborateurs

Par la suite, sa frénésie redouble, avivée par la suspicion que nourrit à son égard le maréchal, qui le mettra d'ailleurs quelques heures sous les verrous en novembre 1940. Non content de dénoncer l'attentisme de Laval, Déat demande à la France, après janvier 1941, d'écouter le langage du vainqueur Prisonnier de ses fantasmes, rien ne l'arrête. Pas même l'évidente mauvaise volonté des Allemands. Au soir d'une rencontre avec Benoist-Méchin, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, qui lui a fait part des difficultés qu'il rencontre dans ses négociations avec Berlin, il note sans rire dans son *Journal* : « *Le grave est que Hitler, au fond, ne serait pas pour la collaboration.* » Et d'ajouter, moins candide : « *Je serai ministre le jour où l'on se décidera à faire la Révolution, où le gouvernement sera à Paris, où le maréchal ne comptera plus et où le pouvoir sera symbolisé par une mousette de grenades à portée de la main.* »

Au printemps 1944, ce programme est, hélas ! en partie réalisé. Ministre du travail dans le cabinet Laval, l'éditorialiste de *l'Œuvre* exulte. Dans les réunions publiques, il parade aux côtés des nazis. En pleine débâcle allemande, il croit à la victoire du Reich, convaincu que celui-ci détient l'« arme définitive ». Plus que jamais Hitler est son Dieu : un dieu qui ignore jusqu'à son nom et l'enverra comme les autres à Sigmaringen, principauté d'opérette qu'Otto Abetz, ambassadeur du Führer, qualifiera un jour plaisamment de « dernier Etat danubien fidèle à l'Allemagne ».

Devant pareil aveuglement, on est bien sûr tenté de réagir par un haussement d'épaules, voire par le mépris. Honnête, l'auteur s'y refuse, car il sait que le « cas Déat » est plus compliqué qu'il n'y paraît de prime abord. Plutôt que de condamner, Raymond Tournoux s'efforce donc d'expliquer l'alluvissante évolution de ce normalien agrégé de philosophie, de ce militant socialiste qui fascina Léon Blum jusqu'en 1930, de ce parlementaire brillant auquel de Gaulle avant la guerre eut recours pour faire connaître ses projets relatifs à l'arme blindée. Insistant à bon droit sur le pacifisme, l'anticommunisme forcené, l'ambition et l'arrogance intellectuelle de son triste héros, Raymond Tournoux résout en partie l'énigme et trace d'une figure mal connue une esquisse qui incite à réfléchir sur la fragilité des destinées humaines.

Un nouveau plaidoyer d'Isorni

En contrepoint, l'ouvrage apporte également quelques précisions sur Pétain. De son naufrage il nous donne en particulier des preuves irréfutables. Entre autres ce passage des carnets inédits de son ancien directeur de cabinet, André Lavagne, où l'on peut lire à la date du 12 novembre 1942 : « *Le maréchal ne réagit plus. Il est complètement envoûté par Laval et va même au-delà.* »

Cet aveu, il serait évidemment surprenant que Jacques Isorni le prenne en compte puisque, depuis qu'il défend l'ancien chef de l'Etat, on sait qu'il n'accepte pas de faire la part des choses. Témoignant de cette option intransigeante, et du reste respectable, le dernier livre — le vingt-cinquième ! — qu'il vient de consacrer au maréchal mérite toutefois attention. Sans contester c'est en effet le plus achevé et les pages relatant la vie quotidienne — assez lamentable, il faut bien le dire — du vieillard à l'île d'Yeu ne laissent personne indifférent.

Sans renouveler le sujet, Jacques Isorni plaide son dossier avec ferveur et talent. A défaut de convaincre, il émeut souvent.

ERIC ROUSSEL.

★ **LE ROYAUME D'OTTO**, de Raymond Tournoux, Plon/Julliard. 496 pages. 70 francs.

★ **LE CONDAMNÉ DE LA CITADELLE**, de Jacques Isorni, Plon/Julliard. 446 pages. 98 francs.

(1) La publication intégrale du *Journal* de Déat serait évidemment souhaitable. Mais qui acceptera d'éditer un manuscrit comptant plusieurs milliers de pages et dans lequel abondent, semble-t-il, lieux communs et notations personnelles sans importance ?

∴

● Signalons aussi *les Combattants du 18 juin*, de Roger Bruge. Tome I : *le Sang versé, les derniers combattants de 1940* (Fayard, 586 pages, 98 F) et *Eglises et chrétiens dans la IIe guerre mondiale : La France*, actes du colloque tenu à Lyon du 27 janvier au 30 janvier 1976, par le Centre régional interuniversitaire d'histoire religieuse. (Presses universitaires de Lyon, 538 pages, 100 F.)

Les socialistes français sous l'occupation

● *Entre l'action politique et la lutte armée.*

A l'issue des années d'occupation, la S.F.I.O. n'a jamais revendiqué le record des fusillés. Dans ses rangs, il y eut des attentistes, des idéologues qui crurent que les temps étaient alors propices à une régénération du socialisme et même des collaborationnistes déclarés. Dès les années 1938-1939 s'annonçaient des faiblesses et des tentations laissant prévoir que le parti résisterait mal au choc de la défaite et aux épreuves de l'occupation. Dès la libération, on peut discerner tout ce qui rendra possible, douze ans plus tard, l'attitude de la majorité des dirigeants socialistes — ceux-là mêmes qui avaient été irréprochables sous l'occupation — vis-à-vis de l'insurrection algérienne. Et pourtant... rien n'a été simple. Des « paulfauristes » et des pacifistes convaincus de 1939 ont été parmi les premiers résistants tandis que des « blumistes » sont restés inertes. Dans sa majorité, la S.F.I.O. a assez tôt pris le parti de la résistance à Vichy et à l'occupant, mais elle sera cependant longtemps soupçonnée de n'avoir poursuivi que des buts politiques et étroitement partisans.

Assez unanime, dès ses origines, sur des positions de principe face à la guerre et à la lutte armée, la S.F.I.O. s'est presque toujours trouvée divisée et désemparée lorsqu'elle a été placée concrètement devant ces situations. En 1940-1941, ses cadres et ses militants n'avaient pas l'expérience de la lutte clandestine et de l'action militaire que les communistes avaient acquise (notamment pendant la guerre civile espagnole).

La leçon majeure qui se dégage de l'étude extrêmement fouillée et mesurée de Marc Sadoun, c'est que, en dépit de cette impréparation et de cette inadaptation, des militants de la S.F.I.O. furent nombreux à participer à la formation des réseaux et des mouvements de la Résistance, qu'ils y occupèrent même fréquemment des responsabilités importantes. Toutefois, le parti lui-même — qui à partir du 30 mars 1941 se reconstruit à l'initiative de Daniel Mayer, d'Henri Ribière et de Félix Gouin sous le nom de Comité d'action socialiste et qui puisera un nouvel élan dans le procès de Riom, que la parole de Léon Blum sut transformer en une tribune de la résistance poli-

tique à Vichy — s'est volontairement abstenu de créer ses propres satellites d'action armée et a maintenu, au moins jusqu'à la fin de 1943, son action propre sur le terrain politique : reconstruction du parti, recrutement, préparation du régime de l'après-libération, influence sur la France libre et sur le C.N.R.

S'exposant, de la part des mouvements de résistance et du parti communiste (qui, lui, semble effacer ses objectifs politiques au profit de la seule lutte patriotique armée), au reproche de ne faire que de la « politique », risquant même des malentendus avec ses propres militants engagés dans l'action « militaire », la S.F.I.O. (elle reprend son sigle en 1943) ne parviendra pas, au sein du Conseil national de la Résistance, à se faire admettre sur un pied d'égalité avec le P.C.F. Elle ne sera pas admise à son bureau restreint et y souffrira d'un statut de semi-légitimité. En revanche, dans les derniers mois de l'occupation, quand l'investissement communiste inquiétera vraiment les autres composantes de la Résistance, la S.F.I.O. sera sollicitée de tous côtés. Aussitôt achevée la libération, quand se reconstitue un cadre politique et démocratique « normal », la S.F.I.O. (qui s'est imposée volontairement une épuration sévère de ses responsables et dirigeants) se retrouve enfin pleinement dotée son élément.

L'étude rigoureuse et dense de Marc Sadoun se développe dans plusieurs dimensions. Analyse pénétrante de la S.F.I.O. de l'époque, elle montre comment l'occupation et le combat clandestin ont révélé les faiblesses du parti, mais aussi la fidélité aux idéaux et la solidité de l'affectivité partisane de ses militants. Marc Sadoun apporte une contribution originale à l'histoire des résistances et des relations complexes qui se sont établies entre les diverses formes d'action. Plus indirectement et plus discrètement enfin, l'auteur projette des éclairages précieux sur la comparaison qu'on n'approfondira jamais assez entre les socialistes et les communistes français.

GEORGES LAVAU.

★ **LES SOCIALISTES SOUS L'OCCUPATION. RÉSISTANCE ET COLLABORATION**, de Marc Sadoun. Préface de Maurice Duverger. Presses de la Fondation nationale des sciences politiques. 323 pages. 198 F.

Victimes et bourreaux

DEPUIS qu'il a décidé de consacrer sa vie à traquer, puis à faire juger les criminels de guerre hitlériens, Simon Wiesenthal, on le sait, n'a jamais transigé. Animé non par l'esprit de vengeance mais par la conviction d'avoir à remplir un devoir sacré, il a toujours refusé de céder aux arguments de ceux qui plaident en faveur de la prescription. Une fois pourtant, il s'est trouvé confronté à une situation humaine si cruelle qu'il a dû baisser les bras. Son dernier livre relate ce terrible cas de conscience.

Tout commence en mai 1961. Un jour, dans le train Salzbourg-Francfort, le directeur du centre de documentation juive est mis, par un inconnu, sur les traces d'un ex-officier SS qui, après avoir commandé le petit camp de Zaleste, à la lisière de la Pologne et de l'Ukraine, coule à présent des jours heureux à Karlsruhe, où il est chef du personnel dans une firme dirigée par son beau-père. Sur ce Werner Schulze, notable respecté de la grande cité industrielle, Wiesenthal acquiert vite la certitude que pèsent les plus lourdes présomptions. Pour le confondre, seules manquent encore des preuves. Au terme d'une patiente enquête, il apparaît qu'un seul être au monde peut les apporter : Max, un médecin juif, ultime survivant connu du camp que Schulze a transformé en enfer dès son arrivée, en septembre 1942.

Sitôt après avoir identifié ce témoin-clé, Simon Wiesenthal part à sa rencontre. Mais, à Zurich, il lui a rendez-vous, il a la surprise de rencontrer un homme réticent, moralement hanté, de toute évidence, par de trop lourds souvenirs. Mis en confiance, le malheureux finit pourtant par avouer les raisons de son comportement. Peu à peu, il révèle son passé, sa déportation à Zaleste en compagnie d'Hélène, sa fiancée, son évasion, son existence en U.R.S.S. après la guerre, sa nouvelle arrestation (pour anticommunisme, cette fois), son séjour au goulag, et, enfin, après sa libération en 1958, le dernier coup du destin : les retrouvailles tragiques, en Allemagne fédérale, avec Hélène, et la découverte de Marek, l'enfant de celle-ci. Un garçon dont Max ne peut supporter la présence, car il est en réalité le fils de Schulze, qui a violé la jeune femme après le départ de son compagnon.

Insoupçonnée au départ, l'existence de cet adolescent qui ignore le nom de son père change évidemment les données du problème. En accord avec Max et Hélène, l'infatigable chasseur des bourreaux nazis décidera alors d'abandonner les poursuites. Plutôt que de risquer de choquer irrémédiablement un innocent en lui révélant le secret de sa naissance, Simon Wiesenthal préférera laisser courir un coupable (pas pour très longtemps, d'ailleurs, puisque, quelques années plus tard, Schulze trouvera la mort dans un accident de voiture).

Cornélienne, remplie de rebondissements douloureux, cette histoire, sous d'autres plumes, se serait sans doute métamorphosée en un feuilleton mélodramatique. Pudique, Simon Wiesenthal s'est heureusement gardé de s'engager dans cette voie. Se bornant à changer les noms de personnes et de lieux afin de préserver l'anonymat des protagonistes de la tragédie, l'auteur a pris d'emblée le parti de raconter simplement la vérité, et la force de son récit tient à cette sobriété.

E. R.

★ **MAX ET HÉLÈNE**, de Simon Wiesenthal. Laffont, 176 p., 65 F.

Mozart fait chanter les femmes

Irez-vous cet été à Aix, Glyndebourne, ou Vaison-la-Romaine ? Ces 3 festivals et bien d'autres montent des opéras de Mozart. A cette occasion, Le Monde de La Musique analyse le rôle que Mozart a donné aux femmes dans ses opéras.
Un rôle exceptionnel si l'on en croit Barbara Hendricks, Christiane Eda-Pierre et Julia Varady qui témoignent de leur bonheur de chanter Così fan tutte, les Noces de Figaro, ou la Flûte Enchantée. Mozart, premier et dernier féministe de l'histoire de l'art lyrique.

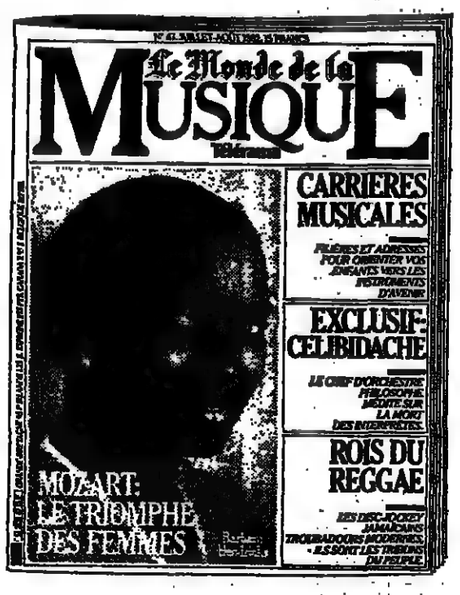

Avant d'orienter vos enfants vers une carrière d'instrumentiste il vous faut savoir les débouchés, les filières, les pièges à éviter, les précautions à prendre...
Toutes ces informations sont dans Le Monde de La Musique de juillet/août avec la liste des conservatoires et des classes à horaires aménagés, des renseignements pratiques, des adresses utiles. Bref, c'est un dossier complet pour permettre aux parents de faire le meilleur choix.

Dans sa première interview française depuis son passage orageux à la tête de l'Orchestre National, Sergiu Celibidache accuse: "Ils n'ont rien compris à la musique".

Cet entretien exclusif permet au plus grand perfectionniste des chefs d'orchestre de méditer en philosophe sur la mort de l'interprétation.

Autre grande figure au sommaire de ce mois-ci : Dimitri Chostakovitch. Méprisé par la plupart des spécialistes, ignoré du grand public, qualifié de "stalinien" et de "réactionnaire", ce compositeur soviétique n'est-il pas en réalité le Beethoven du 20e siècle ?

Côté danse, Le Monde de La Musique est allé regarder travailler 10 hommes en colère. Un chorégraphe, des danseurs, des comédiens, un musicien et un décorateur qui inventent une nouvelle forme de spectacle cet été à Chateauvallon.
Enfin, vous trouverez dans Le Monde de La Musique de juillet/août : un texte sur "psychanalyse et musique", cinquante ans de jazz à Kansas City, un reportage à la Jamaïque sur les rois du reggae, 85 disques commentés et étoilés et la liste complète des festivals de l'été.
Tout ce qui est important dans le monde de la musique est dans Le Monde de La Musique.

Le Monde de la Musique de Juillet/Août 15F chez votre marchand de journaux

Le Monde de la MUSIQUE Télérama

édition

L'expansion du «reprint»

● *Un secteur nouveau, mais très actif, de l'édition française.*

IL y a une dizaine d'années, l'édition française s'est enrichie d'un nouveau [illegible] d'activité, le reprint. En français, cette activité se nomme réimpression anastatique, mais en fait personne ne l'appelle ainsi. Le reprint permet de ressusciter de vieux ouvrages qu'on croyait disparus. Le petit Larousse, qui a accueilli ce mot en 1980, en donne la définition suivante : *« Réimpression sous forme de fac-similé d'un ouvrage épuisé. »* Le travail consiste donc à photographier un ouvrage page par page puis à le reproduire en offset. La naissance du reprint est une conséquence de la vulgarisation de l'offset. En cours d'opération, on peut agrandir légèrement le texte (il semble que les libraires boudent les petits formats) ou le réduire. C'est dire que le reprint n'est pas forcément un fac-similé du document initial.

En France, on faisait occasionnellement du reprint même avant la dernière guerre : quelques libraires réimprimaient des curiosités et des ouvrages d'art pour une clientèle d'amateurs. Mais si les choses en étaient restées là, le reprint n'aurait jamais eu les honneurs du petit Larousse. Son histoire commence véritablement vers les années 50, aux Etats-Unis, où d'innombrables bibliothèques voient le jour à cette époque et se mettent aussitôt en quête d'ouvrages anciens. Les grands libraires, Kraus en tête, incapables de satisfaire cette demande, se lancent dans le reprint — qui est resté jusqu'à aujourd'hui davantage une affaire de libraires que d'éditeurs. Ils reproduisent des ouvrages anglais, mais aussi français, allemands, italiens. Ils n'ont pas toujours le temps de rechercher les meilleures éditions. Parfois, il réimpriment des ouvrages auxquels il manque des pages. C'est qu'il faut meubler au plus vite des kilomètres de rayons.

Vers le milieu des années 60, un libraire genevois, Michel Slatkine, décide d'imiter ses confrères américains. Il obtient lui aussi un vif succès en diffusant ses livres, par envoi de catalogues, dans le monde entier, et principalement aux Etats-Unis. Il met rapidement sur pied sa propre imprimerie et rachète en 1973 la librairie parisienne Honoré Champion et son important fonds d'ouvrages historiques, également convoité par Kraus. Il a reproduit au total huit mille ouvrages environ, essentiellement de littérature et de critique littéraire. Il compte à son actif quelques réalisations monumentales, comme la réim[illegible] du *Mercure de France*. La première série de cette revue, qui couvre [illegible] 1721-1791, occupe, chez Slatkine, cent quarante et un volumes et coûte 87 393 F.

Édition sur mesure

[illegible] ses débuts, le reprint relève un peu de l'édition [illegible]me : non seulement les auteurs publiés sont tous des revenants, mais on voit rarement les livres [illegible] qu'ils [illegible] l'objet [illegible] petits tirages — [illegible] cinquante et deux cent cinquante exemplaires chez Slatkine — adaptés à la demande des bibliothèques et des universités. C'est de l'édition sur mesure.

Ces tirages ne peuvent paraître que [illegible] yeux d'un éditeur traditionnel qui doit vendre au moins deux mille à trois mille exemplaires de chaque titre pour couvrir ses frais. C'est que l'éditeur traditionnel assume les [illegible] composition du [illegible] Ceux-ci doivent être répartis sur un grand nombre d'exemplaires pour que l'ouvrage puisse se vendre à un prix abordable. Les éditeurs de reprints réalisent une économie considérable — de l'ordre de 40 % — en évitant les frais de composition, ce qui leur permet de vendre leurs ouvrages à des prix relativement accessibles compte tenu de l'extrême faiblesse du tirage (entre 250 et 500 F chez Slatkine).

Au début [illegible] années 70, les [illegible] effectués par les [illegible]thèques [illegible] commencent à diminuer. Cette perte est compensée en partie par l'accroissement [illegible] achats des bibliothèques allemandes et, surtout, japonaises. Cependant les Français, qui à leur tour se lancent dans le reprint, visent une clientèle plus large [illegible] plus di[illegible] que leurs prédécesseurs.

Certains libraires de livres [illegible]ciens avaient commencé quelques années plus [illegible] reproduire [illegible] leur spécialité devenus introuvables sur le marché. On peut citer Daniel Morcrette, libraire spécialisé [illegible]tronomie, installé à Luzarches, qui réimprime un ouvrage par an, luxueusement présenté, [illegible] deux [illegible] cinquante et sept [illegible] cinquante exemplaires et vendu de [illegible] F. Daniel Morcrette se refuse à faire de [illegible] des reprints épuisés, [illegible] dit-il, *« mes clients leur [illegible] une [illegible] placement »*.

Marc Pénau, libraire parisien [illegible] le régionalisme, fait du reprint depuis [illegible]. Il a publié une [illegible] titres, [illegible] de cinq [illegible] mille cinq cents exemplaires [illegible] 150 F environ, qui [illegible] davantage [illegible] chercheurs qu'à [illegible] bibliophiles. Il se déclare en profond désaccord avec [illegible]res qui donnent l'apparence [illegible] réimpres[illegible] qu'avec ceux qui [illegible] reproduire [illegible] vieux ouvrages sans y ajouter le moindre commentaire, ce qui consiste, dit-il, *« à perpétuer [illegible] du passé »*.

Mais ce [illegible] qu'après 1970 [illegible] le reprint français prend vraiment son envol, grâce, notamment, à Jeanne Laffitte, fille d'un libraire marseillais, connaissant très bien elle-même le livre ancien, qui entreprend de suivre l'exemple de Slatkine. *« Il y avait fort peu d'ouvrages sur les ré[illegible] à cette époque, [illegible] métier de [illegible] m'a permis de constater qu'il existait un public, pas très grand certes, mais passionné pour ce genre de livres. »* Elle commence donc à reproduire les ouvrages du dix-neuvième et du début du vingtième siècle qui traitent de l'histoire, [illegible] coutumes, du parler de chaque région. Elle a réalisé deux de ses meilleures ventes avec l'étude d'Auguste Brun, parue en 1931, sur le parler marseillais, *le Français de Marseille* ([illegible] F), et *la Légende de la mort [illegible] les Bretons armoricains*, d'[illegible] Le Braz ([illegible] vol., 165 F), qu'elle envisage de sortir en édition de poche. Elle a publié mille trois cents titres, tirés entre trois cents et mille exemplaires chacun, imprimés en Suisse par [illegible]. Certains [illegible] ouvrages sont enrichis d'une préface moderne (Maxime [illegible] présente le *Discours des sorciers*, d'Henri Boguet), mais dans leur grande majorité ils sont dépourvus [illegible]. La maison d'édition [illegible] Jeanne Laffitte se trouve à Marseille mais ses employés, au nombre d'une quinzaine, sont souvent ailleurs : ils sillonnent la France en quête de livres anciens. Ils placent en même temps la production de la maison auprès des libraires. *« Ce sont les libraires qui assurent la plus grande partie de nos ventes »*, dit Jeanne Laffitte.

Une jolie définition

Jean-Michel Place réimprime en fac-similé, depuis 1973, [illegible] revues d'avant-garde parues [illegible] 1900 et [illegible] en France mais aussi à l'étranger (il a ainsi reproduit la revue néerlandaise *Het Overzicht*). Il a fait paraître une trentaine [illegible] séries, dont certaines [illegible] un succès considérable : *la Révolution [illegible]* (1924-1929) [illegible] vendue, malgré son prix élevé (1 500 F) [illegible] treize mille exemplaires. Il espérait pouvoir réimprimer le *Minotaure*, mais Flammarion, qui en a les droits, a préféré [illegible] charger lui-même. Les tirages de Jean-Michel Place sont relativement importants : entre mille cinq cents et [illegible] mille exemplaires. *« Le reprint*, dit-il, *ne [illegible] survivre que s'il parvient à conquérir [illegible] plus vaste [illegible] celle [illegible] bibliothèques. Il lui faut [illegible] passer par [illegible] libraires. Certains éditeurs de reprints, étant des libraires [illegible] mêmes, ont [illegible] à la comprendre. [illegible] une [illegible]* Jean-Michel Place a [illegible] définition [illegible] reprint : *« [illegible] industrielle »*, dit-il.

Léonce Laget, libraire à Paris [illegible] dans les beaux-arts et les arts appliqués, réimprime de[illegible] et [illegible] systématique depuis 1975, des ouvra[illegible] sur [illegible] manuels qui, [illegible] dix [illegible], suscitent [illegible] intérêt croissant. Il reproduit notamment, en les agrandissant un peu, les petits [illegible] de la collection Roret qui [illegible] du siè[illegible] de l'art du charpentier, du chaudronnier, du coiffeur, [illegible] pianos. Imprimés en Allemagne, [illegible] à cinq [illegible] exemplaires, [illegible] entre 150 F [illegible] 300 F, ils sont [illegible] par des annonces publiées dans la presse professionnelle. Léonce Laget a également repris en fac-[illegible] *l'Art [illegible] menuisier*, de Jacques-André Roubo, publié [illegible] dix-huitième [illegible] 383 planches, [illegible]. Il [illegible] que le reprint ne concurrence pas le livre ancien, pas plus que le livre de poche ne concurrence l'édition courante : *« Ils s'adressent à des clientèles différentes*, dit-il. *[illegible] texte, [illegible] un [illegible] outil, les bibliophiles, eux, n'achètent que de l'ancien. Le reprint éveille la curiosité pour le livre ancien et peut éventuellement le faire mieux vendre. »*

C'est en réaction contre l'édition industrielle, avide de gros tirages, qu'Odette et Jacques Charrière ont créé, en 1975, les éditions d'Aujourd'hui, installées dans un ancien presbytère du Var. Ils réimpriment sur leurs propres machines, par petites quantités (deux cents à quatre cents exemplaires), [illegible] préface ni commentaires, des auteurs à « redécouvrir » : Théodore de Banville, Remy de Gourmont, José Maria de Heredia. Ils reproduisent aussi des ouvrages plus récents qui n'appartiennent pas au domaine public : ils versent dans ce cas 10 % du produit de leurs ventes à l'éditeur initial. Ils ont publié trois cents titres, dont les *Souvenirs entomologiques* de Fabre, en onze volumes, en commun avec les Editions Ceillier en 1978, install[illegible] elles aussi dans le Var, qui réimpriment des ouvrages sur les [illegible] automobiles, le chemin de fer.

On estime qu'il existe une trentaine d'éditeurs de reprints, dispersés aux quatre coins du pays. Même Pierre Belfond a fini par se laisser tenter : il a lancé, en 1979, la collection « Gutenberg reprints », [illegible] par Jean-Claude Bailly, qui [illegible] fait paraître une quarantaine de titres, parmi lesquels *[illegible] sur l'art de restaurer les estampes et [illegible] livres* de Bonnardot, dont il a été vendu cinq cents exemplaires [illegible] 200 F, et le traité des confitures de Nostradamus (155 F).

[illegible] déçu par [illegible] ventes aux Etats-Unis, Slatkine [illegible] tourné [illegible] 1980 vers [illegible] France. Il a créé la [illegible]té Slatkine-France, [illegible] locaux de [illegible] librairie Champion, qui réimprime [illegible] bien plus récents que [illegible] de la [illegible] a [illegible] paraître [illegible]ment les œuvres complètes de Raymond Radiguet, *Valsez [illegible]cisses*, d'Albert Paraz), tirés à un [illegible] grand nombre d'exemplaires (entre huit cent cinquante [illegible] mille), [illegible] moins [illegible] et [illegible] au public habituel [illegible] librairies. « *[illegible] n'imaginez [illegible] dorment [illegible] les [illegible] des [illegible] éditeurs*, [illegible] Paul Fournel, [illegible] Slatkine-France. *[illegible] ne [illegible] réédités, [illegible] ne dépasse [illegible]. Le reprint permet [illegible] à un prix [illegible]tivement modeste.*

Des trésors dans les caves

Le reprint est ainsi devenu, en dix ans, un secteur très actif de [illegible] française. [illegible] en même temps un secteur très fragile. Il [illegible] totalement [illegible] éditeurs en [illegible] qui [illegible] tout au moins les ouvrages qui ne [illegible] pas [illegible] dans le domaine public. Il semble que certaines grandes maisons n'aiment pas beaucoup que les gens de l'extérieur viennent fouiller dans leurs caves. Peut-être envisagent-elles d'exhumer elles-mêmes [illegible] qui [illegible] ? C'est ce que fait Gallimard avec la collection « L'imaginaire » : les textes ne sont pas recomposés mais reproduits photographiquement à partir d'un vieil exemplaire. Pour ce qui est des ouvrages du domaine public, les éditeurs de reprints considèrent qu'ils peuvent reproduire librement la composition du texte, ce qui n'est pas forcément l'avis de l'éditeur qui l'a fait paraître.

[illegible] Laffitte [illegible] d'or du reprint [illegible] déjà [illegible] lui. *« Tant d'ouvrages [illegible] été réimprimés ces [illegible] années, qu'il [illegible] d'établir un [illegible] de [illegible] »*, dit-elle. Certains titres [illegible] paru deux fois : le *Dictionnaire de la Sarthe* a été réimprimé par les Editions du Palais-Royal et par Joseph Floch, les *Contes bruns*, de Balzac, Chasles et Rabou, par Laffitte et par les Editions des Autres. *Un été dans le Sahara*, d'Eugène Fromentin, constitue un cas à part : sorti en reprint chez le Lyonnais Jacques-Marie Laffont, il vient de faire l'objet d'une réédition (le texte a été recomposé), assortie d'une importante préface, au Sycomore. Il serait regrettable que le reprint nuise à ce genre de travail. Notons qu'ici le reprint vaut 67 F, ce qui paraît excessif comparativement au prix de la réédition, qui est à 69 F.

Le fonds d'ouvrages sur les régions étant à peu près épuisé, les éditions Laffitte commencent à s'intéresser à la spéléologie, à la gastronomie, à la psychiatrie. Elles développent aussi la vente par correspondance, qui permet d'atteindre un public encore plus vaste que celui des libraires : elles ont envoyé cinquante mille messages par la poste à l'occasion du lancement du volumineux *Dictionnaire pratique d'horticulture*, de Nicholson. Enfin, elles commencent à publier des inédits-documents, essais, romans. Slatkine-France aussi en vient [illegible] aux inédits. Les éditeurs de reprints seraient-ils en train de devenir des éditeurs comme les autres ? Jean-Michel Place est assis, lui, entre deux chaises : les inédits représentent à peu-près la moitié de sa production.

Aujourd'hui, bien des éditeurs font occasionnellement du reprint. Les ouvrages publiés dans « 10-18 », sous la rubrique « Fin de siècle » sont des reprints. Certains titres de la collection [illegible] « Livre de Poche », comme *la Vie, mode d'emploi*, de Georges Perrec, [illegible] de [illegible]tion [illegible] science-fiction publiée [illegible] Nouvelles Editions Oswald, le sont également. Enfin Flammarion a modifié le format de ses ouvrages de [illegible] humaines afin de pouvoir les reproduire photographiquement dans sa [illegible]llection de poche « Champs ».

VASSILIS ALEXAKIS.

[illegible] CAGNAT.

BOURSE GONCOURT DU RECIT HISTORIQUE 1982
Claire Krafft Pourrat
Le colporteur et la mercière
récit et enquête
denoël

LIVRES POLONAIS
[illegible] livres français sur la Pologne
LIBELLA
12, rue St-Louis-en-l'Ile, Paris-4e
Tél. 326-51-09

Se perfectionner, ou apprendre la langue est possible en suivant
LES COURS D'ANGLAIS DE LA BBC
cours avec [illegible] en français
Documentation gratuite : EDITIONS DISQUES BBCM
8, rue de Berri - 75008 Paris

Important Editeur Parisien
recherche pour ses différentes collections manuscrits inédits de romans, poésie [illegible] théâtre.
Les [illegible] feront l'objet d'un lancement par presse, radio [illegible] télévision.
Adressez manuscrit et C.V. à la Pensée Universelle [illegible] rue Charlemagne, [illegible] Paris - Tél. 887.08.21.
Conditions fixées par contrat.
Notre [illegible] habituel [illegible] défini par l'article 49 de la loi du 11 [illegible] 1957 sur la propriété littéraire.
la pensée universelle

Le roman de Chabrol
Jean-Pierre Chabrol
Le lion est mort ce soir
roman
"En réaliste conséquent, Chabrol colle [illegible] la médiocrité qui l'épouvante, ne s'épargne [illegible] polyamides qui l'écœurent."
Bertrand Poirot-Delpech/ Le Monde
"Un roman vrai, avec un lent, long et puissant suspense."
Jérôme Garcin/ Les Nouvelles Littéraires
"C'est un Chabrol jusqu'au bout des poils de la barbe."
Pierre Macaigne/ V.S.D.
"Ainsi est Chabrol : gai, bruyant, furieux, bon..."
André Wurmser/ L'Humanité

GRASSET

folio
Nouveautés juin 1982
BOILEAU - NARCEJAC
Terminus
L.-A. de BOUGAINVILLE
Voyage autour du monde [illegible]
du [illegible] "La Boudeuse" et la flûte "L'Etoile"
Paul MORAND
Le flagellant de Séville
Raymond RADIGUET
Le diable au corps
Catherine RIHOIT
Le bal des débutantes
Sidney SHELDON
Jennifer ou la fureur des anges
Edith WHARTON
[illegible] du monde
Folio la bibliothèque idéale en format de poche

Le Monde

culture

CINÉMA

LA MORT DU RÉALISATEUR HENRY KING

Le metteur en [illegible] américain Henry [illegible] mort [illegible] la nuit du 29 [illegible] juin en Californie. Il [illegible] âgé de quatre-vingt-quatorze ans.

[illegible] Henry King, disparaît un [illegible] du vieil Hollywood, [illegible] des origines comme du parlant. Dans [illegible] 50, il [illegible] un de la Fox, [illegible] de [illegible] qui Darryl Zanuck, le « patron », [illegible] les productions [illegible] plus importantes. Capa[illegible] d'aborder [illegible] sujets, on aurait bien de la peine [illegible] ranger son œuvre sous la bannière du « [illegible] d'auteur », [illegible] plusieurs films un portrait grandeur [illegible] Amérique [illegible] loyale [illegible] amitiés [illegible] questions superflues. [illegible] chef-d'œuvre, [illegible] l'avis général, [illegible] qu'il tourne [illegible] certains historiens anglo-saxons mettent [illegible] un pied d'égalité avec [illegible] d'Arc et le Dernier [illegible]. – L.M.

[Né en 1888 [illegible] Virginie, Henry King est d'abord [illegible]. [illegible] son premier film chez [illegible] 1916. Thomas Ince l'engage pour diriger Vingt-Trois Heures et demie [illegible] permission *(1919) : c'est [illegible] triomphe.*

[illegible] 1921, pour First National, il réalise son chef-d'œuvre, Tol'able [illegible]. *Henry King [illegible] révèle les grands [illegible] s'ébattent [illegible] au cœur pur [illegible]. Conteur né, Henry King excelle [illegible] capter [illegible] espèce [illegible] fluidité [illegible] actions humaines. On re[illegible] souvent ces caractéristiques [illegible].*

La Sœur blanche *(1923)* [illegible] Romola *(1924), avec les sœurs [illegible], confirment le statut [illegible] Henry [illegible]. Il dirige la premi[illegible]* Dalas *(1925), avec [illegible] Bennett, pour Samuel Goldwyn, puis [illegible] Gary Cooper dans* The Winning [illegible] Worth *(1926). Dans [illegible] sous contrat [illegible] la Fox [illegible] Darryl F. [illegible] il [illegible] voit confier le [illegible] chef-d'œuvre [illegible] Borzage, [illegible]. En 1938, c'est [illegible]* de Chicago, *avec [illegible] de Zanuck, Tyrone Power, Alice Faye [illegible] Ameche : [illegible] a voulu rivaliser [illegible] le [illegible]* Francisco *de la M.G.M. [illegible] un genre qui anticipe [illegible] le film-catastrophe [illegible] 70, sans pour [illegible] sacrifier [illegible] facteur humain.*

[illegible] Chant [illegible] Bernadette, *d'après Franz Werfel, en 1943, avec Jennifer Jones, inaugure [illegible] série de [illegible]perproductions :* Wilson, *en 1944, [illegible] échec complet,* [illegible] Neiges du Kilimandjaro *(1952) et* Le [illegible] se lève aussi *(1957) d'après Hemingway,* [illegible] Colline de l'adieu *(1955), d'après [illegible] Suyin,* Tendre est la nuit *(1959), d'après [illegible] Fitzgerald.*

The Gunfighter (la Cible humaine, *1950), [illegible] western [illegible] considéré [illegible] de [illegible] meilleurs films [illegible] l'après-guerre, [illegible] l'effondrement nerveux d'un chef militaire au [illegible] la [illegible] guerre. [illegible] n'a jamais [illegible] en France [illegible] ravissante comé[illegible] musicale [illegible] Crain,* Margie *(1946), [illegible] pleine [illegible] talgie, ni* I'd climb [illegible] highes moutain *(1951), [illegible] naïveté d'Henry King fait merveille.]*

En v.o. : U.G.C. ERMITAGE - U.G.C. DANTON - En v.f. : REX - U.G.C. OPÉRA - LES MONTPARNOS - MISTRAL - SAINT-CHARLES CONVENTION - PARAMOUNT MONTMARTRE - [illegible] MURAT - STUDIO Parly 2 - ARTEL [illegible] - ARTEL Nogent - ARTEL Marne-la-Vallée - 4 TEMPS [illegible] Défense - ULIS Orsay - ARGENTEUIL - FLANADES [illegible] - MÉLIÈS [illegible] - MAJESTIC Meaux - ARCEL Corbeil.

MUSIQUE

« LA CLÉMENCE DE TITUS » [illegible] Bruxelles

Bienfaits et méfaits de la dramaturgie

M. [illegible] Mortier peut être satisfait après [illegible] première année de direction de l'Opéra national de Belgique (Théâtre royal de [illegible] Monnaie) : il [illegible] reconstitué un bel orchestre, ranimé la [illegible] et ramené [illegible] nombreux public, [illegible] le plus souvent d'excellents spectacles (en particu[illegible] un admirable [illegible] qui [illegible] au Châtelet), [illegible] de [illegible] remarquable *Clémence de Titus.*

[illegible] budget de 60 millions [illegible] français l'an prochain (soit le [illegible] de celui de l'Opéra [illegible] Paris), [illegible] ambition [illegible] d'atteindre au niveau d'une « capitale européenne » grâce [illegible] réalisations soigneusement [illegible] point [illegible] longuement répétées (sept semaines pour *la Clémence*), [illegible] qui exclut [illegible] sacrés, mais non les Von Stade, Eda-Pierre, [illegible] Dam, Sass, qui [illegible] heureux de travailler des œuvres en profondeur. [illegible] nouvelles productions seront, [illegible] partir [illegible] septembre, *Ido[illegible]* (Pritchard, Deflo, Frigerio), [illegible] *Boccanegra* (Cambreling, Constant, Platé), *Louise,* [illegible] *Sol[illegible]* de Zimmermann (par [illegible] de Francfort, sous la [illegible] Michael Gielen), [illegible] *Freischütz,* [illegible] *Ory* (Pritchard, Ponnelle), [illegible] *Kabanova,* [illegible] *Cenerentola* (Cambreling, Villégier, Cauchetier).

Jeune [illegible] belge, qui a beaucoup [illegible] en Allemagne (et [illegible] l'Opéra [illegible] Paris), Gérard [illegible] appartient [illegible] nouvelle génération qui a grande confiance [illegible] la « dramaturgie » pour transformer [illegible] style [illegible] l'interprétation des œuvres. Le chef d'orchestre, le metteur en [illegible] et le « dramaturge » se réunis[illegible] longtemps [illegible] l'avance (un [illegible] pour *la Clémence*) et confrontent [illegible] conceptions ; puis [illegible] plonge dans [illegible] bibliothèque pour disséquer [illegible] de l'œuvre, le livret, la partition, [illegible] leur [illegible] maximum d'idées, de références, faire les rapprochements les plus profonds comme les plus saugrenus, qui [illegible] metteur en scène une [illegible] de [illegible] exploiter.

[illegible] de *la Clémence [illegible] Titus* [illegible] un [illegible] exemple de ce travail, en reprodui[illegible] en quelque sorte le « [illegible] dramaturgique » [illegible] ce spectacle qui ne comprend [illegible] moins de soixante-quinze [illegible] (de Suétone [illegible] Thomas Mann, en [illegible] par Casanova, Lavater, Andersen, Mallarmé et Kafka) et autant d'illustrations [illegible] inspiré un décor, un [illegible] ou un détail [illegible] en scène.

Dramaturgie [illegible] poussée, à l'intention, il [illegible] vrai, d'un [illegible] allemand de quarante-cinq ans, Karl-Ernst Hermann, qui fait quasiment [illegible] débuts [illegible] l'opéra. [illegible] avantages [illegible] évidents, ils [illegible] pas cependant sans [illegible]nients, [illegible] particulier de dissoudre quelque peu l'originalité [illegible] l'œuvre [illegible] du compositeur, [illegible]

étant dans tout [illegible] réciproquement, comme on le [illegible] depuis longtemps...

[illegible] peut préférer l'effort solitaire [illegible] recréation intérieure, quasi abstrait, d'un Lavelli (*Idoménée*), même quand il [illegible] trompe (*Pelléas*), la réinterprétation [illegible] monolithique, historicisante, d'un Jean-Louis Martinoty (*Ercole [illegible] Couronnement [illegible] Poppée*) ou, plus simplement, l'interprétation intuitive, [illegible] fil [illegible] partition, d'un Jean-Pierre Ponnelle qui nous avait valu une sublime [illegible] Munich (*le [illegible]* 11 août 1971).

Costumes et impressions

[illegible] de [illegible] même œuvre [illegible] Bruxelles [illegible] une petite impression [illegible] gêne : spectacle-« mode », [illegible] la [illegible]sant et d'une saveur un peu déce[illegible] comme la « nouvelle cuisine »... [illegible] ingénieuse [illegible] faire de Vitellia [illegible] sorte [illegible] cantatrice, [illegible] capricieuse, pleine [illegible] contradictions, et finalement odieuse, qui jette le bouquet [illegible] lui apporte [illegible] elle [illegible] impudemment [illegible] basses œuvres, [illegible] l'idée peu [illegible] peu tombe en panne, malgré le talent [illegible] la [illegible] Eda-Pierre qui finit, ridiculisée, sous une [illegible] mariée [illegible] la Peynet.

D'autant que la [illegible] d'une [illegible] moderne détonne tout à fait [illegible] côté de ce Titus lourdement chargé des défroques du Napoléon impérial de David, et [illegible] merveilleux Sextus (Alicia Nafé) et [illegible] Evangelatos) habillés à la mode de l'Ancien Régime comme de petits [illegible].

Est-ce le costume qui crée l'impression ? Eux du moins (et on leur adjoindra la [illegible] de [illegible] Barbaux, [illegible] son yo-yo) [illegible] âme le [illegible] pathétique de Mozart, [illegible] une [illegible] de voix (surtout [illegible] Nafé, de satin et de flamme qui rappelle Berganza), une [illegible] frémissante de [illegible] qui [illegible] avec [illegible] jeu un [illegible] ampoulé [illegible] (malgré le [illegible] timbre [illegible] Stuart Burrows) et [illegible] incartades anachroniques de Vitellia-Callas. [illegible] noter [illegible] réjouissante silhouette [illegible] Fouché qu'impose le Publius [illegible] Jules [illegible].

Le [illegible] blanc [illegible] nu, [illegible] meu[illegible] tantôt une [illegible] colonne brisée, [illegible] une chaise curule, voire une [illegible] main [illegible] l'index pointé (souvenir [illegible] Peter Stein ?), s'ouvre parfois [illegible] de belles [illegible] maritimes, [illegible] galeries voûtées, [illegible] tonnelles verdoyantes, [illegible] palmiers tropicaux (ce qui permet [illegible] une majestueuse « [illegible] désert » en amazone, non sur un chameau, [illegible] de plâtre). Tout [illegible] beau, parfois [illegible] (comme [illegible] prodigieuse vision noc[illegible] Titus en proie au doute), mais [illegible] ne peut se [illegible] d'un certain sentiment [illegible] gratuité provenant du [illegible] hybride du spectacle.

L'impression peut-être que Mo[illegible] n'est [illegible] vraiment là, et [illegible] ce Mozart qui va mourir et jette ses [illegible] passionnés [illegible] une musique qui [illegible] plus de la [illegible] qu'en [illegible], arrière-plan qui me sem[illegible] fondamental pour [illegible] œuvre, sur ce point encore plus [illegible] mystère que [illegible] *Flûte [illegible] chantée.* Cela, la [illegible] en [illegible] l'oublie, [illegible] peut-être [illegible] Sylvain Cambreling, malgré le superbe travail technique qu'il a [illegible] chestre ; [illegible] sonne avec une [illegible] sécheresse, un [illegible] opacité (des [illegible] surtout), [illegible] qu'on attend, [illegible] une parfaite transparence, une [illegible] confidence par-delà les notes.

JACQUES LONCHAMPT.

* Prochaines représentations les 2, 4, 7, 9 et 11 juillet.

■ M. Bruno Brochier a [illegible] nommé le 25 juin, administrateur général [illegible] l'orchestre de [illegible]. Il remplace M. Jean-Pierre Guillard, qui est [illegible] directeur [illegible] la mission [illegible] la musique au parc [illegible] la Villette.

[Né en 1940, [illegible] référendaire à la Cour [illegible] comptes, M. [illegible] chier est [illegible] percussionniste, [illegible] du [illegible] Grenoble.]

EXPOSITION

PICASSO AU MARAIS

Jacqueline en vrac

Jacqueline et Maurice Guillaud sont des gens têtus. Punis par les pouvoirs publics (la Ville et l'Etat, d'accord pour une fois) pour avoir « fauté » du côté de la gestion du Centre culturel du Marais, leur vie, ils ont, après une forte campagne de soutien, avec des fonds privés et personnels inattendus, réussi le petit miracle de la réouverture du 28, rue des Francs-Bourgeois.

Une autre Jacqueline, Mme Picasso, a volé à leur secours, prêtant sa collection personnelle pour le nouveau départ. Cela nous vaut une exposition de portraits en cinquante-neuf peintures, neuf sculptures, cinq dessins, deux cartons découpés : en tout soixante-quinze œuvres dont une partie est d'ordinaire accrochée dans la « pièce à musique » de la propriété de Mougins, où vit Jacqueline. D'autres portraits, venant de la galerie Louise Leiris et de collectionneurs privés gravés [illegible] toutes les époques s'y ajoutent, permettant notamment d'introduire l'image du peintre [illegible] côté de son modèle. Ce qui donne parfois encore plus de piquant à la saveur des variations sur la figure de Jacqueline, en long, en large et de travers, dans tous les genres et tous les styles.

L'exposition [illegible] déploie comme [illegible] l'habitude, [illegible] un parcours-spectacle compliqué composé par [illegible] Guillaud, qui amuse [illegible] visiteurs. Tant mieux. Mais, tout [illegible] même, [illegible] obligé d'attendre que [illegible] monsieur ou la dame de [illegible] ait fini de voir, pour voir à son tour, sans la possibilité d'enjamber ou de revenir en arrière, c'est un peu [illegible], même s'il s'agit de débusquer [illegible] en transparence des œuvres, elle n'est peut-être pas si mal venue de la part d'un cubiste reconverti. Une réserve cependant : il [illegible] éviter de montrer l'envers daté [illegible] qu'on [illegible] un [illegible] plus loin, après [illegible] tournant [illegible] épingle, [illegible] qu'on n'a [illegible] sur l'œuvre qu'on est en train de regarder — laquelle, [illegible] n'a aucun rapport [illegible] celle [illegible] ou [illegible] d'après. [illegible] oui, Maurice Guillaud, [illegible] l'anti-musée.

[illegible] question [illegible] Jacqueline [illegible] quelques exceptions près : [illegible] portrait d'Olga [illegible] au pastel [illegible] ; ou [illegible] grand Cheva[illegible] impalpable [illegible] portraits d'humeur, [illegible] portraits d'humour [illegible] portraits d'amour, [illegible] d'expression concentrée en virgules [illegible] points [illegible] lunatiques, [illegible] gueule, grinçants ou boudeurs, [illegible] chapeautés, picaresques, décoratifs, grecs, ingresques, en noir, en blanc, hauts en couleurs, pensifs, pensés, synthétiques, tarabiscotés, frisottés, assis, debout, de face, de profil tout [illegible] la fois, pourfendus, dramatiques, [illegible]turbés, calmes... au rythme complexe d'une vie [illegible] trois : le peintre, le modèle et la peinture en [illegible].

GENEVIÈVE BREERETTE.

★ Centre culturel [illegible] Marais. Pour les « sympathisants », « amis », « bienfaiteurs » ou « donateurs », [illegible] prix spéciaux sont prévus jusqu'en janvier [illegible] pour toutes les expositions : Caspar David Freidrich, Wagner-Parsifal, Altdorfer, Daumier peintre, Blake, Cranach, Stars d'Hollywood [illegible].

★ Outre l'exposition Picasso, le Centre culturel du marais présente jusqu'à la mi-juillet l'œuvre graphique donné à la B.N. et des environnements durs de Volf Vostell, un artiste allemand d'aujourd'hui à qui le musée de Calais [illegible] son exposition d'été.

THÉATRE

Le palmarès de la critique dramatique [illegible] musicale

Grand Prix : « Ricard II » [illegible] « la Tragédie de Carmen »

Les prix de la critique dramatique et musicale ont été proclamés le mercredi 30 juin, pour la première fois en présence [illegible] ministre de la culture, M. Jack Lang, et [illegible] directeurs du Théâtre de la musique. MM. Robert Abirached et [illegible] Fleuret. Un palmarès sans surprise, irréprochable.

Le Grand Prix du théâtre a été at[illegible] *II*, par Ariane Mnouchkine et le [illegible] du Soleil, qui [illegible] inaugurer [illegible] Festival d'Avignon le 9 juillet. Le Grand Prix de la musique, à [illegible] *Tragédie [illegible] Carmen,* (Bouffes du Nord), par Peter Brook, un [illegible] qui sera repris [illegible] la rentrée jusqu'à Noël, et partira en [illegible].

[illegible] *justice,* par [illegible] T.N.S., [illegible] à Strasbourg et donn[illegible] saison [illegible] l'Odéon, [illegible] « [illegible] *meilleure pièce [illegible] langue française* ». Il s'agit d'un travail de Bernard Chartreux [illegible] du T.N.S., mis en [illegible] Jean-Pierre Vincent, qui ont [illegible] audience de correctionnelle au tribunal de Strasbourg. Catherine Sellerd [illegible] comme « [illegible] *meilleure* [illegible] » [illegible] *Virginia,* d'Edna Brien, adaptation de Guy Dumur, [illegible] en [illegible] de [illegible] Ben Mussa au Petit [illegible] Chesnay, [illegible] « *le meilleur* [illegible] » [illegible] *l'eau,* [illegible] Semprun Maura, au Petit Odéon, et c'est à [illegible] encore que Nathalie Becue a été « révélée » [illegible] le [illegible] titre d'*Yvonne, pri[illegible] [illegible] Bourgogne* — [illegible] fille laide, muette, gênante, — mise en scène [illegible] Jacques Rosner. Elle [illegible] été [illegible]gée depuis à la [illegible] Française.

Le meilleur livre sur [illegible] théâtre [illegible] *Bertolt [illegible] contre [illegible] Grand* [illegible] Georges Banu (éditions Aubier Montaigne) ; le meilleur livre sur [illegible] musique, le *Richard Wagner* [illegible] Martin Gregor Dellin, [illegible] grande biographie moderne, [illegible] Fayard, [illegible] une [illegible] importante, marquée [illegible]ment [illegible] le *Schubert* [illegible] Brigitte Massin, [illegible] d'Henri-Louis [illegible] la Grange, le [illegible] d'Harry Hal[illegible].

Le prix Georges-Lerminier, attri[illegible] au meilleur spectacle [illegible] en province, a [illegible] décerné [illegible] *Géants [illegible] montagne,* [illegible] Pirandello [illegible] Georges Lavaudant et [illegible] Centre dramatique [illegible] Alpes, qui vient [illegible] présenté au Théâtre national [illegible] Chaillot. On voit mal d'ailleurs pourquoi le prix n'a pas été partagé avec *Palais [illegible] Justice,* [illegible] deux spectacles ayant [illegible] en décentralisation [illegible] joués à Paris. Le prix Claude-Rostand (meilleur spectacle musical [illegible] en province), décerné au *Couronnement de Poppée,* de Monteverdi, par l'Atelier lyrique [illegible] l'Opéra du Nord-Tourcoing, [illegible] le metteur en scène Jean-Louis Martinoty, d'ailleurs déjà [illegible]ronné l'an dernier. Peter Brook, pour [illegible] part, [illegible] un habitué [illegible] prix (sa *Tragédie [illegible] Carmen* a également obtenu le prix Dominique), comme le T.N.S., Georges Lavaudant [illegible] le [illegible] du [illegible].

■ Le [illegible] Old Vic [illegible] d'être racheté par M. Edwin Mirvish, homme d'affaires canadien qui est déjà propriétaire du Royal Alexandra à [illegible]. Il y a présenté avec succès, des comédies [illegible] grand spectacle et désire orienter dans ce sens la programmation de l'Old Vic.

■ Le danseur et chorégraphe espagnol Antonio Gades qui s'est blessé, durant une répétition à Strasbourg, ne pourra, avec son ballet, assurer les représentations prévues au second Festival de Montpellier le 1er juillet. Il sera remplacé par le Ballet Espagnol de Madrid avec José Granero. Il espère cependant assumer cet été ses autres engagements.

RENDEZ-VOUS DES COMPAGNIES
THÉATRE DE L'ATHÉNÉE LOUIS JOUVET
THÉATRES SUBVENTIONNÉS
3 dernières
en revoir
de Charles Tordjman
mise en scène
Jeanne [illegible]
... [illegible], drôles [illegible] admirablement vivants. COLETTE [illegible] DARI[illegible]
4 Square de l'opéra louis jouvet
742.67.27

DANSE

LE CONCOURS ANNUEL DU CORPS DE BALLET DE L'OPÉRA

Un bon niveau

Avancé [illegible] mois — l'administration a pensé que les danseurs, très employés, [illegible] actuellement en condition, [illegible] qui [illegible] serait pas le cas après leurs deux mois de vacances à l'automne, — [illegible] annuel du corps de ballet [illegible] l'Opéra [illegible] lieu le 29 juin au Théâtre des Champs-Elysées. L'ambiance était un peu feutrée, peut-[illegible] parce qu'aucune place de premier danseur ou [illegible] première danseuse n'était à pourvoir.

On pourra toujours s'interroger sur la nécessité de ce genre d'examen dont l'origine [illegible] à 1860, d'après une [illegible] Taglioni, perfectionniste en diable. Il [illegible]pondait [illegible] une profession parfaitement hiérarchisée alors qu'aujourd'hui les distributions de rôles, laissées pratiquement au choix des chorégraphes, créent en quelque [illegible] une promotion parallèle. Cruel et éprouvant pour les jeunes danseurs lancés seuls sur un pla[illegible] désert, il [illegible] cependant le mérite de mettre [illegible] évidence certains éléments prometteurs [illegible] révéler certaines carences techniques (de mauvais pieds pour les garçons, des équilibres fragiles chez [illegible] filles) auxquels il [illegible] possible [illegible] remédier.

Injuste [illegible] toute manière en raison du peu [illegible] places disponibles (deux sujets et deux coryphées femmes pour un contingent de vingt-quatre candidates, un sujet, un coryphée homme pour vingt candidats), il [illegible] permis d'apprécier [illegible] niveau général du ballet.

Conçu comme un « non-stop », le concours, lancé [illegible] la scène, dès [illegible] heures du matin, [illegible] plus jeunes garçons, [illegible] quadrilles, en [illegible] blancs et culottes moulantes dans la « Variation [illegible] Colas » de *la [illegible] mal gardée,* mettant en évidence l'aisance [illegible] Félix Vivian, le style délié d'Alain Rouillon, les beaux tours de Pierre Darde, les grands jetés [illegible] Frank Wilder [illegible] le moelleux d'Hervé Dirmann. En option contemporaine, un *Bakthi* qui ne convient pas à Patrick Félix, plus à l'aise dans *Giselle.*

Avec les coryphées, c'est une suite [illegible] petits princes qui déferle avec un extrait du *Lac* proprement exécuté par la plupart. Les variations libres [illegible] presque [illegible] consacrées [illegible] *Etudes,* [illegible] les garçons peuvent mettre [illegible] valeur leurs tours, leurs [illegible], leur batterie, confirmant la vitesse de Laurent Hilaire, la présence scénique [illegible] Michel Mesnier, le [illegible] et le fini [illegible] Manuel Legris, et le charme [illegible] Wilfrid Romoli. [illegible] *Bayadère,* Bruno Cauhapé [illegible] qualités acrobatiques assez [illegible].

Puis c'est le tour des quadrilles femmes. Une suite [illegible] « [illegible] mal gardées », enjuponnées, aux chaus[illegible] trop neufs et grinçants, s'attaque, [illegible] sourire dehors, [illegible] une variation qui réclame surtout grâce et équilibre. [illegible] choisir entre Arbo, [illegible] dansante; Cividino, nette [illegible] précise; Délia, au style coulé; Doisneau, fraîche et vive; Doussard, musicale. Grandville possède [illegible] l'aplomb [illegible] belles pointes; Guillem « dégage » bien, Maniglier « [illegible] » bien.

[illegible] impression [illegible] grâce [illegible] charme [illegible] les choryphées. Elles s'épanouissent dans la variation [illegible] « la Belle » [illegible] nuances. Fabienne Cerutti [illegible] fluide, déliée, avec [illegible] belles arabesques ; la romantique Sylvie Guillaumin [illegible] beaux bras [illegible] fiers cam[illegible] ;Christine Landault [illegible] équilibres [illegible] attitudes. Elisabeth Morin [illegible] lyrique et fine, mais elle amorce [illegible] série [illegible] chutes. Fabienne Compet — un peu appliquée [illegible] statique dans la variation imposée — emporte la décision dans sa variation libre [illegible] présente un deuxième [illegible] du *Lac des cygnes,* personnel [illegible]. Cerutti, elle, propose une variation [illegible] « la cigarette » (*Suite en blanc*) musicale, bien enchaînée, [illegible] maîtrisée que tout semble aller de soi. Elle [illegible] détache [illegible] des autres.

MARCELLE MICHEL.

PALMARES

SUJETS FEMMES
Mmes Cerutti et Compet

CORYPHEES FEMMES
Mmes Guillem et Grandville

SUJETS HOMME
M. Legris

CORYPHEE HOMME
M. Darde

SPECTACLES

théâtre

Les salles subventionnées et municipales

Opéra (742-57-50), 19 h 30 : Roméo et Juliette.
Comédie-Française ([illegible]), 20 h 30 : le Voyage [illegible] M. Perrichon (dernière).
Centre Pompidou (277-12-33), 19 h : David Hockney.

Les autres salles

Atelier (606-49-24), [illegible] h : le Nombril.
Athénée (742-67-27), 21 h : En revoir.
Cartoucherie, Épée de [illegible] (808-39-74), 21 h : L'homme masse.
[illegible] culturel du [illegible] (272-73-52), 20 h 30 : Boustifilles.
Comédie italienne (321-22-22), 18 h 30 et 22 h 30 : Mamma Marcia ; 20 h 30 : [illegible] Servante amoureuse.
Comédie de Paris (281-00-11), 20 h 30 : [illegible] Jacques le Fataliste ; 22 h : Virage.
Deux Portes (361-24-51), 20 h 30 : le Pain de ménage ; le Défunt.
Escalier d'or (523-15-10), 21 h : [illegible] amoureuses.
Espace-Gaîté (327-95-94), 22 h : la Forêt des bienfaits.
Espace Marais (271-10-19), [illegible] 30 : la Tour mystérieuse ; le Philosophe soi-disant.
Esplanade Champerret (758-21-34), 20 h 30 : Hamlet.
Fontaine (874-74-40), 20 h 30 : Si jamais [illegible] te pince, j'invite le [illegible].
Galerie 55 (326-63-51), 20 h 30 : [illegible]ning Mr Sloane.
Huchette (326-38-99), 20 h 15 : la Cantatrice chauve ; 21 h 30 : la Leçon.
Lucernaire (544-57-34), [illegible] Noir, 18 h 30 : l'Île des esclaves ; 20 h 15 : Sylvie Joly ; 22 h 15 : le Cratère de Chicago ; le Sang des fleurs. — Théâtre Rouge, 18 h 30 : Éon ; 20 h 30 : Tchoufa ; 22 h 15 : Gustave Parking. — Petite salle, 18 h 30 : Parlons français ; 21 h : le Fétichiste ; 22 h 15 : Dialogues de sourdes.
[illegible] (265-07-09), 20 [illegible] : l'Alouette.
Marie Stuart (508-17-80), [illegible] h : Archi-[illegible]
Michel (265-35-02), [illegible] h 15 : On [illegible] au lit.
Montparnasse (320-89-90), 21 h : la Cagnotte. — Petite salle, 22 h : Hommage à Pierre Dac.
Œuvre (874-42-52), 20 h 45 : Qui a peur de Virginia Woolf ?
Palais-Royal (297-59-81), 20 h 45 : [illegible]vre France !
Plaisance (320-00-06), 20 h 30 : la Camarde
Potinière (261-44-16), 20 h [illegible] : Une fille drôlement gonflée.
Ranelagh (288-64-44), 20 h 15 : Franz Kafka.
T.A.I. - Théâtre d'Essai (278-10-79), 20 h 30 : l'Écume des jours.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h 30 : les [illegible] ; 22 h : [illegible] d'aujourd'hui.
Théâtre du Lys (327-88-61), 20 h 30 : His-[illegible].
Théâtre Présent (203-02-55), I. 20 h 30 ; Drôles de bobines.
Théâtre des [illegible] (633-01-21), 20 h 30 : les [illegible]
Tristan-Bernard (522-08-40), 20 h 45 : le Troisième Témoin.
Variétés (233-09-92), 20 h 30 : Lorsque [illegible] paraît.

Les cafés-théâtres

Au bec fin (256-29-35) 20 h 30 : Tohu Bohut ; 22 h : le Président ; 23 h 30 : Vous descendez à la prochaine ?
Café d'Edgar (322-11-02), I., 20 h 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h [illegible] : Mangeuses d'hommes. — II., 20 h 30 : Praline [illegible] Berlingotte. — [illegible] h 45 : L'amour, c'est comme un [illegible]
[illegible] (347-33-06), [illegible] h : P. Quirai.
Fanal (233-91-17) 20 h : Une saison en enfer ; 21 h 15 : les Grandes Sartreuses.
La Gageure (367-62-45), 21 h : le Garçonne ; 22 h 30 : Un cœur sous [illegible] soutane.
Le Petit [illegible] (278-36-50), [illegible] h : Douby... be good ; 22 h 30 : les Bas de [illegible]
La Soupap (278-27-54), 20 h 30 : le Mur mort ; 21 h 30 : F. Margarita, A. Duclos.
Le Tintamarre (887-33-82), [illegible] h 30 : C. Epinal, D. Bourdon ; [illegible] h 30 : Phèdre ; 22 h : l'Apprenti fou.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h 30 : Les voyages déforment les valises ; 21 h 30 : C'est ça ou les fles Baléares ? ; 22 h 30 : Cerise.
Vieille [illegible] (707-60-93), 20 h 30 : A. Burton. [illegible] salle, 22 h : [illegible]

Les chansonniers

Caveau [illegible] **République** (278-44-45), 21 h : Achetez Français.

Le music-hall

Casino de Paris (874-26-22), 20 h 45 : [illegible]
Comédie de Paris (281-29-36), 20 h 30 : Brel, je persiste et signe.
Espace Gaîté (327-95-94), [illegible] 30 : [illegible]cardo d'Afrique.
Trottoirs de [illegible] (260-44-41), 21 h. : Sexteto Mayor.

Les concerts

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h : Orchestre de Paris, dir. D. Barenboïm ; sol., J. Van Dam (Mozart).
Galerie Vero-Dodat, 21 h : J.-M. Bouche, Y. Mori (Beethoven, Brahms, Debussy).

Jazz, pop, rock, folk

ARC (723-61-27), 21 h : Don Friedman.
Caveau de la Huchette (326-65-05), 21 h 30 : J.-P. Sasson Quintet.
Chapelle des Lombards (357-24-24), 22 h : Agbavia et Patato Valdes.
Connétable (277-41-40), [illegible] h 30 : [illegible]phane Trio.
Dépôt-Vente (637-31-87), 21 h 30 : Big Band R. Guerin.
L'Écume (542-71-16), [illegible] h : [illegible] ; [illegible] h : Le Nguyen, P. Bertault, [illegible]tre.
Feeling (271-33-41), [illegible] h : J. Ruocco, C. Loos, J.-L. Rassin.
[illegible] **Morning** (523-51-41), [illegible] h 45 : J. Griffin Quartet.
Olympia (742-25-49), 20 h : le rock d'[illegible]
Petit Journal (326-28-59), [illegible] : [illegible] Barbecues.
Petit Opportun (236-01-36), 20 h [illegible] : J.-M. Bernard, D. Broquaire, M. Uzan, P. Allant.
Radio-France, auditorium [illegible] (524-15-16), [illegible] h [illegible] : A. Hervé, M. Valois, J. Bardi, F. Laizeau.
Slow-Club (233-84-30), 21 h 30 : J. [illegible] jazz band.
Vieille [illegible] (707-60-93), [illegible] h 30 : [illegible]

Pour tous renseignements concernant l'ensemble [illegible] programmes [illegible] des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées)
(de 11 heures à 21 heures, sauf [illegible] dimanches [illegible] jours fériés)

Jeudi 1er juillet

Les festivals

FESTIVAL DU [illegible]
(887-74-31)

Centre culturel de Belgique, 20 h [illegible] : Mudra International.
Essaïon I, 18 h 30 : l'Île de Tulipatan ; 20 h 15 : le Blanc cassé ; 22 h : Il s'appelle peut-être Dupont. — II, 20 h 30 : la Kabbale selon Aboulafia ; 22 h 15 : De quelle falaise dites-vous ?
Cour de l'hôtel d'Aumont, 21 h 30 : le Bavard imprudent.
Café de la Gare, 21 h 15 : Yalta.
Place du marché Sainte-Catherine, 19 h 30 : Trigone ; 20 h 30 : Luc Antoine, le baron rouge.

MUSIQUE EN SORBONNE
(251-69-11)

Cour d'Honneur, 21 h : I Solisti Italiani (Bonporti, Pergolese, Rossini, Vivaldi).

En région parisienne

Montreuil, [illegible] (858-65-33), 20 h : La vie mode d'emploi.
[illegible] **Denis**, Basilique, 20 h 30 : Orchestre philharmonique de Lille, dir. J.-C. Casadesus. [illegible] de Radio-France, [illegible] J. [illegible] (Verdi, Rossini).
[illegible] (374-73-74) ; 21 h : le Dîner bourgeois.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

[illegible] h : Liberté, de J. Kemm ; 19 h et 21 h : 30e anniversaire de la revue « Positif » (19 h : Tourments, de L. Bunuel ; 21 h : le Navire des filles perdues, de R. Matarazzo).

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h : Variétés, de E.-A. Dupont ; 17 h : Hommage à Samuel Fuller : The Crimson Kimono ; [illegible] h : Perspectives du Cinéma français, Cannes 1982 : Rosette vend des roses, de Rosette ; It's a very nice lady, de G. Courant.

Les exclusivités

ALLEMAGNE MÈRE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, [illegible] (278-47-86).
AMERICAN [illegible] **OF THE** [illegible] **STONES 1981** (A., v.o.) : Vidéo-[illegible], 6e (325-60-34).
LES ANNÉES DE PLOMB (All., v.o.) : Studio de [illegible] Harpe, 5e (354-34-83).
[illegible] **PERDUE** (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46) ; (v.f.) : [illegible] Haussmann, [illegible] (770-47-55).
[illegible] **BANDITS...** (Arg., v.o.) : Cluny-Écoles, 5e (354-20-12).
LE BEAU MARIAGE (Fr) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; [illegible] Pasquier, 9e (387-35-43) ; Parnassiens, [illegible] (329-83-11).
BREL (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Publicis Saint-Germain, [illegible] (222-72-80) ; Publicis Champs-Élysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, [illegible] (343-79-17) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
CANNIBAL FEROX (**) (A., v.o.) : Paramount-City, [illegible] (562-45-76).
LA CHÈVRE (Fr.) : [illegible] (742-60-33).
LE [illegible] (Fr.) : Bretagne, [illegible] ([illegible]57-97) ; [illegible] 8e (359-41-18).
CINQ ET LA PEAU (Fr.) : Studio Gît-le-Cœur, [illegible] (326-80-25).
CONVERSA ACABADA (Port., [illegible]) : Action République, 11e (805-51-33).
[illegible] (Fr.) : Paramount-Odéon, [illegible] (325-59-83) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).
LE DERNIER [illegible] **DE L'ARCHE DE NOÉ** (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-[illegible]1-46).
LA DERNIÈRE VAGUE (Austr., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; St-Germain-Studio, 5e (633-63-20) ; Élysées-Lincoln, [illegible] (359-36-14) ; Parnas-[illegible], 14e (329-83-11) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75).
200 000 DOLLARS EN CAVALE (A.), v.o. : [illegible] les [illegible] (297-49-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).
DIVA (Fr.) Movies, 1er ([illegible]) ; Vendôme, [illegible] (742-97-52) ; [illegible] 5e (354-15-04) ; Marignan, 8e ([illegible]) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
DOUX [illegible] **DU PASSÉ** ([illegible] v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
L'ÉTAT DE BONHEUR PERMANENT (Fr.) : J.-Cocteau, 5e (354-47-62). H. Sp.
LES FANTOMES DU CHAPELIER (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06).
FITZCAR[illegible] (All. v.o.) : [illegible] Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Montparnasse-Pathé, [illegible] (320-12-06).
LA GALAXIE DE LA TERREUR (**) (A., v.o.) : Ambassade, 8e (359-19-08). — V.f. : Français, [illegible] (770-33-88) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
GEORGIA (A., v.o.) : Cluny-Écoles, 5e (354-20-12) ; U.G.C. Marbeuf 8e (225-18-45).
LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Lucernaire, 6e (544-57-34).
HALLOWEEN II (*) (A., v.o.) [illegible]dic [illegible] (359-41-18). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22).
[illegible] (A., v.o.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; [illegible] Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; 14 Juillet Beaugrenelle, [illegible] (575-79-79) ; [illegible] 14e (329-83-11). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; [illegible] Convention, [illegible] ([illegible]42-27) ; Mayfair, [illegible] (525-27-06) ; Clichy Pathé, 1[illegible] (522-46-01).
L'INCROYABLE ALLIGATOR (*) (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Berlitz [illegible] (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Fauvette, 13e (331-60-74).
INVITATION AU VOYAGE (Fr.) : U.G.C. [illegible] (329-42-62) ; [illegible]beuf, 8e (225-18-45).
LES JEUX DE LA [illegible] **DOLINGEN DE** [illegible] (Fr.) : [illegible]bules, 5e (354-42-34).
JEUX D'ESPIONS (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Français, 9e (770-33-88).
LETTRES D'AMOUR EN [illegible] (Fr.) : Olympic Luxembourg, [illegible] (633-97-77).
LA MAISON DU LAC (A., v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22).
LA MAITRESSE [illegible] **LIEUTENANT FRANÇAIS** (Ang., v.o.) : Épée de Bois, [illegible] (337-57-47) ; Elysées Lincoln, [illegible] (359-36-14) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).
LES MAITRES DU [illegible] (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Calypso, 17e (380-30-11) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16). H. Sp.
MEURTRE AU SOLEIL (A., v.o.) : [illegible]ritz, 8e (723-69-23). — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
MEURTRES A LA SAINT-VALENTIN (**) (A., v.o.) : Paramount-City, 8e (562-45-76). — V.f. : [illegible] Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31).
MISSING (PORTÉ DISPARU) (A., v.o.) : [illegible] 1er (297-49-70) ; [illegible] 5e (326-79-17) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Caméo, 2e (246-66-44) ; U.C.G. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy-Pathé, [illegible] (522-46-01) ; Tourelles, 20e (364-51-98).
MOURIR A 30 ANS (Fr.) : 14-[illegible], 6e (633-43-71) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
N'OUBLIE PAS TON PÈRE AU VESTIAIRE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
LA NUIT DE VARENNES (Fr.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Calypso, 17e (380-30-11).
ON S'EN FOUT, NOUS ON S'AIME (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Colisée 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; [illegible] 12e (343-04-67) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
PARSIFAL (All., v.o.) : Pagode, 7e (705-12-15).
LA PASSANTE DU SANS-SOUCI (franç.) : [illegible] Marivaux, 2e (296-[illegible]) ; Paramount Odéon, [illegible] (325-59-83) ; Paramount Mercury, [illegible] (562-75-90) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).
PASSION (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Studio-Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31).
PIXOTE, LA LOI DU PLUS FAIBLE ([illegible]) (*) — V.o. : Studio Cujas, [illegible] (354-89-22) ; V.f. : Capri, [illegible] (508-11-69).
[illegible] **CENT BRIQUES**, [illegible] **PLUS RIEN** (Fr.) : Rio Opéra, 2e (742-82-54) ; U.G.C. Odéon, [illegible] (325-71-08) ; Biarritz, [illegible] (723-69-23) ; U.G.C. [illegible] Lyon, [illegible] (343-01-59) ; Montparnos, [illegible] (327-52-37).
QU'EST-CE QUI [illegible] (Fr.) : U.G.C. Danton, [illegible] (329-42-62) ; Biarritz, [illegible] (723-69-23) ; 14 [illegible] 11e (357-90-81) ; Bienvenüe Montparnasse, 14e (544-25-02) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
QU'EST-CE QUI FAIT CRAQUER LES FILLES ? (Fr.) : U.G.C. Ermitage, [illegible] (359-15-71) ; U.G.C. Caméo, [illegible] (246-66-44) ; Maxéville, [illegible] (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
REDS (A., v.o.) : George V, 15e (562-41-46).
LE RETOUR [illegible] **UERRE** (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Le Paris, [illegible] (359-53-99) ; St-Lazare-Pasquier, [illegible] (387-35-43) ; [illegible] Pathé, 14e (320-12-06) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42).
ROX ET ROUKY (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
LES SOUS-DOUÉS EN [illegible] (Fr.) : Richelieu, [illegible] (233-56-70).
TAXI ZUM KLO (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
THE MAFU CAGE (A., v.o.) (*) : Épée [illegible] Bois, 5e (337-57-47).
LE TOMBEUR, LE FRIMEUR ET L'EMMERDEUSE (A.) (*) : V.o. : Marignan, [illegible] (359-92-82) ; V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Gaumont-Richelieu, [illegible] (233-56-70) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Gaumont-Gambetta, [illegible] (636-10-96).
LE TOUR DU MONDE (Fr.) : Studio 43, 9e (770-63-40).
UN MATIN ROUGE (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Studio Médicis, [illegible] (633-25-97) ; Monte-Carlo, [illegible] (225-09-83) ; [illegible] 11e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00).
LES UNS ET [illegible] **AUTRES** (Fr.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97).

nouveau
drouot

Hôtel [illegible] ventes, 9, rue Drouot - 75009 Paris
Téléphone : 246-17-11 - Télex : Drouot 642260
[illegible] permanentes : 770-17-17

Compagnie des commissaires-priseurs de Paris
Les expositions auront lieu la veille des ventes, de 11 [illegible] 1[illegible] heures sauf indications particulières

LUNDI 5 JUILLET (exposition vendredi 2)
S. 2. — Bijoux, objets d'art [illegible] d'ameublement. Mes [illegible] Pescheteau-Badin, Ferrien.
S. 5-6 — Arts primitifs, [illegible] modernes. Me Loudmer.
S. [illegible] — Cartes, disques. Me Langlade.

[illegible] 6 JUILLET (exposition [illegible])
S. 1. — Bons meubles et objets mobiliers. Mes Ader, Picard, Tajan.
S. 5. [illegible] 15 h 30. — Bijoux, orfèvrerie. Me Deurbergue.
S. 6 — Art primitif. Me Renaud, M. Roudillon
S. 7. — Ameublement. Me Boisgirard de Heeckeren.
S. 10. — Bons meubles et objets mobiliers. Mes Ader, Picard, Tajan.

MARDI 6 JUILLET à 16 [illegible] (exposition de 11 [illegible] 15 heures)
S. 9. — Tapis d'Orient. Me Cornette de Saint-Cyr.

MERCREDI 7 JUILLET (exposition mardi 6)
S. 11. — Autorité justice : bijoux, pierres précieuses (frais légaux [illegible] %). Mes Pescheteau, Pescheteau-Badin, Ferrien.
S. 13. — Bons meubles et objets mobiliers. Mes Ader, Picard, Tajan.

MERCREDI 7 JUILLET
S. 10. — Bijoux, meubles. Me le Blanc.

MERCREDI 7 [illegible] à 20 h [illegible]
(exposition de 11 [illegible] 18 [illegible])
S. 9. — Tableaux XIXe et XXe. Me Cornette de Saint-Cyr.

JEUDI 8 JUILLET (exposition mercredi 7)
S. 6. — Bijoux, argenterie. Me Cornette de Saint-Cyr.
S. 12. — Livres. [illegible] Pescheteau, Pescheteau-Badin, Ferrien. M. Blaizot.
S. 14. — Tableaux, bibelots, [illegible] et style. [illegible] Audap, Godeau, Solanet.

VENDREDI 9 JUILLET (exposition jeudi [illegible])
S. 2. — Livres anciens et modernes. Me Cornette de Saint-Cyr.

Études annonçant [illegible] la semaine :
ADER, PICARD, TAJAN, 12, rue Favart (75002), [illegible]
AUDAP, GODEAU, SOLANET, 32, rue [illegible] (75009), 770-67-68.
LE BLANC, 32, [illegible] de l'Opéra (75002), 266-24-48.
BOISGIRARD [illegible] HEECKEREN, 2, rue de [illegible] (75009), 770-81-36.
CORNETTE DE SAINT-CYR, 24, [illegible] George-V (75008), [illegible]
[illegible] 19, bd Montmartre (75002) [illegible]
LANGLADE, 12, rue [illegible] (75017), 227-00-91.
LOUDMER, 73, faub. Saint-Honoré (75008) [illegible]
PESCHETEAU, PESCHETEAU-BADIN, FERRIEN, 16, rue de la Grange-Batelière (75009), 770-88-38.
RENAUD, 6, rue de la Grange-Batelière (75009), [illegible]

NOUVEAU DROUOT :
LE BUREAU DES ESTIMATIONS
SERA OUVERT DU 12 AU 16 JUILLET DE 11 A 18 H.

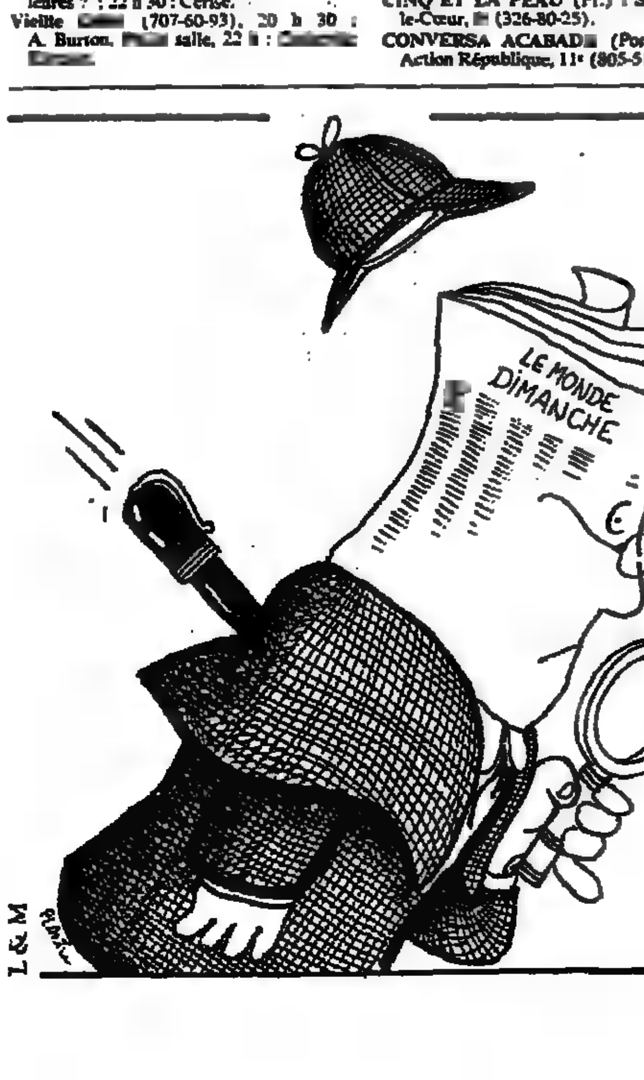

DIMANCHE : LE MONDE ENQUÊTE.

sur la mort des "Dix Petits Nains." Une intrigue policière de Pierre-Jean Rémy, où la fine fleur de nos intellectuels, cogitant dans un séminaire [illegible] sommet, disparaît tragiquement. Un suspense en 12 épisodes, chaque semaine dans le Monde Dimanche d'été, du 20 juin [illegible] 5 septembre.

Le Monde
DIMANCHE
Le Monde Dimanche de l'été

SPECTACLES

L'USURE DU TEMPS (SHOOT THE [illegible] (A. v.o.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Elysées-Point-Show, [illegible] (225-67-29).
VALENTINA (Sov., v.o.) : Cosmos, [illegible] (544-28-80).
Y-A-T-IL UN FRANÇAIS DANS LA SALLE ? (Fr.) (*) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; [illegible], 8e (359-29-46).

LES FILMS NOUVEAUX

BLUE HOLOCAUST, film italien de Joe d'Amato (**), [illegible] : [illegible] J.-Cocteau, 5e (354-47-62) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Montmartre, 18e (604-34-25).
TERREUR A L'HOPITAL CENTRAL, film américain de Jean-Claude Lord (**), v.o. : Quintette, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Français, [illegible] (770-33-88) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Clichy-Pathé, [illegible] (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
INTERDIT AUX MOINS DE TREIZE [illegible] français de [illegible] Bertucelli (*) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Odéon, [illegible] (325-71-08) ; [illegible] Juillet-Parnasse, [illegible] (326-58-00) ; U.G.C. Biarritz, [illegible] (723-69-23) ; [illegible] 12e (343-00-65) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LE FANTOME DE MILBURN, film [illegible] de John [illegible] (*), v.o. : Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Gaumont-Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Impérial, [illegible] (742-72-52) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-83, [illegible] (544-14-27) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, [illegible] (522-46-01).
LE SECRET DE VERONICA VOSS, film allemand de Rainer [illegible] v.o. : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, [illegible] (633-08-22) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; v.f. : U.G.C. Caméo, [illegible] (246-66-44) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Bienvenue-Montparnasse, 14e (544-25-02).
THE FRENCH, film français de William Klein : Ciné-Beaubourg, 1er (271-52-36) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; [illegible] 14e (329-83-11).
SUPER LES NANAS, film américain de Roger Corman, v.f. : George-V, 8e (562-41-46) ; Lumière, 9e (246-49-07).
LA MÉMOIRE FERTILE, film belgo-palestinien de Michel Khleifi : St-Séverin, 5e (354-50-91).
POUR LES PALESTINIENS, UNE ISRAÉLIENNE TÉMOIGNE, film [illegible] d'Edna Politi, v.o. : St-Séverin, 5e (354-50-91).

Les grandes reprises

[illegible] NOW (A., v.o.) (*), Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; [illegible] Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : [illegible] 83, 6e ([illegible]) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Wepler, [illegible] (522-46-01) ; Secrétan, [illegible] (241-77-99).
ALICE AU [illegible] MERVEILLES (A.), Grand [illegible], 15e (554-46-85) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
AMERICAN GRAFFITI (A., v.o.), Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14).
AUTANT [illegible] EMPORTE LE [illegible] (A., v.f.), 3 Haussmann, 9e (770-47-55).
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) (*), Élysées Point Show, [illegible] (225-67-29).
BANANAS (A., v.o.), Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31).
LA BELLE AU BOIS DORMANT (A., v.f.), Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
BEN HUR (A., v.o.), Biarritz, [illegible] (723-69-23). V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; [illegible] (241-77-99).
LE BON, LA BRUTE ET LE TRUAND (A., v. ang.), Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Marbeuf, 8e (225-18-45) ; V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; M[illegible] 14e (327-52-37).
CABARET (A., v.o.), Forum 1er (297-53-74) ; Action-Christine, [illegible] (325-47-46) ; George-V, [illegible] (562-41-46) ; Olympic, [illegible] (542-67-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; V.f. : Lumière, 9e (246-49-07).
CALIGULA (Ang., v.o.), [illegible] Victoria, 1er (508-94-14).
CHER PAPA (It., v.f.), Bergère, [illegible] (770-77-58).
LES CHARIOTS DE FEU (A., v.o.), U.G.C Marbeuf, 8e (225-18-45).
LA CINQUIEME VICTIME (A., v.o.), Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
LA CIOCIARA (It., v.o.), Templiers, 3e (272-94-56).
CLAIR DE FEMME (F), [illegible] Victoria, 1er (508-94-14).
COLLEGE (A.), Marais, 4e (278-47-86).
LE CRIME ÉTAIT PRESQUE PARFAIT (A., v.o.), [illegible] Christine, 6e (325-47-46).
2001, L'ODYSSÉE DE L'ESPACE (A., v.f.), Élysée Point-Show, [illegible] (225-67-24) ; 3 Haussmann, 9e (770-47-55).
DARK VICTORY (A., v.o.), Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic Balzac, [illegible] (561-10-60) ; Olympic [illegible]pôt, 14e (542-67-41).
EMMANUELLE (F.) (**), [illegible] Marivaux, [illegible] (296-80-40) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, [illegible] (562-45-76) ; Paramount-Opéra, [illegible] (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; [illegible] Saint-Charles, [illegible] (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; [illegible], 19e (241-77-99).
LES ENFANTS DU [illegible] (F.), Ranelagh, 16e (288-64-44).
EXCALIBUR (Angl., v.f.), Opéra-Night, [illegible] (296-62-56).
FELLINI-ROMA (It., v.o.), Champo, 5e (354-51-60).
LA FIÈVRE DANS LE SANG (A., v.o.), Action Christine, 6e (325-47-46).
FRANKENSTEIN [illegible] (A., v.f.), Opéra-Night, [illegible] (296-62-56).
LA GUERRE DES ÉTOILES (A., v.o.), Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Marignan, 8e (359-92-82). V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; [illegible]chelieu, 2e (233-56-70) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; [illegible] 14e (327-84-50) ; Montparnasse-[illegible], 14e (320-12-06) ; [illegible] St-Charles, 15e (579-33-00) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
HELLZAPOPPIN (A.), Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36).
LES INDOMPTABLES (A., v.o.), [illegible] Bertrand, 7e (783-64-66).
L'INTROUVABLE (A., v.o.), Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77).
JOURS TRANQUILLES [illegible] CLICHY (A., v.o.), Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14).
LE LAURÉAT (A., v.o.), Saint-Germain Village, 5e (633-63-20).
MARATHON MAN (A., v.o.), Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14).
LA MORT AUX TROUSSES (A., v.o.), Olympic-Halles, 1er (278-34-15) ; Action-Écoles, 5e (325-72-07) ; Olympic [illegible] (222-87-23) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Saint-Lazare-Pasquier, [illegible] (387-35-43) ; Par[illegible] 14e (329-83-11) ; Gaumont-[illegible] (828-42-27).
LE MASSACRE DE KAFR [illegible] (F.), Saint-Séverin, [illegible] (354-50-91).
MIDNIGHT [illegible]S (A., v.o.) (**), U.G.C. [illegible], 8e (225-18-45) ; V.f. : Capri, 2e (508-11-69).
MOULIN ROUGE (A., v.o.), Movies, 1er (260-43-99).
MORT A VENISE (Ital., v.o.), Studio Galande, 5e (354-72-71) h. sp.
NEW-YORK, NEW-YORK (A., v.o.), St-Germain Huchette, [illegible] (633-63-20).
OPÉRATION DRAGON (H.K., v.o.), U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Ermitage, [illegible] (359-15-71) ; V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-53-27) ; [illegible] Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
ORANGE MÉCANIQUE (A., v.f.) (**), Capri, 2e (508-11-69) ; Studio [illegible] (354-72-71), h. sp.
PAPILLON (A., v.o.), U.C.G. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, [illegible] (359-15-71) ; V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.C.G. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; [illegible] Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75).
LA PÊCHE AU [illegible]ON (A., v.o.), [illegible] dio Logos, 5e (354-26-42).
LE PRÉ (It., v.o.), St-Ambroise, 11e (700-89-16).
RAGTIME (A., v.o.), Ranelagh, 16e [illegible] 64-44) h. sp. ; V.f. : Bergère, 9e (770-77-58) ; A. Bazin, 13e (337-74-39).
LES RAISONS DE LA [illegible] (A., v.o.), Studio Contrescarpe, 5e (325-78-37).
LA RIVIÈRE SANS RETOUR (A., v.o.), Action Christine, [illegible] (325-47-46).
LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.o.) Opéra-Night, 2e (296-62-56).
SALO (It., v.o.), [illegible] St-Germain, [illegible] (633-10-82).
LE TROUPEAU (Turc, v.o.), 14-Juillet [illegible], 6e (326-38-00).
UNE HISTOIRE SIMPLE (F.), [illegible] Victoria, [illegible] (508-94-14).
UNE NUIT A [illegible] (A., v.o.), [illegible] Logos, [illegible] (354-26-42).
VACANCES ROMAINES (A., v.o.), Champo, [illegible] (354-51-60).

Les festivals

L'ÉTÉ DES CHEFS-D'ŒUVRE (v.o.) : Rivoli-Beaubourg, [illegible] (272-63-32), [illegible] h et 22 h : les Visiteurs du soir ; 18 h : Alexandre Nevski ; 20 h : Quand la ville dort.
FESTIVAL MARILYN (v.o.) : [illegible] [illegible] (325-72-07) : Niagara.
[illegible]BOGART (v.o.) : [illegible] Lafayette, 9e (878-80-50). I : le Mystérieux docteur Cliterhouse ; II : la Rivière d'argent.
COUP DE CHAPEAU A [illegible] : Studio-43, [illegible] (770-63-40) : la Rupture ; Ophélia.
CYCLE J. DEMY, J. RENOIR : [illegible] République, 11e (805-51-33) : [illegible] shop.
ROBERT DE NIRO (v.o.) : Espace [illegible] [illegible] (327-95-94). En alternance : [illegible] Sanglantes Confessions.
FRED ASTAIRE : [illegible] 17e ([illegible] 24-81) : Beau fixe sur New-York.

Les séances spéciales

A LA RECHERCHE DE MR GOODBAR (A., v.o.) : Boîte [illegible] 17e (622-44-21), 20 h 10.
AMERICAN [illegible] : [illegible] Victoria, 1er (508-94-14), 18 h, sam. + 0 h 15.
AMERICAN GRAFFITI (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), [illegible] h + 0 h 10.
CITIZEN KANE (A., v.o.) : Olympic-Luxembourg, [illegible] (633-97-77), 12 h et 24 h.
LA FIÈVRE AU CORPS (A., v.o.), Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h et 24 h.
JE T'AIME MOI [illegible] PLUS (Fr., Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 15 h 50 + v. O h 20.
MALEVIL (Fr.), Templiers, 3e (272-94-56), S. D, 16 h 15.
MON ONCLE (Fr.), Templiers, [illegible] (272-94-56), S. D, 18 h 15.
NEIGE (Fr.), Templiers, 3e (272-94-56), 22 h.
MORT A VENISE (It., v.o.) : studio Galande, 5e (354-72-71), 15 h 40.
PERFORMANCE (A., v.o.) : Olympic-Luxembourg, [illegible] (633-97-77), 12 h et 24 h.
LA PISCINE (Fr.), Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 20 h.
QUE LE SPECTACLE COMMENCE (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 22 h 10.
SATURNIN ET LA FÉE PAS COMME LES AUTRES (Fr.), Opéranight, 2e (296-62-56), M. S, D, 14 h et 16 h.
[illegible]AUMOLLE (Fr.), Acacias, 17e (764-97-83), 16 h.
THE [illegible] HORROR PICTURE SHOW (A., v.o.) : [illegible] 5e, (354-72-71), 22 h 40 et 0 h 15.
[illegible] YEUX DE LAURA MARS (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), 22 h 15.

RADIO-TÉLÉVISION

A MANTES-LA-JOLIE, [illegible] M.V.B.S.

Un « club de la presse » avec M. Bernard Schreiner

« Les responsables de la presse écrite sont en train de céder : ils savent qu'ils ne pourront garder longtemps le monopole de la publicité ». [illegible] optimiste sur l'ouverture du [illegible] publicitaire français à [illegible] nouveaux [illegible] (cable, radios locales...), M. Bernard Schreiner, [illegible] de la commission Holleaux, a rapporté du projet de loi sur l'audiovisuel à l'Assemblée nationale se montré également [illegible] réaliste. Invité de la [illegible] de la radio libre M.V.B.S. [illegible] à Mantes-la-Jolie, M. Schreiner a évoqué le danger « [illegible] » qu'aurait fait peser sur la presse écrite l'introduction immédiate de la publicité sur les nouvelles radios.

Estimant cependant imminente l'instauration d'un nouvel équilibre entre les divers médias et la diversification des journaux dans une optique multi-média, le député [illegible] préconise une [illegible] du marché publicitaire en France. *« La presse écrite, dit-il, n'utilise pas encore le potentiel de publicité auquel elle pourrait prétendre. Une grande part de ce marché est consacrée à des opérations de promotion au détriment des médias ».* Les négociations [illegible] entre le secteur économique, la presse écrite et le gouvernement.

Évoquant les problèmes [illegible] de l'information dans les radios libres, M. Shreiner a souligné le respect d'une déontologie obligeant les animateurs à citer leurs sources. Une structure juridique devrait d'autre part être mise en place qui engloberait [illegible] les entreprises de communication et donnerait ainsi un statut [illegible] personnel des radios libres.

En ce qui concerne les travaux de la commission Holleaux, le député des Yvelines a insisté sur la difficulté que représente l'examen des budgets prévisionnels des radios libres. La commission repousse en tous cas les stations bénéficiant de subvention municipales supérieures à 25 % de leur budget, les projets clairement commerciaux (radios discothèques), les stations trop « sponsorisées » (financées essentiellement par des entreprises) ou à l'origine de publications annexes publicitaires.

Interrogé sur la réaction du gouvernement à l'hypothèse où [illegible] radios ne se plieraient pas aux avis de la commission, M. Shreiner a déclaré : *« Je ne pense pas que le gouvernement socialiste appliquera les mêmes méthodes qu'un gouvernement giscardien. Il [illegible] d'autres... »* Peut-on en [illegible] s'est ainsi définitivement éloigné le spectre des poursuites policière [illegible] saisies ?

L'imbroglio de Paris, les jeux, démarches, recours et intrigues qui agitent le milieu des radis libres parisiens laissent sceptique sur l'issue d'un débat qui devait s'amorcer ce jeudi 1er juillet à la commission Holleaux. — A.C.

La publicité sur FR 3 dans les DOM-TOM

Le cahier des charges [illegible] [illegible] les DOM-TOM [illegible] la diffusion à l'antenne de dix minutes quotidiennes de spots publicitaires : c'est ce qu'a précisé la direction de FR 3 après la [illegible] d'administration de la chaîne, le 29 juin. [illegible] la publicité de marques [illegible] en effet apparue pendant la mi-temps des matches du Mundial, programmés à l'antenne, ce [illegible] permettant davantage [illegible] missions sportives par [illegible].

La diffusion de messages publicitaires devrait s'arrêter à la fin de la compétition, précise-t-on à FR 3, alors que l'on [illegible] actuellement la possibilité de l'introduction de la publicité dans les départements et territoires d'outre-mer. Une large place [illegible] réservée aux annonceurs locaux.

Seule la station de FR 3 de Nouvelle-Calédonie [illegible] auparavant de son droit de diffuser de la publicité à la télévision, les neuf radios d'outre-mer le faisant, elles, depuis leur création.

Jeudi 1er juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Dessin animé : Popeye.
20 h 50 Sport : Football.
Coupe du monde : en direct de Barcelone. U.R.S.S.-Belgique
22 h 50 Documentaire : Le monde sans soleil.
Les grottes construites par l'homme, réal. E. Bauer.
23 h 15 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Magazine : Situation 82.
de P. Alfonsi et G. Ferraro.
La Corse : faire passer la démocratie.
La Corse va élire prochainement une assemblée régionale en raison du « statut particulier » qui lui a été conféré par le gouvernement. Philippe Alfonsi a enquêté auprès de la population et des responsables politiques, et des partisans de l'autonomie de l'île.
21 h 40 Magazine : Les enfants du rock.
M. Ledoux.
Avec Serge Gainsbourg, M. [illegible] Lang, ministre de la culture, Paul [illegible] Cartney, Charlelie Couture, le groupe Foreigner, etc.
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Cinéma : l'Histoire très bonne et très joyeuse de Colinot Trousse-Chemise
Film français de N. Companeez (1973), avec F. Hunter, B. Bardot, O. Piccolo, N. Delon, B. Lafont, A. Sapritch.
Au Moyen Age, un jeune paysan, très porté sur le sexe, part, à travers la France, à la recherche de la fiancée enlevée par des brigands. [illegible] sortes de femmes qui l'induisent en tentation.
Nudités, scènes scabreuses, paillardise et verdeur de langage. Ce n'est pas digne de Nina Companeez, malgré le raffinement des images. Dernier rôle de Brigitte Bardot : dame libertine au pays d'Oc.
22 h 20 [illegible]
22 h 55 [illegible] (hommage à Fassbinder) : le Marchand des quatre saisons.
Film allemand de R.-W. [illegible] (1971), avec H. [illegible] muller, [illegible] Hermann, H. Schygulla, I. Caven (v.o. sous titrée).
Un brave type maladroit, devenu marchand des quatre saisons, cherche à échapper à sa vie grise et monotone, à l'échec et au désespoir.
Mélodrame dénonçant, dans l'esthétique maniériste propre à Fassbinder, l'oppression des rites, des préjugés et des tabous [illegible]. L'une des premières œuvres qui révélèrent, en France, le cinéaste récemment disparu.
0 h 20 L'encyclopédie du cinéma.
Une série de C.-J. Philippe (Redif.).
Numéro 3 : Méliès ou le génie de la surprise.
0 h 50 [illegible] à la nuit.
« Jardin sous la pluie » ; « L'isle joyeuse », de C. Debussy.

FRANCE-CULTURE

20 h, Nouveau répertoire dramatique : Berlin ton danseur est la mort, d'E. Cormann, avec : B. Balp, R. Bensimon, A. Medina, etc.
[illegible] h 30, Nuits magnétiques : Risques de turbulences.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert : (donné le 25 février 1982 en l'église [illegible] Germain-des-Prés) : « Mors et vita », de Gounod, par le Nouvel Orchestre philharmonique et chœurs de Radio-France ; dir. H. Gallois ; chef des chœurs, J. Jouineau ; avec M.-A. Nicolas, violon solo ; P. Bouzaords, orgue ; sol. J. Chamonin, soprano ; N. Denize, mezzo ; D. Dhogan, ténor ; P. Gottlieb, basse.
23 h, La nuit sur France-Musique : Studio de recherche radiophonique : 0 h 5, Kurt Weill.

Vendredi 2 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 30 Feuilleton : Jean Pinot, médecin d'aujourd'hui.
13 h Journal.
13 h 35 Série : L'homme qui valait 3 milliards.
15 h 35 Croque vacances.
Dessin animé, variétés, bricolage.
17 h 5 Sport : Football.
Coupe du monde : en direct de Barcelone ... Brésil-Argentine.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Suspens.
20 h Journal.
20 h 35 [illegible] : Les cent ans de la petite reine.
Réalisation : Gérard Thomas.
Avec les *Blue Bell Girls*, [illegible] *Torr*, [illegible] *Plaz*, *Régine*, *Nicole Croisille*, etc.
21 h 40 Feuilleton : Marion.
Réalisation : Jean Pignol, avec M. Demongeot, P. Gorin, J. Rispal.
Taillet et fils se recyclent [illegible] l'électronique. Or, la mémoire magnétique d'un appareil efface le fichier complet des indemnités, ce qui contrarie Marion dans les méandres de l'espionnage [illegible].
22 h 50 Sport : Cyclisme.
Le Tour de France.
23 h 10 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Jeu : J'ai la mémoire qui flanche.
[illegible] h 45 Journal.
[illegible] h Emissions régionales.
13 h 50 Série : Le secret des Velinocourt.
14 h Aujourd'hui la vie.
Music à trac.
15 h Sport : Tennis.
Tournoi de Wimbledon.
18 h Récré A 2.
Prince du soleil.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Spécial Coupe du monde.
20 h Journal.
20 h 35 Jeu : Des chiffres et des lettres.

20 h 55 Eurovision : Mundial 82.
En direct de Madrid, second [illegible] Espagne-R.F.A.
22 h 55 Journal.
23 h 5 [illegible] : Ligne rouge 7000.
Film américain de H. Hawks (1965), avec J. Caan, L. Devon, G. Hire, C. Holt, J.-R. Crawford, M. Hill, J. Ward.
Trois pilotes de voitures de course partagent leurs vies entre leur dangereux métier (lorsque l'aiguille du compte-tours dépasse la ligne rouge 7000, la mort n'est pas loin) et les conquêtes féminines.
Très beau film, d'une simplicité totale dans la double aventure du sport et de l'amour, d'un dépouillement rigoureux dans l'écriture cinématographique.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 55 Tribune libre.
Jeunes et nature
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 40 Pour les jeunes.
Titre en poche ; Comment vivre en viking : le costume de l'homme.
20 h Les jeux de l'été.
20 h 30 D'accord, pas d'accord.
Une émission de l'I.N.C.
20 h 35 Le Nouveau Vendredi : Les milliards des Malouines.
Dans la série « Faux croisés », une enquête d'A. de Condenhove, G. Bonnaniche et A. Campana. Réal. : R.-J. Bouyer.
La guerre des îles Malouines est terminée. Il faut faire les comptes. Quelles sont les conséquences économiques et financières pour les deux pays. A. de Courdenhove et R.-J. Bouyer interrogé M. Roberto Alemann, ministre de l'économie d'Argentine, et M. Churchill, petit-fils de Winston Churchill, député conservateur.
21 h 35 Document INA : Merci M. Compas.
Réal. : B. Monsigny.
Le portrait d'un homme qui a consacré sa vie à l'entreprise Boussac, aux ouvriers et à leurs familles.
22 h 30 [illegible]
23 h Encyclopédie audiovisuelle du cinéma.
Une série de C.-J. Philippe (Redif.)
Numéro 4 : Le cinéma forain.
Le cinéma balbutiant à ses débuts au siècle, en quête de sensationnel. Gina, la femme à barbe. Monsieur Bernard, un géant de 2,35 mètres.
23 h 30 Prélude à la nuit.
Claude Debussy, par Anne Queffelec.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : Actualité de l'histoire ; Comprendre l'organisation du système de soins ; Croisière culturelle en Bassin méditerranéen ; Moins cinq, avec E. Prigent.
8 h, Les chemins de la connaissance : Autres temps, toujours Freud (souffrance et pulsion de mort) ; à 8 h 32, Le petit jardin : la vie dans un potager.
8 h 50, Echec au hasard.
9 h 7, Matinée des arts du spectacle.
10 h 45, Le texte et la marge : Entretien avec V. Volkoff.
11 h 2, Amérique latine, rêves et routes : La forêt amazonienne.
12 h 5, Agora : « Mémoires de ma vie », par Menetra, compagnon vitrier au dix-huitième siècle, avec D. Roche.
12 h 45, Panorama : Avec Michel Beaud.
13 h 30, Musiques extra-européennes : Asie Mineure.
14 h, Sons : Carnaval à Venise.
14 h 5, Un livre, des voix : « Les fiancées sont froides », de Guy Dupré.
14 h 47, Les inconnus de l'histoire : L'impératrice Irène.
15 h 50, Contrast.
16 h, Pouvoir de la musique : Musique de l'Inde du Nord.
18 h 30, Feuilleton : La cinquième planète, d'après F. et G. Hoyle.
19 h [illegible], Jazz à Fauclaume.
19 h 30, Les grandes avenues de la science moderne : Vingtième anniversaire du Centre national des études spatiales.
20 h, [illegible] : Joe Bousquet
21 h [illegible], Black and blue : Jazz cool.
22 h [illegible], Nuits magnétiques : Risques de turbulence.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musiques du matin : Œuvres de Chopin, Albinoni, Beethoven, Dvorak ; 7 h 5 : Œuvres de Boccherini, [illegible] Mozart.
8 h 7, Quotidien Musique.
9 h 5, D'une oreille l'autre : Œuvres de Haydn, Galuppi, Szymanski, Puccini, Strauss.
12 h, Equivalences : Œuvres de Vierne, Litaize.
12 h 35, Jazz s'il vous plaît.
13 h, Jeunes solistes : Œuvres de Brahms, [illegible] par Kang Hae-Sun (violon) et E. Vidonne (piano).
14 h 4, Le ténor de A à Z : « Vers le théâtre lyrique » : Œuvres de Wagner, Rossini, Flotow, Cilea, Bizet, Rimski-Korsakov, Lehar.
15 h, Chorales d'amateurs.
17 h 2, L'Histoire de la musique.
18 h, 20 Studio-Concert : Œuvres d'Abel, Sainte-Colombe (fils), Hume, par J. Savall (viole de gambe).
19 h 36, Jazz.
20 h, Musiques contemporaines.
20 h 20, Concert : « Symphonie n° 1 », de Henze ; « Concerto pour piano et orchestre, n° 25 en ut majeur », de Mozart ; « Symphonie n° 5 en mi mineur », op. 64 de Tchaïkovski par l'orchestre symphonique de Südwestfunk, dir. K. Kord, M. Dichter (piano).
22 h 15, La nuit sur France-Musique : Les mots de F. Xenakis ; 23 h 5, Ecrans : Portrait de J. Williams.

TRIBUNES ET DÉBATS

VENDREDI 2 JUILLET

— *M. Michel Debré*, ancien premier ministre, député R.P.R. de la Réunion, est invité au *Journal* de 12 h 45 sur Antenne 2.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23
[illegible] mois
FRANCE-D.O.M.-T.O.M.
[illegible] 442 F 611 F 780 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE
533 F 962 F [illegible]
[illegible]
(par messageries)
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG
313 F 522 F 731 F [illegible]
II. — SUISSE, TUNISIE
386 F 667 F 949 F 1 230 F
Par voie aérienne
Tarif sur demande.
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.
Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.
Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.
Veuillez [illegible] l'obligeance de rédiger [illegible] les noms propres en capitales d'imprimerie.

ÉLOIGNEZ LES MOUSTIQUES par une onde sonore.
Economique et inoffensif. Fonctionne sur pile. Plus de 200 h d'autonomie.
Dimensions : 57 mm X 47 mm.
SKEETER SKAT : 160 F.
Franco : 170 F.
THIEBAUT
LE SPÉCIALISTE DE LA LUTTE CONTRE LES INSECTES
30, pl. de la Madeleine 75008 PARIS Tél. 742-29-03

Le Monde

société

La fin d'« Arcadie »

M. André Baudry a [illegible] de [illegible] la [illegible] Arcadie, publication [illegible] des homophiles [illegible] France, et a fermé le Club [illegible] et scientifique [illegible] latins (Clespala). M. Baudry [illegible] il y a vingt-huit ans. La revue complait [illegible].

« Et quant à moi, André Baudry... »

[illegible] homophiles n'ont plus de père. M. [illegible] Baudry a brusquement [illegible] la clé [illegible] la porte. Le [illegible] la rue du Château-d'Eau à [illegible] est fermé depuis le [illegible] juin. Les [illegible] « [illegible] » qui fréquentaient [illegible] (1) ne [illegible] plus [illegible] quel [illegible] se rabattre. [illegible] n'ont plus [illegible] comparable [illegible] leur pudeur ne [illegible] atteinte, [illegible] ils puissent [illegible] leur orientation [illegible] dans [illegible] les loisirs.

[illegible] le haut [illegible] pavé. La permissivité l'emporte [illegible] plus romantiques, la jeunesse triomphe et, pour les plus [illegible] qui se souviennent [illegible] l'époque honteuse [illegible] n'en [illegible] c'est le désarroi.

M. Baudry [illegible] avoir [illegible] pendant vingt-huit [illegible] leur guide [illegible] directeur de conscience. « Ce [illegible] *possible*, explique le [illegible] d'Arcadie, ancien professeur [illegible] philosophie. [illegible] *militants et je [illegible] tout d'accord avec la [illegible] des homosexuels français [illegible]. Ils ne [illegible] qu'au sexe, [illegible] la lâcheté, [illegible] sombrent [illegible] la pornographie, la vulgarité ou alors [illegible] dévorés [illegible] politique [illegible] adhérents d'Arcadie n'ont [illegible] pour [illegible] contre [illegible] situation.* »

Les [illegible] ont changé, en effet. En 1952, quand [illegible] responsables [illegible] homosexuelle suisse *Der [illegible]* demandèrent à M. Baudry de recevoir certains lecteurs parisiens en détresse, il découvrit [illegible] monde mal en point. « *Vous [illegible] savoir [illegible] quel malaise vivaient [illegible] sexuels.* » [illegible] ans plus [illegible] il fondera le mouvement [illegible] leur venir en aide, leur parler, [illegible] chaque semaine des [illegible] 61 [illegible] du Château-d'Eau il organisera, pour ceux qu'il préfère appeler des « homophiles », des représentations théâtrales, [illegible] conférences, des cocktails. Les [illegible] sexuels [illegible] l'époque [illegible] rencontres [illegible] effusions déplacées. « *[illegible] nos bals, [illegible] n'acceptions pas qu'il y ait des [illegible] provocants.* »

Respectabilité

[illegible] Baudry travaillait à donner aux homosexuels ce visage [illegible]pectable qu'ils [illegible] conservaient qu'en [illegible] cachant dans la [illegible] jours [illegible] en un quart [illegible] siècle, six [illegible] personnes ont adhéré au [illegible] Arcadie. « *[illegible] ministres, [illegible] secrétaires d'Etat, d'évêques, [illegible] fréquentèrent [illegible] trouvèrent [illegible] réconfort.* » [illegible] les [illegible] mal [illegible] la libéralisation relative [illegible] plus grande tolé[illegible] l'opinion publique, le club feutré ne convint plus à [illegible] jeunes [illegible] qui [illegible]naient plus exigeants [illegible] revendicatifs. L'entreprise raisonnable de M. Baudry parut bien vite désuète à une nouvelle génération [illegible] impatiente [illegible] faire valoir [illegible] plaisir. Les [illegible] 70, le G.L.H., l'équipe du [illegible] *pied*, la [illegible] *Masques* ne ménagèrent [illegible] le [illegible]. De [illegible], M. Baudry supportait [illegible] jeunes [illegible] trop voyants, trop provocants qui, à l'image [illegible] américains, risquaient de s'enfermer [illegible] un ghetto. Eux qui [illegible] découvert, qui hurlaient [illegible] slogans, qui « faisaient [illegible] folles » [illegible] en [illegible] d'influence, la tactique patiente du [illegible]. « *Il ne [illegible] croire*, dit M. Baudry, *[illegible] l'opinion publique [illegible] acquise. Il [illegible] faire l'objet d'une discrimination [illegible] s'appuiera [illegible] d'aujourd'hui pour justifier [illegible] persécutions.* »

« Je n'ai plus de foi »

Et [illegible] de maladresse, ils [illegible] mirent à [illegible] politique, à trouver la gauche plus [illegible] que la droite, à s'activer pour [illegible]. C'était trop pour M. Baudry qui, depuis [illegible] longtemps, connaissait [illegible] homo[illegible] et qui, à cause [illegible] cela, défendait un rigoureux apolitisme. « *Je n'ai plus [illegible] foi*, dit-il à présent, *je reconnais que [illegible] vivre [illegible] rejetés. Il n'y a plus que [illegible] pour [illegible] leur [illegible] je n'ai plus [illegible] utilité qu'il y a vingt [illegible] cette direction [illegible] n'existe plus aujourd'hui...* »

[illegible] homophiles désertèrent le congrès d'Arcadie en 1979 à Paris, ces derniers [illegible] ne fréquentaient plus guère que [illegible] bal du samedi soir [illegible] Château-d'eau, avec des arrière-pensées de rencontres comme [illegible] « ces boîtes [illegible] ». « *Pour moi, ce n'était [illegible] ça, c'était vivre avec [illegible], c'était [illegible] une morale* », fragments d'un discours philosophique [illegible] un auditoire qui [illegible] clairsemait et qui pensait de plus en plus à autre chose. Il [illegible] M. Baudry, seul [illegible] à bord, qu'à lancer [illegible] dernier [illegible] à écrire [illegible] dernier éditorial, à forcer la plume, à [illegible]dre [illegible] hauteur exagérée, à se draper dans [illegible] dignité [illegible] par [illegible] temps de « *permissivité, d'irresponsabilité, de [illegible]lité* », à s'identifier à [illegible] ces dernières lignes : « *Et [illegible] à moi André Baudry, [illegible] du [illegible] peuple aimé, j'attendrai [illegible] quelque part...* »

CHRISTIAN COLOMBANI.

(1) « L'institution » de M. André Baudry comprenait l'association [illegible] en 1954, gérant la [illegible] M. Baudry était directeur, [illegible] la S.A.R.L. [illegible] en 1957, [illegible] 61, rue du Château-d'Eau, à [illegible] (10e), [illegible] laquelle M. Baudry détenait la majorité [illegible] abonnés [illegible] — 40 000 environ — [illegible] également accès au [illegible]

L'« HONNEUR » DE M. JEAN-CHARLES DE FONTBRUNE

L'auteur de « Nostradamus » débouté

Le [illegible] de Paris, présidé par M. [illegible] Raynaud, a débouté M. Jean-Charles Pigeard de Gurbert, [illegible] « [illegible] Fontbrune », auteur [illegible] *historien [illegible] prophète*, de la demande qu'il avait engagée [illegible] Mᵉ [illegible] Serrat, [illegible] au barreau [illegible] Cahors (Lot). L'auteur reprochait à l'avocat, qui [illegible] le conseil [illegible] son frère, M. [illegible] Pigeard [illegible] Gurbert (1), d'avoir [illegible] à l'envoyé spécial [illegible] « *portant atteinte à [illegible] honneur et à sa consi[illegible]* », [illegible] reproduits dans [illegible] du 15 [illegible].

Lors de l'entretien que nous avions [illegible] Mᵉ Serrat, en présence de [illegible] client, l'avocat nous [illegible] exposé [illegible] grandes lignes l'argumenta[illegible] quoi il [illegible] fonder sa plaidoirie [illegible] qui pourrait [illegible] de la façon [illegible] : en rédigeant [illegible] ouvrage, M. Jean-Charles de Fontbrune, qui n'a jamais fait mystère [illegible] s'être [illegible] largement inspiré de [illegible] anciens, dus à son père, [illegible] coupable [illegible] « *détourné [illegible] but, [illegible] en faire une œuvre [illegible] spéculation* ».

Mᵉ [illegible] estimé, en outre, que le fait « [illegible] *légitimer la [illegible]* » [illegible] la publication [illegible] prophéties catastrophiques [illegible] un [illegible] répréhensible.

Le tribunal, considérant qu'« *il [illegible] loisible à quiconque d'exprimer [illegible] opinion sur une œuvre de l'esprit* », que « *les [illegible] jouissent [illegible] même [illegible] citoyens* » et qu'« [illegible] *connaître, aux [illegible] client, les critiques que [illegible]* » l'ouvrage incriminé, [illegible] Mᵉ [illegible] a [illegible] « *dans [illegible] conditions qui [illegible] raient [illegible] fau[illegible] à l'égard [illegible]* ». En outre, le tribunal a condamné M. [illegible] Pigeard [illegible] à [illegible] au [illegible] l'article [illegible] nouveau code [illegible] procédure civile, une somme de 4 000 F à Mᵉ Serrat.

J.-M. D.-S.

(1) M. Alain Pigeard [illegible] a assigné son frère devant le tribunal d'Aix-en-Provence, lui reprochant notamment d'avoir « *osé faire d'une œuvre d'inspiration et d'érudition pures* [les livres de leur père] *une machine à sensation et un [illegible] panique* » (*le [illegible]* du [illegible] septembre 1981).

Pour « publicité tapageuse » dans l'affaire d'Auriol

UN AVOCAT MARSEILLAIS EST SANCTIONNÉ PAR LE CONSEIL DE L'ORDRE

[illegible] notre correspondant régional

Marseille. — Le conseil de l'ordre des avocats de Marseille a prononcé une sanction disciplinaire à l'encontre d'un avocat, Mᵉ Gilbert Collard, pour son atti[illegible] d'Auriol. Le [illegible] que Mᵉ [illegible] anticonfraternelle et s'était [illegible] à [illegible] « publicité tapageuse » ayant jeté un [illegible] l'en[illegible] de la profession, et plus particulièrement sur [illegible] Marseille. Il a également infligé, dans [illegible] un blâme à [illegible] marseillais, Mᵉˢ [illegible] pour leur manque de [illegible].

En pleine [illegible] d'Auriol, [illegible] Mᵉ [illegible] se trouvait en vacances à l'étranger, [illegible] partie [illegible] il [illegible] défenseurs, [illegible] décidé [illegible] changer [illegible] en désignant, [illegible] au juge [illegible]. Mᵉˢ [illegible] Mme [illegible] reproché à Mᵉ [illegible] procéder lors de la remise [illegible] magistrat instructeur d'un lot de documents ayant appartenu à son frère, l'inspecteur stagiaire Jacques Massie, assassiné à Auriol avec cinq membres de sa famille. Mᵉˢ Lhotte et Monneret, sans en référer à leur confrère [illegible] partie civile, [illegible] Mme [illegible] en lui demandant auparavant [illegible] des documents [illegible] en possession. Ce qu'elle [illegible] aussitôt.

Informé de [illegible] événements, Mᵉ [illegible] à Marseille [illegible] qu'elle [illegible]. Il [illegible] publiquement [illegible] deux confrères [illegible] sur [illegible] pour qu'elle [illegible] profit. Après [illegible] enregistré [illegible] plaintes réciproques [illegible] l'ordre [illegible] saisi lui-même [illegible] différend. — G. P.

MÉDECINE

PAS DE MODIFICATION LÉGISLATIVE POUR LES TRANSSEXUELS MAIS UNE PRISE EN CHARGE MÉDICALE estime le professeur Küss

« *Les problèmes difficiles que [illegible] le transsexualisme [illegible] sen[illegible] impérieux qu'éprouve un individu d'appartenir à un autre [illegible] sien) appellent, non la promulgation d'une loi* (1), *mais la constitution d'équipes médicales pluridisciplinaires capables d'assurer la prise en charge des aspects divers et complexes de leur situation* », a déclaré le 29 juin à l'Académie nationale de médecine, le professeur René Küss (Paris, hôpital de la Pitié-Salpêtrière).

Psychiatres, psychologues, endocrinologues, gynécologues, urologues, chirurgiens plasticiens auraient [illegible] cette hypothèse [illegible] de distinguer « *les vrais transsexuels* » [illegible] individus [illegible] de troubles passagers de l'équilibre psychique ou [illegible] l'identité.

Les [illegible] hormonal et chirurgical [illegible] à « *l'adaptation du corps au psychisme* » devraient être autorisés dans les cas — rares — où l'échec des tentatives thérapeutiques, d'ordre psychiatrique, est patent, estime [illegible] professeur Küss.

Ces traitements, [illegible] à des [illegible] de mutilation, exposent actuellement les chirurgiens aux sanctions prévues par les articles 304 et 310 du code pénal. C'est pourquoi nombre de transsexuels se font traiter à grand[illegible] — et souvent [illegible] prix de [illegible] irréversibles — dans [illegible] cliniques étrangères.

Ce « *changement de corps* » [illegible] représente, a souligné le professeur Küss, *qu'« un volet des aspirations du transsexuel, qui accorde encore plus d'importance à son changement d'état civil »*.

Un tel changement, rendu difficile, [illegible] impossible, par les articles 99 à 101 du [illegible] civil, a cependant été récemment accordé par divers tribunaux de grande instance. Ces jugements tiennent compte d'une donnée nouvelle, celle du « sexe psychique », et des avis des médecins experts sollicités.

(1) M. Henri Caillavet, sénateur (gauche démocratique) de Lot-et-Garonne, a déposé, le 9 avril, une proposition [illegible] loi « *tendant à autoriser les traitements chirurgicaux pour les anormalités [illegible] la transsexualité et à reconnaître le changement d'état civil des transsexuels* ».

L'année prochaine

LA SÉLECTION SERA RENFORCÉE POUR LES ÉTUDIANTS

Le [illegible] qui, au [illegible] de l'année scolaire [illegible], seront autorisés à s'inscrire [illegible] deuxième [illegible] premier cycle [illegible] médicales (P.C.E.M. [illegible] compris entre cinq mille huit cents [illegible] cinq [illegible] neuf cents. Un [illegible] des ministères [illegible] santé et [illegible] l'éducation nationale fixera prochainement [illegible] effectif. Cette année, [illegible] mille quatre cent neuf étudiants [illegible] été autorisés à s'inscrire en P.C.E.M. 2. Les nouveaux eff[illegible] prévus [illegible] dent à l'évolution souhaitée par M. Jacques [illegible] lorsqu'il [illegible] de la [illegible] et [illegible] la [illegible] sociale. [illegible] dernier avait en effet organisé une décroissance progressive des [illegible].

● *Les mille employés* [illegible] l'hôpital psychiatrique Esquirol de Limoges (Haute-Vienne) ont repris [illegible] travail dans la soirée du mercredi 30 juin. [illegible] étaient [illegible] grève depuis le [illegible] juin [illegible] *Monde* da[illegible] 27-28 juin), réclamant [illegible] particulier l'ouverture de trente-[illegible] postes nécessaires, selon eux, à l'application de la loi sur la réduction [illegible] temps [illegible] travail.

● *M. René Decaillon* a été nommé conseiller d'Etat en service extraordinaire. Cette nomination a été décidée par le conseil des ministres du 30 juin, sur proposition du garde des sceaux.

[Né le 13 mai 1926, à La Madeleine (Nord), M. Decaillon est entré à Gaz de France en 1944. Il a milité à la C.F.T.C. puis à la C.F.D.T., dont il a été secrétaire général adjoint, de 1973 à 1979. Il a été membre du [illegible] et social, de 1975 à [illegible] à laquelle il est entré au cabinet de M. Auroux, ministre [illegible] travail, dont il est conseiller technique.]

● *Pour diffamation [illegible] la [illegible] générale de [illegible] police* [illegible] président, M. Robert [illegible], [illegible] 1ʳᵉ chambre civile du tribunal [illegible] Paris a condamné, [illegible] 30 juin, M. Jean-Claude Goudeau, directeur de *Minute*, à leur verser respectivement 10 000 et 5 000 F de dommages-intérêts. Le 29 octobre 1980, l'hebdomadaire accusait la Mutuelle d'être une « *courroie de [illegible] du parti communiste* » [illegible] en « *racket des cotisations* », et M. Millereux de procéder, sous des prétextes fallacieux, à un « *licenciement massif des récalcitrants* » qui refusent d'adhérer à la C.G.T.

● *Une charge de 800 grammes d'explosif* a été découverte mercredi 30 juin à Bastia devant la porte du cabinet médical du docteur Edmond Simeoni, porte-parole de l'Union du peuple corse (U.P.C.). La charge, composée [illegible] huit bâtonnets de dynamite a [illegible] désamorcée.

SCIENCES

REMISE EN MARCHE A PUISSANCE RÉDUITE DU SURGÉNÉRATEUR PHÉNIX

Arrêté depuis le 29 avril, à la suite d'une fuite dans [illegible] générateur [illegible] vapeur, [illegible] qui avait provoqué [illegible] début d'incendie (*le Monde* [illegible] mai), le réacteur surgénérateur Phénix, du centre de Marcoule (Gard), a [illegible] en marche [illegible] couplé au [illegible] le 24 juin. Il fonctionne [illegible] tiers environ de [illegible] puissance normale, soit [illegible] mégawatts, car seuls [illegible] générateurs [illegible] vapeur [illegible] en service.

Le générateur sur lequel [illegible] produite la fuite a dû [illegible] entièrement démonté : un seul [illegible] douze modules échangeurs de chaleur qui le composent a [illegible] détérioré, mais [illegible] onze autres ont été envahis [illegible] du sodium secondaire (1). Après un [illegible] qui [illegible] poursuivra [illegible] l'été, [illegible] sûreté ont [illegible] pouvoir accorder [illegible] autorisation [illegible] fonctionne[illegible] à puissance réduite. [illegible] modules [illegible] remplacés [illegible] juillet [illegible] novembre, [illegible] livraisons [illegible] neufs, [illegible] redémarrage à pleine puissance est prévu à la fin de l'année.

(1) Phénix possède deux [illegible] de [illegible] liquide. Le [illegible] primaire baigne le cœur [illegible] réacteur et est pollué par [illegible] matériaux radio[illegible] secondaire, non [illegible]. Ce dernier [illegible] la cuve du [illegible] circule dans les trois générateurs [illegible] il crée la vapeur d'eau qui alimente la turbine.

ENGINEERING - COPIES COULEURS
Qualité photo[illegible] professionnelle
ETRAVE 38 Av. DAUMESNIL PARIS-12ᵉ ☎ 347.21.32

CARNET

Naissances

— Jean [illegible] et [illegible] Renaud, [illegible] Pablo et [illegible] ont la joie d'annoncer la [illegible] de

Marina,

à Perpignan, le dimanche [illegible] juin.

Mariages

— Françoise DROUIN
et
Gérard [illegible]
sont heureux de faire part de leur mariage, célébré [illegible] juin 1982.
[illegible], rue Saint-Lambert,
75015 Paris.
48, rue Van-Gogh,
78370 Plaisir.

Décès

— [illegible] F. Bouvier,
[illegible] P. Amy,
ses [illegible]
[illegible] et nièces,
Et toute la famille,
ont la douleur [illegible] part du décès de

Mlle [illegible] BONNARDOT,
ancienne élève
de l'Ecole normale supérieure
de Sèvres,
agrégée
[illegible]
professeur honoraire [illegible] l'Université,
[illegible] 22 juin [illegible] quatre-vingt-dix-huitième année.

Les obsèques ont eu [illegible] 24 juin, dans la [illegible] en l'église de Magny-les-Villers.
Cet avis [illegible] de faire-part.
Magny-les-Villers,
[illegible] Nuits-Saint-Georges.

— Nous apprenons le décès, survenu le [illegible] 29 juin à Lyon, du

général François [illegible],

[illegible] obsèques [illegible] célébrées le [illegible] 2 juillet, à [illegible] heures, en l'église Notre-Dame-du-Point-du-Jour, à Lyon, et l'inhumation à Saint-Georges-Nigremont (Creuse).

[Né le 10 juillet 1901 à [illegible] (Haute-Vienne) et [illegible] Saint-Cyr, François a servi [illegible] Maroc en 1941, avant d'appartenir à l'état-major de [illegible] mars 1944. [illegible] il a [illegible] commandé le [illegible] régiment d'infanterie et fut, en 1957, avec le grade de général de brigade, adjoint au général [illegible] le [illegible] d'armée.]

— [illegible] Chapus,
M. Paul-Emile Chapus,
Mme Emile Chapus,
MM. René et Henri Chapus,
[illegible] la douleur [illegible] la [illegible] cruelle qu'ils [illegible] d'éprouver en [illegible] de

M. Claude CHAPUS,
violoniste
de l'Orchestre [illegible] l'Ile-de-France
et [illegible] Concerts Colonne,
survenu subitement le 11 juin 1982.
[illegible] religi[illegible] en l'église Saint-Laurent [illegible] dans la sépulture familiale ont eu [illegible] dans l'intimité.
22, rue Taylor,
75010 Paris.
58, rue de la Faisanderie,
75116 Paris.

— Mme François Faure,
[illegible] et [illegible] Jean-Paul Faure,
MM. Jean-Louis [illegible] Diego Faure,
M. et [illegible] Jean-Pierre Faure,
Mme Ary Sadoul,
font part du décès, le 29 juin 1982, de

M. François FAURE,
[illegible] la Libération.
Il [illegible] son corps à la médecine.

[Né en [illegible] à [illegible] écrivain-critique [illegible] Elie Faure, François [illegible] était [illegible] à la veille de la seconde [illegible]. Capitaine de réserve de l'arme blindée, il participe, avec le 505ᵉ régiment de chars de combat, à la bataille de France durant laquelle il est fait prisonnier le 22 mai 1940. A la fin de l'année 1940, il s'évade et entre dans la Résistance pour appartenir au réseau de renseignements « Confrérie Notre-Dame », que fonda M. Gilbert Renault, dit le colonel Rémy.

Responsable des liaisons avec Londres, François Faure est arrêté par la police allemande, en mai 1942, et, après quatorze mois passés à la prison de Fresnes, il est déporté au camp du Struthof, puis en Allemagne, à celui de Dachau, où il sera libéré le 15 mai 1945. A la Libération, il reprend ses anciennes activités et préside une société de mobiliers métalliques.

Titulaire de plusieurs décorations françaises et étrangères, dont la Military Cross, François Faure a été fait compa[illegible] de la [illegible] le 17 [illegible] au [illegible] de la [illegible] générale [illegible] études et [illegible] (D.G.E.R.), les [illegible] gaullistes.]

— [illegible] Guichard,
M. et Mme [illegible] Masson,
M. et Mme [illegible]
[illegible] et Sophie,
M. [illegible] Mme Dominique [illegible] et Claire,
M. [illegible] Mme Philippe Guichard [illegible] Pierre,
ont la [illegible] de faire part du [illegible] du

colonel Jean GUICHARD,

leur époux, gendre, père et grand-père, [illegible] juin 1982, à [illegible].

La [illegible] religieuse sera [illegible] 3 juillet, à 15 heures, en l'église de Nogent (Haute-Marne).
[illegible] rue Desaix,
[illegible]

— [illegible] Emile Labour,
son épouse,
Les docteurs [illegible] enfants,
M. [illegible] Mme [illegible] Labour et leurs enfants,
ont la [illegible] de faire part du rappel à [illegible] du

docteur Emile [illegible],

survenu à La Baule, le 29 juin 1982, [illegible] année.
[illegible]

— Mme Emmanuel [illegible],
Les [illegible] Weill, [illegible] Beuillous,
[illegible]
ont la douleur de faire part du [illegible] de

[illegible] LEFSCHETZ,

[illegible] à l'âge de quatre-vingt-quatre [illegible].
« Domaine [illegible] »
[illegible] Savigny-sur-Orge.
39, [illegible] d'Assas,
[illegible]

— Jean Lefrançois
a la douleur de faire part du décès [illegible] son épouse,

Mme Jean LEFRANÇOIS,
[illegible] Hélène Babinot,

survenu le 30 juin 1982, à Louve[illegible].

Priez pour elle.

La cérémonie religieuse [illegible] célébrée [illegible]dredi 2 juillet [illegible] à 9 [illegible] en l'église Saint-Martin [illegible] Louveciennes, [illegible] l'on [illegible] réunira, suivie de l'inhumation, à 11 [illegible] au cimetière [illegible] Pantin-Parisien, [illegible] la [illegible] famille.

Ni [illegible] ni [illegible]

[illegible] pourront [illegible] à la Ligue [illegible] le [illegible] : C.C.P. [illegible] 14-120-30 [illegible].

33, rue Copernic,
75116 Paris.

— [illegible] Léon [illegible]
M. [illegible] Luc [illegible]
M. [illegible] Erik Lescar,
Julien, Guillaume, Laure, [illegible] Baptiste, Mathilde [illegible] Cyrille,
Mme Georges [illegible]lerc,
ont la douleur de faire part [illegible] de

M. Léon [illegible],

survenu le 28 juin [illegible] dans sa soixante-dixième année.

La [illegible] du [illegible] 2 juillet [illegible] à [illegible] au [illegible] Longjumeau (près du cimetière).

Le [illegible] religieux [illegible] 2 juillet [illegible] à 16 h. 30, en l'église Saint-Médard de Dragey (Manche), suivi de l'inhumation [illegible] sépulture [illegible].

— [illegible] Odile Valensi,
M. Gérard Lederman,
M. et [illegible] Daniel Walch,
ses parents et beaux-parents,

[illegible] Walch,
M. [illegible] Christian [illegible],
ses grands-parents,

Diane Walch,
Laura et Marina Lederman,
ses sœurs,

[illegible] et [illegible] ceux qui l'ont [illegible]
ont l'immense douleur [illegible] part du [illegible] accidentel de

[illegible] WALCH,

survenu le [illegible] juin 1982, dans sa vingtième [illegible].

[illegible] obsèques auront lieu [illegible] 2 juillet, à 11 [illegible] au [illegible] Passy, 2, rue du Commandant-Schloesing (avenue Paul-Doumer), où l'on se réunira.

Le présent [illegible] tient [illegible] part.

30, rue Miollis,
[illegible]

Messes anniversaires

— Vous êtes priés d'assister ou de vous unir par la pensée à la messe anniversaire de

Yvonne HINZELIN,

qui aura lieu en la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Neuilly, chapelle [illegible] l'Annonciation (158, avenue Charles-de-Gaulle), [illegible] mardi [illegible] juillet 1982, à 18 heures.

René Hinzelin,
26, rue Charl[illegible] Laffitte,
92200 Neuilly.

(Publicité)

La jeune styliste de Saint-Tropez [illegible] J. S., qui [illegible] rue de la Ponche, vient [illegible] franchir le pas [illegible] la couture [illegible] l'écriture. La signature [illegible] son livre « DU [illegible] » vient [illegible] la saison tropézienne. Cette histoire est un cocktail des fêtes et de la vie quotidienne dans ce petit village de[illegible] mégalopolis Saint-Tropez.

[illegible] J. S.
2, [illegible] Saint-Tropez

INFORMATIONS « SERVICES »

L'impôt sur les grandes fortunes

Le ministère [redacted] l'économie et des finances précise le dispositif qu'il a mis en place pour faciliter les obligations [redacted] contribuables soumis [redacted] l'impôt sur les grandes fortunes.

[redacted] plusieurs [redacted] chargé[redacted] renseigner [redacted] contribua[redacted] l'impôt [redacted] grandes for[redacted] seront [redacted] place [redacted] chaque département [redacted] partir du 1er juillet [redacted]. [redacted] coordonnées [redacted] renseigne[redacted] indiquées [redacted] caux, et sur un dépliant mis à la disposition [redacted] contribuables [redacted] les [redacted] et les [redacted] impôts.

[redacted] du mois de juillet, [redacted] imprimés [redacted] souscription [redacted] ront disponibles [redacted] impôts.

[redacted] imposables [redacted]vront déposer leur déclaration avant le 15 [redacted], [redacted] recette [redacted] impôts [redacted] leur domicile, [redacted] impôts [redacted] non-résidents pour [redacted] non [redacted] en France (2, rue [redacted] Paris).

Le paiement [redacted] l'impôt [redacted] effectué [redacted] du dépôt [redacted] la déclaration.

En outre, [redacted] met à [redacted] disposition [redacted] bles, afin de les aider [redacted] remplir leurs [redacted] :

■ [redacted] Guide [redacted] décrivant [redacted] plus [redacted] uti[redacted] par [redacted] privés [redacted] publics en les assortissant de [redacted] pratiques [redacted] de l'observation du marché. 35 F (franco [redacted] port : [redacted] F).

■ Deux instructions : l'instruction générale relative [redacted] l'impôt sur les grandes [redacted] compléments [redacted] l'instruction générale et [redacted] pratiques. [redacted] instructions : [redacted] port : 36,10 F) [redacted] qu'un dépliant.

Le guide [redacted] instructions sont disponibles [redacted] : [redacted] magasins [redacted] l'Imprimerie nationale : 2, rue Paul Hervieu, Paris-15e ; 20, [redacted] Boétie, Paris-8e ; 182, rue Saint-Honoré, Paris-1er ; [redacted] de [redacted] Documentation française : 31, quai Voltaire, Paris-7e ; [redacted] administrative, 165, rue Garibaldi, Lyon-[redacted]

Le [redacted] correspondance [redacted] : l'Imprimerie nationale, route d'Auby, 59128 Flers-en-Escribieux, C.C.P. : 5707-41 R Lille ; [redacted] française : 29-31, quai Voltaire, [redacted] Cé[redacted] 07 ; 165, [redacted] Garibaldi, 69401 Lyon Cédex 03.

Le [redacted] biens [redacted] en [redacted] les tré[redacted] générales [redacted] chaque [redacted]partement [redacted] que [redacted] fi[redacted]

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3223

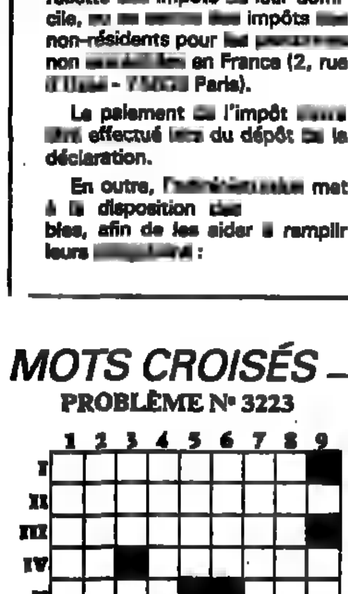

HORIZONTALEMENT

I. [redacted] qu'on peut faire [redacted] bras. — II. Peuvent avoir [redacted] loupes pour effectuer leur travail. — III. Risquent [redacted] percées quand il y a [redacted]. — IV. Largeur [redacted] crêpe. [redacted] fondateurs [redacted] la presse britannique. — V. Un baron ne lui fait pas peur. Comme un [redacted]tain blanc. — VI. Un préfixe pour la terre. Mal [redacted] (épelé). — VII. Un [redacted] la littérature nord-[redacted]. Article. — VIII. Un nœud [redacted] la Côte-d'Or. Quand elle est fine, on ne perd rien. — IX. Il en faut plusieurs pour former [redacted] chaîne. — X. Prouve qu'on a [redacted]ché. Faire l'innocent. — XI. Un agrément étranger. Ville [redacted] Mésopo[redacted]

VERTICALEMENT

1. Quand il y en a beaucoup, on risque d'avoir la langue [redacted] chargée. — 2. Couper l'appendice par exemple. [redacted] d'un [redacted] — 3. Utile pour le golfeur. Un [redacted] en Italie. — 4. [redacted] comme un apéritif. On lui [redacted] un livre [redacted] il n'est peut-être [redacted]. — 5. [redacted] qu'on a trop [redacted]. Point de départ. — [redacted] Adam, dans le Val-[redacted] permettre de [redacted]. — 7. Qui ont fait l'objet d'un [redacted]ment. Comme [redacted] États. — 8. [redacted] tour qui [redacted] le [redacted] d'un drame. Qui n'ont [redacted] compter. — 9. Qui n'a pas été mise dans le bain. Deuxième d'une série.

Solution du problème n° 3222

Horizontalement

I. Ali Baba. — II. Lacune. Ne. — III. Omis. Néon. — IV. Pi. Épée. — V. Entendeur. — VI. C.E.E. Inde. — VII. In. Tact. — VIII. Étai. [redacted] — IX. Altière. — X. Fi. [redacted] — XI. [redacted]

Verticalement

1. Alopécie. Fa. — 2. Laminent. Il. — 3. Ici. Te. Aa. — 4. Buste. Tilde. — 5. An. Tan. — 6. Bénédictine. — 7. Epenthèse. — 8. [redacted] Eres. — 9. Généreuse.

GUY BROUTY.

POUR L'ÉTÉ. — La boutique de Sophie Canovas s'est mise à l'heure [redacted]. Pour les repas au jardin, les sets de table [redacted] à [redacted] : [redacted] tulipes, tranches de pastèque ou canards ; les serviettes ont un dessin différ[redacted] en [redacted] le set. [redacted], un nouveau drap de plage [redacted] décor de vagues [redacted] et [redacted] (« [redacted] », 530 F).

★ **Sophie Canovas, 5, rue de Furstenberg, 75006 Paris.**

loterie nationale LISTE [redacted] TOUS [redacted] COMPRIS AUX [redacted]

TRANCHE DU VELO

[redacted] DU 30 JUIN [redacted]

TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER	TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER
1	001 611 3 401 3 811 59 751 97 631	F. 500 500 2 000 2 000 10 000 10 000	7	17 217 327 597 737 20 867 35 057	F. 200 700 500 500 500 10 000 10 000
2	382 69 132	500 10 000	8	688 4 178 8 728	500 2 000 2 000
3	43 103 363 92 103	200 500 600 10 500	9	69 029 189 859 6 699 7 799 14 759 16 559 86 209 194 819	200 500 500 500 2 000 2 000 10 000 10 000 10 000 1 000 000
4	024 284 684 994 5 814 9 754	500 500 500 500 2 000 2 000			
5	5 805 023 215	100 600 4 000 100	0	20 140 930 8 660	200 500 500 2 000
6	6 86 6 116 23 036	100 300 2 100 10 100			

PROCHAINS TIRAGES LE 7 JUILLET 1982
TRANCHES DES [redacted] A MALAKOFF (Hauts-de-Seine)
[redacted] A [redacted]

LOTO TIRAGE N° 26 — 14 31 34 35 [redacted] 48 — NUMERO [redacted] 6

PROCHAIN TIRAGE [redacted] 7 JUILLET [redacted] JUSQU [redacted] 6 JUILLET APRES-MIDI

LOTERIE [redacted] TRANCHE DU [redacted] N° 41

MÉTÉOROLOGIE

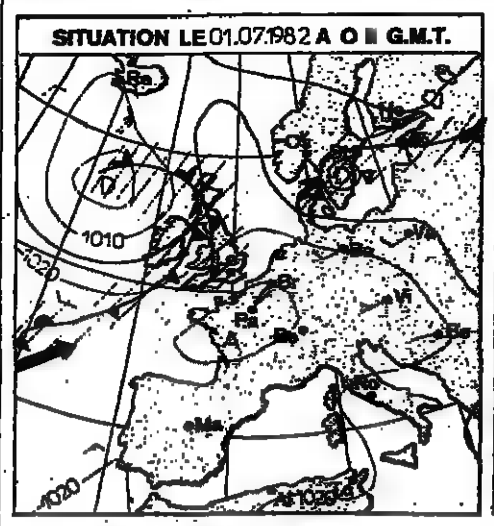

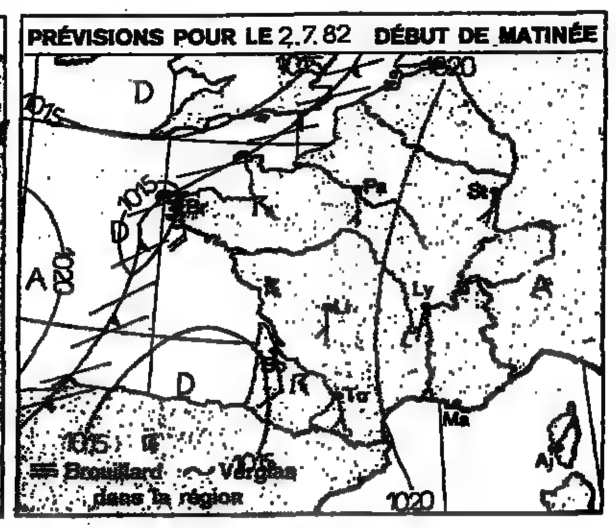

Evolution probable du temps en France entre le jeudi 1er juillet à 0 heure et [redacted] vendredi 2 juillet à 24 heures :

Les hautes valeurs de l'Europe occidentale régressent vers l'est et la Méditerranée. Les perturbations atlantiques qui étaient rejetées vers les îles Britanniques vont progressivement pénétrer sur la France en étant précédées d'air chaud instable. De l'air plus frais intéressera les régions du Nord-Ouest vendredi soir.

Vendredi 2 juillet, dès le matin, le temps sera nuageux et lourd sur la moitié ouest de la France, avec des averses orageuses [redacted] qu'on [redacted] des pluies à [redacted] continu près [redacted] Manche. Sur [redacted] moitié est, le temps sera d'abord bien [redacted]. Progressivement les pluies orageuses [redacted] vers l'[redacted] et n'épargneront le [redacted] que les régions [redacted] Alpes [redacted] la Méditerranée [redacted] aux Pyrénées [redacted]

Les [redacted] parfois [redacted] accompagnées de pluies [redacted]. Un [redacted] des [redacted] de [redacted] l'après-midi sur la Bretagne.

Les températures nocturnes seront élevées : 18 [redacted] 20 degrés sur la moitié ouest, 20 à 23 degrés près de la Méditer[redacted] 13 à 15 degrés sur le nord-est. Les températures [redacted] dépasseront souvent 30 degrés sur les régions [redacted] l'est avant les orages, il [redacted] 18 [redacted] 20 degrés sur le nord-ouest, 24 [redacted] 26 degrés ailleurs.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était [redacted] Paris, le 1er juillet à 7 heures, de 1 025,1 millibars, soit 768,9 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 30 juin ; le second, le minimum de la nuit du 30 juin au 1er juillet) : Ajaccio, 25 et 13 ; Biarritz, 24 et 14 ; Bordeaux, 25 et 12 ; Bourges, 24 et 11 ; Brest, 18 et 14 ; Caen, 21 et 13 ; Cherbourg, 18 et 13 ; Clermont-Ferrand, 23 et 9 ; Dijon, 23 et 11 ; Grenoble, 26 et 11 ; Lille, 20 et 10 ; Lyon, 23 et 10 ; Marseille-M[redacted] et [redacted] ; [redacted]ancy, 20 et 8 ; Nantes, 24 et 12 ; Nice-Côte d'Azur, 25 [redacted] 18 ; Paris-Le Bourget, 21 et 10 ; Pau, 26 et 13 ; Perpignan, 31 et [redacted] ; [redacted], 22 et 11 ; Strasbourg, 22 et 10 ; Tours, 23 et 10 ; Toulouse, 27 et 15 ; Pointe-à-Pitre, 31 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 29 et 18 degrés ; Amsterdam, 18 et 11 ; Athènes, 32 et 21 ; Berlin, 19 et 11 ; Bonn, 20 et 8 ; Bruxelles, 20 et 9 ; Le Caire, 37 et 24 ; îles Canaries, 27 et 20 ; Copenhague, 19 et 11 ; Dakar, 27 et 24 ; Djerba, 35 et 20 ; Genève, 23 et 10 ; Jérusalem, 32 et 18 ; Lisbonne, 34 et 21 ; Londres, 22 et 13 ; Luxembourg, [redacted] et 7 ; Madrid, 34 et 18 ; Moscou, 22 et 12 ; Nairobi, 25 et 13 ; New-York, 25 et 19 ; Palma-de-Majorque, 30 et 17 ; Rome, 25 et 17 ; Stockholm, 12 et 11 ; Tunis, 32 et 21 ; Tozeur, 39 et 27.

PRÉVISIONS POUR LE 2 JUILLET A 0 HEURE (G.M.T.)

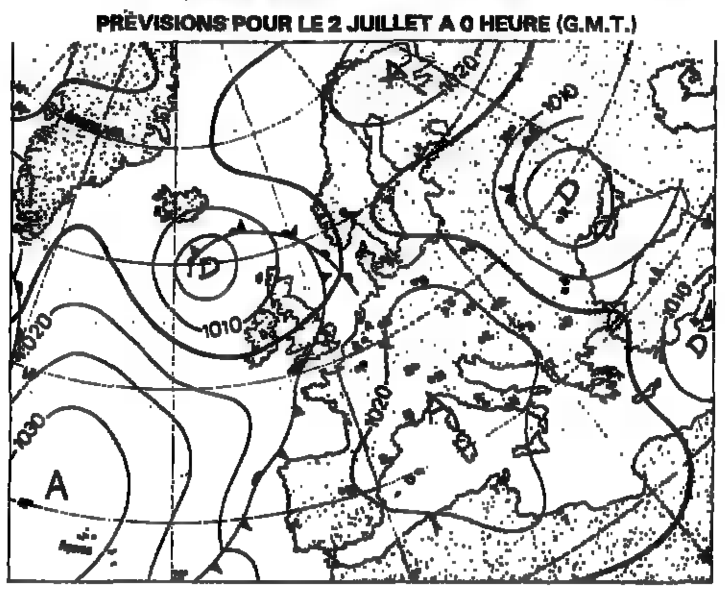

(Document établi avec le support technique spécial de [redacted] Météorologie nationale.)

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés [redacted] *Journal officiel* du jeudi 1er juillet 1982 :

DES DÉCRETS

■ Portant définition [redacted] tabacs manufacturés.

● Relatif à la périodicité du plafond [redacted] cotisations de Sécurité [redacted] et [redacted] la cotisation [redacted] régime [redacted] assurances agricoles.

DES ARRÊTÉS

● Portant fixation du prix de vente des [redacted] d'État.

■ Modifiant un précédent arrêté relatif [redacted] la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs.

● Du 29 juin [redacted] portant création de l'observatoire [redacted] l'énergie.

DES [redacted]

● Portant validation [redacted] la liste principale et [redacted] la [redacted] complémentaire [redacted] l'internat [redacted] médecine [redacted] centre hospitalier régional faisant partie [redacted] centre [redacted]pitalier [redacted] universitaire de [redacted] titre du concours de 1980-1981.

■ Autorisant l'approbation de l'accord international de [redacted]

■ Autorisant l'approbation d'un [redacted] portant création [redacted] commun pour [redacted] produits [redacted] base.

■ Relative [redacted] protocoles [redacted] 1981 prorogeant [redacted] international [redacted] de 1971.

UNE CIRCULAIRE

■ Concernant la [redacted] en application [redacted] France des normes de base de la Communauté européenne [redacted] l'énergie atomique.

SÉCURITÉ SOCIALE

VACANCES [redacted] L'ÉTRANGER. — La Caisse primaire d'assurance mala[redacted] de Paris [redacted] ses [redacted] vacances [redacted] l'étranger qu'il est nécessaire d'accomplir certaines [redacted] conserver le [redacted]fice d'une protection sociale au[redacted] des [redacted]. Selon [redacted]nalité [redacted] pays de séjour, [redacted] démarches diffèrent ; aussi [redacted] s'adresser le [redacted]tôt [redacted] son centre de paiement.

★ **69 [redacted] rue de Dunkerque, 75435 Paris [redacted] 09. Tél. : 280-63-67.**

BREF

ANIMAUX

PLAGES POUR CHIENS. — 30 mil[redacted] d'amis, avec l'aide d'asso[redacted] animaux, [redacted] la [redacted] plages fran[redacted] autorisées ou non aux ani[redacted] de compagnie. Il s'agit bien [redacted] publiques, [redacted] pour les plages [redacted] des [redacted] laissé [redacted] l'appréciation du gérant.

★ **Jean-Pierre Hutin, 17, rue de [redacted] Paris Cedex 15.**

EDUCATION

COURS DE CATALAN. — [redacted] centre [redacted] Paris-Sorbonne organise des cours [redacted] (langue, [redacted]ture et civilisation) du 4 au 25 juillet. L'enseignement (deux niveaux) [redacted] par [redacted] et français [redacted] (Barcelone).

★ **[redacted] catalanes de l'université de Paris-Sorbonne, 9, rue Sainte-Croix-de-la Bretonnerie, 75004 Paris. Tél. : 277-65-69.**

FORMATION PERMANENTE

JAZZ [redacted] MANOSQUE. — [redacted] *municipal de la culture de la ville* [redacted] Manosque (Alpes [redacted] Provence) organise, du 3 au [redacted] juillet, [redacted] Manosque, [redacted] de jazz [redacted] par des professeurs du Conservatoire [redacted] Strasbourg.

★ **Mairie, 04100 Manosque. Tél. : (92) 72-14-33.**

VIVRE A PARIS

DÉPANNAGE VACANCES. — La chambre [redacted] de Paris reprend cette année son action dépan- nage-vacances. Du 1er juillet au 15 septembre les Parisiens ayant [redacted] d'un dépannage, d'une réparation, etc., [redacted] sur simple appel téléphonique [redacted] : 720-91-91, [redacted] renseignements nécessaires. « Dépannage-vacances Artisan-Service » leur donnera sur-le-champ — et gratuitement — les adresses de réparateurs qui se sont engagés auprès de la chambre des métiers de Paris [redacted] répondre en priorité à ces appels.

VÉLO POUR LES JEUNES. — [redacted] di[redacted] départementale Temps li[redacted] jeunesse et [redacted] de [redacted] aux jeunes de 11 [redacted] 16 ans, dans le cadre de son ani[redacted] « l'été dans la ville » [redacted] initiation au cyclisme pour débutants, du 5 au [redacted] juillet, [redacted] 14 h à 17 h, [redacted] Maurice-Ravel, 75012 Paris.

★ **25, rue de Ponthieu, 75008 Paris. Tél. : 359.01.69, postes 219 et 220.**

PARIS EN VISITES

SAMEDI 3 JUILLET

« Hôtel de Sully », 15 heures, 62, rue Saint-Antoine, Mme Bacheller.

« Le Mobilier Empire », 15 heures, 2, rue Louis-Boilly, Mme Bouquet des Chaux.

« De la Place Vendôme à la place de la Concorde », 15 heures, devant [redacted] ministère de la justice, Mlle Colin.

« L'Institut [redacted] France », [redacted] heures, devant l'Institut, [redacted] Conti, Mlle Garnier.

« Saint-Séverin et Saint-Julien-le-Pauvre », [redacted] h 30, [redacted] de Saint-Séverin, [redacted] Lépany. (Caisse nationale des monuments historiques).

« [redacted] de la Marine », 15 heures, 2, rue Royale, (Approche de l'art).

« Trésors [redacted] Georgie », 15 heures, Grand Palais, (L'Art pour tous).

« De la Résidence de la Gourdan à la Tour [redacted] Sans Peur », 15 h 15, angle [redacted] Montorgueil et Greneta, Mme Barbier.

« Services secrets 1939-1945 », [redacted] heures, métro Invalides, [redacted] Czarny.

« Cités d'artistes, jardins [redacted] martre », 15 heures, métro [redacted] Mme Moutard.

« Saint-Germain-des-Prés », 15 heures, métro Mabillon, Mme [redacted] (Connaissance [redacted] et d'ailleurs).

« Hôtel [redacted] », [redacted] heures, 27, avenue [redacted] Friedland, Mme Ferrand.

« Jardins [redacted] Saint-Germain-des-Prés », [redacted] heures, porche de l'église.

« L'Ile de la Cité », 17 heures, statue Henri IV, pont Neuf, Mme Hager.

« [redacted] quotidienne [redacted] religieuse [redacted] Moyen Age », [redacted] heures, métro Cité.

« Le [redacted] illuminé », 21 [redacted] métro Saint-Paul, Mme Hauller.

« Hôtel des Miramiones », [redacted] heures, 47, quai [redacted] (Histoire et archéologie).

« Village de Passy, hôtel de Lamballe, maison de Balzac », 15 heures, métro Passy, M. Jaslet.

« La naissance [redacted] l'écriture », 11 h 30, Grand Palais (La France et son passé).

« Le quartier Saint-Etienne du Mont », 15 heures, parvis de l'église.

« Le [redacted] illuminé », 20 h 30, [redacted] Saint-Paul (Lutèce visites).

« Le Marais », 14 h 45, église [redacted] Gervais, [redacted] Roche.

« Méditations bouddhiques », 15 heures, [redacted] Liberté.

« Place de [redacted] Concorde, hôtel Crillon », 15 heures, 10, place de [redacted] Concorde (Paris et son histoire).

« Le quartier Saint-Sulpice », 15 heures, métro Saint-Sulpice (Résurrection du passé).

« Des [redacted] aux thermes romains », [redacted] heures, [redacted] Monge (Tourisme culturel).

« Le vieux Marais », 14 h 30, 2, rue de Sévigné (Le vieux Paris).

« L'Ile [redacted] Cité », 14 h 30, [redacted] IV, Pont-Neuf, E. Romann.

OFFICIERS MINISTÉRIELS et ventes par adjudication

Vente après liquidation des biens au Palais de Justice de PARIS le Jeudi 8 Juillet [redacted] à 14 heures

ENSEMBLE INDUSTRIEL à VAUCOULEURS (55)

compr. 5 bâtiments communiquant entre eux. Cont. totale 3.450 m²
Place Poinel, rue de la Petite-Fabrique et rue de Domrémy

MISE A PRIX : 150.000 F

S'ad. Me BETHOUT et LÉOPOLD-COUTURIER, avoc. [redacted] 14, rue d'Anjou
Me REGNARD, syndic, 169, rue Saint-Jacques, PARIS. Tous avocats [redacted] T.G.I. de Paris, Créteil et Nanterre et sur lieux pour visite.

[redacted] la S.C.P. [redacted] et [redacted] MILLIAND,
Notaires [redacted] TOULON (Var), [redacted] av. Vauban. Tél : (94) 22-52-51
VENTE AMIABLE [redacted] ENCH. PUBLIQUES, en l'État.
Lundi 12 juillet 1982 à 15 h. EN UN SEUL LOT

PROPRIÉTÉ A HYERES (Var) Hameau de Giens Pl. Eglise, compr. :
MAISON pierre 4 niveaux, 3 LOGEMENTS F 3,
dép. Ter. arboré 455 m², Vue spendide mer
LIBRE VENTE — M.A.P. : 1 300 000 FRANCS
Pr. ts rens. s'adr. Etude Me ODIER. Visite sur place.

ON NE SE MESURE PAS A UN TRAIN QUI A BESOIN DE 2 KM POUR S'ARRETER.

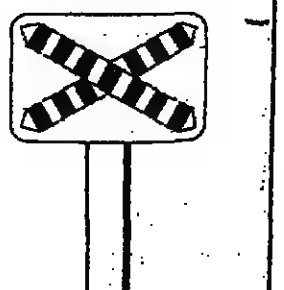

AU PASSAGE A NIVEAU, LE TRAIN D'ABORD.

SNCF

LA PREVENTION ROUTIERE

Le Monde

FORUM DU DÉVELOPPEMENT • ZYCIE WARSZAWY • EL MOUDJAHID • Magyar Nemzet • EL PAIS • 朝日新聞

UN SEUL MONDE

Supplément mondial pour un nouvel ordre économique international

« Nous, membres de l'Organisation des Nations unies, proclamons solennellement notre détermination commune [redacted] d'urgence [redacted] d'un nouvel ordre économique international fondé sur l'équité, l'é[redacted]pendance, l'intérêt commun et la coopération entre tous les États, indépendamment de leur système économique et social, qui corrigera les inégalités et rectifiera les injustices actuelles, permettra d'éliminer le fossé croissant entre les pays développés et les pays en voie de développement... »

(Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international adoptée par consensus le 1er mai 1974 par la sixième assemblée spéciale des Nations unies.)

LE SOIR • LA STAMPA • ПОЛИТИКА • EXCELSIOR • INDIAN EXPRESS • Le Monde • DAWN • le soleil •

La dimension culturelle du développement

TANT [redacted] experts que [redacted] opinions publiques prennent [redacted] chaque [redacted] davan[redacted] l'importance primordiale [redacted] culturelle du développement. L'échec persistant du dialogue [redacted] la dégradation [redacted] système économique international rongé par le chômage [redacted] l'inflation [redacted] incitent [redacted] à [redacted] en [redacted] priorités et [redacted] en [redacted] de développement.

Les responsables [redacted] l'économie [redacted] politique ne feraient-ils [redacted] d'abord [redacted] route en se [redacted] pour premier [redacted] unique objectif l'accroissement indéfini [redacted] production [redacted] la consommation [redacted] biens matériels dont il [redacted] paradoxal [redacted] dangereux [redacted] exclus des centaines [redacted] millions d'êtres humains, faute [redacted] pouvoir d'achat [redacted] ? Ne conviendrait-il pas plutôt que [redacted] premier souci [redacted] de déterminer et [redacted] créer [redacted] de l'épanouissement [redacted] toutes [redacted] de chaque homme qu'on mutile gravement [redacted] réduisant au [redacted] de producteur [redacted] consommateur ?

[redacted] de [redacted] la participation [redacted] de tous les [redacted] au développement qui les concerne, [redacted] qui implique non [redacted] un [redacted] équitable entre eux des [redacted] efforts, mais [redacted] un plein respect [redacted] leur dignité [redacted] de leur identité culturelle.

« Le [redacted] relate les efforts des pays africains [redacted] revaloriser [redacted] patrimoine [redacted]tral. « Le Soleil » (Dakar) ajoute que l'Afrique doit passer de l'organisation extravertie des ressources matérielles et humaines à une organisation autocentrée s'inspirant des valeurs de son patri[redacted]. La reconquête [redacted] son moi [redacted] par l'Algérie, explique [redacted] son côté « El Moudjahid » (Alger), [redacted] condition [redacted]pendance. Point de vue que reprend « Zycie Warszawy » (Varsovie) rappelant qu'en Pologne le maintien de la culture s'est confondu au cours de l'histoire avec la défense de l'identité et de l'indépendance [redacted]. Et quand « Excelsior » proclame que [redacted] Mexique est avant tout une terre d'Indiens, c'est [redacted] sans doute parce qu'à ses yeux [redacted] développement de ce pays [redacted] peut se [redacted] que [redacted] et avec eux.

[redacted] journaux mettent [redacted] sur l'im[redacted] problème linguistique. « El Pais » (Madrid) évoque [redacted] difficultés [redacted] développement en Amérique [redacted], dont les [redacted] ont [redacted] l'avantage de parler la [redacted] langue [redacted] n'ont aucune incitation [redacted] multiplier [redacted] dont les [redacted] sont confisqués [redacted] les oligarchies depuis plusieurs [redacted] L'« Asahi [redacted] » (Tokyo) [redacted] garde [redacted] l'hégémonie que peut exercer une langue. [redacted] à « Politika » (Belgrade), il rappelle [redacted] que [redacted] dans sa propre langue [redacted] chaque peuple peut se mobi[redacted] s'épanouir. D'où précisément la difficulté — [redacted] « le Soir » [redacted] fait l'écho — d'aménager une société pluriculturelle dans une ville comme la capitale belge, dont le quart de la population [redacted] par des immigrés [redacted] plusieurs [redacted].

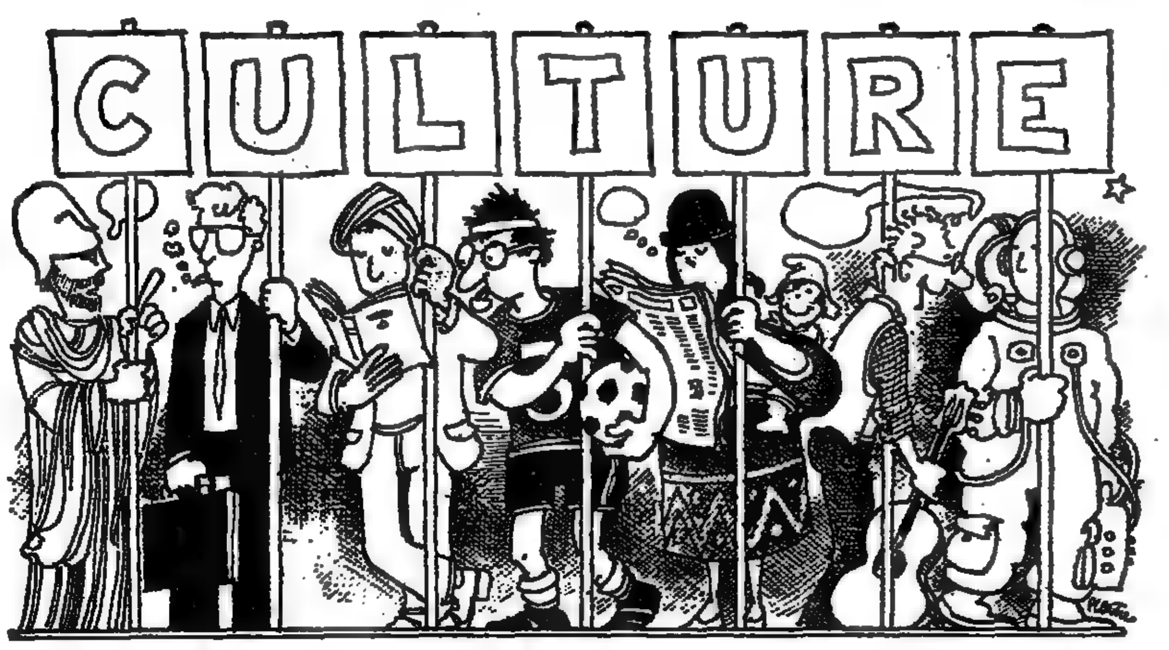

(Dessin de PLANTU.) « Le Monde ».

Il ne s'agit [redacted] ici de la culture [redacted] la conçoivent trop [redacted] les élites et qui [redacted] limite à [redacted] des [redacted] l'érudition. Il ne s'agit pas non plus de [redacted] actuelle, appauvrissante [redacted] niveleuse, qui n'est [redacted] autre [redacted] que la consommation de modèles culturels exportés et imposés [redacted] grand renfort de [redacted] de technologie. La véritable culture, c'est [redacted] ce qui [redacted] l'homme. [redacted] sont [redacted] raisons de [redacted] et aussi de mourir. C'est le besoin de créativité qu'il porte en lui et qui [redacted] un [redacted]ment aux [redacted] inépuisables [redacted] chaque [redacted] à systématiquement exploiter. Alors se multiplieraient [redacted] développement d'une [redacted] mondiale [redacted] sur la diversité et [redacted] dialogue [redacted] cultures.

De [redacted] témoignent précisément [redacted] contributions [redacted] journaux [redacted] ce numéro du [redacted]plément « Un [redacted] monde ». Naturellement, plusieurs d'entre [redacted] évoquent le poids de l'héritage colonial. « Dawn » (Karachi) met l'accent sur la difficulté [redacted] remplacer, au Pakistan, [redacted] valeurs [redacted] cohésion et de culture que détenaient, [redacted] leurs abus, les anciennes [redacted] sociales de type féodal. [redacted] confrère [redacted] New-Delhi, l'« Indian Express », affirme cependant que [redacted] ex-colonies n'ont pas [redacted] des [redacted] crédules et passives du colonialisme.

« Magyar Nemzet » (Budapest) souligne de son [redacted] l'importance [redacted] investissements culturels dans chaque pays et « la Stampa » (Turin) expose d'intéressantes expériences qui ont [redacted] de l'Italie un pays pionnier [redacted] culture industrielle.

La cause est donc entendue ; tout le monde reconnait aujourd'hui [redacted] aspects culturels [redacted] grands problèmes socio-économiques [redacted] si importants qu'ils commandent la [redacted] de ces problèmes. Mais comment satisfaire une [redacted] exigence [redacted] une [redacted] d'ensemble des politiques économiques [redacted] d'aujourd'hui, révision impensable [redacted] un monde [redacted] l'emportent plus [redacted] le [redacted] économique [redacted] du [redacted] fort ? Assurément la [redacted] conférence [redacted] politiques [redacted] qui se réunira fin juillet [redacted] Mexico, sous l'égide [redacted] l'UNESCO, n'aura [redacted].

JEAN [redacted]

DE VENISE A MEXICO

L'enjeu de Mondiacult

APRES [redacted] économiques [redacted] communi[redacted] question, peut-[redacted] plus complexe encore, va [redacted] s'imposer [redacted]tion de la communauté internationale. C'est la question de la culture. Son importance croissante ressort à l'évidence de la façon dont les individus et les groupes puisent dans la culture pour affirmer leur identité. Plusieurs pays ont aussi commencé à considérer la culture comme un élément capital, voire crucial, de leur stratégie de développement.

Cette importance accrue accordée à la culture est sans aucun doute en relation avec la tendance croissante à l'uniformisation des goûts et des modes de vie qui se manifeste dans le monde entier. Renforcée par les médias et les industries culturelles, cette uniformisation menace d'investir les valeurs, les modes de pensée et les sensibilités, ainsi que l'espace social, individuel et familial. En fait, les médias et les industries culturelles, dont la plupart sont concentrés dans les pays fortement industrialisés, ont tendance à propager un savoir, un savoir-faire et un savoir-vivre qui [redacted] nanties, et, partant, sans pertinence pour les sociétés plus démunies.

[redacted] préoccupations se [redacted] 1970, [redacted] laquelle l'UNESCO [redacted] à Venise, pour [redacted] première [redacted] mondiale, une conférence intergouvernementale [redacted] aspects institutionnels, administratifs [redacted] financiers [redacted] politiques [redacted]. Elles seront [redacted] conférence qui [redacted] tenir au Mexique [redacted] année [redacted] juillet [redacted] 5 août. Mondiacult, car c'est [redacted] que la réunion [redacted] officiellement appelée, donnera [redacted] et [redacted] personnalités du [redacted] culturel l'occasion de penser tout haut sur [redacted] problèmes [redacted] de la culture [redacted] le [redacted] contemporain [redacted] de [redacted] nouvelles propres [redacted] ren[redacted] la [redacted] culturelle [redacted] développement et à [redacted] la coopération [redacted].

DILEEP [redacted]

Directeur adjoint [redacted] l'Office de l'information [redacted] public de [redacted]

(Lire [redacted] page 32.)

朝日新聞

ASAHI SHIMBUM (*Tokyo*)

Les hégémonies linguistiques

ON ne peut se promener dans les rues de Paris sans remarquer çà et là, dans les vitrines des magasins, des écriteaux indiquant que l'on parle japonais. Aujourd'hui, un journaliste japonais travaillant à Londres peut se faire communiquer, par un fonctionnaire du Foreign Office, des nouvelles dans sa propre langue. Jamais auparavant la langue japonaise n'avait connu pareille expansion.

Ce phénomène montre une fois de plus comment se répand l'usage d'une langue. Sa diffusion tient en un mot à l'avantage que sa connaissance peut procurer. Les premiers à apprendre et à utiliser le japonais en Occident furent très probablement les marchands de souvenirs. Ce fait n'est pas sans rappeler que, dans le Japon d'après-guerre, les premières à apprendre les rudiments de la conversation anglaise furent les filles des rues auxquelles s'adressaient les soldats américains stationnés dans le pays. La langue est un miroir qui reflète la situation militaire, économique ou autre d'un pays.

Lorsque le Japon sortit de son long isolement il y a un siècle environ et se trouva entraîné par la vague de modernisation, les Japonais se lancèrent à corps perdu dans l'étude de l'anglais, de l'allemand et du français. Durant la seconde moitié des années 60, son économie rattrapa, grâce à une croissance accélérée, celle des pays avancés de l'Occident. Dans un rapport publié à l'époque par une université, on alla jusqu'à claironner que *« nous n'avions plus rien à apprendre de* [redacted] près [redacted] ce moment-là que le statut de la langue japonaise a commencé à évoluer sur le plan international.

Rien de plus flatteur pour l'esprit chauvin que de pouvoir se débrouiller, même mal, en ne parlant d'autre langue que la sienne à l'étranger. Ce n'est pas seulement commode, c'est enivrant de penser que l'on appartient vraiment au camp des nations avancées. On peut, maintenant, commencer [redacted] à comprendre ce que ressentaient les Britanniques, [redacted] ou [redacted] Français qui, pendant longtemps, [redacted] pu se débrouiller avec leur seule langue maternelle, partout où ils allaient ou presque.

[redacted] Japonais ont connu [redacted] longue et douloureuse expérience qui consiste [redacted] essayer d'apprendre la langue d'autrui et à découvrir que la sienne n'a [redacted] cours [redacted] l'étranger. Mais [redacted] n'étaient pas les seuls.

Prenez le cas des petits [redacted] d'Eu[redacted] l'Est. Eux aussi, ont une lan[redacted] nationale [redacted] ancêtres. [redacted] ils [redacted] que, [redacted] façon générale, cette langue n'est pas parlée [redacted] leurs frontières. Aussi, lors[redacted] ont affaire à un étranger, ont-[redacted] à l'anglais, au fran[redacted] à l'allemand. D'un point [redacted] mondial, la langue vernaculaire parlée en Europe [redacted] l'Est [redacted] rien d'autre qu'un [redacted] local ». Nul n'ignore qu'il ne peut y [redacted] communication avec le monde extérieur sans véhicule universel, l'anglais par exemple.

Il faut savoir, néanmoins, qu'un tel [redacted] est aussi la langue d'une grande puissance responsable, à l'origine, de l'assujettissement politique ou moral de ces peuples. En recourant à cette langue, ils négligent leur langue [redacted] et, [redacted] faisant, [redacted] leur patrimoine culturel et [redacted] leurs valeurs sociales et morales.

Les peuples [redacted] Grande-Bretagne, des Etats-Unis, de France [redacted] d'autres grandes puissances ont du mal à bien comprendre ce [redacted] pensent et ressentent les petites nations, dont les ressortissants doivent faire le rude apprentissage de la langue des grands pays. La langue est, en réalité, affaire d'hégémonie. A l'heure où le japonais, jusque-là « dialecte local », commence [redacted] se hisser au rang de « véhicule international », les Japonais devraient veiller [redacted] ne pas se laisser contaminer par la mentalité dite de grande puissance.

TOSHIO AOKI,
Editorialiste.

DÉVELOPPEMENT ET LUTTE

Le Monde *(Paris)*

Les racines africaines

« C[redacted] *l'indépen-*[redacted] *sera* [redacted] *croit* », répétait [redacted] Dr [redacted] N'Krumah, ancien président [redacted] Ghana, [redacted] zélateur [redacted] pana-africaine, mort en exil [redacted] en 1973. [redacted] sur [redacted] du petit séminaire, un moment résolu [redacted]nir prêtre, N'Krumah [redacted] par paraphraser les [redacted] sacrés, puis, [redacted] par le [redacted] mégalomanie, [redacted] l'un [redacted] premiers dirigeants d'Afrique noire [redacted] personnalité [redacted] véritable institution nationale.

À l'instar [redacted] N'Krumah, [redacted] parfois même [redacted] appel, beaucoup [redacted] responsables [redacted] noirs firent [redacted] l'indépendance politique le préalable [redacted] toute évolution de leurs pays respectifs. Pourtant, [redacted] eux, beau[redacted] militants, [redacted] moindres, [redacted] déjà que l'avenir du continent [redacted] était aussi [redacted] lié [redacted] celui de sa culture, ou de son économie, qu'à [redacted] politique [redacted] Africains. [redacted] cas notam[redacted] l'école [redacted] de la négritude, animée, pendant [redacted] 30, par [redacted] poètes sénégalais Léopold [redacted] Senghor [redacted] martiniquais [redacted]

Dans quelques [redacted] d'Afrique noire, [redacted] culturelle précéda [redacted] rejetèrent l'assimilation [redacted] proclamèrent avec vigueur leur [redacted] l'identité culturelle. [redacted] toujours contester l'Occident en tant que tel, elles affirmèrent [redacted] horreur [redacted] mimétisme [redacted] plagiat, exigeant, avec plus ou moins d'habileté, [redacted] *pouvoir être elles-mêmes* [redacted] Cette attitude [redacted] trouver [redacted] l'origine d'un profond [redacted] parfaitement [redacted] phrase [redacted] grand poète Jacques Rabemanantara, porte-drapeau du nationalisme malgache : « *Ne faites* [redacted] *à notre* [redacted] *patrie* [redacted] *prix* [redacted] *la France...* »

Grands conquérants [redacted] guérisseurs

Aujourd'hui, au seuil [redacted] la [redacted] des indépendances africaines, [redacted] primauté [redacted] la culture persiste. La lutte contre les phénomè[redacted] la déculturation domine tout ce qui [redacted] le développement, [redacted] coopération et, plus simplement, l'ensemble [redacted] rapports entre l'Afrique et [redacted] du monde. Il s'agit moins [redacted] solutions spécifique[redacted] africaines [redacted] l'enseignement ou [redacted] le domaine linguistique que d'exaltation plus ou moins systématique [redacted] ce qui touche aux [redacted] africaines.

Ainsi, c'est [redacted] continue [redacted] dégrader leur patrimoine [redacted]tral [redacted] les Africains s'efforcent de [redacted] d'en préserver [redacted]tiel. Tandis [redacted] jeunes [redacted] trop [redacted] l'enseignement [redacted] griots [redacted] l'Afrique [redacted] ou à celui [redacted] professeurs [redacted] parole d'Afrique centrale, [redacted] multiplient [redacted] centres [redacted] collecte [redacted] orales. Le passé précolonial [redacted] plus [redacted] plus largement, [redacted] comme appartenant à une [redacted] d'« *âge d'or* », alors que traditionalistes [redacted] historiens [redacted] bords, du [redacted] Hampaté [redacted] au Sénégalais Cheichk Anta Diop, [redacted] Nigérien André [redacted] au [redacted] De-Graf Johnson, [redacted] font [redacted] chantres [redacted] « *la nouvelle histoire africaine* ». Tirant de l'oubli la geste [redacted] grands conquérants et des héros de la résistance à la pénétration coloniale, [redacted] font, [redacted]fin, leur place [redacted] Chaka, au [redacted] Mohammed Abdullah Has[redacted] au Toucouleur El Hadt Omar. Aux [redacted] de l'époque [redacted] domi[redacted] européenne, ils [redacted] une histoire apologétique [redacted] le message [redacted] aux antipodes de [redacted] diffusé [redacted] les manuels [redacted] enfance.

[redacted] le [redacted] esprit, et pour les [redacted] raisons, que [redacted] Africains redécouvrent leurs guérisseurs ou « *medicine-men* ». En dépit [redacted] l'opposition [redacted] praticiens formés [redacted] amphithéâtres d'Europe [redacted] Amériques, [redacted] africaine [redacted] le chemin qui mène [redacted] que l'Oc[redacted] un peu sommairement [redacted] « sorciers ». [redacted] cas, au Zimbabwe, en Côte-d'Ivoire [redacted] exemple, [redacted] deux [redacted] ne [redacted] de cohabiter. [redacted] coopèrent.

[redacted] retour aux sources [redacted] l'origine [redacted] la politique d'authenticité, dont [redacted] surtout [redacted] ou là, [redacted] errements, sans jamais réellement analyser [redacted] Etats comme [redacted] Togo, comme la [redacted] également, on [redacted] façon systématique — [redacted] autoritaire — [redacted] pour faire retour aux usages ancestraux ou réputés [redacted] rejet [redacted] prénoms [redacted] en faveur [redacted] prénoms authentiquement africains procède [redacted] la même volonté ; ordonné par les dirigeants zaïrois, togolais ou [redacted] bouleversements [redacted] la toponymie, [redacted] états civils. Cer[redacted] ridicules [redacted] d'information [redacted] à [redacted] une [redacted] de ce [redacted] dirigeants africains [redacted] un [redacted] comme [redacted] tant [redacted]

[redacted] patrimoines artistiques [redacted]ment. [redacted] de [redacted] organisées [redacted] l'UNESCO, [redacted] en général [redacted] Occident, [redacted] trop largement [redacted] grand public. [redacted] néan[redacted] appelée [redacted] prendre [redacted] impor[redacted] la [redacted] d'Etat, [redacted] au[redacted] simples philippiques anticolonialistes, [redacted] prendre [redacted] C'est [redacted] exemple du président [redacted] Bongo, qui [redacted] une par[redacted] tirés de l'exploitation du pétrole gabonais [redacted] Libreville, d'un [redacted] ; [redacted] organisme pluridisciplinaire « couvrirait » la totalité [redacted] bantoue, [redacted] confins [redacted] l'Afrique [redacted] (c'est-à-dire [redacted] jusqu'au cap de Bonne-Espérance.

A ce propos, il est encourageant de constater que les nouvelles générations entendent aller fort loin dans la définition d'une culture spécifiquement africaine, prenant soin notamment de ne pas faire référence seulement au passé et à la tradition. C'est le cas par exemple du Zaïrois V. Y. Mudimbé, qui, dans un essai sur les limites de la science et de la vie en Afrique noire — *l'Odeur du père*, publié il y a quelques semaines aux Editions Présence africaine, — appelle ses lecteurs à ne pas tomber dans le piège étroit de l'ethnocentrisme. Le succès du nouvel ordre culturel auquel les dirigeants du tiers-monde aspirent avec autant d'énergie qu'au succès du nouvel ordre économique est au prix de telles précautions.

PHILIPPE DECRAENE.

([redacted] PLANTU.) « [redacted] Monde »

le soleil *(Dakar)*

Inventer un monde neuf

PLUS [redacted] génération après Bandoung, [redacted] appel [redacted] pauvres — selon Nehru — à la [redacted] l'Occident, [redacted] après vingt-deux [redacted] indépendances africaines, [redacted] sommes-nous ? [redacted] quantifiées [redacted] guère [redacted]rables : 30 % [redacted] population [redacted] produisent près [redacted] 80 % [redacted] la production [redacted] remarquables [redacted] d'éducation [redacted] culture, [redacted] Sénégal consacrent à ce secteur plus de 30 % [redacted] budget.

L'analphabétisme [redacted] cependant [redacted] constituer [redacted] la plupart [redacted] vertis, retardent [redacted] prises en considé[redacted] nationale. Le mépris culturel [redacted] davantage [redacted] qui sé[redacted] Club [redacted] qui [redacted] de disparaître, [redacted] Guernier, [redacted] quinze [redacted] à [redacted] maîtres [redacted] jeu planétaire.

Jusqu'ici le développement a été réduit à sa dimension économique. Les nouveaux choix — modernisation faisant table rase des valeurs sûres du passé, course vers une expansion industrielle sans rapport avec un développement agricole, transfert inadéquat de technologie — ne peuvent, au plus, qu'aboutir à l'extraversion des systèmes. La dimension culturelle a été souvent absente dans l'élaboration de nos projets de société, qu'il faut maintenant intégrer [redacted] le mal-développement [redacted] copie servile [redacted] modèles étrangers.

Le [redacted] nécessaire. Inventer un [redacted] type [redacted] développement, c'est [redacted] l'Afrique [redacted] d'un quelconque retard [redacted] com[redacted] ce faire. [redacted] reconquête de l'initiative historique est capitale en ce qu'elle aide [redacted] procéder au pas[redacted] l'organisation [redacted] matérielles [redacted] une organisation [redacted]

[redacted] complaisance sur [redacted] permet [redacted] que [redacted] développement [redacted] toujours [redacted] dans nos [redacted] globale en [redacted] sens qu'il [redacted] l'humain [redacted] avec [redacted] sphère [redacted] mais également avec [redacted] monde qu'il [redacted] représente. Méfions-nous [redacted]

Il s'agit, en outre, de refaire une lecture critique [redacted] traditionnelles pour [redacted] qui [redacted] conduit [redacted] en [redacted] l'histoire. Il [redacted] la [redacted] haute [redacted]rier toutes [redacted] techniques qu'on pré[redacted] comme archaïques pour légiti[redacted] poursuivre [redacted] sur nos [redacted] nationales et pannationales qui doi[redacted] de transmission [redacted] patrimoine [redacted] nique [redacted] l'humanité, [redacted] techniques d'écriture, investir ces [redacted] que [redacted] l'informatique [redacted] La capitulation culturelle d'un peuple [redacted] de son sous-développement.

Nouveaux pôles

Le regard sur le passé ne doit pas, cependant, nous mener — ce serait d'ailleurs impossible dans un monde éclaté — au refus des interférences. Engagés dans l'aventure humaine, nous avons à nous servir de manière intelligente de ce formidable champ de connaissance qu'est la communication pour satisfaire les besoins en connaissances pratiques et en savoir-faire immédiat.

Les nouveaux pôles de développement réconciliant l'homme avec lui-même vont naître dans ces zones qui n'ont pas participé à la grande révolution industrielle de la fin du siècle dernier. Dans ces pays, la volonté de coller à la vie des hommes, ajoutée au rétablissement des équilibres perdus, contribuera à restituer au développement sa signification globale, celle-là qui efface le fossé artificiel séparant culture et développement. Pour répondre vala[redacted] défis [redacted] notre [redacted] nous [redacted] un [redacted] neuf, lequel [redacted] nouvelle [redacted] peuples [redacted] conception du développement. [redacted] certainement la voie [redacted] indiquée pour [redacted] particulier à l'universel, auquel l'homme aspire.

C'est [redacted] grâce [redacted] culture nouvelle que nous [redacted] nous [redacted] de [redacted] opératoires, notam[redacted] la maîtrise [redacted] l'instrument technologique. [redacted] une découverte du savoir et [redacted] savoir-faire [redacted] matière d'innovation scientifique [redacted] technique car, comme le souligne le [redacted]ticien [redacted] comprend [redacted] chose que lorsqu'on [redacted] ou [redacted] ré-inventé.

ABDOULAYE NDIAGA SYLLA.

EL MOUDJAHID *(Alger)*

L'Algérie a reconquis son identité

L'ETENDUE [redacted] la durée [redacted] dégradations occasionnées [redacted] l'ordre [redacted] champ culturel [redacted] l'ont [redacted] proprement [redacted] Au cours [redacted] périodes [redacted] d'un peuple [redacted] parenthèses, [redacted] de la vie, [redacted] culturel [redacted] de l'occupant, précisé[redacted] qu'il [redacted] lieu de sauvegarde, de préservation [redacted] valeurs qui fondent le droit [redacted] la dif[redacted] et la [redacted] l'action [redacted] l'occupant, [redacted] par [redacted] — préjugés [redacted] supériorité [redacted] à l'appui [redacted] à court terme aidant — non la sub[redacted] la culture du [redacted]teur à [redacted] du colonisé, ce qui [redacted] l'intégration [redacted] ce dernier, mais la [redacted] de tous les éléments actifs et poten[redacted] qui [redacted] et [redacted] survie en tant [redacted] lui-même [redacted] opposition à [redacted] (l'étranger).

Le [redacted] d'ordre [redacted] le [redacted] ne [redacted] porte [redacted] la [redacted] du non-dit, c'est d'abord [redacted] d'une [redacted] d'exploiter [redacted] Quant à l'émancipation invoquée grâce [redacted] un [redacted] civilisation, elle s'opposait [redacted] aux [redacted] pour [redacted] le [redacted] la [redacted] L'histoire [redacted] assez [redacted] qu'il [redacted] jamais dans [redacted] des Britanniques [redacted] faire [redacted] d'Anglais, [redacted] plus [redacted] n'envisagèrent [redacted] Nord-Africains, [redacted] Sénégalais, [redacted] et autres ressortissants de l'ex-Union française à devenir des citoyens français à part entière. C'est peut-être l'erreur salutaire qui a permis à tous ces [redacted] la [redacted] d'échapper au [redacted]

Une [redacted] de réanimation

Une [redacted] établi [redacted] quelle qu'en soit l'implantation géographique, la pratique colonialiste [redacted] point [redacted] à elle-même, on [redacted] comprend que mieux la [redacted] à laquelle l'Algérie [redacted] une fois recouvrée — et au prix que l'on [redacted] — sa [redacted] politique. Il fallait, simultanément, [redacted] l'ensemble [redacted] héritages négatifs, rè[redacted] l'occupation. [redacted] passions, désormais inutiles, [redacted] peine, l'Algérie a entrepris de [redacted] à sa [redacted] reconquise toutes [redacted] indépendance [redacted] La dimension [redacted] négligeable, [redacted] pouvait [redacted] prioritaire [redacted] autant, [redacted] ruines [redacted] les conséquences néfastes à tous les plans [redacted] colonisation l'étalent tout [redacted]

L'Algérie s'est attelée [redacted] l'œuvre de réanimation de tous les éléments qui fondent son identité, sa personnalité, [redacted] pouvait occulter [redacted] important [redacted] de l'éducation, au sein duquel le colonisateur a, tout au long de cent trente deux années de présence, établi les discriminations. Scolariser tous [redacted] enfants [redacted] peut-être une ambition démesurée pour un [redacted] qui [redacted] de ses cendres [redacted] disposait de moyens [redacted] limités. Mais c'était également un impératif, un défi. Les cocoricos ne sont pas de mise, le système éducatif [redacted] l'objet [redacted] la scolarisation d'urgence [redacted] temps [redacted] l'école [redacted] révolue [redacted] sur [redacted] d'âge scolaire s'occupaient [redacted] étiques [redacted] l'apport [redacted] au troupeau [redacted] travailleurs servant le propriétaire colonial.

[redacted] d'Algérie [redacted] à l'école. Ils vont tous à l'école et le réflexe culturel naît en classe. Il n'est pas [redacted] longues [redacted] linguistique [redacted] culturel, que les élèves de [redacted] paix sont les [redacted] potentiels d'aujourd'hui, [redacted] de demain, [redacted] rénover [redacted] à enrichir [redacted] patrimoine culturel [redacted] lui redonner [redacted] poussée dynamique interrompue [redacted] historique qui [redacted] leurs ancêtres.

Il [redacted] par ailleurs, [redacted] place une infrastructure [redacted] naissantes et à ménager à ces [redacted] un [redacted]tions d'expression et d'épanouissement. Des maisons de la culture ont été érigées, parfois véritables [redacted] peu[redacted] s'exercer [redacted] activités [redacted] plus diverses [redacted] se donner libre [redacted] imaginations [redacted] dans [redacted] de perspectives [redacted] développement [redacted] l'ensemble [redacted] a été amené à [redacted] en [redacted] vaste débat.

Vingt ans après [redacted] indépendance, l'Algérie intègre [redacted] réalisations [redacted] fondamental qu'est la reconquête de son moi culturel, fait d'une langue, partie intégrante [redacted] sa civilisation, [redacted] d'une [redacted] à l'aliénation [redacted] l'obs[redacted]

MOULOUD ACHOUR.

EXCELSIOR [redacted] DE LA VIDA NACIONAL

Le Mexique,

D[redacted] près du [redacted] la population [redacted] d'origine indigène. Après [redacted] brutale d'une [redacted] partie [redacted] la population [redacted] plusieurs millions [redacted] pour maintenir [redacted] production, la [redacted] nullement [redacted] conditions [redacted] à [redacted] qu'on appelait improprement [redacted] Indiens, malgré toutes [redacted] de donner [redacted] humanitaire [redacted] leur exploitation.

[redacted] après la guerre d'Indépendance, [redacted] indiennes [redacted] malgré [redacted] pour [redacted] fin au [redacted] domai[redacted]

La culture indigène a été brutalement détruite, [redacted] et [redacted] entrepris [redacted] permettre [redacted] encore [redacted]

Jusqu'au mouvement [redacted]naire, qui [redacted] 1910, la population [redacted] en majorité autochtone, et deux [redacted] de vue s'affrontaient [redacted] sujet : [redacted] uns sou[redacted] qu'il [redacted] parti de cette immense ressource humaine pour construire une nation d'une puissance comparable aux nations européennes ; les autres, inspirés par des considérations racistes, appelaient [redacted] l'élimination [redacted] du [redacted] indigène.

Le métissage a commencé [redacted] la révolution, [redacted] l'apparition de [redacted] qu'on pourrait appeler une conscience [redacted] mexicaine résultant [redacted] fusion entre les races indigènes et leurs conquérants européens, mais une partie de la population n'avait toujours pas trouvé sa voie.

Les gouvernements qui ont pris le pouvoir dans le sillage de la révolution militaient en faveur d'un pro-

ONTRE LA DÉCUL

des du développement da

Les besoins

e d'Indiens

CONTRE LA DÉCULTURATION

EL PAIS (*Madrid*)

Les clés du développement dans les mains des castes

Il y a dans le monde une communauté de plus de trois cents millions de personnes qui parlent l'espagnol. Peut-être le terme «communauté» a-t-il un sens trop étroit, mais il dénote l'existence de traits «communs», révélateurs d'un certain caractère et donc d'une manière de sentir la vie et de l'affronter. Une langue, on le sait, n'est pas seulement un système mécanique de signes de communication. C'est à partir de certains besoins, d'un environnement, d'une économie, d'une façon de vivre qu'elle se forme et se développe. Il n'y a rien d'étonnant, par exemple, à ce que l'arabe possède plus de deux cents synonymes — y compris des termes figurés et poétiques — pour désigner le cheval et peut-être autant pour l'épée (*l'alfanje*), puisque c'était là des éléments essentiels à l'édification de la civilisation arabe originelle.

L'espagnol (le «castillan»), lorsqu'il a été introduit en Amérique, véhiculait des concepts anciens et modernes (pour ce temps-là), qui correspondaient à un mode de vie et renvoyaient à certaines notions propres à une culture donnée : ce seul terme de «castillan» évoque une manière de vivre, une terre de châteaux et de forteresses, une langue pétrie de références militaires, non pas quelconques, mais articulées autour de la foi dans une reconquête, dans une religion d'abord victime puis agent d'agression. C'est cette conception qui a été importée en Amérique.

Rupture sanglante du système

De nos jours encore, la vaste communauté de langue espagnole qui existe dans le monde est pénétrée de ces valeurs. Pour certains détracteurs des civilisations qui ne sont pas les leurs, l'organisation mentale liée à la vie dans un contexte idéologique défini par l'usage de la langue espagnole constitue actuellement un obstacle au développement économique, scientifique, technique et social des sociétés. On prétend qu'à cause de ce système mental axé sur l'idéologie de la reconquête et de la religion catholique considérés comme source unique de connaissance les «trois R» — Réforme, Reconquête et Révolution — autour desquels s'est constituée l'Europe, et à travers elle, les Etats-Unis, ont échoué en Espagne. Celle-ci a pu transporter en Amérique latine cette carence et surtout cette résistance idéologique à une certaine modernité.

Les révolutions n'en ont pas moins éclaté en Amérique latine, et ce n'est pas terminé. On peut dire qu'à l'heure actuelle le sous-continent tout entier se trouve confronté à une alternative révolution-contre-révolution qui lui donne sa configuration particulière. Il est difficile de parler globalement d'un ensemble de pays qui ont, chacun, leur individualité et sont à des stades de développement différents. Mais on peut tout de même dire qu'un certain schéma introduit par les conquistadors et ceux qui les ont suivis — fonctionnaires, religieux, fils cadets d'aristocrates, aventuriers — survit en Amérique latine sous la forme d'oligarchies et d'un système de castes âprement combattu.

Les oligarchies se sont renforcées en ajoutant à leur situation de caste héréditaire la formation technique et [illegible] anglo-saxon, à la vie, fondé sur l'idée que la possession du pouvoir et de l'argent est un signe de la grâce divine. Ce sont ces castes survivantes qui, appuyées sur l'usage de la force concentrée entre leurs mains, détiennent les instruments de la modernisation et les clés du développement. Devant une telle situation, il n'est pas surprenant que, prenant le contrepied de son attitude antérieure, l'Eglise ait pris la défense des non-privilégiés dans la majorité des pays et dans la plupart des circonstances.

On s'est déjà rendu compte en Europe que le développement — économique, industriel, ou assorti d'un autre qualificatif — n'est réel que lorsqu'il bénéficie à tous et que tous puisent en lui l'ardeur au travail et le sens de leur vie. Dans les pays où le développement ne concerne visiblement qu'une minorité qui s'appuie sur une force concentrée, il ne peut progresser : ce phénomène n'est pas perceptible uniquement en Amérique latine, mais aussi dans le vaste groupe des pays du tiers-monde qui se situent «au-dessous de la moyenne». Ce n'est pas seulement une question de justice ou d'injustice, mais d'efficacité.

En Espagne même, les périodes de développement sont celles où une majorité de la population a bénéficié du processus : le développement marque un arrêt chaque fois qu'il profite à quelques-uns. Et, en général, ces quelques-uns sont précisément ceux qui parlent cette langue empreinte des valeurs du temps de la reconquête, puis de la conquête de l'Amérique.

Les vieilles légendes coloniales sur la paresse des indigènes, ou de certaines races, et le mythe de la paresse du travailleur espagnol — mythe démenti dès que ce dernier émigre dans des pays à l'organisation sociale plus avancée — sont liées au système travail-récompense, autrement dit à la distribution ou à la concentration des bénéfices.

Il s'agit-là de quelques traits, fort généraux, de cette communauté, traits qui se retrouvent plus ou moins dans tous les pays caractérisés par l'emploi de la langue espagnole et par un système idéologique devenu au fil des siècles totalement hermétique. Or ce système clos est en train de se rompre et, malheureusement, dans de nombreux pays, cela se fait dans le sang, la terreur mutuelle et la guerre civile. Il reste que le concept de civilisation «pour tous» n'est pas encore parvenu à s'imposer comme solution.

EDUARDO HARO TEGGLEN.

(*Mexico*)

terre d'Indiens

[illegible] d'intégration qui, en [illegible] n'a pas eu les [illegible] tout en coupant les peuples indigènes de leurs origines culturelles et en les intégrant à un système d'éducation qui leur était étranger. Il s'est produit deux choses : d'une part, l'assimilation culturelle de communautés indigènes et, d'autre part, la formation d'un personnel qualifié parmi les autochtones, malheureusement incapable de contribuer au développement cohérent de son propre peuple.

Le Mexique est l'un des pays du continent américain dont la population autochtone est la plus importante et, comme ailleurs, la croissance économique y fait disparaître les vestiges culturels. Les résultats obtenus à ce jour n'ont pas été aussi positifs qu'on l'aurait espéré, [illegible] que les efforts [illegible]. Mais il faut prendre [illegible] d'une plus grande portée culturelle : il importe maintenant de fonder les recherches sur la communauté elle-même, de favoriser la dynamique indigène pour catalyser les forces de développement internes capables de promouvoir une intégration véritable dans le respect des particularités.

Les Espagnols sont arrivés au Mexique en faisant preuve d'une extrême sévérité, due pour une grande part au débat sur la rationalité des populations indigènes, qui étaient considérées comme une simple force de travail (ou source de revenu pour une Espagne qui, à l'époque, n'était pas très bien organisée sur le plan économique) ; il est peut-être temps de redécouvrir que la population indigène du Mexique est productive, qu'elle possède des techniques et des moyens de production et qu'actuellement il ne lui manque que l'aide nécessaire pour montrer ses capacités réelles.

EDILBERTO SOTO ANGLI.

ŻYCIE WARSZAWY (*Varsovie*)

La protection de l'identité nationale

Il [illegible] une conception [illegible] inéquitable [illegible] culture, [illegible] simplement comme un moyen de meubler ses loisirs, un divertissement ou une mode passagère lancée par ce qu'il est convenu d'appeler l'industrie de la culture. La notion de culture de masse — ce produit caractéristique de notre temps qui s'est assuré de puissants moyens de communication et a perdu foi en les valeurs propres à organiser la vie humaine — nous a fait perdre de vue la signification d'une culture vraiment authentique.

La Pologne est une de ces nations qui, pour des raisons historiques, ont mesuré toute l'importance d'une telle [illegible]. Durant [illegible] siècles, l'his[illegible] un programme du «progrès de la [illegible]», [illegible] à plusieurs reprises [illegible] politiques [illegible]. Plus tard, [illegible] partages, elle se confondit avec la défense de l'identité et de l'indépendance nationales.

L'histoire de la Pologne, Etat souverain du dixième à la fin du dix-huitième siècle, a été intimement associée à celle de l'Europe. C'est en même temps que les autres nations européennes que la société polonaise a traversé les grandes périodes du Moyen Age, de la Renaissance, du baroque et du Siècle des Lumières. Cependant, au-delà de cette réalité historique, on trouve toujours chez elle une pensée critique et visionnaire, radicale et presque utopique, qui appelle en même temps à l'engagement et à la coopération.

L'université de Cracovie, fondée au quatorzième siècle, a été le centre de cette pensée. Au concile œcuménique de Constance, un des professeurs de l'université soutint qu'il était inadmissible de convertir les païens par l'épée ou de leur confisquer leurs terres. Un autre affirma que la foi [illegible] devait être propagée par le verbe et non par l'épée.

Le courage de Copernic

Le progrès [illegible] de l'Eglise a [illegible] principal qui préoccupa de nombreux [illegible]. C'est le rôle que leur [illegible] de l'Université — [illegible] de Pologne. D'autre part, la [illegible] «République [illegible]» a [illegible] l'objectif [illegible] qui adoptèrent une position [illegible] encouragèrent les petits propriétaires à [illegible] l'intervention [illegible] une société [illegible] représentait un grand acte de courage. Courage dont [illegible] preuve Copernic, qui [illegible] en question [illegible] astronomique admise jusqu'alors [illegible] en créer une nouvelle, fondée sur [illegible] confiance en la capa[illegible].

Durant la [illegible] du dix-huitième siècle, la [illegible] a été [illegible] comme un moyen de sauver un Etat [illegible] ses voisins et [illegible] de s'effondrer. Elle [illegible] apparue comme une grande entreprise tendant à [illegible] un [illegible] nouveau en suscitant une révolution [illegible] de la [illegible]. Pour l'accomplissement de cette tâche, un ministère de l'éducation fut créé, le premier en Europe, et la littérature et les arts ainsi que les revues qui connurent alors une véritable floraison [illegible].

L'[illegible] polonais s'effondra vers la [illegible] siècle, [illegible] ne retrouver son indépendance qu'en [illegible]. L'[illegible] d'existence d'une [illegible] la [illegible] — pourrait-on dire en manière de paradoxe — devint un «Etat» sauvegardant les destinées de la nation asservie. Elle se fit la protectrice de la langue et des coutumes nationales ; gardienne des monuments et des traditions, elle renforça l'identité nationale ; elle fut une source d'espoir et l'expression de nobles conceptions d'un système social à venir — un système de justice, de fraternité et de liberté. La grande poésie romantique créa pour la nation une réalité différente de celle à laquelle elle était alors condamnée et devint le héraut du «printemps des nations» en Europe. Le poète polonais Adam Mickiewicz publiait à Paris *la Tribune des peuples*, voix de tous les opprimés, puis organisait des légions pour combattre l'oppression. La musique polonaise elle-même, musique de Chopin et de Moniuszko, [illegible] une [illegible] consolidant l'esprit de la nation, [illegible] comme les [illegible] formes d'art : la peinture offrait un vaste répertoire du [illegible] polonais, une vision de l'histoire nationale, un appel moral. De même, la science modelait la vie de la nation.

Une façon de vivre

Au lendemain de la première guerre mondiale, la nation polonaise ayant retrouvé un Etat, la culture n'a plus eu à remplir cette fonction. Elle a néanmoins [illegible] aux [illegible] du public sa signification propre. Et bien qu'aujourd'hui notre pays — comme d'autres pays au monde — soit parvenu à un stade avancé dans l'organisation de la culture de masse, il n'a pas oublié les enseignements de l'histoire : la culture n'est pas un moyen de meubler ses loisirs mais un façon de vivre ; ce n'est pas un divertissement mais un système de valeurs ; ce [illegible] une mode mais un bien durable ; ce n'est pas un sujet de conversation, mais la matière d'un grand dialogue sur une vie digne [illegible] vécue et heureuse. Comme l'a écrit un philosophe polonais : «*La culture est l'homme dans sa totalité... son mode de vie, ses pensées de tous les jours, ses aspirations spirituelles les plus profondes.*»

BOGDAN SUCHODOLSKI.

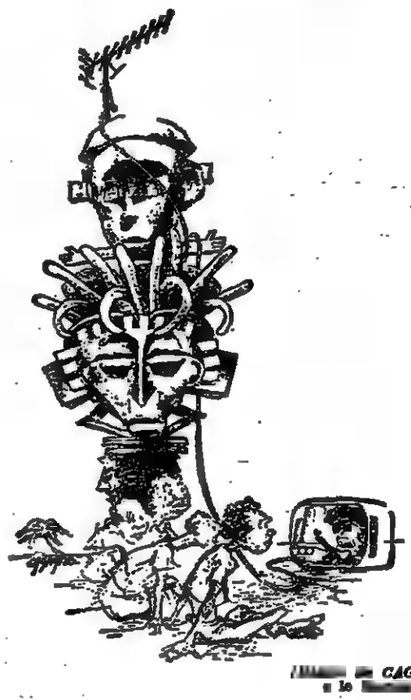

(Dessin de CAGNAT)
«Le [illegible]»

DAWN (*Karachi*)

Les besoins culturels du Pakistan ne sont plus pourvus

Au moment [illegible] du Pakistan à l'indépendance, les musulmans [illegible] des hindous et des sikhs formaient une communauté de type traditionnel. [illegible] culturel, le pays était divisé en plusieurs régions correspondant à peu de chose près aux différentes aires linguistiques. Les [illegible] étaient [illegible] par les [illegible].

A la base de l'échelle sociale, nombre d'aspects caractéristiques de la vie quotidienne (habillement, bijoux, poterie, outillage, habitat, [illegible] et [illegible] formules de politesse) étaient empruntés aux civilisations les plus anciennes. L'officiant de la mosquée du village prenait en charge les besoins spirituels de la communauté, mais c'étaient les «saints» qui étaient au [illegible] de la spiritualité. L'urs [illegible] d'union spirituelle), célébré [illegible] tombeau d'un saint personnage pour célébrer l'anniversaire de sa mort, était en fait une célébration de la [illegible] toute sa plénitude et sa diversité — une grande fête populaire bénie par la sagesse et la bienveillance infinies du saint.

Parfois un ménestrel, au hasard de ses pérégrinations, venait égayer la dure monotonie de la vie quotidienne des villageois par des vieilles ballades et des romances. En dépit des rivalités de guildes et de clans, chaque village formait un tout organique, une communauté bien soudée. Les mariages et les enterrements, où se mêlaient la simplicité du rituel islamique et les rites compliqués des traditions locales, étaient pour la population tout [illegible] autant [illegible] de se réjouir ou de s'affliger.

C'était là une culture enracinée [illegible] la [illegible]. A l'opposé, la [illegible] royale [illegible] un centre de [illegible] [illegible] allait en s'atténuant du haut en [illegible] la [illegible]. Il pouvait arriver qu'un propriétaire ayant reçu une terre de la cour en récompense de ses [illegible] de service, de son savoir ou [illegible] sa piété, possédât une bonne bibliothèque. Les cités médiévales étaient également des hauts lieux de la culture. Leurs nombreuses écoles coraniques attiraient maints religieux et docteurs, dont l'influence bénéfique [illegible] un grand [illegible], et elles s'enorgueillissaient [illegible] trésors architecturaux, mosquées, [illegible] ou demeures royales.

Les changements apportés par l'essor des villes modernes sous le régime britannique n'avaient touché qu'une infime partie de la société musulmane. Rares étaient les musulmans qui embrassaient une profession libérale, et, dans l'ensemble, la société féodale avait gardé intacte sa physionomie sociale et culturelle.

Entre ces deux cultures — celle des masses et celle de l'élite, — il y avait des différences mais pas d'opposition. La distance sociale entre le seigneur féodal et le paysan était certes considérable, mais elle ne les empêchait pas de vivre ensemble, même si c'était dans un rapport de maître à esclave. En dépit de toute l'affreuse misère et de la cruauté qui marquaient la vie médiévale, les contraintes et les impératifs de la simple survie n'accaparaient pas tous les moments de l'existence, et il y avait place pour une forme de vie intérieure à laquelle la population participait pleinement et librement.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés aux défis du monde moderne, et la qualité de notre vie dépend de la manière dont nous y répondons. L'éclatement de la société traditionnelle était inévitable. Mais quelle forme de vie collective et quel système de valeurs sociales avons-nous inventés pour remplacer la dimension intérieure et le sentiment d'appartenance liés à ce système traditionnel et préserver ainsi notre héritage culturel ? Certes, il y a eu des réformes agraires qui ont fort heureusement permis de libérer en partie les paysans du joug des propriétaires, mais rien n'a été fait au niveau des institutions pour organiser et orienter leur vie sociale.

L'industrialisation est amorcée, et les paysans désertent les villages pour aller s'entasser dans les [illegible] et y mener une existence dénuée de [illegible] pourrait [illegible] ne [illegible] d'une «culture [illegible]». La multiplication des [illegible] avec le monde extérieur à tous les niveaux se traduit par un [illegible] plaquées au la réalité locale par esprit d'imitation [illegible] qui portent [illegible] à [illegible] et à notre architecture, à notre morale comme à nos mœurs. A cela s'ajoutent l'essor de la bureaucratie et l'emprise croissante [illegible], cependant que le mercantilisme qui subordonne toutes les [illegible] à l'argent [illegible] devenu le principe [illegible] de notre attitude envers la vie.

Ce sont pour l'essentiel les «médias» qui pourvoient à ce qu'on peut appeler nos besoins intellectuels et culturels, mais ils fonctionnent avec un double handicap : l'emprise du pouvoir et celle de l'argent.

On ne planifie pas la culture. Tout au plus peut-on définir les conditions [illegible] son épanouissement. L'une [illegible] la [illegible] centres autonomes où les hommes pourraient vivre en commun cette part de l'existence qui se situe à un niveau plus élevé que [illegible] l'achat et de la vente — ou moins superficiel que le calcul des profits et pertes — et se rencontreraient sous le signe de l'art, de la philosophie et de la religion, les trois sphères de l'esprit absolu selon Hegel. A leur échelle modeste, ces centres communautaires pourraient construire leurs propres musées, bibliothèques et laboratoires, gérer leurs écoles, entreprendre [illegible] sociales, [illegible] propres théâtres, organiser des activités sportives et des [illegible] mais avant [illegible] ils [illegible] de garder [illegible] à l'égard [illegible] deux monstres du royaume de l'esprit [illegible] au sens hégélien, le politique et l'économique, [illegible] dit le pouvoir et l'argent, [illegible] l'influence est tellement maléfique [illegible] rien [illegible] ne qui [illegible] ne [illegible] s'épanouir [illegible] leur regard ou dans [illegible] ombre.

KARRAR HUSAIN.

TRIBUNE DES NATIONS-UNIES

CNUCED

L'exode des cerveaux

L'aide coûteuse des pays riches aux pays pauvres

L' « EXODE [redacted] compétences » a [redacted] considéré depuis [redacted] comme étant l'une [redacted] contrain-[redacted] plus [redacted] du [redacted] développement [redacted] long [redacted] pays [redacted] développement. [redacted] certains pays, ce phénomène représente une « *hémorragie* » [redacted] qui ab-[redacted] personnel qualifié et [redacted] pro-[redacted] besoin le plus urgent.

[redacted] total, environ quatre [redacted] mille migrants hautement [redacted] quitté [redacted] du [redacted] 1961 [redacted] 1972, [redacted] par [redacted] possibilités [redacted] perspectives [redacted] carrière [redacted] par [redacted] indus-[redacted]

[redacted] le dommage [redacted] ce transfert [redacted] *technologie* — pour utiliser la [redacted] bureaucratique [redacted] qualifiant [redacted] compé-[redacted] — [redacted] généralement admis, [redacted] ont [redacted] exprimées dans le passé, en particulier par [redacted] industrialisés, quant [redacted] possi-[redacted] d'évaluer, [redacted] et en [redacted] sur une [redacted] méthodologique [redacted] départ [redacted] possédant un [redacted] donné [redacted] qualifications [redacted] son [redacted] d'origine [redacted] par [redacted] que le [redacted] d'immigration en a retiré.

Fondamentalement, il [redacted] deux [redacted] L'une [redacted] sur [redacted] d'enseignement et [redacted] par l'individu migrant. La [redacted] grande [redacted] le nom de mé-[redacted] » (V.C.A.), [redacted] produit marginal projeté que [redacted] migrant [redacted] pendant sa [redacted] escomptée. La première [redacted] a été [redacted] largement [redacted] études, [redacted] la CNUCED (Conférence [redacted] pour [redacted] commerce et [redacted] développement), [redacted] une [redacted] 1975, [redacted] la [redacted] que tout ce qui produit [redacted] de revenus [redacted] correspond [redacted] un capital.

En [redacted] la [redacted] basée sur les [redacted] *une* [redacted] sur l'exode [redacted] compétences publiée en [redacted] par le Congressional Research Service de la Bibliothèque du Congrès, [redacted] que [redacted] réalisées par les [redacted] dépenses d'enseignement du fait de l'immigration [redacted] scientifiques, ingénieurs, médecins [redacted] chirurgiens venant [redacted] veloppement [redacted] en 1972, [redacted] 882 820 000 [redacted] de [redacted] milliards [redacted] *francs*), [redacted] supporté par [redacted] d'origine correspondait [redacted] 320 240 000 [redacted] 2 milliards [redacted] *francs*). [redacted] pré-[redacted] par [redacted] 1 [redacted] 2,4 [redacted] (6 [redacted] francs), aux *prix* [redacted] utilisées, le remplacement de la [redacted] ressources [redacted] *qualifiées* transférées [redacted] pays en développement au [redacted] durant [redacted] période [redacted]

En 1981, [redacted] Fondation tiers-monde, [redacted] données [redacted] disposi-[redacted] la [redacted] pour son [redacted] migration qualifiée [redacted] développement [redacted] environ 1 milliard [redacted] en 1970. La [redacted] V.C.A. adoptée [redacted] de 1975 [redacted] CNUCED aboutit [redacted] des chiffres plus [redacted] : pour [redacted] même [redacted] 1970, [redacted] le gain [redacted] Etats-Unis, du [redacted] Royaume-Uni [redacted] environ 6 milliards [redacted] (37 [redacted] francs).

[redacted] de la CNUCED présente un [redacted] original en [redacted] sayant [redacted] d'évaluer [redacted] composantes du [redacted] humaines [redacted] l'enseignement supérieur.

[redacted]

(Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement)

LE SOIR (*Bruxelles*)

250 000 immigrés à Bruxelles

POINT [redacted] grandes [redacted] nationales (néerlandophone [redacted] nord et francophone au sud), foyer *important* [redacted] la [redacted] européenne, [redacted] ce titre [redacted] du Marché [redacted] également [redacted] attrait, surtout depuis une quinzaine [redacted] sur une [redacted] importante [redacted] immigrée. Deux phénomènes de moindre ampleur complèteront ce [redacted] la population [redacted] : l'arrivée, [redacted] années, de latino-américains, réfugiés politiques pour la plupart, [redacted] passage [redacted] de la [redacted] plusieurs milliers d'étudiants originaires du tiers-[redacted]

En une décennie, [redacted] a [redacted] une véritable révolution démographique d'autant [redacted] frappante que de [redacted] breux autochtones [redacted] préféré quitter [redacted] noyau urbain et [redacted] à la périphérie. Aujourd'hui, la [redacted] compte un million d'habitants, [redacted] deux [redacted] cinquante mille d'origine étrangère. [redacted] supposer qu'on [redacted] radicalement toute [redacted] immigration, *la simple* [redacted] démographique [redacted] poids relatif de [redacted] population étrangère, qui [redacted] représenter la [redacted] population [redacted] à [redacted] vingt et unième siècle, [redacted] moins de vingt [redacted]

Quand on parle [redacted] population étrangère bruxelloise, il ne faut pas perdre [redacted] vue son [redacted] disparate, *puisqu'il n'y a pas moins de onze* [redacted] comptant [redacted] groupes [redacted] plus [redacted] trois mille [redacted] (le groupe [redacted] plus nombreux [redacted] celui des Marocains, avec plus [redacted] cinquante mille habitants). La présence [redacted] population étrangère *parmi* [redacted] Bruxel-[redacted] doit [redacted] désormais [redacted] politique et économique comme une [redacted] structurelle. [redacted] implique une action [redacted] long terme [redacted] part [redacted] pouvoirs publics pour [redacted] un dialogue [redacted] différentes [redacted] compré-[redacted] réciproque [redacted] une intégration [redacted] Cette action [redacted] d'ores et déjà [redacted]

L'expérience [redacted] montre en [redacted] que, [redacted] leur propre [redacted] immigrées [redacted] cultures dont [redacted] porteuses se juxtaposent [redacted] ne se pénètrent [redacted] spontanément. L'[redacted] culturel, quand il [redacted] s'opère à un [redacted] uniquement folklorique [redacted] colorés, tam-tam, couscous..., [redacted] limite [redacted] à une activité marchande.

La [redacted] double. [redacted] part, [redacted] immigrés *ignorent* [redacted] langue [redacted] D'autre part, [redacted] d'origine ignorent, eux, les us et coutumes des arrivants. C'est la raison pour laquelle [redacted] pouvoirs publics [redacted] en ma-[redacted] mènent leur [redacted] ces [redacted] : organisation de [redacted] langue (parfois d'alphabétisation) pour [redacted] immigrés [redacted] pied [redacted] cycles [redacted] problèmes [redacted] à l'intention [redacted] Belges et [redacted] de l'administration.

Pour que l'immigré [redacted] s'exprimer [redacted], il [redacted] non [redacted] qu'il [redacted] la langue (instrument [redacted] indispensable), [redacted] aussi la liberté [redacted] Un échange [redacted] qui ne [redacted] sur [redacted] politiques. [redacted] années, les organisations syndicales belges [redacted] diquent une participation politique accrue [redacted] immigrés. [redacted] par les immigrés [redacted] dans [redacted] municipalités. C'est un début.

Enfin, [redacted] immigrées de leurs [redacted] et [redacted] les [redacted] et avec [redacted] population belge, il est [redacted] de [redacted] d'un [redacted] d'un lieu de [redacted] ce [redacted] pouvoirs publics [redacted] un [redacted] important [redacted] *facilitant* la [redacted] belgo-immigrées. [redacted] cette optique, un [redacted] *important* fut [redacted] : [redacted] immigrés [redacted] ini-[redacted] en [redacted] d'in-[redacted]

Il [redacted] pas [redacted] malgré [redacted] certainement positives, que [redacted] d'une [redacted] *pluriculturelle* [redacted] immi-[redacted] D'une part, il ne [redacted] que ces acquis [redacted] le [redacted] de [redacted] immigrés, [redacted] par [redacted] organisa-[redacted] belges. [redacted] part, [redacted] aujourd'hui [redacted] ce courant, [redacted] ditant la population immigrée [redacted] yeux [redacted] fins purement électoralistes

[redacted] culturel offrira la capitale belge [redacted] prochaines [redacted] à [redacted] jour [redacted] qu'il [redacted] d'appeler [redacted] *immigrée* », nourrie [redacted] alluvions [redacted] d'origine et des expé-[redacted] le pays [redacted] en vue d'obtenir l'émancipation politique [redacted] Un premier pas peut-être...

SATURNIN [redacted] GOMEZ.

B.I.T.

Les travailleurs migrants entre deux cultures

« *AU début, je ne comprenais rien, mais chaque jour ça allait un peu mieux. Quand il y avait un mot qu'on ne comprenait pas, le professeur nous l'expliquait par gestes ou avec un dessin. Maintenant ces problèmes du début ont disparu.* » C'est ainsi que Vittoria, fille de travailleurs migrants italiens, s'est familiarisée avec la langue française dans une « classe d'accueil » spéciale à Genève, où sont employés ses parents.

Reconnaissant l'importance prioritaire de la maîtrise de la langue, le canton de Genève — où 40 % des jeunes d'âge scolaire sont d'origine étrangère et la moitié d'entre eux fils de migrants — a créé à la fin des années 60 des « classes d'accueil » pour enseigner le français à ces enfants étrangers et faciliter leur insertion dans leur nouveau milieu.

Les handicaps linguistiques dont souffrent les enfants de travailleurs migrants par rapport à leurs condisciples natifs du pays se font sentir dès les début de la scolarité. Plusieurs enquêtes indiquent que le taux d'échecs scolaires est particulièrement élevé parmi les enfants de migrants. En France, on a constaté qu'au terme de la scolarité obligatoire, de tous les enfants étrangers qui y avaient été soumis, 20 [redacted] étaient en situation d'échec total (illettrés), 60 % en situation d'échec partiel (éprouvant de graves difficultés) et seulement 20 % avaient réussi, c'est-à-dire étaient capables de passer au niveau supérieur. En République fédérale d'Allemagne, plus de 60 % des élèves étrangers ne peuvent obtenir le certificat de fin d'études. En fait, cela signifie que près des trois quarts des enfants de travailleurs migrants quittent l'école déjà sérieusement handicapés quant à leur avenir professionnel.

En 1980, on estimait à 4,1 millions le nombre des migrants de la génération âgés de vingt-cinq ans et moins qui vivaient dans les principaux pays d'accueil des travailleurs migrants : Belgique, France, République fédérale d'Allemagne, Pays-Bas, Suède et Suisse. Comparable à celui de la population de la Norvège, leur nombre croît en fonction du taux de naissances relativement élevé parmi les travailleurs étrangers et de la réunification d'un nombre croissant de migrants.

Des études récentes montrent que, pendant une période de vingt ans, l'afflux des travailleurs étrangers a freiné le vieillissement de la population globale dans la plupart des pays d'accueil.

[redacted]
Le Soleil - (*Dakar*).

De plus, l'impact des migrants [redacted] seconde génération ne se limite pas [redacted] la seule sphère de la production, comme c'est souvent le cas avec leurs parents, et il [redacted] probable que leur influence se fait essentiellement sentir au niveau [redacted] institutions qui composent le tissu social et culturel de la société. Les problèmes surgissent à mesure qu'un nombre croissant de ces [redacted] — [redacted] institutions de formation professionnelle, par exemple — sont ouvertes aux jeunes migrants. [redacted] différente doit être prise en compte.

Langage et formation professionnelle

Indépendamment [redacted] migrants de [redacted] seconde [redacted] font l'objet d'une [redacted] en [redacted] de leurs parents, ce qui les conduit généralement à quitter l'école avec des handicaps graves par rapport aux jeunes nationaux.

La formation professionnelle et la formation en [redacted] d'emploi [redacted] décevantes [redacted] que [redacted] pour la masse des migrants de la seconde génération. Seul un petit nombre d'entre eux possèdent les qualifications nécessaires pour accéder aux programmes de formation et à l'apprentissage. Ainsi, un grand nombre d'enfants de migrants se trouvent poussés vers le même genre d'emplois non qualifiés et sans issue qu'exerçaient déjà leurs parents.

Pour que les jeunes migrants n'héritent pas automatiquement du statut social et professionnel inférieur de leurs parents et qu'ils bénéficient des mêmes chances et du même traitement qui sont accordés aux jeunes nationaux, le B.I.T. a lancé un projet européen régional avec l'appui financier du Programme des Nations unies pour le développement.

Conformément aux suggestions formulées lors du premier séminaire tenu au début de l'année dernière à Lisbonne (Portugal), en présence de cent vingt participants, le projet évalue les conditions dans lesquelles ces migrants de la seconde génération, qui sont moins affectés par des handicaps scolaires et autres, pourraient jouer, par la suite, un rôle actif dans les programmes destinés à répondre à la situation d'ensemble de leur propre groupe social. Après une sélection et une formation appropriées, ces jeunes gens pourraient être efficacement employés comme instructeurs dans le cadre d'activités de préformation adaptées aux besoins des migrants de la seconde génération en vue d'accéder à la formation professionnelle et à l'emploi.

« *Ils ont l'avantage de deux cultures*, estime M. [redacted] Almeida. *Cette* [redacted] *pourrait être extrêmement bénéfique pour le pays d'accueil. On peut même imaginer que ces enfants puissent servir de pont dans le dialogue Nord-Sud.* »

ESTHER BOYLAN.

UNESCO

De Venise à Mexico

(*Suite de la page 29.*)

Dans la réunion de Venise, l'évolution a pris à de nombreux égards un tour tout à fait remarquable. Ainsi, de nombreux gouvernements ont élaboré et mis en application une politique c[redacted] à diff[redacted] niveaux. Les trois quarts des Etats membres de l'UNESCO comptent désormais un ministère ou un organisme central chargé exclusivement des questions culturelles. Mais partout la finalité est la même : mobiliser les énergies créatrices des individus et des groupes qui donnent son caractère distinctif au mode de vie et à la culture de chaque nation.

On voit aussi se développer rapidement la coopération culturelle, à l'échelon tant régional qu'international, sans parler des accords conclus entre Etats sur des questions touchant, par exemple, à la préservation du patrimoine culturel, au retour à leur pays d'origine de chefs-d'œuvre déplacés, à la promotion de la libre circulation de l'information et des produits culturels, à la contribution des organes d'information, y compris la radiodiffusion par satellite, au renforcement de la paix et de la compréhension internationale.

C'est sur cette toile de fond que les participants à Mondiacult examineront un certain nombre de questions d'une importance cruciale, y compris, en premier lieu, l'identité culturelle et les relations interculturelles. [redacted] un document établi pour la conférence, l'UNESCO définit l'identité culturelle comme « *le noyau vivant d'une culture, le principe dynamique par où la société s'appuyant sur son passé, se nourrissant de ses propres* [redacted] *ment les apports extérieurs éventuels, poursuit le processus continu de sa propre création* ».

Du point de vue de l'UNESCO, la question de l'identité culturelle est indissociable de celle des relations entre cultures. A la base, il y a l'hypothèse que les relations interculturelles peuvent être, si l'égalité en dignité de toutes les cultures est reconnue, un « *facteur déterminant de l'enrichissement mutuel des différentes cultures, un facteur qui féconde leurs éléments les plus dynamiques* ».

C'est précisément pour faire échec aux dangers inhérents à un développement qui n'obéirait qu'à un seul modèle dominant que la question de la « dimension culturelle du développement » est désormais au premier plan des préoccupations internationales. Depuis la conférence de Venise, l'idée s'est progressivement affirmée que le développement conçu exclusivement sous l'angle de la croissance économique donnera généralement de piètres résultats. Pour que la croissance se réalise pleinement, il faut que ses objectifs soient définis également en termes de valorisation culturelle, d'épanouissement collectif et individuel, de bien-être général et de protection de l'environnement.

Les pays industrialisés témoignent clairement de cette nouvelle approche du développement par un plus grand respect de l'environnement, un souci de conserver l'énergie, une plus grande place faite à la vie communautaire et à la convivialité. Par ailleurs, dans les pays en développement, on voit s'exprimer avec un sens de l'urgence de plus en plus affirmé le besoin de conjuguer le progrès, la justice et la solidarité dans le respect des valeurs culturelles propres à chaque peuple.

Dans ce contexte, Mondiacult va devoir se [redacted] certaines questions qui s'imposent, mais qui sont extrêmement complexes, et tenter d'y répondre. Le débat, ici, bien entendu, procède au départ de la Déclaration uni[redacted] droits de *l'homme*, qui reconnaît expressément le droit « *de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté* » et le droit « *à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire et artistique* ». Quelles sont les conditions propres à favoriser le libre exercice de ces droits ?

Bien d'autres questions seront examinées à Mondiacult, telles que la préservation du patrimoine culturel ; la promotion de l'éducation artistique ; les liens à établir entre les politiques culturelles et les politiques menées dans les domaines de l'éducation, de la science et de la communication ; la production et la diffusion des biens et services culturels ; la planification, l'administration et le financement des activités relatives au développement culturel et divers aspects de la coopération culturelle internationale.

Sur aucune de ces questions, les participants ne partiront de zéro. Ils pourront puiser dans un très grand nombre d'études, d'analyses, de textes normatifs et de rapports de réunions régionales organisées par l'UNESCO depuis la conférence [redacted] Venise de 1970.

DILEEP PAGDAONKAR.

REPRODUCTION INTERDITE

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	[illegible]
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	[illegible]	56,45
AGENDA	48,00	[illegible]
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.*	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
[illegible]	31,00	36,45

*Dégressifs selon [illegible] nombre [illegible] parutions.

emplois régionaux

FRANCE

PRENEZ DES RESPONSABILITES DANS LE GROUPE QUILLERY

Ingénieur responsable département logement

Nous souhaitons lui confier [illegible] responsabilité du secteur d'acti[illegible] logement (C.A. 150 millions, [illegible] personnes) [illegible] l'une [illegible] importantes Directions Régionales. Il [illegible] la complète respon[illegible] sous les aspects : commercial, technique, exécution, résultats, commandement.

Cet ingénieur diplômé, d'environ [illegible] ans, connaît parfaitement [illegible] problèmes [illegible] travaux bâtiment et a un tempérament d'entrepreneur.

Rémunération intéressante.

Quillery

8.000 PERSONNES
3 milliards de C.A.

Service Recrutement 8/12, av. du 4 Septembre B.P. 40 - 94100 SAINT MAUR.

ÉLECTRONIQUE ET QUALITÉ DE VIE

La filiale TELE[illegible] du Groupe THOMSON C.S.F. fabrique des Centraux téléphoniques de [illegible] nouvelle génération temporelle (système MT 20 et MU 320).

Ces nouvelles fabrications nous amènent à rechercher :

– 1 INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN
RESPONSABLE DE LA FORMATION DE TECHNICIENS D.U.T. (Niveau 3 à 5).

après avoir lui-même reçu la formation spécifique [illegible] produit.

Ce poste pourrait convenir à un ingénieur-électronicien - 30 ans - ayant quelques années d'expérience [illegible] test de systèmes électroniques ou informatiques [illegible] base de microprocesseurs.

Nous sommes installés [illegible] un cadre agréable aux portes [illegible] LAVAL (53) [illegible] un Établissement de 1.100 personnes.

[illegible] d'adresser votre candidature à :
M. BLAVET, Chef du Personnel,
THOMSON-C.S.F. TÉ[illegible]
280, rue de Bretagne,
B.P. 62,
53004 LAVAL.

THOMSON-C.S.F. TÉLÉPHONE

La Chambre de Commerce et d'Industrie de LONS-LE-SAUNIER et du Jura recherche
UN CADRE RESPONSABLE GESTION ADMINISTRATIVE FINANCIÈRE, du PERSONNEL
3 à 5 ans d'expérience. Formation supérieure : DUT, « [illegible] et Comptabilité », niveau D.E.C.S. Connaissances informatiques exigées.
Adresser candidature par lettre manuscrite avec C.V. à :
M. Yves BUATHIER,
Secrétaire général de la Chambre de Commerce et d'Industrie, 8, rue Sebile, B.P. 382, 39016 Lons-le-Saunier, Cedex.

Urgent, recherchons
ACHETEUR
environ 30-40 ans.
Technicien supérieur possédant expérience d'achats d'ensembles mécanosoudés.
Poste à pourvoir à Grenoble début septembre.
Adr. C.V. + photo + prét. à HAVAS 1947, B.P. 297, 38044 GRENOBLE.

ASSOCIATION A CARACTÈRE NATIONAL (adolescents, [illegible] cas [illegible]) recherche
ÉDUCATEURS (trices)
diplômés(ées) ou personnes ayant grande expérience enfance inadaptée, âge minimum 25 ans.
Pour les établissements suivants :
- RÉGION OISE (60) : Foyer petit effectif en appartement, Beauvais. Établissement avec formation professionnelle, 7 km de Beauvais.
- RÉGION YVELINES : Foyer petit effectif Mantes-La-Jolie. Foyer petit effectif, Poissy.

Postes à pourvoir [illegible] C.V. et [illegible] en précisant établissement choisi à J.C.L.T., 17, rue Gerbert, 75015 PARIS.

La ville du Havre recrute
1 ADJOINT TECHNIQUE
pour travaux de signalisations lumineuses. Diplômes Bac ou BTS ou titre meilleur ouvrier de France. Spécialité électronique ou DUT génie électrique.
Libéré O.M.
Salaire début 4.350 F.
Candidature + C.V. + photocopie diplômes au Bureau du Personnel.

NICE
École de français pour étrangers cherche
CONSEILLER PÉDAGOGIQUE PROFESSEUR
ayant autorité et sens des responsabilités. Grande expérience pratiq. V.I.F. et D.V.V. exigée.
Écrire sous le n° T 034.454 M
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

LE CRÉDIT AGRICOLE DE LA SOMME

recherche

dans le cadre de son développement informatique (passage à MVS, développement d'application, [illegible] données, télétraitement) :

- **[illegible] CONCEPTEURS ANALYSTES** qui, sous la responsabilité du chef de projet seront chargés de la conception et du suivi de la réalisation d'application de gestion.
- **2 PROGRAMMEURS SYSTÈME :** DOS et/ou MVS.
- **2 PROGRAMMEURS D'APPLICATION,** langage utilisé : COBOL ou Assembleur.
- **1 PRÉPARATEUR DE TRAVAUX,** expérimenté en DOS et passage au MVS en cours. Environn. : IBM 3031 - IBM 3033 [illegible]

Les [illegible] accompagnées d'un C.V., d'une photo d'identité et des prétentions sont à adresser au :
SERVICE DU PERSONNEL, C.R.C.A.M. de la Somme, B.P. 0921. – 80009 AMIENS cedex.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE
Filiale d'un établissement financier public
recherche pour son service
DE GESTION LOCATIVE RHONE-ALPES
en plein expansion
UN GÉRANT ADJOINT
pour LYON

CE POSTE COMPORTE :
- la responsabilité de la gestion du personnel de gardiennage (130 agents),
- la responsabilité administrative de la réception [illegible] groupes immobiliers locatifs.

LE CANDIDAT DEVRA :
- posséder une licence en droit ou [illegible] diplôme équiva[illegible]
- [illegible] une expérience professionnelle de 4 [illegible] mum,
- [illegible] apte au travail [illegible] groupe.

Env. rapidement [illegible] man. + C.V. + photo à EREC, [illegible] la réf. 06.52, [illegible] 34 – 69760 LIMONEST, qui tr.

OFFRES D'EMPLOIS

LES ÉDITIONS GALLIMARD

recherche

UN REPRÉSENTANT EXCLUSIF

– Il sera chargé de visiter, pour des collections de littérature, sciences humaines et beaux livres, les librairies les plus importantes du Grand Sud-Ouest.

– IL EST DEMANDÉ :
- une bonne formation littéraire,
- une solide expérience en librairie ou dans l'édition,
- une connaissance approfondie [illegible] réseau de librairies.

Adressez lettre manuscrite, curric. vitae et photo aux Éditions Gallimard, Service Commercial/Recrutement, 5, rue Sébastien-Bottin, 75007 Paris.

Ville banlieue Sud de Paris, petite couronne, recrute pour le 1er août prochain :
SOUS-BIBLIOTHÉCAIRE
pour fonctions d'accueil, d'informations et de do[illegible]tation locales dans [illegible] bibliothèque-médiathèque, CAFB indispensable, DUT documentaliste souhaité.
Adresser d'urgence candidature avec C.V. à la Mairie, B.P. 78, [illegible] Châtillon Cedex.

ASSOCIATION CARACTÈRE NATIONAL recherche pour foyer en appartement, 30 lits à Beauvais (Oise)
DIRECTEUR CONFIRMÉ
CC 66, poste à pourvoir immédiatement.
[illegible] C.V. et photo à J.C.L.T., 17, rue Gerbert, 75015 PARIS.

Administration (Porte-de-Clichy) recherche
RÉDACTEUR
contrôle juridique et réglementaire des marchés. Niveau maîtrise [illegible] droit ou équivalent. Connaissance marché [illegible] l'État appréciée.
Écrire Service Central des Commandes, 46, bd Bessières, 75017 PARIS.

propositions diverses

L'État offre de nombreuses pos[illegible] stables, bien [illegible] ou sans diplômes. Demandez une doc. sur [illegible] spécialisée FRANCE [illegible] (C 16), B.P. 402-09 Paris.

Les possibilités d'emplois à l'étranger [illegible] nombreuses et variées [illegible], Australie, Afrique, Amérique, Asie, Eu[illegible] Demander une documentation sur notre [illegible] MIGRATIONS (LM), 3, rue Montyon, 75429 Paris cedex 09.

Visas U.S.A. Conseil pr avocat aménc. pr diff. visas temp. et perm. [illegible] Grasso : 7[illegible]

travaux à [illegible]

Entreprise peinture exécute rapidement tous travaux bureaux, appts – 885-14-38.

traduction demande

Trad. techn. (suéd., all., angl.) électr., aéron., méc., nucl., TP, brevets, etc., réf. exceptionn. Y. Michelet, 19, all. D.-d'Urville, 37200 Tours. T. (47) 27-41-13.

[illegible]

Devenez secrétaire artistique [illegible] de publicité en suivant les cours de l'ISSAP. Admission directe ou examen d'entrée. Renseignements au : (1) 272-93-04.

automobiles

ventes

moins de 5 C.V.

A vendre 4 L, année 1977, blanche, en très bon état. PRIX ARGUS A DÉBATTRE. M. Claude Stéfan, téléphonez aux heures bureau au : 634-06-90 ou le soir au : 075-51-17.

de 5 à 7 C.V.

Particulier vend Fiat 127 sport, carrosserie impeccable noire, intérieur noir. 34.000 km. Prix 23.000 F. – Tél. 012-43-57.

de 8 à 11 C.V.

Particulier vend Ford Taunus 1600 GL, gris métallisé intér. noir, 1978, 94.000 km, [illegible] bon état. Pneus neufs 15.000 F. Tél. 020-45-46 après 19 h 30.

plus de 16 C.V.

A VENDRE EXCEPTIONNEL MERCEDES 300 SEL Gris métal, toit noir, [illegible] cuir noir, vitres teintées, air condit., glaces [illegible] T.O. électr., direction assistée, suspens. hydro-pneumatique. Radio, voiture direction, état impeccable. km réels 170.000, mot. 30.000 km. Px 80.000 F. Tél. 9/12 h, 236-69-00 (pte 24).

DEMANDES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE BILINGUE FRANÇAIS/ALLEMAND STÉNODACTYLO
Notions : anglais.
Très expérimentée, cherche remplacement juillet-août.
Téléph. le matin : 329-55-73.

F., 32 ans, archit. D.P.L.G. Urban., ch. miss. concept. ou études de cabin. accept. trav. équipe. 370-95-74 av. 10 h 30.

H. 33 ans, O.E.A. technique théâtre, ch. emploi (pr septembre) ctre culturel Paris/banlieue mi-temps, animation, régie, arts plastiques, théâtre. 233-91-91.

---

6 ans Pigiste (arts, lettres, collections) reconnu pour ses dossiers documentés et, parallèlement, secrétaire d'édition (litt. enfant. et vulgarisation). Rompu aux travaux du livre, cherche emploi édition, presse, audiovisuel Paris.
Écrire sous le n° 8.491 M,
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

CHEF PERSONNEL ET SERVICES ADMINISTRATIFS
Homme 42 ans, formation droit, expér. industrie [illegible] banques, rech. emploi rég. Rhône-Alpes ou deux Savoies. Adresser propositions sous la réf. 7923, à Télex P.A., [illegible] boulevard Haussmann, 75009 Paris, qui [illegible].

COLLABORATEUR [illegible]URNAL Éducateur-moniteur diplômé, cherche emploi pour mois d'août (colonies de [illegible] ou centre d'adolescents) France ou é[illegible]
Écr. s/n° 6.328, le [illegible] service ANNONCES [illegible] 5, rue [illegible] 75009 Paris.

JEUNE MONITRICE STAGIAIRE (17 ans)
cherche emploi pour [illegible] d'août (colonies de vacances en France ou Centre aéré près de Saint-Prix, Val-d'Oise). Écrire à Mlle Nathalie Rivière, 27, rue G.-Ribordy, 95390 Saint-Prix.

Afrique ou Outre-Mer
Ingénieur Civil Portugais. Exp. Mozambique, direction d'entreprise et chantier. Parlant Français et Anglais. Écrire M. GOMEZ, 28, rue Étienne-Dolet, 75020 Paris.

H. 41 ans, Docteur en linguistique formation ingénieur mécanicien, expér. technico-[illegible] de produits [illegible] + 10 ans édition (rédact. ouvrages de [illegible] Allem., Espagn. courant, bonnes notions Anglais, Portu[illegible]. Expér. relations internationales haut niveau, publiques et privées, étud. Ttes propositions.
Écrire sous le n° T 034484 M,
RÉGIE-PRESSE
[illegible] bis, r. Réaumur, 75002 [illegible]

[illegible] Formation juridique. [illegible] Allemand, [illegible] Téléphone : 854-04-11.

Ingénieur INSA 33 ans, 5 ans USA dans « Fortune 500 Company ».
Spécialité : Therm[illegible]/échangeur/Réfrigération.
Expérience : Ingénierie/vente de biens d'équipement pour pétrochimie et HV[illegible]
Connaissance : code américain ASME, TEMA.
Cherche position à responsabilités commerciales niveau chef de service.
Écrire sous le n° T [illegible] M
RÉGIE-PRESSE
85 [illegible] r. [illegible] Paris.

secrétaires secrétaires

régie presse
[illegible] pour le [illegible] du Journal

Le Monde

Secrétaire

Elle devra justifier
- d'un BTS secrétariat
- d'un sens de la logique, de la méthode et de l'organisation
- d'un contact téléphonique agréable
- d'une expérience d'un an minimum

[illegible] l'activité liée à la fonction elle travaillera quelques jours par mois sur un Terminal en vue de sortir des tableaux statistiques.
- [illegible] de formation prévu.

Poste à pourvoir mi-août 1982.

Veuillez adr. CV, photo et prétentions s/s réf. 229596 M.
RÉGIE-PRESSE Service le Monde, 85bis rue Réaumur 75002 Paris
Les convocations auront lieu à partir du 2 août 82

CABINET D'ASSURANCES recherche
SECRÉTAIRE STÉNODACTYLO
Notions assurances.
Libre de suite.
Tél. : 706-27-42.
S'adresser : 95 bis, avenue de la République, 94500 Champigny.

SECRÉTAIRE STÉNODACTYLO
BILINGUE ANGLAIS.
Pour service commercial export. Place stable, vacances assurées. CORBLIN, 80, bd Saint-Marcel, Paris 5e.

Société 13e arrondissement recherche :
SECRÉTAIRES
De Direction Commerciale.
S'adresser :
Écrire sous le n° T034469 M
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

SOCIÉTÉ DES AUTEURS
Quartier place Clichy recherche :
STÉNODACTYLO
connaissant l'allemand, pour 15 mois. 4.600 à 5.000 F selon [illegible], cantine, [illegible] sociaux. Prendre [illegible] : 280-66-65.

---

les annonces classées
Le Monde
sont reçues par téléphone
du lundi au vendredi
de 9 heures à 12 h. 30
de 13 h. 30 à 18 heures
au 296-15-01

L'immobilier

locaux commerciaux

[illegible] MONTREUIL, 85, rue Étienne-Marcel (métro : CROIX-DE-CHAVAUX)

LA SEMIMO [illegible] locaux commerciaux (professions libérales). Rez-de-chaussée, immeuble standing (de 5 étages), brut [illegible] béton, [illegible] vitrines, prêts à être aménagés.

Renseignements [illegible] place, ou téléphoner :
SOREC, 658-00-57.

Mo GEORGE-V
Bail cclal à céder, 2 bureaux aménagés à nf 1.800 F/mois. BAIL 3, 6, 9. Tél. 563-11-88.

locations non meublées offres

(Région parisienne)

FONTENAY-SOUS-BOIS
25/27, rue de [illegible] Mairie. Bel imm. neuf jamais habité.
– [illegible] F + [illegible]
– [illegible] F + charges.
– 4 pièces 3.100 F + [illegible]
[illegible] sur [illegible] vendredi [illegible] et samedi 3 à partir [illegible] h.

[illegible] non meubl[illegible] demandes

(Paris)

OFFICE INTERNATIONAL recherche pour sa direction beaux appartem. de standing 4 pièces et plus. [illegible]

Pr [illegible] STUD., 2, 3, 4 pces, ss frais.
Téléphone 254-62-30.

PROPRIÉTAIRE LOUER SANS FRAIS
VOS APPARTEMENTS PARIS - BANLIEUE SOUS 48 heures
CLIENTS SÉLECTIONNÉS LOYER GARANTIE
TEL. 359-64-00

PROPRIÉTAIRES
LOUEZ VITE ET [illegible] FRAIS
ENTRE PARTICULIERS
OFFICE DES LOCATAIRES
[illegible] au : 296-58-10.

PROPRIÉTAIRE [illegible] 24 H. Clientèle [illegible] gratuit. Tél. : 770-88-65.

(Région parisienne)

Pour Sté européennes, cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée [illegible] et 6 ans. 283-57-02.

locations meublées offres

(Paris)

[illegible] Montparn. soleil balcon s/jardin [illegible] Pièces, juil./août 4000 F. – Tél. : [illegible]

bureaux

Achats

[illegible] PLEIN CENTRE
2 minutes de Paris, sur terrain 324 m². Bureaux 271,20 m² standing. Conviendrait profession libérale. [illegible] 1.700.000 F. [illegible] conditions à étudier. A.I.L., 672-66-14.

Locations

Domiciliations 8e-2e
SECRÉTARIAT, TÉL. TÉLEX, etc.
Création d'entreprises
Loc. bureau, toutes démarches pour constitution de sociétés.
ACTE S.A. 261-80-88 +

immeubles

PART. VEND MONTREAL Centre ville, immeuble 33 appts, construit en [illegible] net : 300.000 F. Prix 3 millions de francs. Tél. 19 (1.514) 932-67-25, le soir.

viagers

15e, 2/3 p., 70 m² tt cft, 8e ét., asc., parkg, 240.000 F + 2.600 F. Loué 2.200 F mens. Rev. pr acquéreur, 266-19-00.

pavillons

TAVERNY (95). Dans quartier pavill., très agréable, près commodités, construction trad., récent, 1981, chauff. électr. Jardin privatif 150 m². Compren. : entrée, séjour avec mezzanine, cuisine, cellier, buanderie, atelier, garage. A l'étage : 4 chambres avec placards et balcons, 2 w.-c., salle de bains, douche.
Prix : 590.000 F.
Possib. repr. crédit.
Téléphone : 038-42-06, après 20 heures.

villas

MANOSQUE (Près)
VILLAS [illegible] à part. [illegible] PAP possib. – Tél. 285-71-82.

LE VÉSINET
Calme villa, r.-de-ch., + 1 étage séj., 3 ch., 3 bns, cft, s. de jeux, jdin 400 m². AGENCE DE LA TERRASSE LE VÉSINET 976-05-90.

maisons de campagne

[illegible] LISTES MAIS. CAMPAGNARDES RESTAURÉES, Loire, Haute-Loire, Ardèche. Téléphone : (75) 33-45-11.

MORBIHAN, Le Saint (56 Gourin). Au cœur [illegible] Montagnes noires, 2 km du bourg, vends, suite [illegible] nelle bretonne F-4 de 1979 (soubassement et en[illegible] en pierre [illegible] taille), [illegible] 4.000 m² avec eau, électricité. [illegible] non achevé. [illegible] : 300.000 F T.T.C. (frais [illegible] taire moins élevés). Mme Le Goff, 16 (6) 007-25-88 (Seine-et-Marne).

AFFAIRE A SAISIR
MAISON A SAMONAC
40 km de Bordeaux (Blaye) Plain-pied, 2 grandes pièces + salle d'eau (80 m² environ), dépend., [illegible] Eau, électr., tél. Chauff. central [illegible]ut neuf (1980). Terrain [illegible] m² entretenu. Fleurs, arbres d'ornement et fruitiers, vigne. Le tout en très bon état.
Prix : 220.000 F.
Téléphone : (56) 42-12-83. M. BIBES, 33390 BLAYE.

Maison rurale dans hameau A PLAINEFAS près lac de Chaumeçon, (Morvan) Maison d'habitation comprenant trois pièces au rez-de-chaussée deux pièces à l'étage, deux caves dessous : toits sur le côté, remise et grange à la suite : hangar séparé, jardin et terrain derrière.
Maugras (86) 20-60-04.

fermettes

Région Montmirail
FERMETTE
compren., rez-chaussée : cuisine, 1 salle à manger, 1 salon, 1 salle de bains, w.-c., débarras. Au 1er ét. : 3 chambres, 1 w.-c., un grenier aménageable. Une écurie. Une étable. Une grange. Chauff. central. Téléph. : (16) 23-82-62-44.

---

35 [illegible] de PARIS
FERME AMÉNAGÉE
200 m² habitables. Tout confort. Terrain 1.8[illegible] m².
Prix : 750.000 F.
Téléphone : 003-25-69.

propriétés

[illegible]erais vaste ppté de [illegible]e en Sologne. Écrire : Havas, Orléans, n° 201707.

GERS, ppriété caractère, idéale pr artiste, 1,5 ha parc superbe. Écrire à : Lier 32190 Rozès.

domaines

SOLO[illegible]
à vendre petits territoires de [illegible] avec ou sans bâtiments et étangs.
Écr. Havas Orléans n° 201775.

châteaux

24. Magn. châr. féod. M.H. vue, calme, tt cft avec ou ss dom. Px él. Ecr. : S.3.G., B.P. 309, Bergerac (24).

MISE EN GARDE

Nos petites annonces font parfois l'objet d'utilisations abusives. Il arrive que certaines d'entre elles soient reprises et reproduites ailleurs, plus ou moins longtemps après leur parution dans nos colonnes, par des [illegible] peu scrupuleuses. On retrouve ainsi dans diverses fiches, listes ou publications vendues au numéro ou par abonnement par ces officines les mêmes petites annonces déjà publiées dans nos colonnes.

Nous mettons en garde nos lecteurs et nos annonceurs contre ce procédé que nous désavouons formellement.

REPRODUCTION INTERDITE

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	[redacted]
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	[redacted]	56,45
[redacted]	48,00	[redacted]
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col. *	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	[redacted]

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

L'immobilier

appartements ventes

3e arrdt

MARAIS
dans imm. de [redacted] rénové pptaire [redacted] et équipés [redacted] partir [redacted] 195.000 F — [redacted]

MARAIS
Grand studio rénové dans imm. XVIIe, conf. Tél. 722-76-64.

4e arrdt

QUINCAMPOIX
DERNIER ÉTAGE
Ascenseur, vue dégagée.
DUPLEX - TERRASSE
145 m² - IMPECCABLE
563-57-66

MARAIS (St-Merri)
Ravissant studio, caractère. Poutres, parf. état. Entièrement équ. 265.000 F. [redacted]

5e arrdt

Austerlitz 354-95-10 Asc.
GD STUDIO CALME
[redacted] en [redacted] gd living + 1 ou 2 chbres tt [redacted] Prix [redacted] F - [redacted]

MOUFFETARD pierre de taille, séj. dble + chbre [redacted] 570.000, 326-97-16.

LUXEMBOURG
DUPLEX 2 p., cft, [redacted] original. 490.000 F. T. 347-64-64.

[redacted] 5 p., 354-95-10.
TERRASSE, VUE, ASCENSEUR.

JARDIN DES PLANTES
GD LUXE, façade p. de taille
LE POLIVEAU
DU 2 AU 5 PIÈCES
Gques [redacted]
Vue panoramique.
Livrés entièrement [redacted]
Tissus mural, moq. [redacted] au goût [redacted] l'acquéreur.
LIVRAISON FIN [redacted]
[redacted] F LE M2.
CRÉDIT POSSIBLE 80 %.
Visite de l'appartement témoin. Lundi, mardi, jeudi, vendredi [redacted] samedi, de 14 h à 19 h.
1 ET 3, RUE POLIVEAU.
Renseignements : 267-37-37.

6e arrdt

LUXEMBOURG, charmant living + [redacted] m² sans ascenseur. — 560.000 F. Le matin : [redacted]

VAVIN, 90 m² exceptionnel, étage élevé sur verdure, ascenseur, balcons, double liv. + 2 ch. GARBI. — 567-22-88.

[redacted] luxe.
90 M2, SUR PARC.

7e arrdt

80, RUE UNIVERSITÉ
[redacted] HOTEL PARTICUL. XVIIIe, [redacted] appartements, [redacted], cour [redacted] jard., aménagements intérieurs s/mesure. Sur place tous les jours de 15 h à [redacted], sauf samedi ou sur rendez-vous. Tél. 544-39-40. — SORELIM.

MÉTRO BAC
Très bel imm. 400 m², soleil, 4 services, poss. prof. libérale. 2.900.000 F. [redacted]

80, RUE UNIVERSITÉ
Dans HOTEL PARTICUL. [redacted] appartements, entrée, [redacted] jard., aménagements intérieurs s/mesure. Sur place tous les jours de 15 h à 18 h. sauf samedi ou sur r[redacted] Tél. 544-39-40. — SORELIM.

QUAI VOLTAIRE
Living + chbre 128 m². classe. 1.750.000 F.
Le matin : 260-42-20.

ÉCOLE-MILITAIRE
Appt GRAND STANDING, pierre de taille, 1er étage, ensoleillé, 5 pces décorées, 148 m² + ch. de bonne, 1.700.000 F. A.I.L., 672-66-14.

9e arrdt

RODIER
Dans splendide imm. pierre de taille, 2 pces, cuisine, bains, chauff. central. IMPECCABLE 3e étage rue. 562-49-69.

13e arrdt

JARDIN PRIVÉ, près bd Arago, 2 appts, 60 m² (à rénover) et 90 m² (en duplex, conft). 500.000 et 900.000 F. Peuvent [redacted] réunis. Calme et charme. Tél. : 272-97-28, [redacted] après [redacted] h.

PATAY-TOLBIAC
[redacted]cent standing, GD [redacted] TOUT CONFORT. + terrasse, vue imprena[redacted] 7e étage. 540.000 F gros crédit. — 345-55-10.

MÉTRO
PORTE D'ITALIE
PRÊTS
CONVENTIONNÉS
« LISIÈRE DE PARIS »
46, avenue Jean-Jaurès
Gentilly
3-4-5 Pièces.
SERCO
[redacted] 723-72-00.

14e arrdt

MÉTRO ALÉSIA
Appt 6 pièces. [redacted] m², [redacted] STANDING, chauffage ind. tt refait neuf, double expos. O.-E., 1.680.000 F. A.I.L., 672-66-14.

15e arrdt

LOURMEL, petit 5 p. s/verdure. 820.000 F. — HERVÉ LAPOUS. 354, rue Lecourbe. Tél. : 554-28-66.

CHOIX DE 4 PIÈCES
[redacted] m², Emile-Zola. 650.000 F
72 m², Dupleix. [redacted] F
103 m², Vaugirard. 115.000 F
Jean FEUILLADE. 566-00-76.

210 m² - 850.000 F
ATELIER A AMÉNAGER
[redacted] - 707-35-58

AV. MAINE 3e, Ascenseur 4 p., 85 m², 950.000 F. Soleil. MARNIER. Tél. 222-69-50.

MONTPARNASSE récent, gd 2 pces tt cft, soleil, 6e ét., asc. 495.000 F. 297-50-44.

16e arrdt

Mo MUETTE, 95 m²
Immeuble récent, tt cft, 4e ét., [redacted] 1 chbre, cuis., bains, PRIX INTÉRESSANT. 5 bis, r. [redacted] Dehodencq. Jeudi, vendredi 15/18 h.

17e arrdt

45, AV. DE VILLIERS
Métro MALESHERBES
RÉHABILITATION [redacted] ateliers [redacted] restructurés [redacted] DUPLEX [redacted] PIÈCES + quelques [redacted]
LUXUEUSES PRESTATIONS. Visites lundi, mardi, [redacted] et [redacted] de 12 h [redacted] 18 h.
LIVRAISON IMMÉDIATE.

18e arrdt

Métro Simplon. PARTICULIER vd confortable STUDIO (28 m²), cuisine, [redacted] bains, w.-c., balcon, cave, dans petit imm. standing 1972, pierre de taille. Prix 250.000 F. Téléphonez [redacted] : 844-48-15.

Mo LAMARCK-CAULAINCOURT
BEAU STUDIO 29 m²
Imm. [redacted] calme. 258.000 F. [redacted]

RUE LAMARCK
Imm. pierre de taille ravalé. Tapis escalier. Standing.
3 PCES TT CONF.
[redacted] Plafond [redacted] la française. Balcons - [redacted] gros crédit - 345-55-10.

20e arrdt

Pptaire vend studios et 2 pces tt équipées neufs, depuis 145.000 F, petit imm. [redacted] jardin. 75, rue PIXERECOURT. Mo Télégraphe s/pl. 15/19 h. 7 jrs sur 7 ou [redacted]

GAMBETTA
IDÉAL PLACEMENT
Imm. neuf, stand., ascenseur. Studio tt confort. 175.000 F. crédit poss. 345-55-10.

Dans un bel immeuble rénové
DU STUDIO AU 4 PCES
à rénover ou refait neuf.
A PARTIR DE 137.500 F.
Téléphone : 265-07-07.

78-Yvelines

(78) PLAISIR
A vdre appt 110 m² dans résid. appréciée. Très beau F-5, 3 ch., 2 dressing. 1 salle de bains, 1 douche, w.-c., cellier, cuis. équip. Grand séjour 38 m². Balcon. Cave s/sol. Ec. mat. prim. dans résid. Dans un rayon de 800 m : C.E.S., lycée, stade, tennis. Tous commerces. Gare (30' Montparnasse).
Prix : 460.000 F
Téléphone : 055-74-90

A vendre SARTROUVILLE dans résidence calme et verdoyante appartement 3 pièces, 56 m², 2 chambres, séjour, cuisine aménagée neuve, cellier, 3 placards, cave, parking possible, box en location.
Tél. 913-78-13, après 18 h 15.
Prix 330.000 F.

91 - Essonne

91 BRUNOY
Très beau F5, 100 m², récent, 470.000 F. Crédit import. possible. Tél. 046-32-90, [redacted]

92 Hauts-de-Seine

Part. vd à SAINT-CLOUD 1er étage imm. récent avec parc, appt. séjour + 2 chbres 95 m², bains et salle d'eau, cuisine équipée, [redacted] ments, [redacted] et parking, terrasse plein sud.
Heures [redacted] : [redacted]
Heures domicile : [redacted]

SÈVRES
71, [redacted] RUE
« LE PARVIS DE SÈVRES »
2 au 7 Pièces — Commerce.
Renseign. : 82, Grande Rue.
To[redacted] les jours sauf mercredi [redacted] 14 à 19 h, samedi et dimanche de 11 à 13 h et de 14 à 19 H.
[redacted] OU SERCO [redacted]

SÈVRES
[redacted] vd 5-6 pièces, [redacted] m², 5' gare, Rive Gauche, immeuble pierre de taille, verdure, 2 salles de bains. [redacted] : [redacted] F. Tél. : [redacted]

MONTROUGE, [redacted] RUE [redacted] CUEIL, part. vend séj. dble, cuis., bains, w.-c., 210.000 F. Vis. s/pl. vendredi 15 à [redacted].

[redacted] Val-de-Marne

VILLEJUIF, 100 m métro. A vdre appt F-3, tt cft. Parking. Bon état. Prix : 320.000 F. Téléphone : 678-37-58.

95- Val-d'Oise

DEUIL-LA-BARRE près Enghien, part. vend beau F4, résidence calme, faibles charges, [redacted] ascenseur, chauff. indiv. gaz, 3e dernier étage, séjour double, écoles, commerces, gare, bus 5', aménagements nombreux. 320.000 F. Tél. 660-35-65, soir.

[redacted]

SUR LA PLAGE
Front de mer
Situation exceptionnelle. Studios à partir de 145.000 F, 2 Pièces à partir de 222.000 F, « LES PORTES DE LA MER », près du « LYDIA », 66420 PORT-BARCARÈS. Tél. : (68) 86-12-17.

MARSEILLE
Immeuble Le Corbusier
Part. vd duplex, séj., [redacted] ch., s. de bains + douche, 110 m² + 2 loggias. - Téléphone : (92) 75-15-49, heures repas.

TRÈS [redacted] L'IMPÉRIAL
MENTON
MER et [redacted]AGNE
part. [redacted] moderniser 4e ét. [redacted] F. Tél. 271-54-54.

VENEZ VIVRE
AUX DEUX-ALPES
[redacted] de [redacted] diversité des loi[redacted]
PRINTEMPS, ÉTÉ, HIVER
Résidence Les Séracs
Au cœur de la station, face au domaine skiable.
STUDIOS, [redacted] PIÈCES
DE 26 à 40 m²
prêt complémentaire consenti par le promoteur jusqu'à 25 % du montant total, durée 5 ans, taux 13 %.
Document sur demande : S.C.I. LES SERACS, LE MONTEIL, [redacted] Brives-Charensac. (71) [redacted] [redacted] LES DEUX-ALPES (76) 80-57-07.
Ouvert [redacted] jours.

REPRODUCTION INTERDITE

PANORAMA IMMOBILIER

une résidence et la méditerranée pour 159.000F* à Port Barcarès
directement sur la plage
1000 F A LA RESERVATION
Séjour cabine 4 couchages. Kitchenette et salle d'eau équipées. Prix non révisable. Crédit maximum.

Je désire recevoir [redacted] engagement [redacted] ma part une [redacted] gratuite [redacted] vos [redacted]
Nom ______
Adresse ______
______ Tel ______
M 07.82 PB
résidences MALARDEAU
19, [redacted]llées J.Jaurès 31000 Toulouse./61/62.12.56.

ENTRE MER, CIEL ET COLLINES,

VOTRE APPARTEMENT A ST-RAPHAËL.
Habitez St-Raphaël... dans le massif de l'Esterel. Au lieu-dit Le Dramont. Là, dans un cadre boisé, à proximité de la mer - et de ses calanques - vous attend la Résidence "Les Sangliers". Un petit immeuble rustique provençal. Avec piscine. (Appartements : [redacted] pièces duplex et 3 pièces).
Résidence "Les Sangliers"
Renseignements et vente sur place. Le Dramont 83700 St-Raphaël. Et GEFIC VAR, avenue Henri Vadon 83700 St-Raphaël.
Livraison immédiate. Réalisation GETRIM - OMEDE Promotion S.A.
(94) 95.52.11.
Pour recevoir une documentation sur la Résidence "Les Sangliers" retournez ce bon à GEFIC VAR.
Nom: ______ Adresse: ______ Tél.: ______

résidence des Albères

Votre appartement du studio au [redacted] pièces au centre de Canet Plage et [redacted] 100 m de la mer.
14, avenue [redacted] Méditerranée, 66140 **CANET PLAGE**
Tél. (68) [redacted]

une résidence et l'atlantique pour 159.000F* à Lacanau Océan
au cœur de la forêt
1000 F A LA RESERVATION
Séjour cabine 4 couchages. Kitchenette et salle d'eau équipées. Prix non révisable. Crédit maximum.

Je désire recevoir sans engagement de ma part une documentation gratuite « LES MAISONS DE LA FORET »
Nom ______
Adresse ______
______ Tél ______
M 07.82 LF
résidences MALARDEAU
19, allées J.Jaurès 31000 Toulouse./61/62.12.56.

DANS LE PARC DE MAISONS-LAFFITTE
[redacted] petit immeuble résidentiel de grand standing, situé en bordure [redacted] forêt.
l'Orée de Saint-Germain
[redacted]
Des appartements de 2 [redacted] 3 pièces dans un parc privé avec tennis
smci [redacted] [redacted] rue Auber
75009 PARIS - Tél (1) 742.40.89

TROUVILLE
Votre Appartement - Vacances, au bord de la Touques.

Touques Rives
67, avenue Kennedy - à 200 m du Pont des Belges
Studios, 2, 3 Pièces, Appartements Duplex.
Bureau [redacted] Vente [redacted] place ou[redacted] : Lundi, Jeudi Vendredi, Samedi et Dimanche de 14 h à 18 h.
Je suis intéressé par "Touques-Rives" et souhaite recevoir votre documentation :
Nom :
Adresse :
Tél. Bureau : ______ Domicile : ______
Retournez ce coupon à : PROGESSEC 60, rue de Londres 75008 Paris.
réalisation progessec somafra

ETRANGER

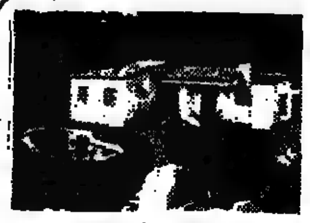

VOTRE VILLA
Au bord de [redacted] mer sur la COSTA BRAVA
pour 2 600 FF/m²
- Près des principaux [redacted] touristiques
- Nombreux appartements et villas disponibles
- [redacted] personnalisé — Location possible

Autres programmes à : Malaga-Alicante-Mallorque
Demandez notre documentation
DECESA - [redacted] rue de la Tour - 75016 Paris - Tél. : 504.79.31
Nom ......
Adresse ...... Tél. ......
N.P. ...... Localité ......

Pour tous renseignements concernant cette rubrique : RÉGIE-PRESSE Mme P. BALAGUER, tél. : 233-89-55

Le Monde

économie

AFFAIRES

Les futurs P.-D.G. des banques non cotées et nationalisées

Quelques surprises

Comme cela [illegible] vraisemblable, et même prévu au départ, la grande majorité des [illegible] du gouvernement désignés le [illegible] février dernier pour préserver les [illegible] de l'Etat [illegible] les banques non cotées et devant être nationalisées au 30 juin [illegible] administrateurs généraux, donc futurs P.-D.G., de ces banques. Ainsi, M. Gilbert Lasfargue garde la [illegible] de la banque Vernes, M. Pierre Vajda [illegible] du Crédit chimique et M. [illegible] Matouk celle de la Banque Chaix. M. Jean-Pierre Aubert [illegible] administrateur général de la banque de La Hénin, Mme Christiane Dore reste à SOFINCO-La Hénin, Mme Hélène Ploix à la Banque industrielle et mobilière privée, M. Daniel Houri, à la Banque parisienne de crédit, M. François Cariès à la Banque de l'Union européenne, M. Alain Trepoz à la Banque corporative du bâtiment et des travaux publics. De leur côté, M. Jean-Yves Haberer, [illegible] administrateur général de la Compagnie [illegible] de [illegible] et des Pays-Bas en février dernier, [illegible] président de la Banque de [illegible] et des Pays-Bas, et M. Georges Plescoff, administrateur général de la Compagnie [illegible] de Suez, l'est [illegible] de la Banque Indosuez, sa filiale à [illegible]. (Toutes les biographies de ces personnalités ont paru dans le Monde du 19 février.)

Pour les banques non cotées, [illegible] les [illegible] du gouvernement « de profession » appartenaient au [illegible] des finances, les nominations d'administrateurs généraux [illegible] très éclectiques. Celle de M. Lucien Pfeiffer à l'Union des Banques de Paris (ancienne [illegible] du groupe Lebon) [illegible] attendue : c'est une consolation, l'intéressé n'ayant pu, pour de multiples raisons obtenir la direction générale du C.I.C. Outre la personnalité [illegible] de M. Pfeiffer, les rapports orageux que ce dernier avait [illegible] tenus avec le C.I.C. lors des difficultés du groupe Prétabail, [illegible] de sa création en 1974, ne manquaient pas de poser problème, [illegible] ans après.

Le cas de MM. Delorme et Madinier

[illegible] de consolation, la nomination de M. Guy Delorme à la Monod française de banque. M. Guy Delorme, ancien directeur général adjoint des impôts, avait quitté récemment [illegible] gouverneur du Crédit foncier de France pour, en théorie, remplacer, à la présidence du Comptoir des entrepreneurs, M. Daniel Deguen qui, lui même, succédait, [illegible] administrateur général du Crédit commercial de France, à M. Guy-Raoul Duval, [illegible] le [illegible] de l'Elysée et, dit-on, les oppositions syndicales bloquaient la nomination de M. Delorme, qui [illegible] entre deux chaises : le voilà casé.

Une surprise a été [illegible] par l'arrivée de M. [illegible] Madinier, directeur général adjoint du C.I.C., à la tête de la Banque régionale de l'Ouest, « associée » (et [illegible] filiale) du C.I.C., [illegible] il était déjà administrateur : il se retrouve « en [illegible] », succédant à M. Pacquard, qui était virtuellement en retraite. Autre surprise, la nomination de M. Daniel Deguen, déjà à la tête du Crédit commercial de France (C.C.F.), [illegible] administrateur général de la banque Odier-Bungener-Courvoisier (O.B.C.), présidée antérieurement par M. Propper et dont 20 % du capital appartenaient à la banque suédoise P.K. [illegible] Cette [illegible] prélude à un rapprochement de ce petit [illegible] (plus de 1 milliard de francs) de dépôts, [illegible] un [illegible] guichet à Paris) [illegible] une banque [illegible] comme le C.C.F., qui se [illegible] par ailleurs, de [illegible] les [illegible] avec l'ancien actionnaire [illegible].

Outre O.B.C., dont le sort paraît scellé, mais « en douceur », figurent, parmi les banques désormais « orphelines » et susceptibles d'être « parrainées », la Banque de l'[illegible] européenne, désormais détachée du groupe industriel Empain-Schneider, l'Européenne de Banque (ex-Banque Rothschild), la banque Worms, qui souffre de n'être plus rattachée au groupe Worms (transport maritime et négoce) : [illegible] établissements bancaires, qui, [illegible] de dépôts suffisants, doivent emprunter sur le marché à [illegible] élevés, se trouvent, actuellement, dans une situation [illegible] peu confortable. A titre d'information, on a déjà [illegible] la Banque de l'Union européenne successivement à la B.N.P. et au Crédit lyonnais. Signalons, enfin, que le Crédit du Nord, jusqu'à présent filiale de la Banque de Paris et des Pays-Bas, le restera, de même qu'Indosuez demeurera dans le giron de la Financière de Suez.

Pour clore la liste des nominations, citons celle de M. Henri Corson, ancien directeur général de l'ONIC et vieux compagnon de route du P.S., à la Banque régionale de l'Ain, du groupe du C.I.C., et celle de M. Philippe Tarneaud à la tête de la banque Tarneaud, de Limoges, filiale du Crédit du Nord : il en était le P.-D.G. jusqu'à maintenant et va le rester, au lieu et place de M. Georges Petit, trésorier-payeur général de la Haute-Vienne, qui devait, en théorie, prendre le poste. Quant à la banque Laydernier, de Savoie, filiale du Crédit lyonnais, elle sera dirigée par un directeur de ce grand établissement, M. Jean-Baptiste Bosson.

FRANÇOIS [illegible].

M. Guy Delorme

MONOD Française de Banque

[Né en 1929 à Lyon, ancien élève de l'ENA, inspecteur des finances M. Guy Delorme est entré en 1959 à la [illegible] Générale des Impôts, où il a été, successivement, chargé de mission, directeur adjoint, chef du service de la législation, directeur général adjoint. De 1962 à 1966, il fut conseiller technique au cabinet de M. Giscard d'Estaing, alors ministre des finances. En 1973, il est nommé directeur des assurances, puis de 1974 à 1976, directeur de cabinet de M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. Directeur général en 1977, pour la relation avec le public, rue de Rivoli, il devient sous-gouverneur du Crédit Foncier de France en 1979, jusqu'à ces [illegible] semaines.]

M. Henri Corson

Banque Régionale de L'Ain

[Né en 1920 à Lyon, diplômé d'études supérieures de droit et de L'Ecole Libre des Sciences Politiques, M. Henri Corson, administrateur civil au ministère de l'économie et des finances, a été nommé sous-directeur des relations bilatérales et multilatérales à ce même ministère, en 1958. Directeur des relations internationales au ministère de l'agriculture en 1967, directeur de la production, des marchés et des échanges extérieurs au même ministère en 1970, il devient, en 1975, directeur général de l'Office [illegible] interprofessionnel des [illegible] (ONIC). En juin 1977, il est vice-président du Conseil International du Blé, et président en juin 1978.]

M. Bernard Madinier

Banque Régionale de l'Ouest

[Né en 1927, diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales et du Centre d'Etudes supérieures de banque, M. [illegible] Madinier a été sous-directeur, puis directeur à l'Union Bancaire [illegible] (UBI), du groupe Pont-à-Mousson, puis est entré au Crédit Industriel et Commercial (CIC) lorsque cet établissement absorba l'UBI, en [illegible]. Il était directeur général-adjoint du CIC jusqu'à ces jours derniers, sous l'autorité de M. Georges Dumas, administrateur général, et de M. Christian Giacomotto, directeur général délégué depuis le 1er juin 1982.]

M. Lucien Pfeiffer

Union de Banque à Paris

[Né en 1921, diplômé des Hautes Etudes Commerciales, adepte fervent du [illegible], adhérent d'Economie et Humanisme, Lucien Pfeiffer, ingénieur en organisation, participe d'abord à la création d'une coopérative ouvrière (Boimondau), puis fonde au Cameroun des coopératives de commercialisation du cacao. Directeur adjoint, pendant [illegible] ans, de la « Vie catholique illustrée », obsédé par le « mur d'argent » qui barre les initiatives d'hommes riches en idées [illegible] en capitaux, il lance, avec [illegible] le leasing (crédit bail industriel) puis à partir de 1965, le [illegible] bail immobilier, avec Prétabail. Parallèlement, il [illegible] une coopérative de P.M.E., le groupement Français d'entreprises (G.F.E.). En 1974, la crise le frappe de plein fouet, et après une longue bataille judiciaire, est évincé de Prétabail.

De [illegible] bataille, il a gardé une grande amertume, exprimée en [illegible] dans son livre « L'argent contre l'entreprise ». Il a notamment, proposé des solutions « mutuelles » à la couverture du risque de l'entreprise. Personnage passionné, ne laissant jamais indifférent, il s'est attiré de farouches inimitiés de la part de l'« Establishment » bancaire français.]

La valeur d'échange des banques non cotées représente la somme de 7,88 milliards de francs

La valeur des dix-huit banques non cotées nationalisées à compter du 1er juillet [illegible] a été fixé à 7,88 milliards de francs par la commission nationale constituée à cet effet (le Monde du 30 juin), indique le ministère de l'économie et des finances.

Compte [illegible] des participations détenues par les banques et les compagnies financières (Paribas et Suez), précédemment nationalisées, dans le capital de plusieurs banques non cotées, la [illegible] à indemniser sous forme de titres obligataires [illegible] par la Caisse nationale des banques devrait être voisine de 3,2 milliards de francs, soit environ 41 % de la valeur d'échange de l'ensemble des banques non cotées, précise la rue de Rivoli.

Les détenteurs d'actions transférées à l'État recevront avant le 1er octobre 1982 des obligations [illegible] en échange de leurs [illegible].

La valeur d'indemnisation de chaque action et l'évaluation de chacune des dix-huit banques sont les suivantes :

	Valeur de l'action (en francs)	Valeur d'ensemble de la banque (en milliards de francs)
1. Banque corporative du bâtiment et des travaux publics	216,29	86,5
2. Banque de La Hénin	423,80	390,8
3. Banque Indo-Suez	381,56	3 052,7
4. Banque industrielle et mobilière privée :		
– Actions antérieures au 31-12-1981	254,95	70,8
– Actions postérieures	248,27	6,1
5. Banque de Paris et des Pays-Bas	223,10	1 673,3
6. Banque parisienne de crédit	531,62	345,9
7. Banque régionale de l'Ain	182,74	87,7
8. Banque régionale de l'Ouest	199,07	109,5
9. Banque de [illegible] européenne	158,39	418,5
[illegible] Banque Chaix	7 007,89	210,2
11. Crédit chimique	204,88	204,9
12. Banque Laydernier	925,12	58,3
13. Monod française de banque	413,47	74,6
14. Banque Odier Bungener Courvoisier	269,46	107,8
15. Banque Sofinco La Hénin	388,62	354,7
16. Banque Tarneaud	388,16	87,2
17. Banque Vernes	226,26	285,2
18. Union de banques à Paris	300,57	258,5

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. –		Rep. + ou Dép. –		Rep. + ou Dép. –	
$ E.-U.	6,8460	6,8510	– 60	– 15	– 130	– 70	– 360	– 240
$ can.	5,2970	5,3035	– 110	– 55	– 240	– 170	– 645	– 520
Yen (100)	2,6672	2,6705	+ 170	+ 195	+ 350	+ 385	+1030	+1095
DM	2,7738	2,7752	+ 125	+ 155	+ 270	+ 300	+ 785	+ 855
Florin	2,5080	2,5105	+ 120	+ 145	+ 248	+ 275	+ 723	+ 780
F.B. (100)	14,5385	14,5560	– 225	– 55	– 440	– 290	–1020	– 690
F.S.	3,2460	3,2510	+ 288	+ 323	+ 555	+ 600	+1460	+1560
L. (1 000)	4,9300	4,9360	– 310	– 240	– 605	– 530	–1685	–1530
£	11,8389	11,8525	+ 160	+ 270	+ 338	+ 475	+1210	+1465

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	8 3/4	9 1/8	8 3/4	9 1/8	8 7/8	9 1/8	9	9 3/8
$ E.-U.	15	15 1/2	15 3/8	15 3/4	15 9/16	15 15/16	16	16 3/8
Florin	7 5/8	8 3/8	8 7/16	9 3/16	8 9/16	9 3/16	9	9 9/16
F.B. (100)	13 3/4	16 1/4	15 3/4	17 1/4	15 3/4	17 1/4	15 3/4	17 1/4
F.S.	7/8	1 5/8	4	4 3/8	4 1/2	4 7/8	5 1/2	5 7/8
L. (1 000)	19 3/4	23 1/4	20 5/8	22	21	22	21 3/4	22 3/4
£	12 3/8	13	12 3/4	13 1/4	12 3/4	13 1/4	12 3/4	13 1/4
F. français	14 7/8	15 3/4	15	15 7/8	15 3/4	16 5/8	17 3/4	18 5/8

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués par une grande banque de la place.

Nomination des administrateurs des cinq groupes industriels nationalisés

Le Journal officiel de mercredi 30 juin publie les décrets portant nomination des administrateurs des cinq groupes industriels récemment nationalisés. Comme prévu ces conseils d'administration sont composés de sept représentants de l'État, de six représentants des salariés des sociétés (deux sur proposition de la C.G.T. et un sur proposition de la C.F.D.T., de F.O., de la C.F.T.C. et de la C.G.C., à l'exception de [illegible] où il y a deux C.G.T., deux C.F.D.T., un C.F.T.C. et un C.G.C.) et de cinq « *personnalités choisies en raison de leur compétence* », dont nous donnons la liste ci-dessous.

C.G.E.

MM. [illegible] (P.D.G. d'Essilor), Jean [illegible] (administrateur général du Crédit lyonnais), Jean-Pierre [illegible] (précédemment administrateur général de la C.G.E.), Alain Busnel (ingénieur chez Renault, membre adjoint du [illegible] du P.S.), [illegible] Tréhin (association Qualitel).

SAINT-GOBAIN

Mme [illegible] Roux (P.D.G. des chantiers [illegible] Bénéteau), Roger [illegible] (précédemment administrateur général), [illegible] Pignol (délégué général de l'Union des H.L.M.), Luc [illegible] (Syndicat national des instituteurs), Jean-François Lemettre (universitaire P.S.).

PÉCHINEY - UGINE - KUHLMANN

MM. Jacques Bénichou (P.D.G. de la SNECMA), Georges Besse (précédemment administrateur général), Georges Dumas (administrateur général du C.I.C.), [illegible] Seydoux (P.D.G. des Chargeurs réunis), Antoine Tillie (P.D.G. de France-Incendie).

RHONE-POULENC

MM. Marcel Bohy (attaché au directoire de C.D.F. chimie), [illegible] Gandois (précédemment administrateur général), Antoine Riboud (P.D.G. de B.S.N.-Gervais-Danone), [illegible] Heurtebise (conseiller d'État, [illegible] secrétaire [illegible] de C.G.T.-F.O.), René Thomas (administrateur général de la B.N.P.).

THOMSON-BRANDT

Mme Dinah Caudron (dirigeante à la C.G.T., membre du P.S.), Jacques Célérier (P.D.G. de Technip), [illegible] Compain (informaticien, ancien responsable du groupe socialiste d'entreprise de l'électronique), Bernard Esambert (P.D.G. de la Compagnie [illegible] d'Edmond de Rothschild), [illegible] Gomez (précédemment administrateur général).

Confronté à des problèmes de pollution

GENERAL MOTORS TENTE D'ÉVITER LE RAPPEL DE 735 000 VÉHICULES

Le groupe General Motors a, [illegible] le magazine américain spécialisé *Automotive News*, de sérieux problèmes avec les systèmes antipollution qui équipent 735 000 des voitures [illegible] en 1981 et 1982, problèmes qui pourraient lui coûter près de 150 millions de dollars (1,02 milliard de francs). Les [illegible] catalytiques, qui permettent de réduire le taux de monoxyde de carbone des gaz d'échappement sur les véhicules équipés de moteurs de 5,8 litres, de 4,4 litres et de 5 et 5,7 litres se détériorent, provoquent de brusques pertes de puissance et même des arrêts complets des moteurs. Le groupe américain, pour éviter un rappel global des véhicules défectueux, a déjà remplacé plusieurs dizaines de milliers de convertisseurs, couverts par une garantie spéciale antipollution, pour un [illegible] de [illegible] par voiture.

Selon la loi, G.M. devrait remplacer les pièces défectueuses pour cinq ans ou [illegible] miles ([illegible] 465 km). Mais les convertisseurs d'origine [illegible], en moyenne, pas plus de 17 700 miles (28 484 km). G.M. a choisi, pour limiter le coût de l'opération, de les remplacer par des convertisseurs d'un autre type, plus chers mais moins efficaces en ce qui concerne la pollution. Le groupe a donc été contraint de [illegible] à l'administration des dérogations lui permettant de ne pas se conformer, pour [illegible] véhicules révisés, aux normes d'émissions obligatoires selon le *Clean Air Act*.

● *Premier accord sectoriel franco-algérien : construction en trois ans de soixante mille logements.* — Cet accord, signé mercredi 30 juin à Alger, par M. Roger Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement, et son homologue algérien, M. A. Ghazali, entre dans le cadre de l'accord global de coopération économique [illegible] pays, signé de 21 juin dernier. Les domaines de l'accord [illegible] larges, de l'ingénierie à la formation du personnel, de la maîtrise d'ouvrage à la gestion du patrimoine, et sa durée [illegible] illimitée.

Ciba-Geigy [illegible] le premier médicament « transdermique » contre le mal des transports

De notre envoyé spécial

[illegible] — Le groupe [illegible] Ciba-Geigy, numéro [illegible] mondial de l'industrie pharmaceutique, [illegible] un [illegible] équivalent à 12,25 [illegible] francs, vient de [illegible] sur le marché [illegible] le premier médicament « auto-collant ». Le produit contient de la scopolamine. Il [illegible] à éviter le mal des transports. Toute [illegible] son [illegible] d'administration, révolutionnaire à plus d'un titre. Il se présente, en effet, comme une pastille [illegible] de faible [illegible] que l'utilisateur [illegible] placer derrière son [illegible] et [illegible] l'action thérapeutique [illegible]. L'intérêt de ce nouveau procédé, dit « [illegible] », [illegible] où il [illegible] la facilité, le confort du patient et un effet thérapeutique durable par diffusion permanente, [illegible] réduisant les risques d'effets [illegible].

[illegible] initiale de Ciba-Geigy était de préserver la rentabilité des produits pharmaceutiques dont les brevets arrivaient à expiration. En fait, les applications [illegible] vite [illegible] multiples. Le lancement de ce médicament aux Etats-Unis à valeur [illegible] sur le plus grand marché du monde des médicaments, où l'on espère que [illegible] d'avion [illegible] prochainement [illegible] ; ce [illegible] d'administration, estime-t-on au siège du groupe, pourra [illegible] rapidement [illegible] aux produits cardiovasculaires, [illegible] et anticonceptionnels. [illegible] Alza, dans laquelle il ne détient plus qu'une participation minoritaire, Ciba-Geizy a mis [illegible] ans [illegible] mettre au point ce [illegible] procédé. L'investissement, pour les [illegible] de développement, est évalué à [illegible] millions de francs [illegible] (162 millions de francs).

Déjà plusieurs grands laboratoires mondiaux [illegible] à ce nouveau procédé, dont la firme pharmaceutique américaine Searle.

ANDRÉ DESSOT.

ON N'AFFRONTE PAS UN TRAIN DE 800 TONNES.

AU PASSAGE A NIVEAU, LE TRAIN D'ABORD.

LA PREVENTION ROUTIERE.

ON NE RIVALISE PAS AVEC UN TRAIN LANCE A 140 KM/H.

AU PASSAGE A NIVEAU, LE TRAIN D'ABORD.

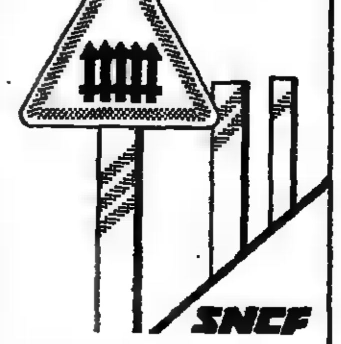

LA PREVENTION ROUTIERE.

CONJONCTURE

L'ENCADREMENT DU CRÉDIT NE SERA [illegible] ASSOUPLI AU SECOND SEMESTRE

Les normes d'encadrement pour les crédits distribués par les banques resteront, pour le second semestre 1982, identiques à ce qu'elles étaient [illegible] 1981, soit une augmentation de l'en-cours égale [illegible] 4,5 % [illegible] fin décembre. L'an dernier, il est vrai, cette augmentation avait été portée de 3,5 % à 4,5 %.

[illegible] fixées par la Banque de France [illegible] une instruction publiée le 29 juin 1982, sont jugées très sévères par les banques, qui se plaignent de « craquer » de toute part [illegible] leur « corset », et de devoir payer [illegible] pénalités pour dépassement entre [illegible] mains [illegible] la Banque [illegible] France. Elles font [illegible] loir [illegible] appliquant les consignes gouvernementales [illegible] « souplesse » [illegible] la délivrance [illegible] leurs [illegible] aux entreprises, elles ont voulu limiter les [illegible] de [illegible] par [illegible] désastreuses, et éviter [illegible] provoquer la [illegible] en faillite qu'on leur reproche [illegible]. Pour les grandes banques, [illegible] pénalités en question ont pu [illegible] plus de [illegible] millions [illegible] par [illegible] en 1981 [illegible] millions [illegible] mois [illegible] derniers temps.

A la Banque de France, [illegible] rétorque [illegible] la création [illegible] par [illegible] absolument prioritaire et que *« les banques n'ont qu'à respecter leurs normes [illegible] elles [illegible] veulent [illegible] payer [illegible] pénalités »*. Réponse [illegible] : *« Il faudrait [illegible] s'accorder [illegible] et [illegible] Genière* (gouverneur de [illegible] Banque [illegible] France) ! »

En [illegible] d'austérité, [illegible] après l'« électrochoc » consécutif [illegible] valuation du franc, il [illegible] douteux que M. Delors [illegible] désavouer M. de La Genière, surtout s'il s'agit d'éviter [illegible] l'augmentation [illegible] la masse monétaire ne dépasse [illegible] 12,5 [illegible] 13,5 [illegible] pour 1982. Il n'en reste pas moins que les [illegible] de trésorerie des [illegible] ment les grandes, dont certaines sont lourdement déficitaires, [illegible] pous[illegible] recourir plus largement aux crédits des banques qui [illegible] vant les conséquences d'un refus [illegible] préfèrent payer [illegible] pénalités (12 [illegible] environ [illegible] l'heure actuelle).

De telles pénalités pèsent [illegible] leur compte d'exploitation, surtout pour [illegible] qui ont insuffisamment de res[illegible] (dépôts [illegible] vue). Pour celles, en revanche, qui [illegible] structurellement excédentaires [illegible] dépôts, la B.N.P. [illegible] exemple, le maintien [illegible] favorise, le [illegible] dépassements [illegible] traduisant [illegible] un manque [illegible]. Autant [illegible] banques, autant de situations, mais, globalement, l'encadrement devient [illegible]. – F.R.

M. MITTERRAND : [illegible] grands travaux contribueront [illegible] une plus forte croissance.

Le conseil des ministres du 30 juin a approuvé les principes de la mise en place d'un fonds spécial pour [illegible] grands travaux (nos dernières éditions) et les économies d'énergie.

A ce propos, le président de la République a souligné que [illegible] grands travaux *« [illegible] un [illegible] instruments essentiels d'une politique visant [illegible] une plus forte croissance, à la [illegible] du chômage et [illegible] ré[illegible] du déficit [illegible] »*. Il [illegible] demandé au gouvernement [illegible] faire en sorte *« que toutes les institutions de l'Etat soient associées à la réalisation de cet objectif »*. Il [illegible] rappelé la nécessité d'une *« politique ferme »* de reconquête du marché intérieur et il a souligné que le gouvernement, *« dans son action quotidienne comme [illegible] objectifs, doit être à l'image [illegible] »*.

LES NOUVEAUX TAUX DE T.V.A.

Les pouvoirs publics n'ont pris aucune décision pour les produits énergétiques

Le ministère [illegible] l'économie [illegible] finances [illegible] publié, dans [illegible] mercredi 30 juin, un communiqué qui précise que *« l'augmentation [illegible] 1 point du [illegible] normal [illegible] T.V.A., porté [illegible] 1er juillet [illegible] 18,6 [illegible], ne [illegible] répercutera ni sur le prix à la pompe [illegible] et [illegible] super, [illegible] sur ceux du gazole [illegible] du fuel domestique »*.

Mais, en fait, la question reste ouverte de savoir si la T.V.A. sera répercutée [illegible] 12 juillet. Selon la pro[illegible] pétrolière, 1 point de T.V.A. représente 3,70 centimes sur un litre de super, [illegible] centimes sur l'essence ordinaire, 2,80 [illegible] le gazole et 2 sur le fuel domestique. Les pouvoirs pu[illegible] devront trancher – au plus tard au début de la semaine prochaine – pour savoir si, au mouvement de prix résultant de la formule, s'ajoutera ce point de T.V.A. Sinon, il en coûterait 160 millions de francs par mois [illegible] l'industrie pétrolière.

[illegible] du ministre [illegible] l'énergie [illegible] d'ailleurs – du fait de la [illegible] tion du dollar – d'obtenir un mouvement de prix au 12 juillet un peu [illegible] périeur à celui prévu [illegible] par litre de produits). Il [illegible] vrai que [illegible] pleine application [illegible] la [illegible] dès juillet – [illegible] compris le point de T.V.A. – entraînerait une hausse par litre de 27 centimes pour l'essence ordinaire et [illegible] super, de 16,5 centimes sur le gazole et [illegible] 16,1 centimes sur [illegible] que.

Les pouvoirs publics, qui [illegible] de [illegible] pas bloquer le prix de l'énergie – du fait principalement de [illegible] sur ceux-ci de l'évolution du dollar, – n'ont pas non plus encore [illegible] si E.D.F. [illegible] G.D.F. pourraient répercuter sur leurs cl[illegible] le point supplémentaire de T.V.A.

SOCIAL

Manifestation des professions de santé contre le blocage des honoraires

Les [illegible] organisées par les professions de santé, mercredi [illegible] juin, *« [illegible] suivies dans quatre-vingt-onze départements, [illegible] la [illegible] ou partielle [illegible] médicaux, [illegible] à [illegible] seule [illegible] des [illegible] départementaux, a été suivie dans quarante-huit départements »*, a déclaré [illegible] Monnot, président du Centre national [illegible] professions de santé (C.N.P.S.).

Les délégations [illegible] organisations les plus représentatives des professions de santé qui [illegible] reçues dans la journée de mercredi [illegible] Sénat, [illegible] l'Assemblée nationale, [illegible] Matignon, à l'Élysée et [illegible] ministère [illegible] finances entendent protester *« [illegible] la [illegible] de [illegible] politique contractuelle du fait de l'annulation des accords tarifaires conclus au [illegible] de juin, contre [illegible] blocage [illegible] honoraires qui prolonge [illegible] quatre [illegible] un blocage existant depuis déjà [illegible] pour les honoraires, [illegible] enfin [illegible] l'aug[illegible] des charges qui, elles, [illegible] pas bloquées »*, a souligné [illegible] docteur [illegible].

Ce n'est pas [illegible] blocage en soi [illegible] s'insurgent aujourd'hui [illegible] professionnels de la santé. *« Le blocage des revenus, cela fait vingt ans que [illegible] le pratiquons »*, a précisé le docteur Belot, président [illegible] la [illegible] France (F.M.F.), qui s'est [illegible] à l'action [illegible] C.N.P.S.

« [illegible] qui [illegible] anormal, c'est [illegible] blocage du [illegible]. On [illegible] peut pas bloquer un ballon qui est [illegible] dans les filets. Or [illegible] sommes [illegible] filets, puisque nous [illegible] pas encore sortis du premier blocage. »

Refusant à ce titre que l'on [illegible] nonce [illegible] manque [illegible] solidarité, [illegible] représentants du C.N.P.S. souhai[illegible] le gouvernement recon[illegible] leur qualité [illegible] d'entreprise, afin [illegible] mesures d'allégement des charges fiscales. [illegible] nouvelles [illegible] envisagées pour l'automne : ferme[illegible] pour une durée indéterminée, [illegible] qu'organisation d'une manifestation de [illegible] Paris.

Fonction publique

SELON F.O. L'ARRÊT DE TRAVAIL DU 30 JUIN A ÉTÉ MASSIVEMENT SUIVI

L'appel [illegible] par F.O. et la C.G.C. pour un arrêt de travail d'au moins une heure, le [illegible] juin, pour protester [illegible] la non-application de l'accord salarial au 1er juillet a [illegible] « massivement suivi », selon la Fédération générale [illegible] fonctionnaires Force ouvrière. Ce [illegible] n'affectait ni l'éducation nationale ni [illegible] P.T.T. [illegible] référant à [illegible] informa[illegible] encore « très parcellaires », F.O. [illegible] une preuve de la combativi[illegible] fonctionnaires [illegible] la fermeture de deux préfectures, celle du Rhône et celle de la Haute-Savoie, toute la journée.

La grève aurait [illegible] très suivie dans [illegible] trésoreries, dans [illegible] ministères et [illegible] les finances, [illegible] l'exception [illegible] impôts [illegible] mouvement, à l'appel de tous [illegible] syndicats, a [illegible] reporté au 2 juillet. Des débrayages d'une heure sont signalés [illegible] personnels de police.

« Cet arrêt de travail, affirme F.O., *doit être interprété [illegible] gou[illegible] comme un [illegible] fonctionnaires de [illegible] pays (...).*

NHAVA SHEVA PORT TRUST
2ND FLOOR, IMPERIAL CHAMBERS
WILSON ROAD, BOMBAY 400 038

PREQUALIFICATION OF CONTRACTORS ON GLOBAL [illegible]

[illegible] desirous [illegible] constructing new port facilities [illegible] Nhava [illegible] have [illegible] (India) Pvt. [illegible] Consulting Engineers for [illegible] Project.

Prequalification bids are [illegible] from Contractors/Joint [illegible] global basis for :

CONTRACT I - MAIN WORKS

Work [illegible] earthwork, construction of four bulk berths, four [illegible] berths, [illegible] flexible pavements, roads, supply [illegible] commissioning of four container [illegible] two grab and [illegible] unloaders, [illegible] cum unloader, bag loaders, reclaiming equipment [illegible] conveyor [illegible] for bulk and bagged cargo, 132 [illegible] sub-station, power distribution and control system. Estimated contract value [illegible] Completion time [illegible]

CONTRACT II - DREDGING

Dredging [illegible] and navigational aids. Estimated contract value [illegible] $ 32 million. Completion [illegible]

CONTRACT III - PORT CRAFT

Supply [illegible] tugs, p[illegible] launches, mooring and survey launches. [illegible] US [illegible] 18 million. Delivery period [illegible] months.

CONTRACT IV - CONTAINER FREIGHT STATION

[illegible] work, sheds, [illegible] ancilliary buildings and complete electrical [illegible]. Estimated [illegible] US $ 30 million. Completion [illegible] 24 months.

Contractors who wish to quote for [illegible] above contracts should collect prequalification documents from the [illegible] Engineers office on any working day on payment of Rs. 500/- per set in cash or by demand draft drawn in favour of Howe (India) Private Limited A/c Nhava Sheva Project. No document will be issued after 1.9.1982.

Prequalification bid should [illegible] submitted to the Consulting Engineers on [illegible] before 30.9.82. Only prequalified Contracting Companies/Joint Ventures will be invited [illegible] quote for the works.

The Consulting Engineers/Employer reserve the right to reject any bid without assigning any reason.

HOWE (INDIA) PVT. LTD.
CONSULTING ENGINEERS
[illegible] NEHRU PLACE, NEW DELHI 110 [illegible]

NHAVA SHEVA PORT PROJECT
NHAVA SHEVA PORT PROJECT

ENVIRONNEMENT

POUR LIMITER LES NUISANCES DES OUVRAGES ÉLECTRIQUES

E.D.F. signe une convention pour la protection des sites

C'est avec une certaine solennité et sous [illegible] lambris de l'Hôtel Matignon que M. Mi[illegible] Crépeau, ministre de l'environnement, M. Edmond Hervé, son collègue chargé de l'énergie, [illegible] M. Jean Guilhamon, directeur d'Electricité de France, ont signé, ce jeudi 1er juillet, la convention qui harmonise pour cinq ans les difficiles rapports entre les responsables d'E.D.F et les défenseurs de l'environnement.

[illegible] des [illegible] qu'à tout instant les protecteurs [illegible] l'environnement et les [illegible] sont en [illegible] et [illegible] en conflit. Avec ses barrages, ses centrales thermiques et nucléaires, ses milliers de pylones et [illegible] lignes à [illegible] tension, [illegible] taines [illegible] milliers de [illegible] de [illegible] lignes [illegible] distribution, E.D.F. est l'un des plus grands aménageurs de France. Les occasions de frictions et même de conflits ouverts [illegible] les [illegible] multiples. Pour tenter de mettre fin [illegible] cette guerre larvée, les services [illegible] M. Crépeau souhaitaient parvenir à un arrangement. Après huit mois de négociations, celui-ci a pris la forme d'une [illegible] pour cinq ans.

Le texte énumère la plupart des effets observables des ouvrages électriques sur l'environnement et il pré[illegible] pour [illegible] d'eux [illegible] propres [illegible] les atténuer. Dans le passé, le ministère de l'environnement [illegible] conclu plusieurs [illegible] anti-pollution avec [illegible] branches ou de grandes entreprises industrielles. C'est la première fois qu'une telle procédure est employée avec un établissement public. [illegible] principales [illegible] auxquelles [illegible] E.D.F.

■ *Dans le domaine de l'eau :*

– Mise au point et [illegible] des [illegible] empêchant les poissons de pénétrer [illegible] les prises d'eau des centrales électriques ;

– Pour les futures centrales nu[illegible], recours exclusif aux tours de refroidissement, [illegible] le réchauffement [illegible] des cours d'eau ;

– Réduction par les [illegible] thermiques et nucléaires des rejets de chlore [illegible] de produits de nettoyage des chaudières ;

– Suppression, [illegible] un délai [illegible] quatre ans, de tout rejet de boues issues des stations de déminéralisation annexées [illegible] centrales ;

– Établissement avant la fin de l'année d'une liste de cours d'eau [illegible] lesquels [illegible] barrages E.D.F. [illegible] augmenter [illegible] débits [illegible] « réservés » ;

– Sur un certain nombre [illegible] rivières, comme l'Allier, la Dordogne, l'Adour, le gave d'Oloron, [illegible] tion [illegible] dispositions permettant aux poissons migrateurs de [illegible] barrages. L'environnement participera aux frais à raison de 20 [illegible] ;

– [illegible] systématique des services de l'environnement [illegible] projet d'aménagement hydroélectrique ;

– Construction [illegible] E.D.F. à l'écrêtement des crues et au soutien des étiages ;

– Information systématique des fédérations de pêche [illegible] vidanges de retenue ;

– Poursuite ou lancement par E.D.F. de nouvelles recherches sur les effets [illegible] rejets thermiques [illegible] chimiques [illegible] biologie des [illegible] barrage et sur les lâchures [illegible] boue [illegible] la vidange décennale des re[illegible].

● *[illegible] domaine [illegible] l'air,* E.D.F. s'engage à :

– Intégrer [illegible] appareils de mesure dans les réseaux régionaux [illegible] la pollution [illegible]mosphérique ;

– Equiper [illegible] nouvelles [illegible] thermiques d'appareils de contrôle des rejets de poussières ;

– Réduire [illegible] nuisances [illegible] parcs à charbon et à cendres des centrales classiques ;

– Poursuivre les recherches sur la désulfuration des fumées et sur divers [illegible] de tours [illegible] refroidissement.

● *Pour [illegible] ouvrages :*

– Le ministère de l'environnement fixera un niveau sonore maximum pour tout projet [illegible] centrale ;

– E.D.F. établira d'ici [illegible] un programme [illegible] réduction [illegible] nuisances [illegible] des ouvrages [illegible] en service.

■ *Pour ce qui concerne le paysage,* les [illegible] suivantes sont prévues :

– Recours à un [illegible] d'architectes [illegible] dessiner les [illegible] centrales ;

– Etablissement de [illegible] liste des ouvrages électriques haute [illegible] (pylones, lignes, centres [illegible] connexion) particulièrement inesthétiques [illegible] de les améliorer ;

– [illegible] des lignes haute tension non utilisées en vue [illegible] démontage ;

– Construction de lignes haute tension en évitant les massifs forestiers, en utilisant les coupe-feu ou en surplombant les massifs les plus sensibles ;

– Mise en place sur [illegible] lignes haute [illegible] des dispositifs épargnant [illegible] ;

– Poursuite [illegible] recherches [illegible] l'enfouissement [illegible] lignes [illegible] très haute tension ;

– [illegible] d'un concours d'ar[illegible] pour concevoir des équipements de lignes [illegible] moins inesthétiques ;

– Développement [illegible] sur façade des poteaux communs E.D.F.-P.T.T., [illegible] accru aux poteaux en bois.

Un bilan annuel

Il est [illegible] qu'E.D.F. [illegible] le mi[illegible] de l'environnement se communiqueront mutuellement [illegible] informations que chacun détient ou peut accumuler [illegible] les sujets énumérés dans la convention. E.D.F. publiera notamment chaque [illegible] un bilan global [illegible] l'environnement physique et humain de [illegible] centrales thermiques, classiques, nucléaires, hydroélectriques de plus de [illegible]. Celles-ci sont [illegible] nombre d'une cinquantaine.

Pour [illegible] suivi [illegible] actions prévues dans la [illegible] tion, E.D.F. rédigera un rapport avant [illegible] 1er juin de chaque année. [illegible] document sera soumis au haut co[illegible] l'environnement, examiné en commun [illegible] les [illegible] signataires et rendu public. En [illegible], E.D.F. organisera chaque année [illegible] réunions [illegible] desquelles ses chercheurs et ceux qui travaillent pour le ministère de l'environnement présenteront les résultats de études qu'ils ont engagées les uns et [illegible].

Bien que la convention ne porte que sur cinq ans, alors que [illegible] plans E.D.F. [illegible] « à l'horizon 2000 », que [illegible] actions prévues prolongent simplement [illegible] opérations [illegible] depuis [illegible] années, que [illegible] forme (notamment sur la désulfuration [illegible] sur l'enfouis[illegible] lignes [illegible] tension) [illegible] absente, il [illegible] indéniable que le document [illegible] 1er juillet marque une date. Première conséquence : on estime que [illegible] dépenses E.D.F. en [illegible] de l'environnement pourraient passer de 70 [illegible] 200 millions de [illegible] an. La convention engage à la fois [illegible] public [illegible] le [illegible] sur un programme d'opérations [illegible] la [illegible] sation est [illegible] vérifiable. E.D.F. sera désormais, au moins dans ce secteur, sous le contrôle des citoyens.

MARC AMBROISE-RENDU.

M. Fiterman et les transports parisiens

Présidant, le 29 juin, la présentation du nouveau livre de M. Pierre Merlin *les Transports à Paris et en Ile-de-France* (1), M. Charles Fiterman, ministre des transports, a eu [illegible] le point [illegible] la préparation [illegible] la [illegible] transports parisiens (*le Monde* du 26 juin).

Il [illegible] reconnu que celle-ci [illegible] pris du retard ; [illegible] il n'est plus question [illegible] l'inclure dans [illegible] projet [illegible] d'orientation [illegible] ports intérieurs qui doit [illegible] l'automne prochain. Mais le minis[illegible] veut, malgré cela, achever assez vite la *« mise au point d'un [illegible] enregistrant [illegible] large accord dégagé »* [illegible] la consultation des [illegible] départementales et régionales. Aussi, M. Fiterman espère toujours déposer le [illegible] loi [illegible] la fin [illegible] 1983, mais, compte tenu [illegible] la [illegible] préparat[illegible] en vigueur, celle-ci n'aurait [illegible] qu'en janvier 1985.

Cela étant, le [illegible] ports a déjà à l'esprit [illegible] principes de cette réforme : extension du périmètre d'action [illegible] l'ensemble [illegible] l'Ile-de-France ; [illegible] d'un syndicat mixte entre [illegible] départements [illegible] région qui en serait le *« chef de file »* ; relations contractuelles claires entre l'Etat, [illegible] syndicat [illegible] entreprises publiques (S.N.C.F., R.A.T.P.) ou privées (A.P.T.R.) ; maintien du statut [illegible] la S.N.C.F. [illegible] la R.A.T.P. qui [illegible] disposer d'une *« [illegible] gestion [illegible] possibilités d'initiatives »* ; *« [illegible] équilibré et [illegible] de [illegible] parallèle [illegible] bénéficiaires et les collectivités publiques »*, ce qui vent dire que le prix du ticket de métro devrait augmenter comme [illegible] revenus [illegible] ménages, [illegible] un peu plus vite [illegible] de la vie

(1) [illegible] la Documentation française, 43 F.

(Publicité)

[illegible] D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE ISLAMIQUE DES COMORES

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME - MORONI

Fourniture de véhicules [illegible] Travaux publics comprenant [illegible]

[illegible] d'appel [illegible] peut [illegible] (ou expédié sur demande)

AUX COMORES :

– [illegible] l'équipement, de l'Environnement, [illegible] l'Urbanisme, [illegible] Générale [illegible] T.P. B.P. 12 - MORONI.

EN FRANCE :

– Bureau Central d'Etudes pour [illegible] Équipements d'Outre-Mer, 15, square Max-Hymans, 75741 PARIS CEDEX 15

Contre [illegible] d'un chèque bancaire de [illegible] FRANCS FRANÇAIS port compris, libellé au nom du :

– Bureau Central d'Etudes pour [illegible] Equipements [illegible] Outre-Mer.

Les [illegible] obligatoirement [illegible] langue française, seront reçues par le [illegible] l'Equipement, [illegible] l'Environnement [illegible] de l'Urbanisme – Direction Générale des Travaux [illegible] - B.P. 12 - MORONI, jusqu'au [illegible] septembre 1982 [illegible] 18 heures, [illegible].

NEUBAUER
DU 1er AU 30 JUIN 1982
REPRISE DE VOTRE VOITURE MINIMUM 4.000 F
QUEL QUE SOIT SON ÉTAT
pour l'achat d'une TALBOT SAMBA 82
[illegible] la limite de nos stocks disponib[illegible]
M. GÉRARD : [illegible]

(Publicité)

VOTRE BUREAU [illegible] LONDRES

Quartier prestigieux, téléphone, [illegible] Londres. Langue allemande parlée couramment. S'adresser à Minders International, [illegible] House, New Broad Street, London [illegible]
Tél. : 01-628 [illegible]
Télex 8811725.

SCIENCE
L'INAU
CENTRA
CO
LA S
DE
Le
Ministre des PTT,
en présence de plu
Le M
qu'il a su adopter l
7 100 000 lignes té
commandées pour
THO
l'univers des téléco
Avec
THOMSON-CSF T
facilités d'utilisatio
capacité de raccord
Le té
dans le développem
11 pays étrangers o
modernisation de l
LE TELEPH

SCIENCE SANS FICTION.

L'INAUGURATION DU CENTRAL MT D'AMIENS CONFIRME LA SUPREMATIE DE LA FRANCE.

Le 1er juillet 1982, Monsieur Louis Mexandeau, Ministre des PTT, inaugure le central téléphonique MT d'Amiens, en présence de plusieurs ministres venus du monde entier.

Le Ministère des PTT confirme ainsi la voie qu'il a su adopter le premier : le téléphone tout électronique – 7 100 000 lignes téléphoniques temporelles ont déjà été commandées pour équiper le réseau français.

THOMSON-CSF occupe une place de choix dans l'univers des télécommunications.

Avec la gamme temporelle MT, sa filiale THOMSON-CSF TÉLÉPHONE apporte à l'abonné toutes les facilités d'utilisation d'un réseau téléphonique moderne : grande capacité de raccordement, fluidité de trafic, qualité de service...

Le téléphone joue un rôle essentiel aujourd'hui dans le développement des relations entre les nations; 14 pays étrangers ont déjà choisi la gamme temporelle MT pour la modernisation de leurs réseaux.

THOMSON-CSF

LE TELEPHONE TOUT ELECTRONIQUE.

SILIC

L'assemblée générale, qui s'est réunie le 28 juin 1982 sous la présidence de M. Jean Lorenceau, a approuvé les diverses résolutions qui lui étaient présentées.

Le dividende de l'exercice 1981, 20,15 francs (qui n'ouvre pas droit à crédit d'impôt) sera mis en distribution le 30 juillet 1982.

Dans son allocution, M. le président a indiqué que les loyers attendus pour l'exercice en cours devraient être supérieurs à 81 millions de francs en tenant compte du blocage des loyers, contre 75,5 millions de francs en 1982.

Il a également précisé que le bénéfice attendu en 1982 devrait continuer à progresser un peu plus rapidement que les loyers et que le dividende de 1981 ne représentant que le minimum légal de 85 %, le dividende de 1982 devrait progresser dans la même proportion que le bénéfice et donc plus fortement qu'il ne l'a fait jusqu'ici.

Il a confirmé que la société se proposait de faire réaliser un nouveau programme à Rungis, d'une surface d'un peu plus de 20 000 m² de plancher. Sa construction sera progressive en fonction de la situation commerciale.

Il a ajouté qu'une augmentation de capital était prévue en fin d'année en vue d'augmenter les fonds propres de la société et que ses modalités seront ajustées pour maintenir et renforcer la progression régulière des dividendes et conforter l'augmentation attendue du bénéfice par action en 1983.

Le conseil d'administration, qui a suivi l'assemblée, a enregistré avec satisfaction l'augmentation des loyers d'un exercice sur l'autre : 60,7 millions de francs pour les trois premiers termes de 1982, contre 56 millions de francs pour la même période de 1981. Il a noté que les taux d'occupation se maintiennent très proche de 100 %.

L'Européenne de Banque

LA BANQUE ROTHSCHILD
EXERCE DÉSORMAIS SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE

L'EUROPÉENNE DE BANQUE

SON NOUVEL EMBLÈME A ÉTÉ CHOISI DE MANIÈRE
A EXPRIMER LA PERSONNALITÉ DE LA BANQUE
TELLE QU'ELLE RESSORT DE DEUX ENQUÊTES
MENÉES SIMULTANÉMENT
AUPRÈS DE LA CLIENTÈLE ET DU PERSONNEL :

TRADITION — INNOVATION — QUALITÉ DU SERVICE

HITACHI

Résultats consolidés de l'exercice 1982
(1er avril 1981 – 31 mars 1982)
Chiffre d'affaires : + 10 %
Bénéfice net : + 6 %
Bénéfice net par action : 50,19 yens
(contre 48,66 yens pour l'exercice précédent)

Les comptes consolidés d'Hitachi Ltd de l'exercice 1981 ont enregistré des résultats en progression. Le bénéfice net s'élève à 137 milliards de yens en augmentation de 6 % par rapport à l'exercice précédent et le chiffre d'affaires à 3 699 milliards de yens, soit une hausse de 10 %.

Bien que le bénéfice avant impôts soit en augmentation de 13 % par rapport à l'exercice 1980, la progression du bénéfice net est plus faible en raison de la hausse du taux de l'impôt sur les sociétés.

Le bénéfice par action s'élève à 50,19 yens contre 48,66 yens. Les capitaux propres ont progressé de 17,5 % à 1 158 milliards de yens et le ratio capitaux propres sur l'actif total passe de 28,9 % à 29,5 %.

L'amélioration des ventes provient en majeure partie des produits du secteur « électronique ». Ce secteur a connu une croissance de 20 % grâce aux semiconducteurs et aux ordinateurs principalement, tandis que les magnétoscopes ont plus que compensé la faible demande d'appareils électriques ménagers ; les biens de consommation enregistrent ainsi une augmentation de 20 %.

Les exportations qui s'élèvent à 1 020 milliards de yens, en augmentation de 26 % sur l'exercice précédent, représentent 28 % de chiffre d'affaires. Les biens de consommation et les équipements industriels ont marqué une forte progression, tandis que les appareils électroniques se sont maintenus à un niveau stable.

La société accentue son effort dans le secteur de l'électronique et pour l'exercice 1981, 48 % des 160 milliards de yens alloués à la recherche et au développement, ont été utilisés pour cette branche.

SELLIER-LEBLANC

L'assemblée générale ordinaire de Sellier-Leblanc, qui s'est tenue le 29 juin 1982 sous la présidence de M. Michel Leblanc, a approuvé à l'unanimité les résolutions proposées par le conseil.

Le dividende distribué au titre de l'exercice 1981 reste fixé à 13 francs net par action, ce qui, compte tenu de l'impôt payé d'avance, correspond à un revenu global de 19,50 francs (ceci sous réserve de nouvelles dispositions légales). Il sera mis en paiement à partir du 8 juillet 1982, contre remise du coupon n° 82.

Au cours de l'assemblée, la direction générale a procédé à un large tour d'horizon sur l'exercice en cours. Celles des filiales dont l'activité est liée aux bâtiment et travaux publics seront sans aucun doute affectées par la grave crise qui sévit dans ces secteurs. Les autres, notamment dans les branches « boissons » et « condiments », devraient continuer à se développer, moyennant d'importants investissements.

A fin mai, pour l'ensemble du groupe, les résultats obtenus peuvent être considérés comme satisfaisants. On peut craindre malheureusement qu'il en soit autrement au second semestre, tant à cause de l'incertitude de la conjoncture que de l'effet des mesures de blocage des prix et de hausse de la T.V.A.

FOUGEROLLE

L'Assemblée Générale du 24 juin 1982 a approuvé les comptes de l'exercice 1981.

FOUGEROLLE

Exercice 1981 : forte progression de l'activité du groupe.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 6 227 MF TTC, contre 4.943 MF en 1980, en progression de 26 %.

En **France**, le chiffre d'affaires réalisé par le secteur routier a enregistré une progression de 16,4 %. Le secteur Bâtiment et Travaux Publics a connu une certaine stabilité, l'augmentation du chiffre d'affaires étant d'environ 12 %.

Le groupe a par ailleurs poursuivi sa politique de décentralisation en province par diverses prises de contrôle ou de participation.

A **l'étranger**, la progression des ventes a été très forte (+ 57 %), et la part des travaux réalisés hors de France a représenté 44 % de l'activité totale du groupe. Cet accroissement résulte de la poursuite des grands chantiers au Moyen-Orient et au Nigeria et du développement de l'activité au Burundi, au Cameroun et en Afrique du Nord.

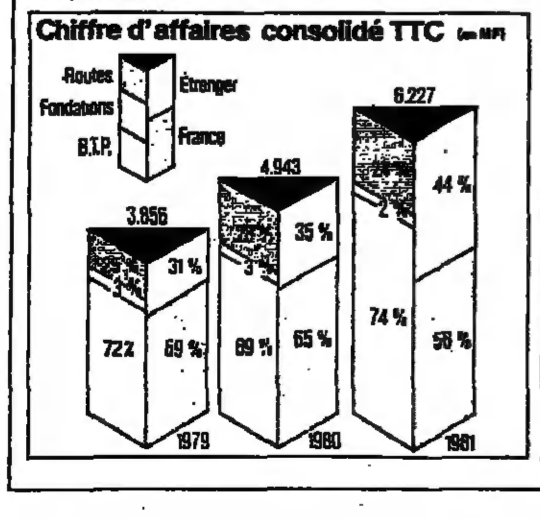

Bénéfice consolidé

Le **bénéfice consolidé** est sensiblement inférieur à celui de 1980 : 32,1 MF contre 55,6 MF.

Marge brute d'autofinancement

Les amortissements consolidés ont progressé de 242,5 MF à 320,1 MF de sorte que la marge brute d'autofinancement s'est élevée à 352,2 MF (6,2 % du chiffre d'affaires HT).

Dividende par action

Le dividende 1981 a été maintenu au même montant que l'année précédente, soit F 13,50 par action assorti d'un avoir fiscal de F 6,75. Il sera mis en paiement à compter du 12 juillet 1982 contre remise du coupon n° 28.

FOUGEROLLE

Le rapport annuel est disponible au siège social de la société : 3, avenue Morane Saulnier 78140 VÉLIZY-VILLACOUBLAY.

omnium de publicité prodi

S.I.T.A.

Société française de transports automobiles

Une société industrielle pour le nettoiement de LIMA (Pérou)

La commission municipale spéciale chargée de l'examen et de la sélection des offres pour le nettoiement des voies publiques, le ramassage, le transport et le traitement final des ordures de la zone I de la ville de Lima, regroupant deux millions d'habitants, vient de notifier sa décision (buena pro) en faveur d'un consortium constitué entre la société péruvienne Villasol et la société française Sita devant quatre autres groupes péruviens concurrents associés à des entreprises nord-américaines, brésilienne et espagnole.

Cette décision devrait être ratifiée sous quinzaine par le conseil municipal de la ville de Lima. L'ensemble des prestations correspond à un chiffre d'affaires d'environ 150 millions de francs par an, et ce pendant six ans.

Le début des opérations de nettoiement proprement dites est prévu dans le courant du premier trimestre 1983.

ÉLECTRO-BANQUE

M. Jean-Pierre BRUNET, administrateur général de la C.G.E., a été nommé président-directeur général d'ÉLECTRO-BANQUE au cours de la réunion du conseil du 23 juin 1982.

Il remplace M. Hubert BOULANGER qui occupait ces fonctions depuis 1969 et qui a été nommé Président d'honneur.

L'ORÉAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 JUIN 1982

L'assemblée générale des actionnaires, réunie sous la présidence de M. François Dalle, a approuvé les comptes de l'exercice 1981, faisant ressortir :

- Un chiffre d'affaires consolidé de 9 686 millions de francs ;
- Un bénéfice net consolidé (hors plus-values) de 517 millions ;
- Un bénéfice net par action de 109,98 francs.

Pour tenir compte des dispositions prévues dans le projet de loi sur les prix et les revenus, le dividende de L'Oréal, au titre de l'exercice 1981, qui sera mis en paiement le 7 juillet prochain, s'élèvera à 23,76 francs net par action, en augmentation de 8 % par rapport au dividende versé au titre de l'exercice précédent, dont le montant était de 22 francs.

Le rapport annuel peut être obtenu sur simple demande auprès de D. Berbigier, L'Oréal - Information financière, 41, rue Martre, 92117 Clichy Cedex, ou par téléphone au 759-83-45.

RICQLÈS-ZAN S.A.

Les actionnaires de la société se sont réunis le 28 juin 1982, sous la présidence de M. Alain Dorfner, en assemblée générale ordinaire, pour approuver les comptes de l'exercice 1981.

Le chiffre d'affaires hors taxes (ventes et redevances, après déduction de divers produits accessoires et des travaux faits par l'entreprise pour elle-même) est passé de 130 556 KF en 1980 à 153 468 KF ; le résultat d'exploitation de 5 083 KF en 1980 à 14 149 KF.

Les amortissements se sont élevés à 5 658 KF contre 4 827 KF en 1980.

Le résultat net atteint 6 091 KF en 1981 après plus-values à long terme de 722 KF et impôts de 7 291 KF, contre 2 566 KF en 1980 après plus-values à long terme de 365 KF et impôts de 2 775 KF.

L'assemblée générale a décidé la distribution d'un dividende de 7 F par action, avant avoir fiscal. Ce dividende sera mis en paiement le 31 juillet 1982.

A fin mai 1982, le chiffre d'affaires s'élève à 81 419 KF contre 69 050 KF, soit une augmentation de 18 %.

L'assemblée a, par ailleurs, approuvé la mise en harmonie des statuts de la société avec la loi du 30 décembre 1981 relative à l'application de la deuxième directive européenne concernant les sociétés commerciales.

AGF ASSURANCES GÉNÉRALES DE FRANCE

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES

Le collège exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale ordinaire s'est réuni le mercredi 30 juin 1982 sous la présidence de M. Raymond Janot, conseiller d'Etat, pour examiner et approuver les comptes de l'exercice 1981. M. Michel Albert, président du groupe des A.G.F., a présenté les comptes des trois sociétés :

A.G.F. VIE

Le chiffre d'affaires mondial s'est élevé à 4 450 millions de francs, enregistrant une progression de 18,2% par rapport à l'exercice précédent.

Les participations bénéficiaires attribuées aux assurés sur la vie sont cette année encore en forte progression (972 millions de francs, contre 740 millions en 1980, soit + 31%) ; elles représentent 28 % des cotisations encaissées en assurance vie individuelle (contre 24 % en 1980).

Il sera distribué un dividende net de 41,66millions de francs, soit compte tenu de l'impôt déjà versé au Trésor (20,83 millions) un dividende global de 62,49 millions de francs.

A.G.F.-I.A.R.T.

Le chiffre d'affaires mondial s'est élevé à 6 313 millions de francs, en augmentation de 19,3% par rapport à l'année précédente.

Le bénéfice net de l'exercice, y compris les plus-values nettes de cessions de valeurs, est de 57,4 millions de francs (contre 24,3 millions en 1980) ; il est à noter que les plus-values nettes sur cessions de valeurs ont été de 110 millions de francs (contre 107,6 millions en 1980).

Il sera distribué un dividende net de 10,8 millions de francs (contre 10,2 millions de francs en 1980 ; compte tenu de l'impôt déjà versé au Trésor (5,4 millions de francs) le dividende global s'élève donc à 16,2 millions de francs.

Le dividende net de 10,8 millions de francs sera versé à raison de :
- 2,34 millions à la Société Centrale des A.G.F. (qui détient 21,67 % de A.G.F.-I.A.R.T.) ;
- 8,46 millions à la Société A.G.F. VIE (qui détient 78,33 % de A.G.F.-I.A.R.T.).

SOCIÉTÉ CENTRALE

La Société Centrale des A.G.F. aura à répartir à ses actionnaires la somme de 44 millions de francs à laquelle s'ajoutera un avoir fiscal de 22 millions pour former un dividende global de 66 millions, soit pour chacune des 2 200 000 actions de 185 F composant le capital social au 31 décembre 1981 :
- dividende .... 20 F
- avoir fiscal .... 10 F
- dividende global ...... 30 F

L'assemblée générale a donné pouvoir au conseil d'administration :
- de mettre en paiement une somme de 19,50 F par action, à titre d'acompte sur ce dividende de 20 F et d'en fixer la date de paiement ;
- de fixer la date de paiement du solde, soit 0,50 F par action dans le respect des modalités d'application de la loi sur les prix et revenus en instance de vote. Elle l'a autorisé, le cas échéant, à différer le paiement de ce solde pour le joindre à celui du dividende de l'exercice 1982.

Il est rappelé que chaque action A.G.F. avait reçu :

	En 1979	En 1980	En 1981
Dividende net	30 F	33 F	36 F
Dividende global (compte tenu de l'avoir fiscal) ...	45 F	49 F 5	54 F
Nombre d'actions rémunérées avant dédoublement	1.000.000 d'actions de 145 F de valeur nominale		1.100.000 actions de 370 F de val. nominale

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE GROUPE DES A.G.F.

(en millions de francs)

	1980	1981	Variation
Chiffre d'affaires mondial consolidé	10 935	13 941	+19,3 %
Chiffre d'affaires mondial (A.G.F. VIE + A.G.F.-I.A.R.T.)	9 058	10 763	+ 18,8 %
Portefeuille de placement en France	20 489	23 329	+ 13,9 %
Revenus	1 757	2 223	+ 26,5 %

Les effectifs s'élèvent à 12 891 personnes dont 7 722 pour le personnel administratif et 5 169 producteurs salariés.

EXTRAITS DE L'ALLOCUTION DU PRÉSIDENT MICHEL ALBERT

Le président Plescoff a été nommé au cours du 1er trimestre de 1982 administrateur général de la Compagnie Financière de Suez. L'exercice 1981 est ainsi le onzième et le dernier placé sous sa responsabilité.

Au cours de ces onze années, le visage de notre groupe a profondément changé. La mise en œuvre d'un vaste programme informatique et d'une politique de décentralisation ont préparé l'avenir en offrant à nos réseaux et à nos assurés une gestion moderne, en nous rapprochant d'eux et en participant à l'activité économique régionale. Le rayonnement international de notre goupe a été affirmé. Dans le domaine social, la priorité donnée à la politique contractuelle et les bons résultats économiques de l'entreprise ont permis de prendre un certain nombre d'initiatives marquées par un souci de solidarité ou permettant un meilleur équilibre entre la vie familiale et la vie professionnelle.

La reconstruction du siège social achevée en 1981 a constitué la dernière étape du programme de modernisation envisagé.

... Le dynamisme de nos réseaux Vie a permis à la compagnie de devenir le premier assureur Vie Individuelle de la profession.

... Les Assurances Générales de France Vie ont enregistré en 1981 une vive expansion. Leur chiffre d'affaires a augmenté de 18,2 % contre 14,1 % en 1980 par rapport à 1979.

... Le bénéfice d'exploitation dégagé est en revanche moins élevé que celui de 1980, en raison de la forte augmentation des participations bénéficiaires et de la dégradation des résultats de la branche Groupe.

... Les Assurances Générales de France I.A.R.T. ont connu un développement de leur chiffre d'affaires sensiblement supérieur à celui de l'exercice précédent : + 19,3 % + 14,4 % en 1980.

... La diminution très sensible de la perte enregistrée dans la Branche Automobile, les résultats favorables obtenus en Responsabilité Civile et en Risques d'Entreprise et enfin l'accroissement des produits financiers expliquent pour l'essentiel le redressement des résultats d'exploitation de la Société I.A.R.T. Toutefois, les pertes toujours lourdes observées dans le risque Vol et les mauvais résultats d'exploitation de la Compagnie en Belgique ne permettent pas au global un retour à l'équilibre du compte d'exploitation.

... Autant il convient de se féliciter des progrès sociaux qui ont été réalisés, autant il importe de souligner que la rigueur de la concurrence lie leur poursuite à la compétitivité de la compagnie, qu'ils devront d'ailleurs contribuer à renforcer. La difficulté croissante d'équilibrer les résultats techniques d'assurance et la stagnation globale de notre parc assuré sont à cet égard des sujets de préoccupation.

Cependant, les investissements réalisés pour faire face aux défis de notre temps et le dynamisme de nos réseaux commerciaux doivent nous permettre d'envisager cet avenir difficile avec une confiance raisonnable.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

30 juin

Légère hausse

Pour sa dernière séance du mois de juin, le marché a continué à faire preuve de bonnes dispositions mais la cote a nettement moins progressé que la veille.

En hausse de 0,2 % environ, les valeurs françaises ont été plus équilibrées au fil des groupes de cotation, le volume d'affaires restant voisin des 95 millions de francs négociés mardi sur le marché à terme.

Cette séance marquait la dernière échéance des ajustements de portefeuille auxquels procèdent les investisseurs institutionnels en fin de trimestre et la bourse a été dominée par cet élément essentiellement technique.

Sans susciter la moindre prise de position passionnelle, le remaniement du gouvernement français fait l'objet de nombreux commentaires, les observateurs retenant surtout la promotion dont bénéficie M. Jean-Pierre Chevènement à la recherche et l'industrie en attendant le « réaménagement plus large » prévu en fin d'année.

Alors qu'un certain nombre de sociétés continuent à reporter à une date ultérieure le détachement de leur coupon (Frayssinet est dans ce cas), quelques titres enregistrent des chiffres supérieurs à 5 % : Schneider, Lafarge, Dumez, Mumm, U.I.S.

En vif recul la veille (– 7,6 %), Sacilor perd encore 12 %, tandis que Kléber-Colombes, Moteurs Leroy-Somer et Sommer-Allibert perdent respectivement 5,4 %, 4,9 % et 3,9 %.

En hausse à 314 dollars l'once (310,75 mardi), le cours du métal fin entraîne dans son sillage le lingot, à 68.200 F (+ 600 F) et le napoléon, à 598 F (+ 2 F).

Le dollar-titre se négocie à 8,35/38, pratiquement inchangé sur la veille.

NEW-YORK

Repli en fin de séance

Très bien orienté durant la première partie de la séance de mercredi, le New-York Stock-Exchange a par la suite reperdu tout le terrain gagné initialement et l'indice des industrielles, qui au plus haut de la journée avait atteint 821,63, s'est finalement établi à 811,93 (–0,28 point).

Par solde, toutefois le nombre des hausses a encore été supérieur (805) à celui des baisses (596).

Une très forte activité a régné et 65,28 millions de titres ont changé de mains contre 47,4 millions la veille.

Une fois encore les craintes éprouvées autour de la corbeille sur l'évolution des taux d'intérêt ont pesé sur le marché. Confirmant les prévisions de reprise économique, les dernières statistiques du département du commerce avaient encouragé les opérateurs en faisant notamment ressortir une progression de 0,3 % du principal indicateur pour mai. Mais à midi, l'on apprenait que deux banques, la Manufacturers Hanover Trust et l'U.S. Trust co, avaient décidé de relever le taux de l'argent facturé aux courtiers. Cette annonce fit l'effet d'une douche froide. L'impact a été d'autant plus marqué que, peu après, les taux des bons du trésor (Federal Funds) montaient à leur tour pour atteindre 17 % et même 17,5 %.

VALEURS	Cours du 29 juin	Cours du 30 juin
Alcoa	22 3/4	22 3/4
A.T.T.	60 5/8	61
Boeing	15 3/8	15 1/2
Chase Manhattan Bank	41 1/4	41 5/8
Du Pont de Nemours	33 1/4	33
Eastman Kodak	73 3/4	73 3/4
Exxon	28	27 7/8
Ford	24	24
General Electric	63 3/8	63 5/8
General Foods	37 5/8	37 3/4
General Motors	45 3/8	44 3/4
Goodyear	24 3/4	24 1/2
I.B.M.	61 1/8	60 5/8
I.T.T.	23 1/4	23 5/8
Mobil Oil	22 7/8	22 3/8
Pfizer	55	55 1/4
Schlumberger	38 7/8	38 1/4
Texaco	29 1/8	29 1/4
U.A.L. Inc.	18 1/4	18 3/8
Union Carbide	42 3/8	42 3/8
U.S. Steel	18 3/8	18 1/2
Westinghouse	25 7/8	26
Xerox Corp.	32	32 1/4

LA VIE DES SOCIÉTÉS

MATRA. – Reconduit dans ses fonctions de président à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de la société, M. Jean-Luc Lagardère a affiché sa satisfaction d'avoir pu conserver l'unité de Matra et son statut de société privée après la convention signée avec l'Etat qui fait de celui-ci un nouvel actionnaire. Si le groupe peut aborder l'avenir avec confiance, ses moyens financiers limiteront toutefois ses ambitions d'expansion, a-t-il ajouté, précisant que les résultats retrouveront cette année leur niveau de 1980 (211 millions de francs en terme de bénéfice net) après la baisse constatée pour l'exercice 1981 (211 millions de francs).

PEUGEOT S.A. – M. Jean-Paul Parayre, président du directoire de Peugeot S.A., a annoncé, mercredi 30 juin, devant l'assemblée générale des actionnaires, les résultats consolidés du groupe. Comme il était prévu (*le Monde* du 30 avril), ceux-ci font apparaître des pertes consolidées de près de 2 milliards de francs (1 993 millions de francs exactement) pour un chiffre d'affaires de 72,389 milliards de francs, en hausse de 1,8 %. Ces résultats sont imputables, selon le groupe, principalement en gonflement des frais financiers passés de 2,083 milliards de francs en 1980 à 2,674 milliards de francs en 1981 et au coût des opérations de rationalisation de la division automobile (1,82 milliard). Dans son allocution M. Jean-Paul Parayre a souligné l'importance des efforts accomplis par le groupe pour restaurer les conditions d'exploitation. Il a annoncé qu'à la fin du 1er semestre 1982 le chiffre d'affaires consolidé du groupe s'était établi à 21,1 milliards de francs, en progression de 19 % sur 1981. *« Nous étions ainsi dans la bonne voie pour faire en 1982, à conditions extérieures inchangées, un pas très significatif vers le retour à l'équilibre qui demeure notre objectif pour 1983 »*, a déclaré M. Parayre avant de s'inquiéter de l'aggravation des charges, des conflits sociaux affectant Citroën puis Talbot et des conséquences des mesures d'accompagnement de la dévaluation du franc.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1981)

	29 juin	30 juin
Valeurs françaises	100,6	100,6
Valeurs étrangères	105	105

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général	98,8	99,2

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 1er juillet .... 15 3/8 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	30 juin	1er juillet
1 dollar (en yens)	255,56	256,95

BOURSE DE PARIS Comptant 30 JUIN

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Union Habit.	185 10	186 10	Cellulose du Pin	22 80	22 80	Sogenar	692 21	660 82			
Un. Imm. France	173	173 10	Coparex	345	....	Soleil Investiss.	329	314 08			
Un. Ind. Crédit	227	225	F.B.M. (Li)	70	23 o	U.A.P. Investiss.	226 92	216 63			
Union Ind. Ouest	289	300	Iena Industries	13	....	Unifrance	176 92	168 90			
Unipol	153 60	....	La Mure	86	....	Unifoncier	459 63	438 79			
Vincey Bourget (Ny)	10 65	....	M.M.B	150	150	Unigestion	395 92	377 97			
Virax	36	40 60	Océanic	45	....	Uni-Japon	619 23	591 15			
Waterman S.A.	170	....	Petrofigaz	336	....	Unirente	1406 48	1360 23			
Brass. du Maroc	145	144	Pronuptia	156	144 o	Univar	11120 58	11120 58			
Brass. Ouest-Afr.	22	23 80	Rasier Fer. G.S.P.	7 50	....	Valorem	258 93	246 28			
			Rorento N.V.	473	473 50	Valréal	107328	107221			
						Worms Investiss.	464 57	443 50			

Marché à terme

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous pourrions être contraints parfois à ne pas donner les derniers cours. Dans ce cas ceux-ci figureraient le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été exceptionnellement l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
1696	4,5 % 1973	1728	1690	1705	1690
3065	C.N.E. 3 %	3145	3158	3158	3135
465	Air Liquide	457 90	459 80	459 80	459 80
1100	Fichet-Bauche	1047	1020	1020	1011
143	Finextel	151	152	152	150
141	Fives-Lille	136 50	141	141	138 20
148	U.T.A.	148 50	148	147 50	150 80
182	Valéo	180	180	180	183 60
115	Vallourec	116	116	116	116
1090	V. Clicquot-P.	995	960	950 c	950 c
780	VinipRix	828	820	820	820
148	Amax Inc.	170 80	175 50	181 50	174 60
335	Amer. Express	349	341 20	341 20	344
425	Amer. Teleph.	433 50	437	437	438
44	Imp. Chemical	44 30	46	46	46 60
69	Inco. Limited	70 80	70 20	70 50	70 05
470	IBM	515	507	510	505
27	Ito-Yokado	28	27 80	27 90	27 60
186	ITT	197	194 50	195 10	193
34	Matsushita	34	34 50	35	34
580	Merck	586	569	568	569
220	Exxon Corp.	229 90	231	232 50	228 80
180	Ford Motors	202	200	200	196
123	Free State	138 50	142	147	144 80
84	Gencor	91 10	91 10	91 10	92 50
177	Gén. Belgique	186 50	181	183	182 10
490	Gén. Electr.	533	529	530	529
365	Gen. Motors	385 50	377	379	374 30
45	Goldfields	47	47 40	47 50	47 10
53	Harmony	56	57 70	59 90	57 70
21	Hitachi	19 80	20 40	20 35	20 35
360	Hoechst Akt.	369	367	368	368 50
686	Siemens A.G.	731	722	724	712
107	Sony	111 50	111	110 80	108 80
126	T.D.K.	130 50	133 70	134	133 70
435	Unilever	452	449 50	449 50	....
286	Unit. Techn.	322 30	319 50	319	317
310	Vaal Reefs	332	329 50	335	329 50
143	West Deep	166 50	169 80	171	169 80
177	West Hold.	186	190	192	188
260	Xerox Corp.	270 20	269 50	269 20	264 10
1 52	Zambia Corp.	1 83	1 88	1 90	1 86

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé ; ♦ : prix précédent (SICAV)

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 30/6	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 872	6 829	6 640	6 990
Allemagne (100 DM)	277 410	277 400	269	283
Belgique (100 F)	14 593	14 585	12 900	14
Pays Bas (100 fl.)	250 960	250 880	245	257
Danemark (100 krd)	80 250	80 250	77	83
Norvège (100 k)	108 820	108 930	107	113
Grande-Bretagne (£ 1)	11 870	11 885	11 450	12 150
Grèce (100 drachmes)	9 870	9 852	10	12 500
Italie (1 000 lires)	4 930	4 942	4 750	5 250
Suisse (100 fr.)	323 700	324 310	313	331
Suède (100 krs)	112 020	111 960	107	114
Autriche (100 sch)	39 390	39 390	38 500	40 200
Espagne (100 pes.)	6 150	6 147	0 800	0 645
Portugal (100 esc.)	8 155	8 175	8 100	9 100
Canada ($ can 1)	5 292	5 277	5 190	5 450
Japon (100 yens)	2 674	2 674	2 590	2 730

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 30/6
Or fin (kilo en barre)	67500	68200
Or fin (en lingot)	67600	68200
Pièce française (20 fr)	596	598
Pièce française (10 fr)	468	.....
Pièce suisse (20 fr)	500	495
Pièce latine (20 fr)	480	475
Souverain	575	565
Pièce de 20 dollars	2540	2510
Pièce de 10 dollars	1360	1360
Pièce de 5 dollars	700	.....
Pièce de 50 pesos	3000	3005
Pièce de 10 florins	471	480

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

IDÉES

2. PHILOSOPHIE : « Clavel, le transcendental et la liberté », par Jean Lacroix ; « Pour un collège international », par Alain et Danièle Guillerm ; « Les trois temps », par Yves Florenne.

ÉTRANGER

3-4. L'INVASION DU LIBAN PAR ISRAEL

5-6. EUROPE

— « Roumanie : M. Ceausescu sur la défensive » (II), par Claire Tréan.

6. OCÉAN INDIEN

— ILE MAURICE : Le gouvernement s'efforce de rassurer le secteur privé.

POLITIQUE

7-10. La polémique entre le gouvernement et l'opposition sur le statut électoral de la capitale.

11. Les travaux de l'Assemblée nationale : la radicalisation du débat politique.

13-15. SUPPLÉMENT ÉDUCATION.

SPORTS

16. CYCLISME : Début du 69e Tour de France.

LE MONDE DES LIVRES

17. LE FEUILLETON : Camille Claudel, sculpteur brisé, par Bertrand Poirot-Delpech.

— La légende de Georges Haldas.

— Le centenaire de Wyndham Lewis.

19. HISTOIRE LITTÉRAIRE : Un aspect inconnu de Paul Claudel.

20. LETTRES ÉTRANGÈRES : Kosinski sous le masque.

22. HISTOIRE : Le délire de Marcel Déat. Les socialistes français sous l'occupation.

23. ÉDITION : L'expansion du reprint.

CULTURE

24. MUSIQUE : *La Clémence de Titus*, à Bruxelles.

— THÉATRE : Le palmarès de la critique dramatique : *Richard II* et *la Tragédie de Carmen*.

SOCIÉTÉ

27. La fin d'Arcadie.

UN SEUL MONDE

29. La dimension culturelle du développement.

30-31. Développement et lutte contre la déculturation.

32. La tribune des nations.

ÉCONOMIE

35. AFFAIRES : Les futurs P.-D.G. des banques non cotées et nationalisées.

36. CONJONCTURE : L'encadrement du crédit ne sera pas assoupli au second semestre 1982.

36. ENVIRONNEMENT : E.D.F. signe une convention pour la protection des sites.

RADIOTELEVISION (26)
INFORMATIONS « SERVICES » (28) :

Fiscalité ; « Journal officiel » ; Météorologie ; Mots croisés ; Loterie nationale ; Loto.

Annonces classées (33 et 34) ; Carnet (27) ; Programmes spectacles (25 et 26) ; Bourse (39).

CERRUTI 1881
PARIS

Soldes

CERRUTI HOMME
27 rue ROYALE

CERRUTI
LIGNE FEMME
15 Pl. de la MADELEINE
39 av. VICTOR-HUGO

LE CONFLIT CHEZ TALBOT

La recommandation de M. J.-J. Dupeyroux maintient le blocage des salaires mais propose une commission de concertation sur la promotion des O.S.

M. Jean-Jacques Dupeyroux, chargé le 23 juin d'une médiation, par le ministre du travail, dans le conflit Talbot à Poissy, devait remettre, jeudi 1er juillet après-midi, sa recommandation qui respecte le blocage des salaires, et de ce fait sera difficile à accepter, bien que la C.G.T. ait admis sous conditions un blocage durant trois mois.

Reprenant certaines propositions présentées et adoptées chez Citroën (*le Monde* du 28 mai), M. Dupeyroux a ajouté une innovation, qui tient compte du blocage des salaires et permettrait dès maintenant d'étudier une refonte des classifications et promotions des ouvriers.

La recommandation prévoit la mise en place de trois instances de concertation :

— Une commission des libertés, comme celle créée chez Citroën — présidée par une personnalité extérieure, — pour faire respecter les libertés syndicales et veiller à l'application des lois Auroux sur les droits des travailleurs ;

— Une commission, chargée de l'évolution des salaires et des conditions de travail, présidée par un membre de l'inspection du travail, qui n'interviendrait que si elle était saisie d'un désaccord profond ;

— Nouveauté : une commission composée de spécialistes extérieurs, de syndicalistes et de la direction pour étudier et proposer une réforme des classifications, de la formation et des promotions des O.S. afin de leur garantir une sorte de carrière.

Quant aux salaires, ils demeurent bloqués, des augmentations étant programmées en novembre, mais dans des proportions plus faibles que celles réclamées par C.G.T. La majoration serait au minimum de 200 F pour les plus bas salaires, alors que les cégétistes réclamaient 430 F. En outre, la prime exceptionnelle pour la Sambe serait très inférieure à celle (400 F) demandée par la C.G.T.

La recommandation de M. Jean-Jacques Dupeyroux, si elle marque un net progrès, dans cette firme, au niveau des libertés, reste draconienne en matière salariale. Les majorations proposées à la sortie du blocage — acceptée par la C.G.T. pour trois mois au lieu de cinq, ce qui est une concession importante — sont en effet inférieures à celles que M. Sainjeon, secrétaire général de la Fédération des métallurgistes, a réclamé mercredi soir (1). Toutefois la création d'une nouvelle commission sur la carrière des O.S. donne aux syndicats et aux grévistes une « *clef de sortie* » du blocage des traitements... et, éventuellement, de la grève. Un véritable plan de formation des O.S. devrait en effet permettre à ceux-ci d'avoir la garantie d'une promotion et donc d'une augmentation de salaire, sinon tout de suite, du moins à moyen terme.

(1) La C.G.T. réclame une augmentation de 4 % au 1er octobre et de 1 % au 1er décembre, ce qui représenterait, compte tenu d'une hausse de 130 F — déjà acquise en juin — un relèvement de 430 F d'ici à la fin de l'année pour les plus basses rémunérations.

FAUTE DE POUVOIR ÉCOULER SES STOCKS

L'Institut Pasteur Production interrompt sa fabrication d'interféron humain

L'Institut Pasteur Production (I.P.P.) (groupe Sanofi-Elf Aquitaine) vient de décider l'interrompre sa fabrication d'interféron humain. Cette décision survient près d'un an et demi après la mise en place par les pouvoirs publics des éléments nécessaires à l'expérimentation contrôlée chez l'homme d'un des types de cette substance biologique (1) (« le Monde » daté 21-22 décembre 1980). Elle survient aussi alors que l'I.P.P. s'est, en liaison avec plusieurs centres de transfusion sanguine, doté d'une structure qui lui permet de produire industriellement l'interféron. On explique à l'I.P.P. qu'on ne veut plus prendre le risque de continuer à produire de l'interféron — substance coûteuse — sans avoir l'assurance que ce dernier sera acheté et utilisé.

Les stocks d'interféron sont actuellement de 70 milliards d'unités, produits à partir de globules blancs isolés de dons de sang. L'I.P.P. vient de déposer une demande afin d'être autorisé à exporter une partie de sa production. L'expérimentation de l'interféron, substance potentiellement dotée de proprités anti-virales et anti-tumorales, n'absorbe aujourd'hui qu'un à deux milliards d'unités par mois alors qu'on avait envisagé une consommation annuelle de 80 milliards d'unités. Les possibilités de fabrication de l'I.P.P. sont de plus de 100 milliards d'unités par an.

Au départ c'est l'afflux de « *demandes sauvages* » d'interféron qui avait poussé les responsables de l'I.P.P à alerter les pouvoirs publics. Une convention avait alors été passée, à la fin de 1980 entre le ministère de la santé et cette société. Une commission scientifique avait aussi été mise en place, chargée de définir dans le détail le protocole d'expérimentation de cette substance. L'objectif était de dégager le plus clairement possible quelles pouvaient être ses indications précises éventuelles comme médicament antiviral ou antitumoral.

L'I.P.P. passait alors une convention avec le Centre national de transfusion sanguine et le centre de transfusion saguine de Lille aux termes de laquelle ces deux centres assuraient une production d'interféron brut. L'I.P.P. se chargeait de la purification du produit. L'ensemble de cette opération s'est au total parfaitement réalisée au point qu'on la qualifie aujourd'hui au siège de la Sanofi de « *performance industrielle* ». L'I.P.P. assure pouvoir produire plus de 100 milliards d'unités d'interféron par an. Les centres de transfusion sanguine voyaient d'autre part dans cette opération, avec la meilleure utilisation qu'ils pouvaient faire des cellules récoltées, un argument supplémentaire pour inciter au don du sang. Premier maillon de la « chaîne de fabrication » de l'interféron le personnel des centres trouvait là une forme de gratification.

En revanche, c'est bien l'écoulement du produit qui a posé un problème. Dès le début de l'opération l'I.P.P avait été assuré de l'achat de sa production — pour 80 milliards d'unités — par la pharmacie centrale des hôpitaux. Celle-ci avait la maîtrise de la distribution, et les prix de journée hospitaliers devaient servir à financer l'essai. La commission scientifique devait quant à elle indiquer les lieux d'expérimentation et les quantités à délivrer.

Près d'un an et demi après la mise en œuvre du programme, l'I.P.P. se voit contraint de cesser sa production tout comme, du même coup, les centres de transfusion sanguine concernés. Les stocks sont aujourd'hui de 70 milliards d'unités d'interféron. Seuls une vingtaine de milliards d'unités ont été utilisés.

Comment a-t-on pu en arriver là ? A la direction de l'I.P.P. on explique que la commission scientifique n'a travaillé que très lentement et que le premier protocole d'expérimentation n'a été mis en place qu'après de longues hésitations, en août 1981. Si l'on donne l'assurance que la fabrication pourra bien repartir « *à la demande* » on est néanmoins très inquiet du devenir de l'opération tout comme de celui des sommes investies. D'ores et déjà une demande a été déposée afin d'obtenir l'autorisation d'exportation.

Dans les centres de transfusion sanguine on est au moins aussi inquiet, d'autant qu'une convention a été passée avec le professeur Falcoff (Institut Curie, Paris) pour la production d'un interféron de type gamma. « *Ce programme qui,* indique-t-on, *s'inscrit dans le cadre d'une stratégie cohérente pourrait, par le fait, être remis en cause.* » On est de plus manifestement gêné d'une telle situation après que la fabrication d'interféron à partir de sang humain a été annoncée aux donneurs potentiels (2).

Pour le professeur Robert Flamant (chef du département de statistiques médicales, Institut Gustave Roussy, Villejuif), président de la commission scientifique, la mise en place du protocole d'expérimentation a nécessité de nombreux travaux tant pour l'aspect virologique cancérologique. Il fallut en particulier concilier les aspects éthiques et scientifiques d'une telle entreprise. Une tâche d'autant plus difficile à résoudre que la France est particulièrement en retard en matière d'évaluation clinique des substances médicamenteuses.

Au ministère de la santé, on souligne qu'il ne s'agit là que d'une interruption temporaire de la production. On confirme la nécessité qu'il y a à « *dynamiser* » le travail de la commission et à élargir à la France entière — et non plus seulement à Paris — la possibilité pour des services hospitaliers intéressés de rentrer dans le protocole d'expérimentation. On souligne aussi que l'expérimentation française aura tout intérêt à se rattacher au protocole qui se met actuellement en place à l'échelon européen (*le Monde* daté 13-14 juin).

De nombreux spécialistes mettent aujourd'hui en cause la composition de la commission scientifique tout comme certaines décisions fort malheureuses concernant le mode d'utilisation du produit. Ils dénoncent aussi le caractère trop centralisé de l'expérimentation et l'absence quasi complète, selon eux, d'informations sur cette entreprise auprès du corps médical concerné.

La controverse comporte aussi des aspects scientifiques. Les informations les plus diverses circulent en effet sur le type (ou le « mélange ») d'interférons à utiliser selon les cas.

Dans le foisonnement international des recherches, et compte tenu de la disparité des systèmes de production et d'expérimentation et l'importance des enjeux financiers (3), la mise en place en France d'une véritable politique de l'interféron constituait une entreprise originale et prometteuse. Elle faisait heureusement suite à de nombreux travaux fondamentaux de qualité internationale menés par plusieurs équipes françaises. La situation actuelle, si elle n'est pas totalement bloquée, pourrait néanmoins conduire à un rapide échec. Un échec qui concernerait aussi ceux qui ont collaboré de manière tout à fait bénévole, en donnant leur sang, soit plusieurs dizaines de milliers de personnes.

JEAN-YVES NAU.

(1) Les interférons constituent une famille de molécules protéiques découvertes pour la première fois en 1957. On en distingue aujourd'hui plusieurs types (alpha, beta et gamma) eux-mêmes divisés en différents sous-types. Divers systèmes de production sont utilisés. L'I.P.P. produit de l'interféron de type alpha à partir de la mise en culture de globules blancs isolés de dons de sang. Les recherches visent les interférons, extrêmement nombreuses, ont connu un regain d'intérêt avec les possibilités de production offertes par les techniques des manipulations génétiques. Après avoir suscité de grands espoirs — le plus souvent injustifiés — en thérapeutique anti-tumurale, les interférons ont déçu l'attente de nombreux cliniciens. Il est néanmoins acquis, qu'il possède des activités anti-virales intéressantes.

(2) Au Centre national de transfusion sanguine, on assure que la cession du produit brut à l'I.P.P. se fait sans profit. Le litre de produit (l'équivalent de neuf dons de sang) est facturé à 300 F. Il doit ensuite être purifié.

(3) Molécules longtemps fort rares, les interférons sont des substances très coûteuses. Dans le monde de nombreuses firmes ont investi des sommes colossales pour développer une production à partir notamment des techniques des manipulations génétiques.

DANS L'HÉRAULT ET L'AUDE

Les viticulteurs à nouveau mobilisés... sur les autoroutes

Les viticulteurs de l'Hérault ont manifesté sur l'autoroute A 9, « la Languedocienne », jeudi 1er juillet dans la matinée, distribuant des tracts et des échantillons de vins aux touristes. Cette démonstration de mécontentement était organisée par le comité d'action viticole du département. La veille au soir, les viticulteurs de l'Aude avaient occupé cette autoroute et mis le feu au péage de Narbonne-Sud. D'autres commandos de ce département ont recouvert de peinture ou détruit les panneaux de signalisation des grandes routes, procédé usuel en période de crise dans ce département.

Aux touristes de passage, le tract des viticulteurs annonçaient : « *Le litre de vin coûte 2,20 F et le commerce ne le paie que 1,60 F au vigneron... Nous sommes des vignerons ruinés par une Communauté européenne totalement anarchique et nous prenons le risque de vous souhaiter la bienvenue en vous offrant un passage gratuit sur l'autoroute.* »

En fait, cette nouvelle flambée de colère viticole est saisonnière comme la chute des cours qui la provoque. A trois mois de la prochaine vendange, le négoce ralentit ses achats, jouant sur le fait que la récolte s'annonce importante : on parle de 70 à 75 millions d'hectolitres (contre 57 millions d'hectolitres en 1981 et 69 millions en 1980). Résultat, les cours sont en baisse. A cela s'ajoute une relative reprise des importations de vins italiens, dont le volume après neuf mois de campagne reste inférieur à 23 % par rapport à la campagne précédente, mais de 11 % seulement par rapport à la moyenne des cinq dernières campagnes. De plus on notera que la taxe imposée sur les vins de coupage a entraîné la création d'un nouveau courant d'importations de vins italiens consommables en l'état, favorisé par une adaptation rapide du négoce transalpin aux nouvelles conditions du marché. De plus la création en France de montants compensatoires monétaires négatifs se traduit pour la première fois par une subvention à l'importation des vins italiens.

Une meilleure concertation des producteurs face au négoce, en cette période de transition entre deux campagnes, pourrait utilement enrayer cette crise saisonnière. L'office des vins dont le principe de la création est en cours de discussion à l'Assemblée nationale pourra leur apporter les moyens de cette concertation. Mais précisément les insuffisances de ce futur office, aux yeux des viticulteurs, dans le domaine du contrôle des importations et de la garantie de revenu, sont des raisons supplémentaires de mécontentement que les leaders de gauche des comités d'action du midi viticole ont intérêt à canaliser en encourageant les manifestations. — J. G.

MAJORATION DE 6,2 % DES ALLOCATIONS FAMILIALES ET DE 14 % DU COMPLÉMENT FAMILIAL

Selon Matignon, l'arbitrage gouvernemental sur la majoration des prestations familiales au 1er juillet prévoit : une augmentation de 6,2 % de la base mensuelle de calcul, c'est-à-dire des allocations familiales et de la plupart des autres prestations et de 14 % du complément familial. Un nouveau coup de pouce maintenant le pouvoir d'achat des allocations familiales n'est pas exclu d'ici à la fin de l'année.

LES OBSÈQUES DU COUTURIER PIERRE BALMAIN SERONT CÉLÉBRÉES LE 5 JUILLET

Les obsèques de Pierre Balmain, décédé le 29 juin, auront lieu en l'Eglise Saint-Pierre-de-Chaillot, avenue Marceau, Paris (8e), le lundi 5 juillet à 10 h 30.

[Né le 18 mai 1914 à Saint-Jean-de-Maurienne, en Savoie, Pierre Balmain était le fils d'une couturière renommée d'Aix-les-Bains.

Après des études au lycée de Chambéry, il s'inscrit à l'Ecole des beaux-arts de Paris en 1933, dans la section architecture. De 1934 à 1939, il est le collaborateur de Molyneux et, en 1939, rejoint la maison Lucien Lelong, alors à l'apogée de sa gloire. C'est là qu'il va rencontrer Christian Dior, tous deux travaillant avec Lelong à l'élaboration des collections.

En 1945, il ouvre sa propre maison au 44 de la rue François-Ier. Il présente sa première collection le 12 octobre 1945 et aussitôt prend une place très importante dans le renouveau de la mode française au cours de ces années d'après-guerre. Sa renommée dépasse les frontières : son premier voyage aux Etats-Unis en 1946, organisé par Gertrude Stein, est le premier d'une longue série de tournées-conférences au cours desquelles, à travers le monde, il se fait le propagandiste du bon goût et de l'élégance parisienne.

Il est surtout connu pour sa silhouette « Jolie Madame », discrète, toute en nuances, très justement équilibrée. Pierre Balmain est aussi devenu le couturier des cours royales et des artistes comme Marlène Dietrich, Katharine Hepburn, Michèle Morgan, voire Brigitte Bardot pour sa présentation à la cour d'Angleterre... — N. M.-S.]

En marge de l'affaire Lucet

Des fonctionnaires municipaux impliqués dans une affaire d'escroquerie au détriment de la ville de Marseille

Marseille. — Les policiers de la section financière du S.R.P.J. de Marseille ont découvert une escroquerie portant sur des marchés de gré à gré, dans laquelle sont impliqués cinq directeurs de société et six fonctionnaires municipaux. D'autres personnes pourraient bientôt être mises en cause dans cette affaire, tant du côté des entreprises bénéficiaires de l'escroquerie que des personnes qui, au sein des services municipaux, l'ont facilitée.

L'enquête, menée sous la direction du commissaire Jean-Claude Vegnaduzzi, a pour origine l'information confiée à Mme Marie-Chantal Coux, juge d'instruction, après la mort de René Lucet, directeur de la caisse primaire centrale d'assurance maladie des Bouches-du-Rhône. Au cours de leurs investigations sur les marchés de gré à gré passés par la caisse, les policiers ont découvert une escroquerie, au détriment de la ville de Marseille, dont ont bénéficié des entreprises de travaux de voirie, de construction, d'aménagement ou de réfection. L'enquête a établi que ces sociétés avaient facturé des travaux fictifs et grossi anormalement le montant de certaines factures présentées à la ville.

A la suite de cette découverte, trois responsables de société ont été interpellés la semaine dernière : l'un à Nice, M. Julien Zemmour, et deux à Marseille, MM. Jacques Cohen et Roger Salel. Tous trois ont été écroués et inculpés d'abus de confiance, abus de biens sociaux, faux et usage de faux. Les trois hommes ont été rejoints, lundi 28 juin dans la soirée, à la maison d'arrêt des Baumettes par deux autres dirigeants d'entreprise, MM. Jacques Girardin et Pierre Truc.

Il paraissait évident aux enquêteurs que, pour mener à bien leur escroquerie, les trois hommes avaient des complicités à l'intérieur même des services municipaux. Six fonctionnaires de la mairie de Marseille ont ainsi été interpellés sur leurs lieux de travail et des perquisitions ont eu lieu à leur domicile. Des inculpations devaient être prononcées dans la journée de ce jeudi 1er juillet. Dès qu'il a été informé du développement de cette enquête, M. Gaston Defferre a pris un arrêté suspendant ces six fonctionnaires. Procédure utilisée automatiquement chaque fois qu'un cas semblable se présente et qui ne préjuge pas les suites de l'affaire. Cependant, selon ce qui ressortira de l'enquête, il est probable que la Ville se portera partie civile. Cette constitution pourrait être décidée lors de la prochaine séance du conseil municipal le 3 juillet. — J. C.

Le numéro du « Monde » daté 1er juillet 1982 a été tiré à 506 333 exemplaires.

LATREILLE
soldes d'été
QUALITÉS IRRÉPROCHABLES
PRIX EXCEPTIONNELS
62 r. St-André-des-Arts, 6[e]
Tél. 329.44.10

TÉLÉVISIONS
PRIX FABULEUX

COURS Richelieu
Externat
Demi-pension
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PRIVÉ